

BUDGET PRIMITIF
PRÉSENTATION

INTRODUCTION – LE BUDGET CONSOLIDE DE LA METROPOLE	1
1. BUDGET PRINCIPAL.....	10
1.1 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT FORTEMENT IMPACTEES PAR LES DECISIONS BUDGETAIRES PRISES AU NIVEAU NATIONAL	11
1.1.1 UNE DYNAMIQUE FISCALE « AU RALENTI », FREINEE PAR LA BAISSSE DE L'INFLATION.....	13
1.1.2 L'HYPOTHESE DE GEL DES COMPENSATIONS DE TVA RECONDUITE POUR 2026	17
1.1.3 DES CONCOURS DE L'ETAT continuellement en baisse	18
1.1.4 LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	21
1.2 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES afin de garentir les équilibres financiers de la metropole	25
1.2.1 MAINTIEN DU SOUTIEN AUX COMMUNES	26
1.2.2 UN PREVELEMENT STABILISE POUR LE FPIC	27
1.2.3 UN PREVELEMENT AU TITRE DU DILICO sans doute RECONDUIT ?	29
1.2.4 UNE ADEQUATION DES DEPENSES DE PERSONNEL AUX POLITIQUES PUBLIQUES	29
1.2.5 DES PARTICIPATIONS CONTENUES	30
1.2.6 LES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	31
1.3. UNE ANNUITE DE DETTE EN BAISSSE EN LIEN AVEC LA FIN DU REMBOURSEMENT DE L'ACTIF DU SMMAG.....	32
1.4 UN EFFORT D'INVESTISSEMENT TOUJOURS SOUTENU	34
1.5 L'ENCOURS DE DETTE	40
2. LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS.....	44
3. LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR	54

4. LE BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	62
5. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	67
6. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.....	75
7. LE BUDGET ANNEXE GEMAPI.....	84
8. LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT EN OUVRAGE	90
9. LE BUDGET ANNEXE LOCAUX ECONOMIQUES	96
10. LE BUDGET ANNEXE GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU).....	102
11. LE BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT	106
12. DETAIL PAR ACTION DU BUDGET PRINCIPAL	108
12.1 ATTRACTIVITÉ, INSERTION ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE.....	108
12.2 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	115
12.3 PLANIFICATION, PROJETS URBAINS ET PAYSAGERS	118
12.4 POLITIQUES DE L'HABITAT	123
12.5 COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	128
12.6 MOBILITES INCLUSIVES ET ESPACE PUBLIC	130
12.7 CHANGEMENT CLIMATIQUE ATTÉNUATION ET ADAPTATION	135
12.8 AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT, MONTAGNE ET BIODIVERSITÉ.....	142
12.9 RESSOURCES METROPOLITAINES	144
13. ANNEXES DETTES	158

INTRODUCTION – LE BUDGET CONSOLIDE DE LA METROPOLE

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte budgétaire et institutionnel particulièrement singulier pour les collectivités territoriales. Au niveau national, l'impasse dans l'adoption de la loi de finances pour 2026 a conduit le Parlement à voter, le 23 décembre 2025, une loi spéciale dont l'objectif principal est d'assurer la continuité dans le fonctionnement des services publics dès le 1^{er} janvier 2026, en l'absence d'une loi de finances pleinement adoptée dans les délais constitutionnels. Cette loi spéciale autorise notamment la perception des recettes fiscales existantes et organise de manière transitoire les ressources nécessaires à l'État et aux collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du projet de loi de finances 2026 effectif.

Toutefois, au niveau national, la trajectoire relative au déficit public est inchangée. Les orientations du PLF visent à ramener le déficit public à 4.7% du PIB en 2026, puis à atteindre 3% à l'horizon 2029. Cette trajectoire est principalement adossée à une maîtrise de la dépense publique et en corollaire à une contribution des collectivités au redressement des comptes publics estimée à près de 8 milliards d'euros, soit un effort multiplié par quatre par rapport à 2025.

Aussi, si ce budget est guidé par les relations financières entre Etat et collectivités territoriales issues de la loi spéciale adoptée par le Parlement fin 2025, il faut s'attendre à moyen terme à de nouveaux efforts de contribution des collectivités au redressement des finances publiques, dont nous ne connaissons à ce jour ni l'ampleur ni le calendrier. Néanmoins l'ampleur du déficit public national laisse augurer, dans la continuité de la loi de finances 2025 dont l'impact pour le budget métropolitain s'élevait à 15M€, d'un effort significativement supérieur à ce que les collectivités territoriales ont connu avec les baisses de DGF portées sous le quinquennat de François Hollande et les contrats de Cahors mis en place lors du premier mandat d'Emmanuel Macron.

Par ailleurs, le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 fixe le taux de cotisation d'assurance vieillesse des employeurs des agents CNRACL à 37.65% au lieu de 34.65% en 2025 soit un impact net de 1 M€ sur le seul budget principal. Cette mesure impacte directement et indirectement au travers des refacturations tous les budgets de la Métropole.

Il prévoit deux nouvelles augmentations de trois points du taux de cotisation sur les exercices 2027 et 2028. Au total l'impact cumulé de cette hausse de cotisation représenterait, toute chose égale par ailleurs, plus de 4 M€ de masse salariale supplémentaire en 2028.

C'est dans ce cadre national exceptionnel, marqué par une incertitude accrue sur les recettes fiscales et les dotations de l'État, que Grenoble Alpes Métropole présente son budget primitif pour l'année 2026.

Fidèle à son principe de responsabilité financière, un budget équilibré et respectueux des priorités de l'exécutif a été élaboré pour garantir la continuité des services publics métropolitains. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de maintenir l'action métropolitaine au service des habitants et des acteurs économiques du territoire. Nonobstant, le budget présenté dans le cadre du budget primitif 2026 n'intègre pas l'ensemble des mesures envisagées dans le projet de loi de finances pour 2026. À ce stade, les modalités précises d'application et de répartition de la contribution demandée aux collectivités territoriales demeurent insuffisamment stabilisées pour être intégrées de façon fiable aux équilibres budgétaires métropolitains, malgré un travail de documentation et d'anticipation aussi approfondi que possible.

Les dispositions définitives issues de la loi de finances pour 2026, ainsi que leurs impacts financiers, seront intégrées le cas échéant dans le cadre d'une décision modificative ou du budget supplémentaire, une fois les textes définitivement adoptés et leurs conséquences pleinement identifiées.

Par ailleurs, dans un contexte marqué par le renouvellement des instances métropolitaines, le budget primitif 2026 s'inscrit dans une logique de stricte continuité. La Métropole a fait le choix de préparer son budget primitif 2026 en poursuivant de manière volontariste la recherche d'économies et d'efficience.

Ainsi, les priorités budgétaires s'articulent autour de trois axes :

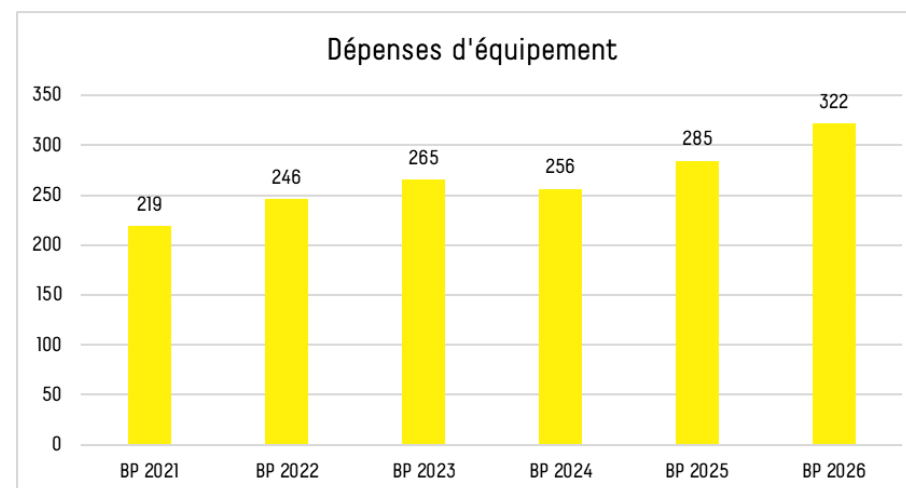
- Préserver les services publics de proximité et les politiques de solidarité, piliers de l'action métropolitaine. A ce titre, afin de soutenir le développement du réseau de mobilités, de garantir l'équilibre budgétaire du SMMAG, de permettre le renouvellement du matériel roulant condition sine qua none de la qualité du service public de transport, la Métropole verse une contribution supplémentaire en fonctionnement de 15.75M€.

Cette contribution était auparavant versée en investissement dans le cadre du protocole de rachat d'actifs conclu sur une durée de 10 ans qui s'est achevé fin 2025.

- Poursuivre les investissements prioritaires, en cohérence avec les engagements de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat et le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI), tout en étant garant de sa soutenabilité et en maintenant la capacité de désendettement sous le seuil d'alerte de douze ans.
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, dans une logique de continuité du plan d'amélioration du fonctionnement mis en œuvre dès 2025 et de sobriété

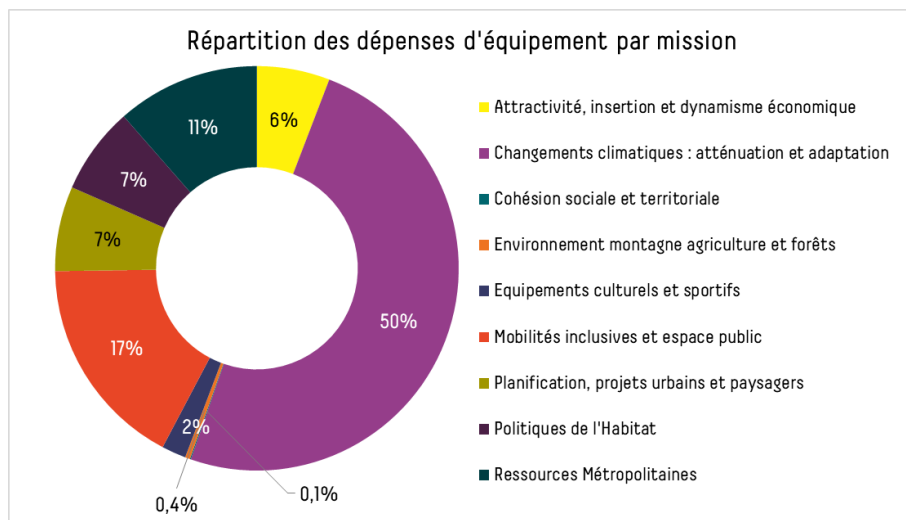
En dernier lieu, le travail sur une recherche active de recettes se poursuit dans le lien aux satellites, par exemple via le versement de dividendes, avec également une réflexion sur certaines refacturations, sur les tarifications, ainsi que la recherche de nouvelles sources de financement (mécénat, ...).

Du côté de l'investissement, la Métropole fait le choix de poursuivre la mise en œuvre de sa programmation pluriannuelle d'investissement pour soutenir le dynamisme économique local et répondre aux enjeux du territoire en termes de transition écologique et sociale avec un volume de dépenses prévisionnelles en augmentation de 13,0 % sur l'ensemble des budgets.



Le budget d'investissement de la Métropole atteint 322 M€ de dépenses d'équipement¹ sur l'ensemble des budgets pour 2026 : c'est l'investisseur public le plus important du territoire. La hausse importante est portée essentiellement par les budgets annexes et plus particulièrement par le BA Déchets avec le début des travaux de la nouvelle usine d'incinération.

¹ Chapitres 20, 204, 21 et 23 et travaux en régie. Le PPI comprend également les avances prévues au chapitre 27 pour les concessions d'aménagement et autres dispositifs ainsi que certaines participations au chapitre 26.



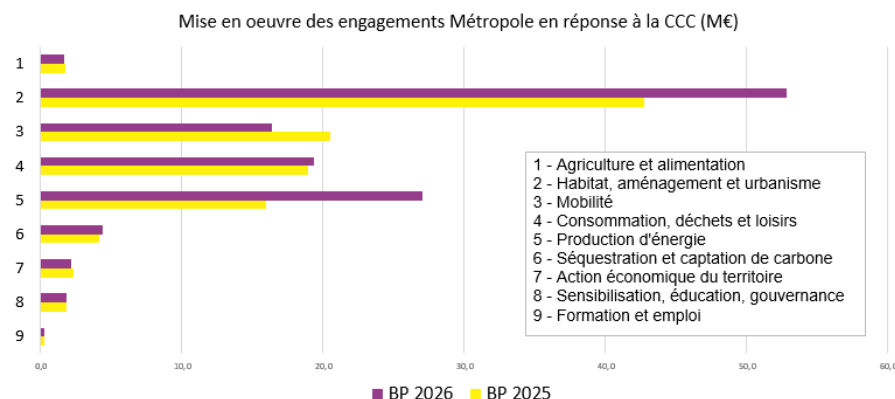
La moitié des investissements concernent des actions en lien avec le changement climatique (41% en 2025).

Ces actions sont réaffirmées au sein du Budget Principal mais aussi au travers de 6 budgets annexes : celui de la Collecte et Traitement des Déchets, les 3 budgets du Cycle de l'eau et les 2 budgets en lien avec l'énergie. Ce sont ces derniers qui portent la hausse des efforts sur le BP 2026 (construction de l'UIVE et modernisation du centre de compostage avec création d'une unité de méthanisation, modernisation de l'usine de traitement des eaux usées, modernisation de la Chaufferie de la Poterne).

Au travers de ce budget, la Métropole poursuit les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés à travers la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) adoptée en et apporte des réponses aux engagements pris dans le cadre de la Convention Citoyenne pour le Climat, dont l'ensemble des propositions ont été examinées lors du conseil métropolitain du 28 avril 2023.

Le comité de suivi de la convention citoyenne, installé lors de ce même Conseil, a notamment en charge de veiller à la mise en œuvre des engagements et reprendra dans ce cadre leurs éléments de traduction budgétaire.

Afin de financer la mise en œuvre des propositions de la convention citoyenne par le biais du budget primitif 2026, 126,0 M€ ont été inscrits, contre 108,8 M€ au BP 2025, répartis entre les neuf thématiques identifiées.



L'évolution des montants inscrits s'observent au niveau de trois des neuf leviers.

L'action la plus marquée demeure sur la thématique Habitat, aménagement et urbanisme, d'autant plus importante en 2026 (52,8 M€, +10,0 M€) avec la poursuite du chantier du siège métropolitain, projet exemplaire labellisé Passivhaus, et le déploiement d'un Plan Local de l'Habitat ambitieux.

Vient ensuite l'effort sur le levier Production d'énergie qui, porté par la construction de l'unité de méthanisation et la rénovation de la Chaufferie de la Poterne, devient le second axe de dépenses (27,1 M€, +11,1 M€).

A l'inverse, les actions en faveur des mobilités durables sont en baisse de 4,1 M€ à 16,4 M€ notamment du fait de l'investissement dans le réseau cyclable, historiquement haut au BP 2025 avec la livraison de plusieurs grands projets, qui revient à un niveau habituel.

L'engagement sur les six autres leviers demeure à la hauteur du BP 2025.

Une architecture budgétaire lisible par programme et Autorisations de Programme - Crédits de Paiements (AP/CP).

Le budget de la Métropole est toujours présenté en missions, déclinées en programmes ou budgets annexes, détaillés en actions, permettant une meilleure lisibilité qu'une présentation strictement comptable.

Le budget de la Métropole comprend 10 budgets annexes :

Collecte et traitement des déchets, Réseaux de chaleur, Eau potable, Assainissement, GEMAPI, Stationnements en ouvrage, Opérations d'aménagement, Locaux économiques, Groupements fermés d'utilisateurs, Les Panneaux Photovoltaïques.

La gestion en AP/CP est déployée sur l'ensemble de la section d'investissement du Budget Principal et sur les plus gros projets des budgets annexes pour formaliser le PPI de la Métropole, soit 34 AP/CP actives au BP 2026.

Les éléments introductifs ci-après sont présentés pour l'ensemble de ces budgets.

Une maîtrise de l'autofinancement et de la capacité de désendettement afin de sécuriser à moyen-long terme la soutenabilité des ambitions en investissement et de garantir les transitions.

La stratégie financière et les cibles en matière de grands équilibres avaient été ajustés pour faire face à l'urgence climatique et de porter une solidarité renforcée au bénéfice des habitants du territoire, sans altérer la capacité de maintenir des marges de manœuvre à long terme.

Au 1^{er} janvier 2026, la capacité de désendettement est inférieure à 10 ans pour la quasi-totalité des budgets de la Métropole. Seul le Budget Annexe Photovoltaïque dépasse ce plafond, en lien avec la réalisation de travaux qui nécessitent d'emprunter avant que les investissements réalisés ne génèrent des recettes.

² Les doubles comptes de refacturation entre le Budget Principal et les Budgets Annexes sont retraités pour la cohérence de l'analyse des budgets consolidés et en retraitant les dépenses de fonctionnement du budget annexe Opérations d'aménagement en investissement.

Malgré la contrainte financière pesant sur le budget principal 2026, avant même prise en compte de l'ensemble des impacts de la Loi de Finances, celui-ci ne prévoit pas l'activation du levier fiscal. Cela traduit la volonté de la Métropole de garantir aux ménages et aux entreprises de la stabilité dans un contexte incertain.

Ainsi, les taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE), des taxes sur le foncier bâti et non bâti ainsi que celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires resteront inchangés en 2026.

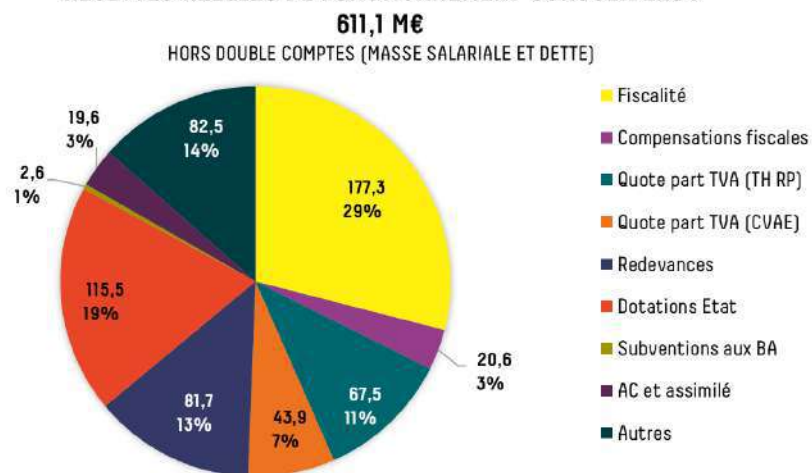
Par ailleurs, la recherche active de recettes constitue un enjeu fort, avec son intégration au sein du périmètre du plan d'amélioration du fonctionnement au travers d'une réflexion sur certaines refacturations, sur les tarifications, ainsi que la recherche de nouvelles sources de financement (mécénat, ...).

➤ Recettes de fonctionnement consolidées

Ainsi, les recettes de fonctionnement consolidées et retraitées² sont estimées à 611 M€, en hausse de 11,2 M€ par rapport au Budget Primitif 2025.

Les recettes des budgets annexes progressent globalement de 3,7 M€, celles du budget principal, augmentent de 7,6 M€.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉES :



Les recettes fiscales de la Métropole sont prévues à hauteur de 177 M€ au BP 2026 et ne représentent que 29 % des recettes de fonctionnement.

Depuis 2023 et la suppression de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), intervenant après la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP) et la réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels, l'autonomie fiscale des collectivités n'a jamais été aussi réduite. Ce sont autant de produits fiscaux sur lesquels les élus ont perdu tout pouvoir de taux et tout impact sur l'assiette qui est devenu, pour l'essentiel, celle de la TVA nationale.

La loi de finances 2025 a parfaitement illustré cette fragilité en privant les collectivités territoriales de la dynamique de TVA. L'Etat a ainsi crédibilisé la crainte des collectivités au moment de la réforme fiscale, de perte de maîtrise sur les recettes, quand bien même de manière conjoncturelle, sur certains exercices budgétaires, les dynamiques comparées de la fiscalité foncière et de la TVA nationale peuvent rendre cette réforme intéressante budgétairement pour les collectivités locales.

Par ailleurs, pour l'exercice 2026, comme le produit définitif de la TVA nationale 2025 risque d'être inférieur à celui de 2024, les compensations de TVA pourraient même diminuer de 0,3%.

La dépendance des recettes des collectivités territoriales à l'évolution de la TVA nationale constitue également la perte d'un lien pourtant vertueux entre les collectivités locales et les entreprises qui bénéficient très largement des investissements publics. De même, l'ensemble des habitants locataires de leur logement n'ont plus aucun lien fiscal avec les collectivités qui leur assurent les services publics du quotidien.

Le lien fiscal avec le territoire repose désormais essentiellement sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui ne concerne qu'une partie des habitants. Comme la plupart des groupements, la Métropole est particulièrement exposée à de nouveaux prélèvements au titre d'une mise à contribution des finances des collectivités locales à la résorption des déficits publics.

Dans ce cadre excessivement contraint pour les finances des collectivités, le gouvernement a tout de même l'intention de reconduire en 2026 la forte hausse des composantes péréquatrices de la DGF (DSU, DSR) consentie les années précédentes ainsi que la majoration de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité.

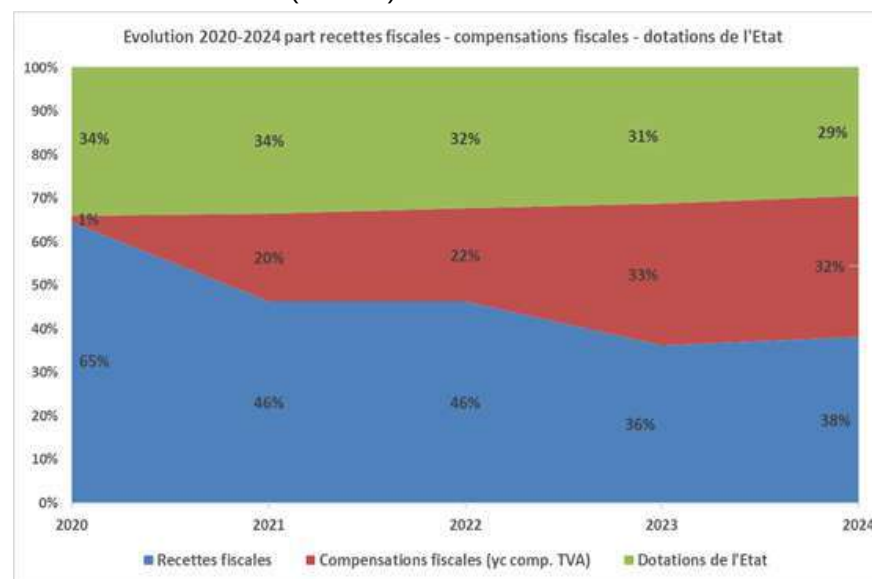
Dans le même temps, il a décidé de mettre fin aux abondements exceptionnels de l'enveloppe de DGF consentis depuis trois ans (soit 320M€ en 2023 et 2024 puis 150 M€ en 2025).

Ces besoins substantiels de crédits supplémentaires seront en partie financés par un prélèvement plus important sur la part compensation de la DGF perçue par la Métropole.

Par ailleurs, pour maîtriser l'évolution de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, une ponction sera opérée sur leurs ressources au travers d'une diminution des fonds de concours dits « variables d'ajustement », dont la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) perçue par la Métropole.

Ainsi, la DGF part compensation et la DCRTP perçues par la Métropole vont enregistrer des diminutions d'un niveau encore inédit en 2026.'

Enfin, le PLF 2026, prévoit de réduire de 25% le prélèvement sur les recettes (PSR) de l'Etat destiné à compenser la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) sur les locaux industriels ainsi que la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités territoriales (DILICO).



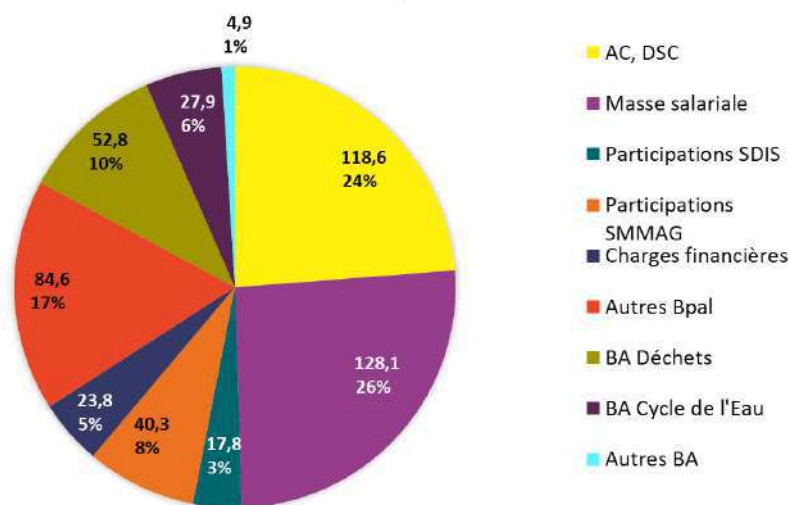
➤ Dépenses de fonctionnement consolidées

Une maîtrise et une sobriété des dépenses de fonctionnement, déjà impulsée au travers de la mise en œuvre du plan de performance, avait anticipé sur l'instabilité budgétaire nationale. Il s'est traduit par des efforts de gestion la priorisation d'actions, tout en préservant les services publics de proximités.

Il en est ainsi des services publics régis par des budgets annexes (Eau, Assainissement, Gestion des déchets...) et concernant le fonctionnement du Budget Principal, du soutien aux partenaires agissant dans le domaine de la prévention spécialisée, les subventions à l'APASE et au CODASE étant maintenues à hauteur de 4,5 M€, de l'insertion/emploi, avec 2 M€ alloués aux missions locales et maisons de l'emploi s'élevant comme l'année dernière, de la participation au SMMAG à hauteur de 40,3 M€.

Au total les dépenses réelles de fonctionnement consolidées s'élèvent à 498,6 M€ contre 482 M€ au BP 2025, soit une hausse de 16,7 M€.

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES :
498,6 M€**



La maîtrise des dépenses est essentielle pour maintenir une capacité d'investissement à la hauteur des ambitions du PPI.

Aussi, la métropole depuis 2024 a relancé des chantiers de réflexion sur la maîtrise et l'optimisation des dépenses de fonctionnement (véhicules, énergie, déplacements...) afin de préserver des marges de manœuvre.

Son impact s'est traduit dès le budget 2024 sur un certain nombre de lignes et se renforce en 2025 et en 2026.

Ainsi, à titre d'exemple touchant tous les budgets, les dépenses prévisionnelles 2026 de fluides du budget principal s'élèvent à 2,8 M€ contre 3,3 M€ en 2025.

Cette maîtrise des coûts résulte des actions de maîtrise énergétique entreprises par la métropole (plan de sobriété énergétique, action de rénovation thermique, programme cubeflex...) et qui seront renforcées par le déploiement du Schéma Directeur Immobilier Energie, ainsi que d'une optimisation des tarifs des marchés d'achats d'énergie renégociés cette année.

D'autres mesures ont permis de contenir l'augmentation par rapport à la tendance d'évolution naturelle des dépenses (optimisation du parc de véhicules, efficience recherchée sur l'entretien général des locaux, optimisation des périmètres des différents contrats d'assurance ...).

Elles seront poursuivies et renforcées au cours de l'année 2026 et au-delà.

➤ La masse salariale

Les dépenses de masse salariale, y compris frais de fonctionnement des groupes d'élus, tous budgets confondus (sans double compte) sont estimées à 128 M€ en part propre Métropole pour l'année 2026.

Elles représentent 26 % des dépenses de fonctionnement.

En 2026, elles intègrent l'impact de l'augmentation du taux de CNRACL pour 1,18 M€ sur l'ensemble des budgets. Une nouvelle augmentation de même ampleur interviendra à nouveau pour les deux prochaines années.

Egalement, la décision de la Métropole a été de maintenir l'effort fait sur les précédentes années autour de l'action sociale avec le maintien au même niveau que sur l'année 2025 pour les différentes actions : tickets restaurant, CESU, chèques vacances, prévoyance. A noter la mise en conformité réglementaire à partir du 1^{er} janvier de l'année 2026 de la participation mutuelle pour les agentes et agents publics, qui représente néanmoins un impact marginal sur la masse salariale.

Afin de maintenir la maîtrise de ces dépenses de personnel la métropole a en parallèle lancé dès 2024 un travail d'optimisation de ses moyens de remplacement. Les efforts ont été poursuivis sur l'année 2025, permettant d'aboutir à une maîtrise des dépenses de non-permanents (renforts/remplaçants). Pour l'année 2026, il est proposé de maintenir les efforts de maîtrise des dépenses au niveau des enveloppes identifiées pour l'année 2025 sans aller vers des efforts supplémentaires pour l'année 2026.

L'objet de maîtrise des dépenses relatives aux frais de personnel se poursuit pour autant sur l'année 2026 avec une attention particulière qui sera accordée aux renouvellements de contrats de projet, aux recrutements de postes vacants. L'objectif d'économie du budget principal est de permettre de neutraliser l'augmentation des taux de cotisation de la CNRACL.

Les effectifs retenus pour 2026 prennent en compte à la fois la reprise des personnels, au sein des effectifs de la Métropole, de Grenoble Alpes Sports qui assurait auparavant la gestion du Stade des Alpes et la création décidée par la Métropole du centre d'hypervision.

➤ **Les reversements aux communes**

Les reversements aux communes représentent 24 % des dépenses de la Métropole avec le maintien à l'identique des 23,5 M€ de la dotation de solidarité communautaire (DSC), afin de soutenir les dynamiques communales.

➤ **Dépenses d'investissements consolidées**

Tous budgets confondus aux 322 M€ de dépenses d'équipement, s'ajoutent 26 M€ d'autres dépenses d'investissement dont :

- 8,4 M€ d'avances dont 5,1 M€ pour les opérations d'aménagement concédées du budget principal,
- 4,4 M€ de recapitalisation ou d'acquisition d'actions,
- 13,1 M€ d'opérations réalisées sous mandat pour compte de tiers (avec une recette équivalente).

➤ **Les recettes d'investissement consolidées**

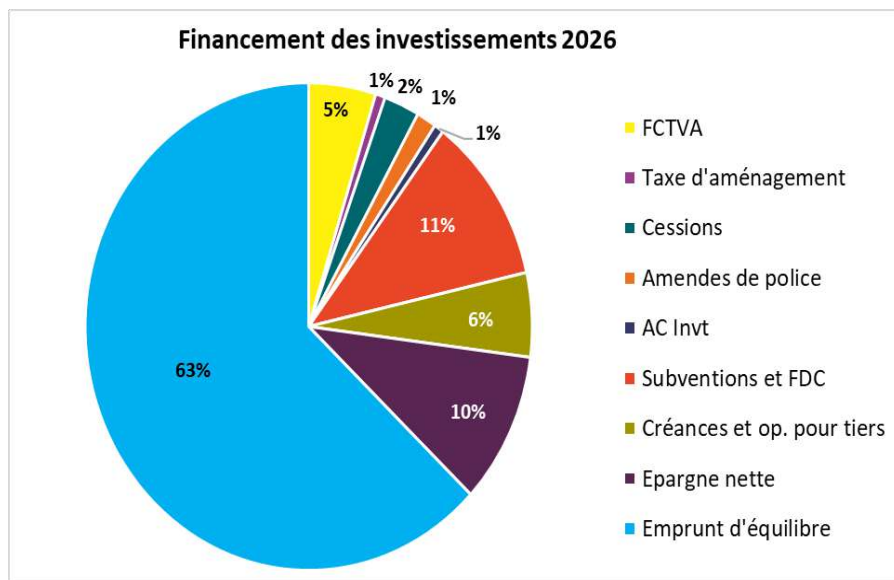
Ce programme d'investissement ambitieux bénéficie de subventionnement et de co-financement par le biais de fonds de concours³ à hauteur de 11 % représentant 39,7 M€.

Il est recherché une optimisation de ces financements avec l'ensemble des dispositifs mis en œuvre afin de réduire le recours à de nouveaux emprunts dans un contexte où la dette continue à coûter cher.

Le financement de ce programme est par ailleurs assuré par le produit de la taxe d'aménagement (2,5 M€) en baisse suite à la réforme de 2022 et au ralentissement de la production immobilière, le FCTVA estimé à 17,25 M€, le remboursement des travaux réalisés pour le compte de tiers à hauteur de 16,2 M€ et des cessions pour 9,1 M€ dont 7,67 M€ pour le rachat du site Alpeexpo par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ces recettes sont complétées par un volume d'emprunt d'équilibre estimé à 223 M€ contre 203 M€ en 2025. Il est rappelé que le recours à l'emprunt est ajusté en fin d'année en fonction du niveau effectif de réalisation du budget.

³ Y compris Attributions de compensation de 2,5 M€



L'encours de la dette de la Métropole (net de l'aide du fonds de soutien), est de 857,6 M€ au 1^{er} janvier 2026 contre 862,4 M€ au 1^{er} janvier 2025, soit un désendettement net de 4,75 M€ porté par les budgets annexes. Le budget principal porte un encours de 688,3 M€ au 1^{er} janvier 2026 et s'est endetté de 3,7 M€ en 2025.

En 2025, la Métropole a effectué les emprunts suivants ;

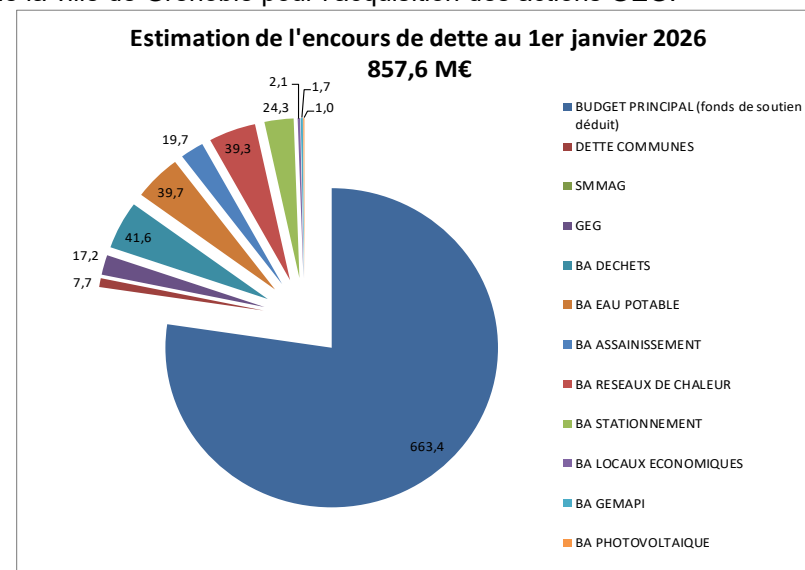
- Sur le Budget Principal :
 - 2 émissions obligataires pour un montant total de 35 M€,
 - Un tirage sur l'emprunt « Réhabilitation » contractualisé auprès de la BEI en 2021 pour un montant total de 10 M€,
 - Un tirage sur l'emprunt « Urban régénération » contractualisé auprès de la BEI en 2024 pour un montant total de 15 M€,
 - Un emprunt auprès de l'Agence France Local d'un montant de 16 M€.

- Sur le Budget Annexe Collecte Traitement des Déchets, le solde de l'emprunt « Valorisation » contractualisé auprès de la BEI pour un montant de 5 M€, ce tirage finance le centre de compostage et l'unité de méthanisation,
 - Sur le Budget Annexe Eau Potable, un emprunt de 2 M€ auprès de La Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes,
- Soit au total 83 M€ de nouveaux financements qui sont intégrés aux hypothèses de construction budgétaire 2026. L'ensemble des emprunts contractualisés sur l'année 2025 sont sur index monétaire Euribor 3 mois afin de profiter de la baisse des taux de la Banque Centrale Européenne.

La Métropole a bénéficié de marges performantes sur les tirages effectués auprès de la BEI entre 0,581 % et 0,614 %. Sur les autres financements, les marges sont comprises entre 0,95% et 1 %.

L'encours comprend 24,9 M€ de dette récupérable, soit 2,9 % du total contre 44,8 M€ au 1^{er} janvier 2025.

La dette récupérable est due pour 7,7 M€ aux communes et 17,2 M€ auprès de la ville de Grenoble pour l'acquisition des actions GEG.



Les frais financiers estimés sur les emprunts contractualisés en 2025 (83 M€) représentent un montant de 30,5 M€ sur la durée totale des contrats.

Il est à noter que la Banque Centrale Européenne (BCE) dont le principal taux directeur était passé de 0% à 4,5 % en 15 mois de 2022 à 2023 a entamé une baisse de ses taux à partir de juin 2024, aujourd'hui le principal taux directeur de la BCE est à 2,15 %.

Ainsi, les taux monétaires sont en baisse, à contrario les taux fixes sur la fin de l'année 2025 sont en progression et compris entre 3,65 % et 4,04 %.

Les coûts de financement des banques ont augmenté et ont été répercutés selon les offres aux emprunteurs tant sur les taux fixes que sur les marges sur index monétaires.

○ Précisions méthodologiques

Les données présentées concernent les seuls mouvements réels à l'exception des travaux en régie.

La balance comptable par chapitre figure en fin de présentation de chaque budget.

MISSIONS	PROGRAMMES	AP/CP
ATTRACTIVITE, INSERTION ET DYNAMISME ECONOMIQUE	BP : RECHERCHE INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	CPER ESRI 2015-2020 et plan campus CPER ESRI 2021-2026
	BP : COHESION ECONOMIQUE	Cohésion économique et insertion
	BP : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aides aux entreprises Entretien des zones d'activité économique (ZAE)
	BP : TOURISME - PROMOTION	Alpexpo Accompagnement des projets touristiques et de loisirs
	BA : LOCAUX ECONOMIQUES	
	BA : GROUPEMENTS FERMES D'UTILISATEURS	
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	BP : POLITIQUES CULTURELLES	Equipements culturels et de culture scientifique
	BP : POLITIQUES SPORTIVES	Equipements sportifs
PLANIFICATION, PROJETS URBAINS ET PAYSAGERS	BP : URBANISME STRUCTURANT	Urbanisme Accompagnement de l'urbanisation Réserve foncière long terme
	BP : AMENAGEMENT	ANRU 1 ANRU 2 GRANDALPE Polarité NORD EST Polarité NORD OUEST Opérations d'aménagement économique
	BA : OPERATIONS D'AMENAGEMENT	
POLITIQUES DE L'HABITAT	BP : DISPOSITIFS METRO PARCS PUBLICS ET PRIVES	Habitat
	BP : CREDITS DELEGUES D'AIDES A LA PIERRE	Gens du voyage
	BP : GENS DU VOYAGE ET AUTRES FORMES D'HABITATS	Aides à la pierre
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	BP : COHESION ECONOMIQUE	Fond d'accompagnement social de la transition écologique
MOBILITES INCLUSIVES ET ESPACE PUBLIC	BP : MOBILITES ESPACES PUBLICS ET VOIRIES	Voiries, espaces publics, politique cyclable 2 A480 Rondeau Mobilités
	BA : STATIONNEMENT EN OUVRAGE	
CHANGEMENTS CLIMATIQUES : ATTENUATION ET ADAPTATION	BP : CYCLE DE L'EAU	Cycle de l'eau
	BP : SERVICES PUBLICS A LA PERSONNE	
	BP : ENERGIE ET CLIMAT	Qualité de l'air Transitions énergétiques
	BP : AUTRES SERVICES PUBLICS	Equipements Funéraires Divagation animale
	BA : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	Centre de tri UIVE - Unité d'incinération et de valorisation énergétique
	BA : EAU POTABLE	
	BA : ASSAINISSEMENT	
	BA : GEMAPI	
ENVIRONNEMENT, MONTAGNE, AGRICULTURE, FORETS	BP : ENVIRONNEMENT FORET AGRICULTURE ET MONTAGNE	Agriculture et biodiversité
RESSOURCES METROPOLITAINES	BP : LOCAUX ADMINISTRATIFS	Locaux administratifs Siège de la Métropole
	BP : RESSOURCES HUMAINES	
	BP : COMMUNICATION	
	BP : SYSTEMES D'INFORMATION	Systèmes d'information
	BP : MOYENS COLLECTIFS	Moyens matériels

1. BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2026 traduit la volonté de la Métropole de préserver la qualité des services publics et de poursuivre les investissements structurants engagés au service du territoire métropolitain, malgré un contexte économique et financier de plus en plus exigeant, marqué par la nécessité d'assumer une contrainte budgétaire durable.

Dans la continuité des éléments présentés lors du rapport d'orientations budgétaire, le budget primitif 2026 intègre les seuls impacts budgétaires traduisant la loi spéciale promulguée le 27 décembre dernier dans l'attente de la reprise des débats parlementaires, ce qui représente un effort de 5 M€ pour la métropole par rapport à la trajectoire des recettes antérieure à 2025. En effet, les modalités d'application et la répartition de la contribution des collectivités territoriales à l'effort national de redressement des comptes publics demeurent à ce jour trop incertaines pour être traduites de manière fiable dans les équilibres budgétaires métropolitains, bien qu'elles soient autant que possible documentées.

A moyen terme, compte tenu de l'ampleur du déficit public national et des engagements européens de la France il faut néanmoins s'attendre à une contribution durable des collectivités territoriales à la réduction du déficit public sans commune mesure avec les ajustements déjà connus depuis les baisses de la DGF impulsés en 2012.

Les dispositions découlant de la Loi de Finances 2026 seront intégrées lors d'une décision modificative ou du budget supplémentaire, une fois les textes définitifs et leurs impacts connus.

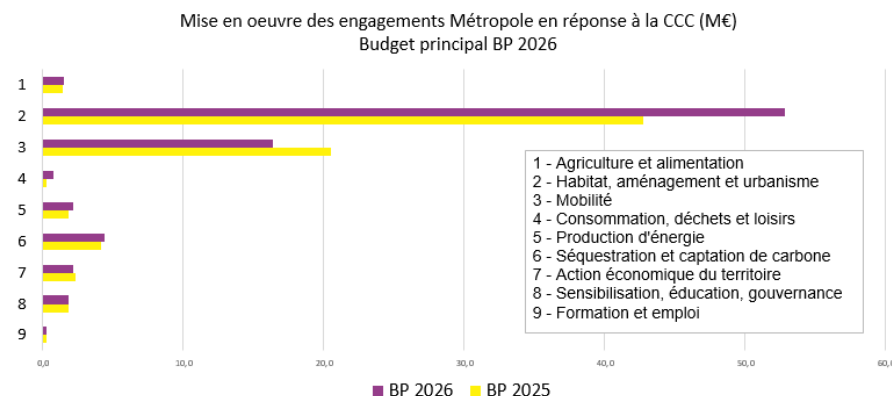
Par ailleurs, concernant la CNRACL, le décret du 30 janvier 2025 prévoyait une augmentation de 12 points sur 4 ans. L'augmentation afférente est intégrée pour 2026 aux dépenses de masse salariale et se poursuivra donc sur les 2 prochains exercices.

La mise en œuvre du plan d'amélioration du fonctionnement, initié dès 2024, se poursuit et se renforce encore en 2026. Il contribue à maîtriser les dépenses dont l'évolution est contenue à +0,6 % à périmètre constant et hors contribution complémentaire de 15,75 M€ versée au SMMAG en fonctionnement à compter de 2026.

Dans le même temps, la recherche de financements complémentaires, en sus de la dynamique de la fiscalité des entreprises, mais surtout de la perception de 3,8 M€ du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) permet de constater une évolution des recettes de fonctionnement de +1,4 %, alors même que les dotations de l'Etat diminuent fortement ; baisse qui est partiellement compensée par la perception du FPIC.

En investissement, la Métropole maintient les objectifs qu'elle s'est fixée au travers de la mise en œuvre des différents documents de planification qu'elle a adopté et notamment de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) avec un volume prévu de 182.7 M€ du BP 2026 (c /184,4 M€ au BP25), lui permettant de garantir les transitions et d'apporter des réponses aux engagements pris dans le cadre de la Convention Citoyenne pour le Climat.

La mise en œuvre des propositions de la convention citoyenne se traduit au sein du seul budget principal 2026, par l'inscription de 82,4 M€ dont 76,4M€ en investissement, contre 75,6 M€ au BP 2025.



1.1 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT FORTEMENT IMPACTÉES PAR LES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES PRISES AU NIVEAU NATIONAL

Évaluées à 436,8 M€ en 2026, les recettes réelles de fonctionnement du budget principal (y compris travaux en régie) augmentent que de 1,4 %, soit 6 M€, par rapport au BP 2025. Cette évolution est essentiellement portée par la dynamique de fiscalité si l'on considère que le FPIC compense la baisse des dotations de l'Etat. La construction du projet de budget de la Métropole, conformément aux orientations budgétaires débattues le 19 décembre 2025, ne tient pas compte de l'ensemble des mesures du projet de loi de finances 2026 faisant toujours l'objet de discussions au débat national mais de l'impact d'une Loi Spéciale.

La part que représente les dotations de l'Etat (57 %) au sein des recettes de fonctionnement reflète la perte de souveraineté budgétaire de la Métropole suite aux décisions gouvernementales (suppression de la taxe d'habitation et d'une partie de la CVAE).

Pour mémoire, ces dotations représentaient 50 % en 2022 et 33 % en 2020.

La baisse de 4 M€ en 2026 (hors reversement FPIC), après celle de 7 M€ subie en 2025, illustre le risque lié à la perte d'autonomie fiscale. Ainsi, les collectivités territoriales font face à une double peine : la dépendance toujours plus forte aux fonds alloués par l'Etat et la restriction drastique de leurs ces mêmes fonds.

Le dynamisme des recettes réelles de fonctionnement qui avait pu être constaté ces dernières années est remis en cause depuis 2025 pour trois raisons essentielles :

- Tout d'abord, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des locaux d'habitation et des locaux industriels, applicable en 2026, va retrouver un niveau quasi « normal » à +0,8%, après +1,7% en 2025 et 3 années de hausses exceptionnelles portées par une inflation galopante.
- Par ailleurs, les ponctions décidées par l'Etat sur les ressources des collectivités, et opérées au travers à la fois d'une diminution des fonds de concours dits « variables d'ajustement » et par des

prélèvements sur la DGF du bloc communal, vont atteindre des proportions jamais constatées en 2026.

La Métropole sera plus particulièrement concernée par des réductions significatives de la part compensation de la DGF et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

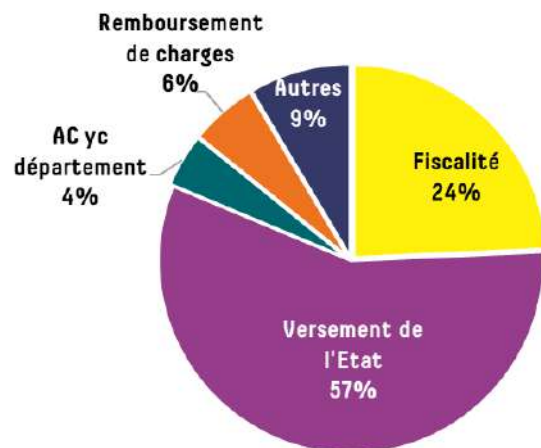
- De plus, si la mesure est adoptée en loi de finances pour 2026, la Métropole pourrait également être très impactée par une réduction d'un quart des compensations fiscales (CFE et TFB) perçues suite à l'abattement de 50% des bases des établissements industriels. Et ce, alors même que le contexte économique du territoire de la Métropole entraîne un risque de pertes fiscales important.
- Enfin, la contribution de la Métropole au titre du DILICO, qui s'est traduit en 2025 par un prélèvement sur les recettes de fiscalité, pourrait être reconduite en 2026. Le DILICO priverait ainsi la Métropole de près de 6 M€ de recettes, même si elle devrait alors percevoir près d'1,8M€ au titre du reversement 2025.

Aussi, les recettes de fiscalité représentent, 23,8 % des recettes de fonctionnement soit 103,8 M€, et sont en accroissement de 4,9% par rapport à 2025 (hors prélèvement DILICO prélevé en 2025).

Le budget principal ne prévoit pas de hausse d'impôts pour les ménages ou les entreprises, dans un contexte également difficile pour l'ensemble des contribuables. Les taux de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière restent ainsi les mêmes entre 2025 et 2026.

Dans le même temps, des chantiers d'optimisation des recettes non fiscales déjà engagés dès 2024-2025 se poursuivront en 2026 (modalités de revalorisation des tarifications et des loyers, refacturation des taxes foncières, contribution des structures satellites, recherche de nouvelles sources de financement extérieurs, ...) afin de contribuer à l'équilibre du budget.

Recettes de fonctionnement 2026
435,8 M€ (hors travaux en régie)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution
Fiscalité des entreprises		84,5	90,6	7,2%
Fiscalité des ménages		14,4	13,2	-8,7%
Total recettes fiscalité*		98,9	103,8	4,9%
Prélèvement DILICO		-5,6		
Total recettes fiscalité*		93,3	103,8	11,2%
Compensations fiscales		19,8	20,5	3,3%
Reversement TVA suppression THRP		67,3	67,5	0,3%
Reversement TVA suppression CVAE		43,8	43,9	0,3%
Total Reversement TVA		111,0	111,3	0,3%
DGF Part intercommunale		13,5	13,5	0,0%
DGF Part compensation		59,4	56,3	-5,3%
DCRTP		13,9	12,0	-13,4%
FNGIR		31,1	31,1	0,0%
FPIC		0,0	3,8	
Dotations et compensations		248,7	248,5	-0,1%
AC et dotation Département		19,6	19,6	0,0%
Forfait Post Stationnement		2,0	2,1	5,0%
Autres recettes**		54,4	56,6	4,0%
Recettes réelles (hors dette et DILICO déduit)		418,0	430,5	3,0%
Recettes réelles (hors dette)		423,6	430,5	1,6%
Dividendes		2,7	1,5	-44,4%
Produits financiers		3,4	3,8	10,7%
Recettes réelles de fonctionnement (DILICO déduit)		424,1	435,8	2,8%
Recettes réelles de fonctionnement		429,8	435,8	1,4%
Travaux en régie		1,0	1,0	0,0%
Recettes de fonctionnement (DILICO déduit)		425,1	436,8	2,8%
Recettes de fonctionnement		430,8	436,8	1,4%

* hors taxe de séjour et "autres taxes" ** y compris taxe de séjour et "autres taxes"

Les taux d'imposition 2026 sont prévus à l'identique de ceux de 2025

Taux de CFE = 34,63 % Taux THRS = 8,57 %

Taux de FB = 1,29 % Taux de FNB = 6,87 %

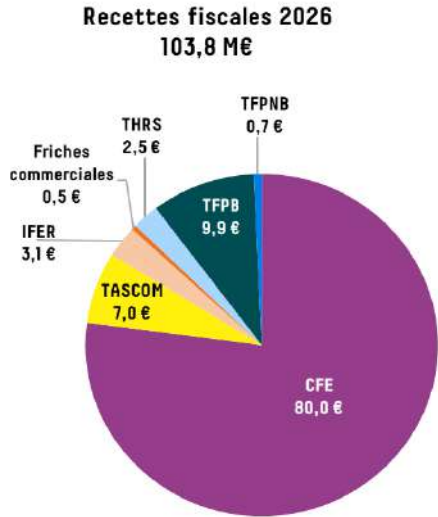
1.1.1 UNE DYNAMIQUE FISCALE « AU RALENTI », FREINEE PAR LA BAISSSE DE L'INFLATION

Les recettes fiscales du Budget Principal, hors taxe de séjour et avant prise en compte du dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités territoriales (DILICO), sont prévues à hauteur de 103,8 M€ en 2026 contre 98,9 M€ au BP 2025.

Dans l'éventualité d'une reconduction du DILICO pour 2026, il conviendra de déduire de ce montant la contribution de la Métropole au dispositif, estimée à 5,9 M€. Les recettes fiscales réduites atteindraient alors 97,9 M€ en 2026 contre 93,3 M€ au BP 2025.

Le produit de CFE, estimé à 80 M€, représente 75,6 % des recettes fiscales de la Métropole, contre 9,4 % pour celui de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), évalué à 9,9 M€.

Les estimations des produits fiscaux et compensations pour 2026 tiennent compte de la liquidation de l'entreprise Vencorex.



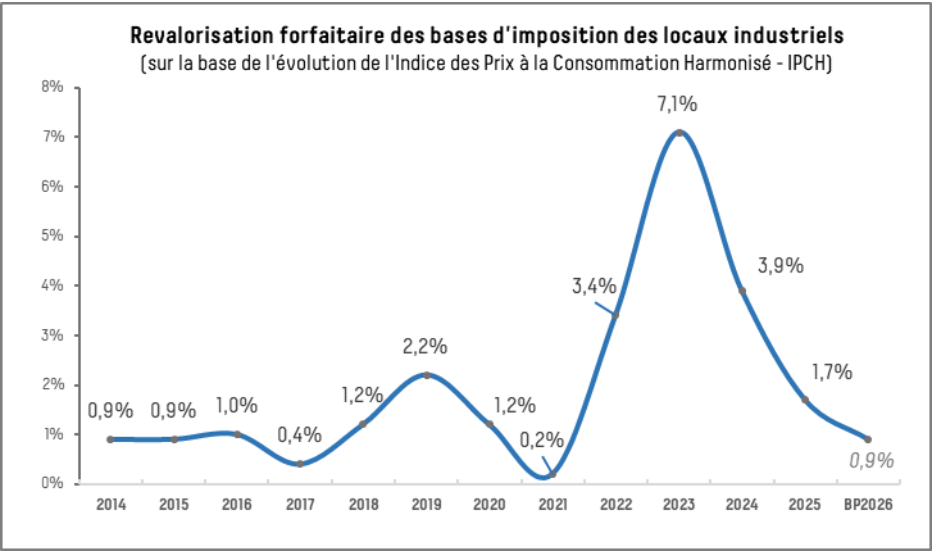
➤ La fiscalité des entreprises

Le produit de la fiscalité des entreprises, qui repose principalement sur la CFE (pour 88 %), est évalué à 90,6 M€ en 2026.

En M€	BP 2025	CA 2025 anticipé	BP 2026	Evol. BP 2025	Evol. CA 2025
CFE	74,6	77,1	80,0	7,3%	3,8%
TASCOM	6,4	6,8	7,0	9,7%	2,5%
IFER	3,1	3,2	3,1	1,5%	-3,2%
Friches commerciales	0,5	0,3	0,5	0,0%	51,2%
Fiscalité des entreprises	84,5	87,5	90,6	7,2%	3,6%

Le produit de CFE, de 80 M€ en 2026, est en hausse de 5,4 M€ par rapport au BP 2025 (+2,9 M€ par rapport au Compte Administratif anticipé 2025).

Il bénéficie d'une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition estimée à 0,9% pour les locaux industriels (en baisse ces trois dernières années en raison du ralentissement de l'inflation constatée depuis septembre 2023), et à 1 % pour les locaux professionnels.



Le produit de CFE intègre également une évolution physique des bases de 1 % pour les locaux industriels et de 1,5% pour les locaux professionnels, sur la base de la moyenne des 5 dernières années.

Le produit de CFE est complété de 19,6 M€ de compensations, dont 17 M€ au titre de l'abattement de 50 % de la valeur locative des établissements industriels qui suit la dynamique des bases. Le PLF 2026 présenté en octobre 2025 prévoyait l'application d'un coefficient de minoration de 25% sur la compensation. Cette potentielle baisse n'a pas été intégrée aux prévisions du BP 2026.

Les autres compensations liées à la CFE sont maintenues à leur niveau de 2025, à l'exception de la compensation portant sur les redevables assujettis à la base minimum de CFE et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 k€ pour laquelle l'évolution constatée les années précédentes a été reconduite en 2026 (+10%, soit une augmentation de 226 k€).

Pour 2026, le taux de CFE reste inchangé à 34,63%. En 2025, Grenoble-Alpes Métropole présentait un taux de CFE supérieur au taux médian des métropoles et EPCI voisins.

En 2025, 74% des entreprises sont imposées à la base minimum de CFE sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole. Toutefois, les cotisations de CFE issues des entreprises assujetties à la base minimum représentent seulement 24% du produit total de CFE encaissé. Cette base minimum s'applique aux entreprises dépourvues de locaux ou dont la valeur locative est très faibles.

Le Conseil métropolitain a décidé le 26 septembre 2025 de moduler les montants de bases minimum de CFE applicables à compter de 2026.

Pour les entreprises des quatre premières tranches de chiffre d'affaires (CA < 250 000 €), les montants de bases minimum sont maintenus au même niveau qu'en 2025.

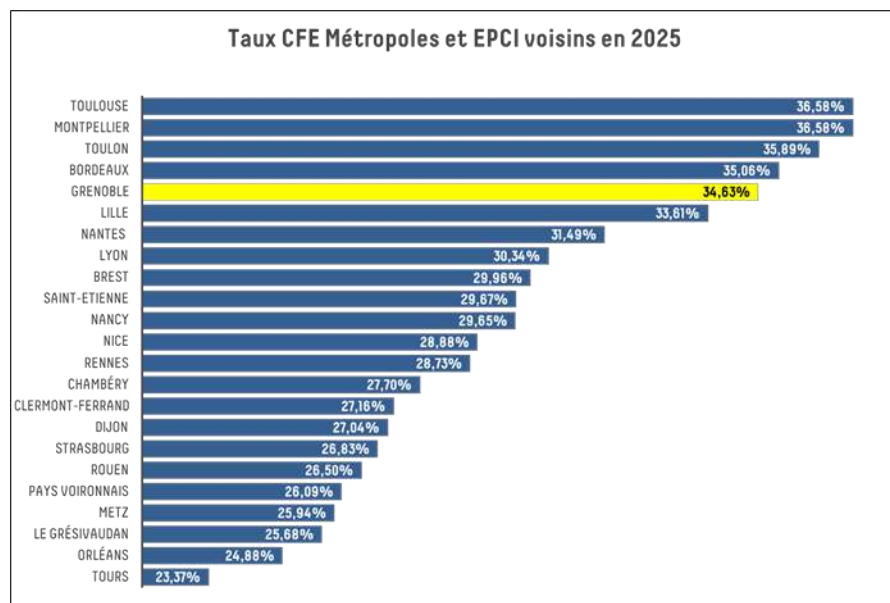
Pour les entreprises des deux tranches supérieures (CA > 250 000 €), les montants de bases minimum sont rehaussés respectivement à 85% et 90% du plafond légal autorisé (contre 75% pour ces deux tranches en 2025).

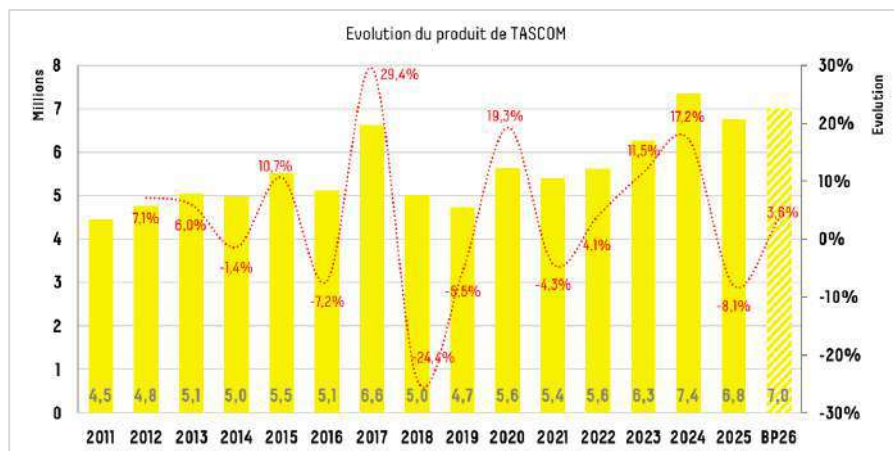
Cette modulation des montants de bases minimum de CFE représente un gain de produit fiscal estimé à 1,4 M € pour 2026.

Concernant la TASCOT, il est prévu une hausse de 0,4 M€ du produit par rapport au budget primitif 2025 (+0,17 M€ par rapport au Compte Administratif 2025). Le produit pour 2026 est évalué à 7 M€ suite à la majoration du coefficient multiplicateur de 1,25 au plafond légal fixé à 1,3, décidée par le Conseil Métropolitain le 26 septembre 2025.

Déterminé à partir de tarifs revalorisés chaque année selon l'inflation associée au projet de loi de finances, le produit de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est estimé à 3,1 M€ en 2026, en hausse de 1,5 % par rapport au BP 2025.

S'agissant de la taxe sur les friches commerciales (TFC), le produit attendu s'élève à 474 k€ en 2026, stable par rapport au BP 2025.





➤ **Autre fiscalité directe : les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

Les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TFPB, TFPNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ne sont pas payées par les seuls ménages. Ainsi, en 2025, 37 % du produit de TFPB est issu des contribuables « personnes morales ».

Le taux de TFPB peut être fixé librement, contrairement aux taux de THRS et de TFPNB qui sont liés au taux de TFPB. Ainsi, toute décision d'augmentation du taux de THRS implique de fait une hausse du taux de TFPB, dans les mêmes proportions. Pour mémoire, depuis 2023, la Métropole et de nombreuses collectivités plaident auprès du gouvernement pour que l'augmentation de ces taux puisse être déliée. Bercy a toujours émis un avis défavorable.

En M€	BP 2025	CA 2025 anticipé	BP 2026	Evol. BP 2025	Evol. CA 2025
THRS	3,9	1,9	2,5	-34,0%	35,7%
TFPB	9,7	9,8	9,9	2,3%	1,5%
TFPNB	0,9	0,7	0,7	-19,2%	0,0%
Produit fiscal	14,4	12,4	13,2	-8,7%	6,6%

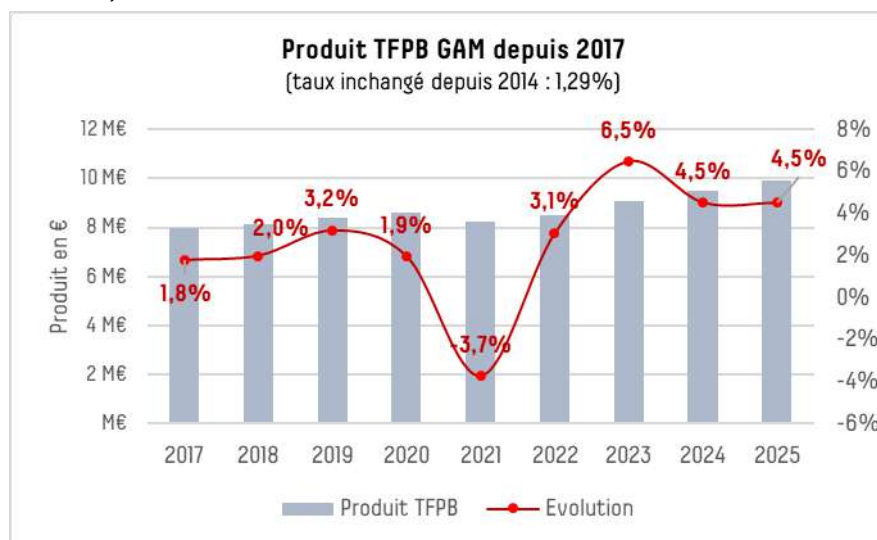
La progression du produit des trois taxes, prévue en 2026, repose sur la seule variation des bases. **Les taux d'imposition de la TFPB, TFPNB et THRS demeurent inchangés.** Les hypothèses de variation physique et forfaitaire pour les trois taxes diffèrent selon le type de local et peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous.

Ces hypothèses de variation sont appliquées aux bases d'imposition des rôles généraux.

Avec une inflation en forte baisse par rapport aux années précédentes, la revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation et des locaux industriels s'est élevée à 1,7% en 2025. Pour 2026, cette revalorisation forfaitaire est anticipée à 0,9%. La variation de la grille des tarifs pour les locaux professionnels, appliquée à la base de la métropole, correspond à une hausse estimée à 1 % en 2026, contre 1,6% en 2025.

Les bases de TFPNB et de THRS ont connu des baisses relativement importantes en 2025. Aucune revalorisation forfaitaire ni physique de ces bases n'a été prévue pour le BP 2026.

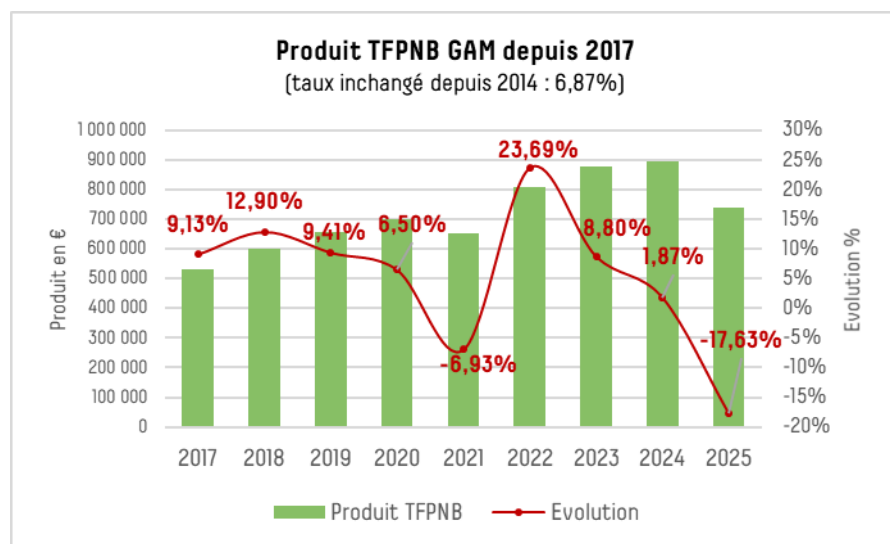
Estimé à 9,9 M€ au BP 2026, le produit de TFPB progresse de 0,2 M€ par rapport au BP 2025 (+ 0,14 M€ par rapport au Compte Administratif anticipé de 2025).



		variation physique	variation forfaitaire
TFB	locaux d'habitation	0,5%	0,9%
	locaux industriels	1 %	0,9%
	locaux professionnels	0,5 %	1%
TFNB		0%	0%
THRS	locaux d'habitation	0%	0%
	locaux professionnels		0%

L'évolution de la TFPNB est difficile à anticiper car elle dépend des changements de destination des terrains. Ainsi, la base d'imposition peut augmenter très fortement et temporairement lorsqu'il existe un projet immobilier sur une parcelle.

En 2025, les bases d'imposition ont diminué de 17 %, en partie à cause d'une mise à jour, par le Service Départemental des Impôts Fonciers, des parcelles incorrectement classées en « À bâtir ». Pour le budget 2026, le produit de la TFPNB s'élève à 0,74 M€, soit une baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2025 (stable par rapport au CA anticipé 2025).



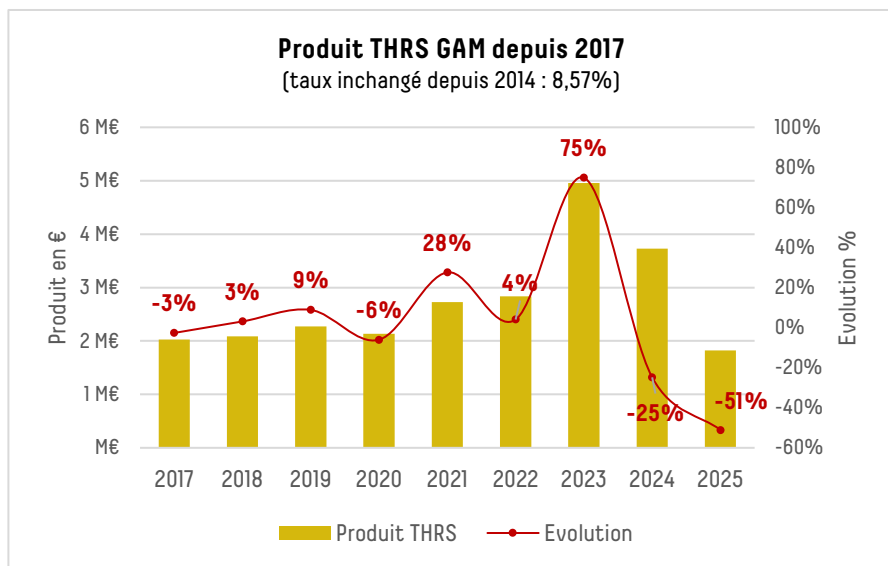
Les compensations fiscales de TFPB correspondent essentiellement aux compensations portant sur les locaux industriels, suite à la réforme des valeurs locatives de ces locaux en 2021. Selon les mêmes hypothèses d'évolution que la TFPB pour les locaux industriels, les compensations s'élèvent à 0,62 M€ au BP 2026.

Depuis 2023, plus aucun contribuable ne paie de la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Les bases de THRS ont reculé de 49% en 2025. Cette baisse s'explique en partie par l'exclusion des « locaux divers » du champ d'application de la THRS (locaux à usage exclusivement professionnels, notamment ceux occupés par des associations). La perte de recettes qui en résulte est compensée par une compensation appelée « recentrage THRS », qui s'élève à 267 k€ pour 2026.

Ce recul s'explique également par une surévaluation des bases de THRS. Après la mise en place de l'application GMBI (« Gérer Mes Biens Immobiliers ») par la DDFiP, l'absence de déclaration ou les déclarations erronées des contribuables ont conduit à des impositions incorrectes, majorant d'autant les bases de THRS les années précédentes.

Compte tenu de ces éléments, le produit de THRS est estimé à 2,5 M€ au BP 2026.



1.1.2 L'HYPOTHESE DE GEL DES COMPENSATIONS DE TVA RECONDUITE POUR 2026

Suite à la suppression de la THRP en 2021 et de la CVAE en 2023⁴, le gouvernement a choisi de transférer une quote-part de la TVA aux collectivités pour compenser la perte de ces deux recettes fiscales. Le montant de ces deux compensations évoluait jusqu'en 2024 selon la progression du produit national de TVA de l'année en cours.

En 2025, la Loi de Finances a gelé le montant de ces quotes-parts de TVA au niveau de 2024, et prévu qu'à compter de 2026, ces compensations évolueraient selon la progression du produit national de TVA de l'année écoulée.

⁴ Si la suppression de la THRP est intervenue en 2021 en tant que recettes des collectivités, les contribuables ont continué à payer l'impôt jusqu'en 2023. De même, la CVAE est certes absente des recettes fiscales des EPCI depuis 2023, néanmoins les entreprises continuent à payer de la CVAE à l'État. La suppression totale de la CVAE a d'ailleurs été repoussée à 2030 dans la LF 2025.

	BP 2025	CA 2025 anticipé	BP 2026	Evol. BP 2025	Evol. CA 2025
Reversement TVA suppression THRP	70,4	67,5	67,5	-4,1%	0,0%
Reversement TVA suppression CVAE	43,9	43,9	43,9	0,0%	0,0%
Compensation TVA	114,2	111,3	111,3	-2,5%	0,0%

Le PLF présenté en octobre 2025 prévoyait d'écarter la progression des fractions de TVA, qui serait réduite du niveau de l'inflation : la revalorisation correspondrait alors au taux de croissance du produit national de TVA diminué du taux d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac.

Ce mécanisme réduit sensiblement le dynamisme des quotes-parts de TVA, qui stagneront si le taux de croissance du produit de TVA nationale et le taux d'inflation sont proches, et pourraient baisser si le produit de TVA national décroît.

Pour 2026, les montants de compensations de TVA sont donc anticipés comme stables par rapport à 2025 :

- 67,5 M€ en compensation de la perte de THRP
- 43,9 M€ en compensation de la perte de CVAE

Pour mémoire, la compensation TVA-CVAE est composée d'une part fixe, permettant de garantir à la Métropole un produit égal à la moyenne quadriennale des recettes de CVAE 2020-2023, soit 42,3 M€, et d'une part variable issue du fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET).

La somme de ces deux fractions de TVA représente un total de 111 M€ au BP 2026, soit un quart des recettes réelles de fonctionnement de la Métropole.

1.1.3 DES CONCOURS DE L'ETAT CONTINUELLEMENT EN BAISSSE

Les concours financiers de l'Etat à la Métropole sont estimés à 116,6 M€ en 2026, en baisse de 1,3 M€ par rapport au montant encaissé en 2025, alors que la baisse était à 4.2 M€ entre 2024 et 2025. Cette moindre baisse s'explique par le fait que le territoire métropolitain devienne bénéficiaire du FPIC à compter de 2025.

Ils représentent 26,7 % des recettes de fonctionnement du Budget Principal.

En M€	BP 2025	CA 2025 Anticipé	BP 2026	Evolution /BP 2025	Evolution /CA 2025
DGF Part intercommunale	13,5	13,5	13,5	0,0%	0,0%
DGF Part compensation	59,4	59,3	56,3	-5,3%	-5,1%
Total DGF	72,9	72,8	69,7	-4,3%	-4,2%
DCRTP	13,9	14,1	12,0	-13,4%	-14,5%
FNGIR	31,1	31,1	31,1	0,0%	0,0%
FPIC	0,0	3,8	3,8		0,0%
Total Concours de l'Etat	117,9	117,9	116,6	-1,0%	-1,1%

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de Grenoble Alpes Métropole est composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont des dotations versées par l'Etat suite à la suppression de la taxe professionnelle.

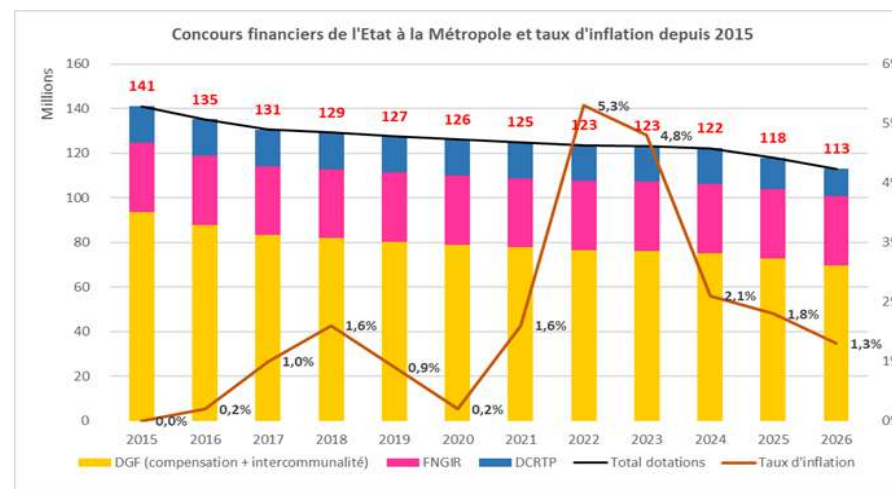
Dans la continuité de la trajectoire suivie depuis plusieurs années, le PLF pour 2026 devrait confirmer une nouvelle fois le rôle péréquateur de la DGF avec une volonté affichée de rendre sa répartition plus équitable (reconduction des augmentations de la DSR et de la DSU des communes ainsi que de la dotation d'intercommunalité au bénéfice de certains groupements) qui pénalise la Métropole.

De toute évidence, une nouvelle augmentation des composantes DSR et DSU ne serait plus, contrairement aux trois années précédentes, financée en tout ou partie par un abondement de l'enveloppe de DGF, mais par un prélèvement accentué sur la part compensation de la DGF perçue par la Métropole.

Par ailleurs, pour maîtriser l'évolution de l'ensemble des concours financiers aux collectivités territoriales, l'Etat devrait pratiquer un nouveau prélèvement

sur leurs ressources au travers d'une diminution des fonds de concours dits « variables d'ajustement », dont la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) perçue par la Métropole.

En 2026, la baisse de l'enveloppe nationale de DCRTP risque d'être sensiblement plus importante que les années précédentes et, comme de nombreuses collectivités territoriales ne perçoivent plus de DCRTP suite aux ponctions successives opérées par l'Etat, la Métropole pourrait davantage être impactée qu'en 2025.



• La dotation d'intercommunalité.

Depuis la réforme de 2019, la dotation d'intercommunalité des Métropoles se compose de trois parts :

- Une dotation de base calculée en fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscale (CIF) de 3,1 M€ en 2025,
- Une dotation de péréquation calculée en fonction de la population, du CIF et d'un indice synthétique de ressources et de charges, de 6,3 M€ en 2025,
- Une dotation de garantie de 4 M€ en 2025, et qui constitue une part importante de la dotation d'intercommunalité (30%).

De fait, le montant de la dotation d'intercommunalité dépend largement de l'intégration fiscale du groupement mesurée par le CIF.

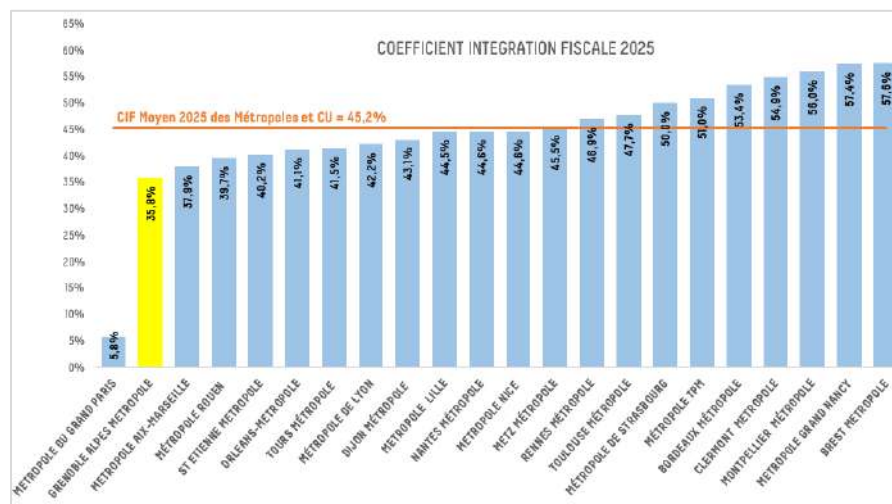
Cet indicateur est déterminé à partir de la formule suivante :

$$\frac{\text{Recettes fiscales + compensations - reversements aux communes (100\% AC et 50\% DSC) pour la METROPOLE}}{\text{Totales recettes fiscales et compensations du territoire métropolitain (communes, syndicats et intercommunalité)}}$$

Plus la part de fiscalité perçue et conservée par la Métropole est faible, plus le CIF est petit, plus la dotation de base et la dotation de péréquation sont diminuées.

La réforme de 2019 a également institué une dotation de garantie afin que les Métropoles perçoivent un montant total de dotation d'intercommunalité identique à celui de l'année précédente à population constante. **Cette garantie est appliquée si le CIF pondéré par 1,1 de la métropole est supérieur à 35 %.**

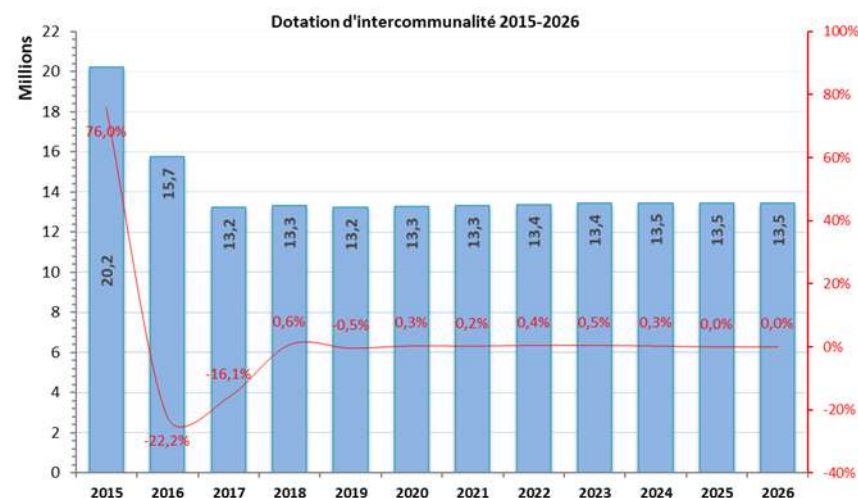
Le CIF 2025 de Grenoble Alpes Métropole a été ramené à 35,8%, après 37,3 % en 2022, 37,6% en 2023 et 35,6% en 2024. L'écart au seuil de 35% reste donc très faible. Ce qui fait peser un risque sur le maintien de la dotation de garantie.



La diminution du CIF constatée en 2024 est liée au fait que 11 communes du territoire métropolitain (dont la ville-centre) ont actionné de façon significative le levier fiscal en 2023. En modifiant ainsi le rapport entre la fiscalité levée par la Métropole et celle levée par les communes, la hausse des taux d'imposition communaux en 2023 a été un facteur minorant du CIF métropolitain en 2024.

A l'inverse, la hausse du taux de CFE par la Métropole en 2025 a constitué une décision favorable au relèvement du CIF en 2025. Il est ainsi légèrement remonté de 35,6% en 2024 à 35,8% en 2025.

La dotation d'intercommunalité de la Métropole est estimée stable à 13,45 M€ en 2026.



- **La dotation de compensation**

La dotation de compensation, intégrée à la DGF (compensation pour la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle créée en 1999), est écartée chaque année pour financer l'évolution de certaines dotations versées par l'Etat au bloc communal.

Il s'agit notamment de couvrir les besoins liés à la hausse de la population, à l'augmentation des dotations de péréquation ou encore aux mesures spécifiques votées en loi de finances.

En 2023, la loi de finances a prévu un abondement exceptionnel de 320 M€ de la DGF pour financer la croissance des dotations de péréquation c'est-à-dire la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU). Seul le coût de l'augmentation de la population a été financé par un prélèvement sur la dotation de compensation des EPCI.

La dotation de compensation a ainsi diminué de - 0,7% en 2023 par rapport au montant notifié en 2022

En 2024, la loi de finances a reconduit l'abondement exceptionnel de 320M€ de la DGF consenti en 2023.

Cette enveloppe a financé les augmentations de la DSU (+140M€), de la DSR (150 M€) et un tiers (30 M€) de la hausse de la dotation d'intercommunalité (90 M€). La dotation de compensation a ainsi diminué de - 1,6% en 2024 par rapport au montant notifié en 2023.

Mis à part ces 2 années exceptionnelles (2023 et 2024), la dotation de compensation de la Métropole a été ponctionnée chaque année à hauteur de 2 % en moyenne ces dix dernières années.

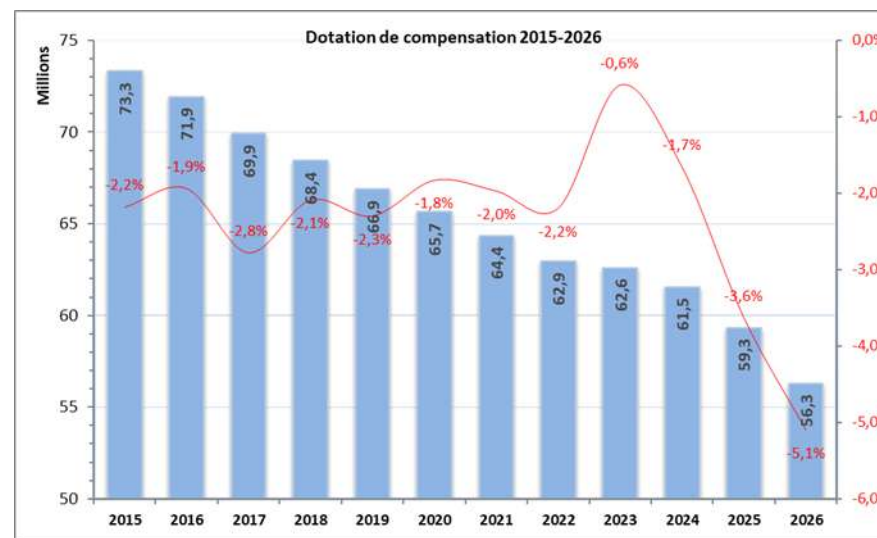
En 2025, l'abondement de 150 M€ de l'enveloppe de DGF, finalement consenti par le gouvernement, a limité la baisse de la dotation de compensation, initialement prévue à hauteur de -3,63%, soit une diminution de 2,2 M€

Pour 2026, l'Etat devrait mettre fin aux abondements de l'enveloppe de DGF tout en poursuivant la politique menée depuis de nombreuses années par les gouvernements successifs en faveur de la péréquation (croissance de la DSU et de la DSR des communes).

Le taux de minoration pourrait ainsi atteindre - 5,1 %, soit une dotation de compensation ramenée de 59 311 K€ en 2025 à 56 286 k€ en 2026 (-3,1 M€).

Cette réduction a été prise en compte dans les prévisions du BP 2026. Un tel niveau de prélèvement est sensiblement équivalent à celui opéré par l'Etat, entre 2014 et 2017, sur la DGF part intercommunalité, au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

La DGF part compensation représente une part importante des recettes de fonctionnement (13 % prévu pour 2026).



• Les dotations liées à la suppression de la taxe professionnelle

La DCRTP et le FNGIR sont issues de la réforme fiscale de 2010 qui avait conduit à la suppression de la taxe professionnelle (TP). Elles avaient initialement pour objectif la neutralisation des impacts financiers de cette réforme.

Depuis 2024, la DCRTP du bloc communal intègre de nouveau les variables d'ajustement des dotations de l'Etat (comme en 2019 et 2020) pour financer une partie des mesures prévues en faveur de certaines collectivités territoriales, notamment les communes.

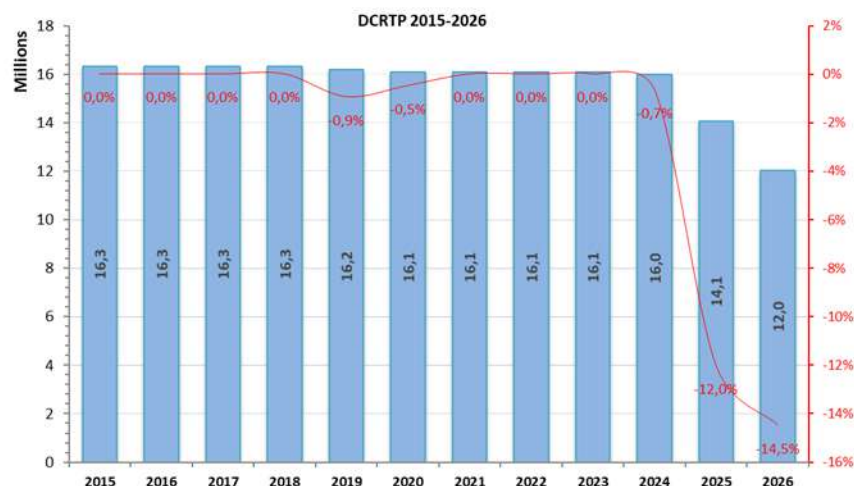
La répartition de l'effort entre collectivités s'effectue au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Pour la Métropole la perte de recettes s'est élevée à -105 K€ en 2024 (-0.7%). La DCRTP a ainsi été portée de 16,1 M€ à 16 M€.

En 2025, la diminution de l'enveloppe de DCRTP des EPCI a été nettement plus importante. Pour la Métropole, la ponction a été proche de 2M€ (-12%) avec une dotation ramenée à 14,1 M€.

Le gouvernement a justifié le niveau de ponction par le souci de « maîtriser la dynamique des prélèvements sur recettes de l'Etat », et, en particulier, ceux assurant la compensation d'exonérations fiscales.

En 2026, la baisse de l'enveloppe nationale de DC RTP pourrait avoisiner celle décidée en 2025 mais, comme de nombreuses collectivités territoriales ne perçoivent plus de DC RTP suite aux prélèvements successifs opérés par l'Etat, l'ajustement portera sur un plus petit nombre de bénéficiaires et la Métropole pourrait davantage être impactée qu'en 2025.

Le montant de la DC RTP de Grenoble Alpes Métropole est estimé à 12 M€ en 2026 en baisse de plus de 2 M€ par rapport à 2025 (-15%). La perte de recettes a été prise en compte au BP 2026.



Le FNGIR n'est pas abondé par l'Etat mais par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités « gagnantes » de la réforme de la TP. Le FNGIR de la Métropole est ainsi maintenu à 31,1 M€ en 2026.

1.1.4 LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'optimisation des recettes non fiscales revêt un enjeu de financement des politiques publiques, puisque la Métropole reste encore souveraine sur ces sujets.

Plusieurs chantiers sont en cours de travail et concernent notamment :

- Les recettes de tarifications,
- Les modalités de contribution des structures satellites, par exemple par le versement de dividendes,
- La recherche de nouvelles sources de financement extérieurs (mécénat...),
- Les modalités de revalorisation des loyers au sein du patrimoine métropolitain, de refacturation de la Taxe Foncière dont l'augmentation à l'échelle communale a jusque-là été assumée par la Métropole, ou, en dépenses, de la modulation des subventions versées à des structures occupant des bâtiments métropolitains lorsque des travaux d'économies d'énergie portés budgétairement par la métropole ont été réalisés.

➤ Les recettes liées aux transferts de compétences

La dotation du Département de l'Isère liée aux transferts de compétences de 2017 suite à la Loi NOTRE est figée à 18 M€.

Les recettes liées aux transferts de compétences comprennent aussi 1,5 M€ d'attributions de compensation (AC) reversées par les 14 communes qui ont une AC négative.

➤ Le reversement au titre du DILICO

La recette, estimée à 1,8 M€, n'a pas été inscrite au BP 2026 en cohérence avec la non inscription de la dépense.

Pour mémoire, la loi de finances pour 2025 prévoit que les montants du dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités territoriales (DILICO) prélevés en 2025, soit 5,9 M€ pour la Métropole, sont mis en réserve pour être redistribués par tiers les trois années suivantes aux collectivités contributrices, déduction faite de 10% du total destinée à alimenter les fonds de péréquation.

➤ **Le reversement au titre du FPIC**

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a pour objectif une péréquation horizontale par la redistribution de ressources entre territoires. Ce fonds n'est pas alimenté par l'Etat.

Le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant des ressources du FPIC est fixé ex ante dans la loi de finances.

Pour 2025, les ressources du fonds ont été maintenues à 1 milliard d'euros, montant inchangé depuis 2016.

Le territoire de la Métropole (groupement et communes) est redevable du FPIC depuis sa création en 2012, et pour la 1^{ère} fois en 2025, il a également été éligible à un reversement.

L'éligibilité de la Métropole au reversement FPIC s'explique par l'évolution du revenu moyen par habitant et du potentiel financier agrégé par habitant. Même si ces deux indicateurs progressent sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole, ils augmentent proportionnellement moins rapidement que sur d'autres territoires. C'est en particulier le cas du revenu moyen par habitant.

En 2025, et en application du pacte financier et fiscal de solidarité, la répartition du reversement de 10,6 M€ a été opérée entre la Métropole et les communes selon les règles de droit commun, c'est à dire au prorata du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Ainsi, en 2025, la Métropole a bénéficié d'une recette de 3,8 M€ et les communes se sont partagées le solde, soit 6,8 M€.

Cette recette est reconduite à l'identique en 2026 sachant que, depuis la loi de finances pour 2023, les ensembles intercommunaux qui cessent d'être éligibles au reversement des ressources du FPIC bénéficient de garanties. En effet, ils perçoivent, durant les quatre années suivant leur dernière année d'éligibilité, une attribution respectivement égale à 90 %, 70 %, 50 % puis 25 % du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité

➤ **Le produit issu des forfaits de post-stationnement (FPS)**

Depuis 2018, l'amende pénale pour non-paiement du stationnement a disparu au profit d'une redevance d'occupation du domaine public dont les automobilistes doivent s'acquitter, soit par paiement immédiat, soit ultérieurement via le paiement d'un forfait de post-stationnement (FPS).

Ce produit est perçu par la Métropole déduction faite des frais de mise en œuvre remboursés aux communes de Grenoble et de La Tronche, seules communes du territoire à avoir mis en place du stationnement payant.

Le produit de FPS inscrit au BP 2026 est estimé à 2,1 M€, en progression de 5% par rapport au montant prévu en 2025, soit une augmentation de 0,1M€.

Il est également prévu une recette de 5 M€ de produit des amendes de police en investissement, soit un total consolidé de 7,1 M€ contre 6 M€ au BP 2025.

Pour rappel, avant la réforme, la Métropole a perçu un produit des amendes de police de 7,6 M€ en 2018 dont 6,5 M€ reversés chaque année aux communes par le biais de l'attribution de compensation conformément au rapport de la CLECT de 2015.

Ce reversement perdure quand bien même le produit perçu n'a jamais retrouvé le niveau de 2018.

La réforme du stationnement a ainsi engendré une perte de recettes dont les communes ont été préservées en raison du montant figé des AC.

➤ **Les recettes liées aux produits financiers de couverture**

Du fait d'une gestion active de la dette par la Métropole, des instruments de couverture du risque de taux (swaps) ont été contractés.

En anticipant la baisse des taux monétaires sur les marchés financiers, ces produits permettent de compenser en partie l'augmentation des frais financiers. Ainsi, les produits financiers de couverture sont estimés en hausse à 2,8 M€ au BP 2026 contre 2,4 M€ au BP 2025.

Comme en 2025, à ces produits s'ajoute le versement du Fonds de soutien de 1 M€ suite à la désensibilisation de l'emprunt indexé sur le taux de change entre l'euro et le franc suisse.

➤ **Les travaux en régie**

Depuis 2017, il est mis en œuvre le dispositif de « travaux en régie » permettant de valoriser les investissements réalisés directement par les agents de la Métropole sans recourir à une prestation externe. Il s'agit principalement des missions de maîtrise d'œuvre des projets d'espace public et de GER réalisé en interne.

Il est prévu 1 M€ de travaux en régie au BP 2026, enveloppe identique à 2025.

➤ **Les recettes de fonctionnement par programme**

Les autres recettes de fonctionnement sont en augmentation de 2 M€ par rapport à 2025.

Cette augmentation s'explique par les variations les plus importantes suivantes :

- Le programme Energie et Climat avec une prévision en augmentation de 1,5 M€ liée à la valorisation des CEE. La majorité des CEE étant valorisées pour le compte des communes, les dépenses augmentent en parallèle de 1,3 M€,

- La Cohésion Economique dont l'augmentation de 1,2 M€ concerne principalement le FSE perçu au titre du PLIE (1 M€),
- Le Tourisme avec une prévision 2026 en augmentation de 1,5 M€ dont 1 M€ pour l'obtention fin 2025 du prix de Capitale Européenne de l'Innovation
- Une baisse constatée de 580 K€ sur le programme Ressources Humaines s'expliquant par une baisse significative des refacturations de mises à dispositions de personnel aux budgets annexes Régie Eau Potable et Régie Assainissement pour 1,3 M€ ; Ces baisses s'expliquent par les vagues de détachement massives des personnels vers ces budgets annexes, leur masse salariale étant alors directement assumé par ces budgets et non payées au budget principal et refacturées. A contrario, une inscription de 400 k€ relative à la subvention du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) au titre de la convention Handicap pour 2026-2029, partagée avec la ville de Grenoble et le CCAS et dont la métropole assure la coordination. Une partie de cette recette couvre les actions de la ville de Grenoble et du CCAS et sera donc reversée en dépenses à ces deux structures.
- Une baisse également sur le programme Systèmes d'Information de 730 k€ concernant notamment, le financement de la sécurité dans le cadre du plan France 2030 pour la mise à niveau de la Cyber Sécurité à 360 degrés (subvention versée en une fois en 2025 à hauteur de 478 k€).

Les autres recettes et leurs évolutions sont présentées dans la partie du rapport relative au détail par programmes et actions.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution /BP 2025
COHESION ECONOMIQUE	1,67	2,81	1,15
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,50	0,53	0,02
TOURISME - PROMOTION	2,29	3,83	1,54
POLITIQUES CULTURELLES	2,35	2,12	-0,23
POLITIQUES SPORTIVES	2,19	2,18	-0,01
DISPOSITIFS METRO PARCS PUBLICS ET PRIVES	0,51	0,52	0,01
GENS DU VOYAGE ET AUTRES FORMES D HABITATS	0,25	0,30	0,06
COHESION SOCIALE	0,90	0,81	-0,09
AUTRES SERVICES PUBLICS	0,65	0,65	0,00
AMENAGEMENT	0,16	0,09	-0,07
URBANISME STRUCTURANT	0,11	0,09	-0,03
MOBILITES ET ESPACES PUBLICS VOIRIES	4,84	4,55	-0,29
ENVIRONNEMENT FORET AGRICULTURE ET MONTAGNE	0,21	0,18	-0,02
ENERGIE ET CLIMAT	7,65	9,15	1,50
LOCAUX ADMINISTRATIFS	2,73	2,68	-0,05
RESSOURCES HUMAINES	25,24	24,66	-0,58
COMMUNICATION	0,39	0,25	-0,14
SYSTEMES D INFORMATION	3,45	2,72	-0,73
MOYENS COLLECTIFS	1,51	1,38	-0,13
TOTAL	57,60	59,51	1,91

Parmi ces recettes 15 % concernent des subventions obtenues auprès de financeurs :

Le développement social et l'insertion représentent 74% des participations de l'Etat perçues à hauteur de 2,8 M€. L'ADEME et l'Etat au titre du Fonds Verts soutiennent l'accompagnement à l'animation des projets MurMur, ZFE, et IRVE (391 K€).

Au titre du Département, 90% du total inscrit au budget soit 494 K€ financent la politique d'insertion notamment le dispositif « parcours emploi renforcé » qui vise à favoriser l'insertion des allocataires du RSA (350 K€).

La Région finance essentiellement des actions liées à l'emploi telles que les plateformes mobilités emploi et les emplois aidés (100 K€).

Au titre de l'Europe :

- 1,6 M€ sont prévus pour le FSE (en augmentation de 600 k€) dont 0,8 M€ seront reversés aux porteurs de projets ; la métropole étant organisme instructeur pour le compte des partenaires,
- 1 M€ au titre du prix Capitale Européenne de l'Innovation remportée fin 2025,
- Pour le projet SLAKE2CT, visant à accompagner le développement à l'internationalisation des start-ups, la métropole n'est pas chef de file, la quote-part pour la Métropole est de 162 K€ pour l'essentiel finance des contrats de projets à hauteur de 74%. La part résiduelle finance des frais d'études (20 k€) portés par le service,
- Le projet Adaptnow vise à promouvoir l'adaptation au changement climatique et à la prévention des risques, le coût éligible du projet pour la Métropole est de 172 K€ pour une participation attendue de 126 K€. En 2026, 50 K€ sont inscrits essentiellement au titre de la masse salariale,
- Le projet Ecole vise à promouvoir l'Economie circulaire : 180 K€ ont été attribués à la collectivité, les 60 K€ inscrits au BP2026 constituent l'appel de solde.

Subventions de fonctionnement par financeurs

En M€	BP 2025	BP 2026	% évol.
Europe	1,18	2,77	58%
Etats et ses opérateurs	4,21	3,88	-8%
Région	0,01	0,10	90%
Département	0,05	0,54	92%
Autres	1,56	1,68	7%
Total	7,00	8,98	22%

Plus de la moitié de ces autres recettes est composée des remboursements de charges.

En M€	BP 2025			BP 2026		
	Environnement de travail 011	Charges de personnel 012	Indemnités élus 65	Environnement de travail 011	Charges de personnel 012	Indemnités élus 65
BA DECHETS	1,80	3,00	0,07	1,68	2,63	0,06
BA ASSAINISSEMENT	0,80	3,38	0,05	0,79	2,96	0,04
BA EAU POTABLE	0,76	4,45	0,05	0,82	3,90	0,06
BA GEMAPI	0,10	0,21	0,01	0,11	0,21	0,01
BA LOCAUX ECO	0,08	0,29	0,00	0,09	0,30	0,00
BA STATIONNEMENT	0,04	0,22	0,01	0,04	0,23	0,01
BA RESEAUX DE CHALEUR	0,09	0,62	0,02	0,08	0,58	0,02
BA GFU	0,02	0,14	0,01	0,01	0,13	0,01
BA PHOTOVOLTAIQUE	0,02	0,09	0,01	0,02	0,09	0,01
BUDGETS ANNEXES	3,71	12,40	0,23	3,64	11,03	0,22
SMMAG	0,17	1,19	0,00	0,17	1,18	0,00
SABF	0,04	0,45	0,00	0,04	0,46	0,00
SYNDICATS ET EP	0,21	1,64	0,00	0,21	1,64	0,00
SERVICES COMMUNS	0,16	7,58	0,00	1,08	6,80	0
REMBOURSEMENT DE CHARGES	4,08	21,62	0,23	4,93	19,47	0,22
TOTAL	25,93			24,62		

Le Budget Principal supporte tout ou partie des charges de personnel ainsi que d'environnement de travail des agents des services des budgets annexes, des services mis à disposition des syndicats (SMMAG, SABF ...) et des services mutualisés.

Ces charges sont estimées à 24,6 M€ au BP 2026 contre 25,9 M€ au BP 2025 dont 19,47 M€ concernent des frais de personnel.

Le nombre accru de détachements, en contrats de droit privé, de fonctionnaires précédemment payés au budget principal et refacturés aux budgets Eau et Assainissement, entraîne mécaniquement une diminution des refacturations (et des dépenses de masse salariale du budget principal) mais une augmentation de la masse salariale directe des budgets correspondants.

Les modalités de remboursements ont été définies par délibérations et par conventions.

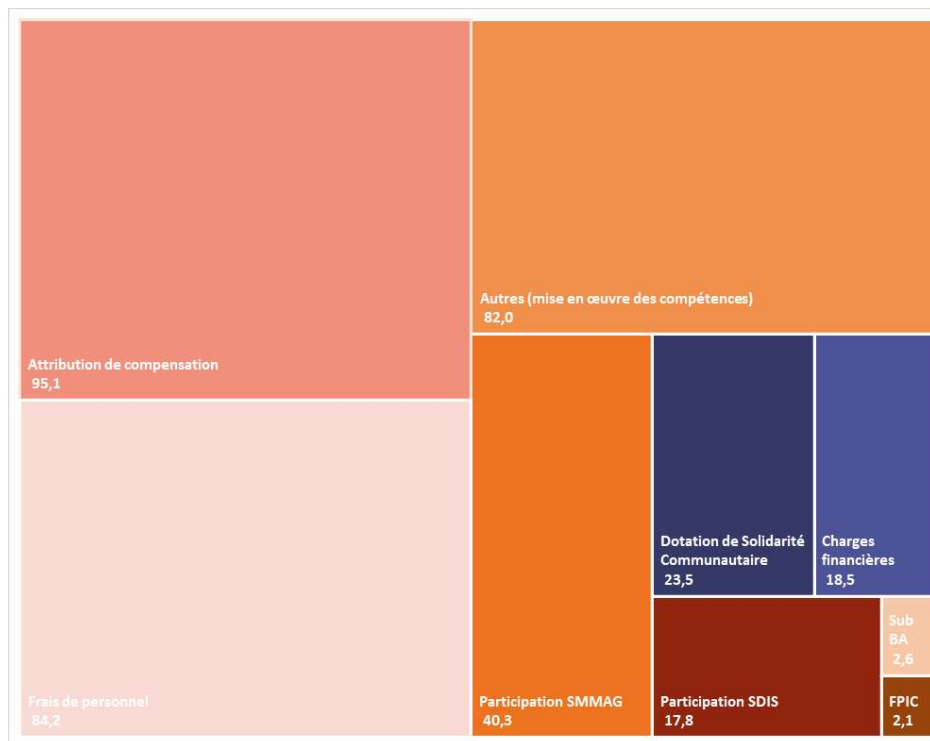
Les recettes liées à l'environnement de travail tiennent compte, quand il y a lieu, depuis l'année 2022, de la refacturation d'un équivalent loyer appliqué lorsque la Métropole est propriétaire des locaux qui hébergent les agents.

1.2 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES AFIN DE GARETIR LES EQUILIBRES FINANCIERS DE LA METROPOLE

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 366 M€ pour 2026, contre 351,9 M€ au BP 2025, soit une augmentation de 4 % (14,1 M€) dont une augmentation de 15,75 M€ de la participation au SMMAG mais en parallèle la non prise en compte, dans l'attente de la Loi de Finances 2026, d'un DILICO qui était inscrit au BP 2025 à hauteur de 5,6 M€). Retraitées de ces évolutions, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 4 M€ soit + 1,1%. La moitié de cette progression s'explique par une forte hausse (+1,9 M€) de recettes reversées (CEE et Taxe de Séjour). Ainsi, en tenant compte de l'ensemble de ces éléments, les dépenses augmentent de 2,1 M€, soit +0,6 %, principalement lié à l'impact en année pleine de la reprise en régie du stade des Alpes (700 k€) et l'augmentation de la ligne assurance suite au renouvellement des marchés dans des conditions de franchise plus élevées (400k€).

Les dépenses réelles de fonctionnement considérées comme non rigides, c'est-à-dire hors versements aux communes, et hors participation au SMMAG (considérée comme essentielle), au SDIS et équilibre des budgets annexes sont estimées à 166,2 M€ contre 162,9 M€ au BP 2025, soit une augmentation de 2 %. L'augmentation porte essentiellement sur la part de mise en œuvre des politiques publiques pour 2,6 M€ qui intègre les versements de recettes des dispositifs pour lesquels la Métropole fait « boîte aux lettres » pour 1,9 M€ (CEE).

Dépenses de fonctionnement 2026 : 366 M€



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

en M€	BP 2025	BP 2026	Ev° BP/BP
Attribution de compensation	95,1	95,1	0,0%
Dotation de Solidarité Communautaire	23,5	23,5	0,0%
Reversements aux communes	118,6	118,6	0,0%
Participation SMMAG	24,5	40,3	64,3%
Participation SDIS	17,7	17,8	0,4%
Participation Principaux Syndicats	42,2	58,1	37,5%
Subvention aux Budgets Annexes	2,6	2,6	0,0%
Frais de personnel et élus	83,6	84,2	0,8%
FPIC	2,3	2,1	-9,3%
Mise en œuvre des politiques publiques	79,3	82,0	3,3%
DEPENSES REELLES (hors dette et DILICO)	328,6	347,6	5,8%
DILICO	5,6		
Charges financières	17,6	18,5	5,0%
DEPENSES REELLES	351,9	366,1	4,0%

1.2.1 MAINTIEN DU SOUTIEN AUX COMMUNES

Les dépenses de redistribution directe aux communes sont constituées des attributions de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC). Elles sont complétées en investissement par les fonds de concours finançant les investissements en faveur transitions et fonds de concours aux travaux de rénovation énergétique des piscines communales.

➤ **L'attribution de compensation (AC) de fonctionnement**

L'AC est un mécanisme de reversement qui a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de charges. Si aucun transfert de compétence n'est réalisé, le montant de l'AC est figé.

Le montant de l'attribution de compensation ne tient pas compte du coût réel de mise en œuvre des compétences transférées et des moyens mobilisés par la Métropole. Pour mémoire, le rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation actualisé en 2025 a mesuré que sur la période 2019-2024, prenant en compte l'ensemble des CLECT intervenues entre 2015 et 2019 (et la CLERCT de 2017), les charges nettes de la Métropole sont en moyenne annuelle supérieures aux moyens transférés de 25,8 M€.

Le montant des AC versées aux communes s'élève à 95,1 M€ en 2026, stable par rapport au BP 2025.

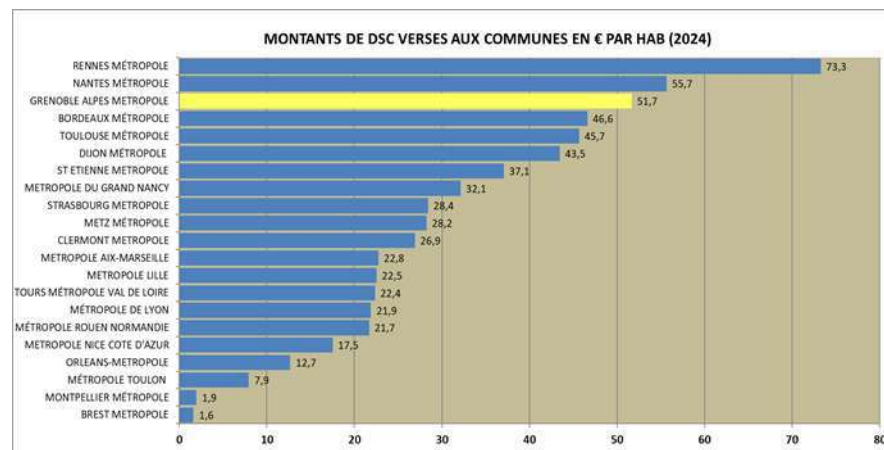
Les volumes d'AC payées par Grenoble Alpes Métropole sont particulièrement importants par rapport à d'autres Métropoles. Ce niveau élevé explique, pour partie, le faible niveau du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

➤ **La dotation de solidarité communautaire (DSC)**

Dans le cadre de l'adoption du PFFS le 18 novembre 2022, un nouveau dispositif de répartition de la DSC a été mis en place, tenant compte de critères respectant la réglementation tout en garantissant à chaque commune la continuité du soutien de la Métropole.

Le Conseil Métropolitain a également décidé de maintenir l'enveloppe consacrée à la DSC à hauteur de 23,5 M€.

Grenoble-Alpes Métropole figure toujours parmi les métropoles les plus redistributrices avec un niveau de DSC par habitant élevé, et qui a été préservé depuis la création de la Métropole.



1.2.2 UN PREVELEMENT STABILISE POUR LE FPIC

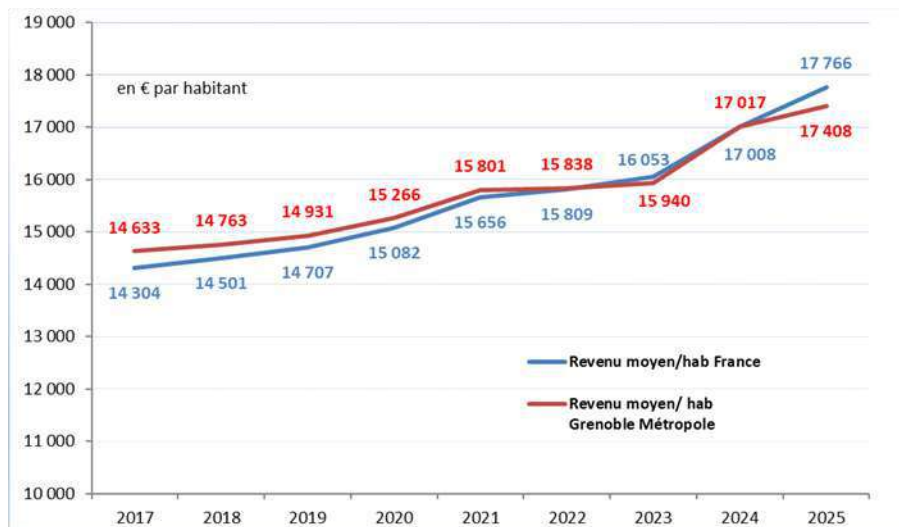
Le territoire de la Métropole est contributeur au FPIC depuis sa création en 2012 (potentiel financier agrégé supérieur à 90 % de la moyenne) et depuis 2025 éligible à un reversement.

Sur la période 2014-2025, le prélèvement du territoire a enregistré deux évolutions opposées :

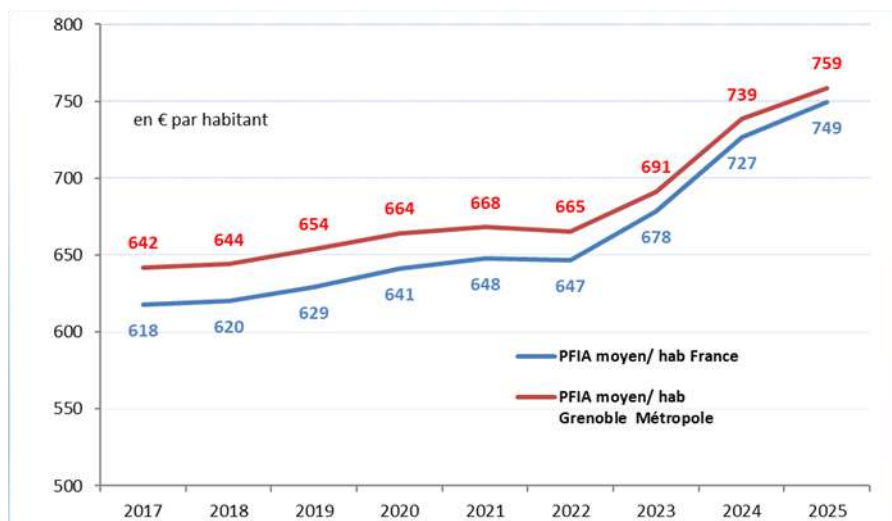
- Dans un 1^{er} temps une forte augmentation (+ 4,3 M€) sous l'effet de la hausse de l'enveloppe puis des réorganisations territoriales intervenues à l'échelle nationale,
- Puis une tendance baissière, beaucoup plus progressive, depuis 2017 en raison notamment de l'évolution des critères de richesse du territoire par rapport à la moyenne nationale.

En effet, le revenu moyen par habitant et le potentiel financier agrégé moyen par habitant (PFIA), pris en compte pour le calcul de la contribution au FPIC, ont connu une progression légèrement moins dynamique sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole qu'au niveau national, d'où un appauvrissement relatif, jouant favorablement sur le positionnement au regard du FPIC.

Evolution du revenu moyen par habitant

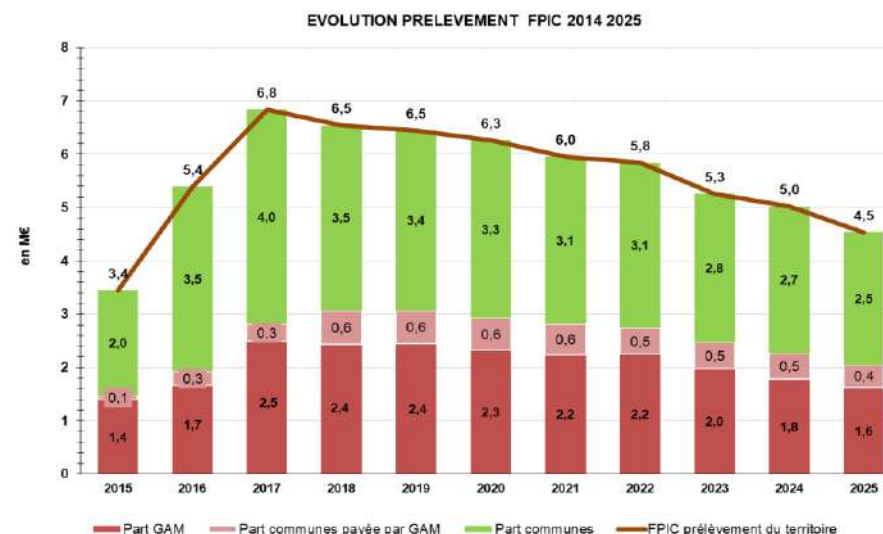


Evolution du potentiel financier agrégé moyen par habitant (PFIA)



Le potentiel financier agrégé moyen par habitant (PFIA) mesure la richesse du groupement en agréant celle de l'EPCI et de ses communes membres.

Il est prévu, pour 2026, le maintien de la contribution de l'ensemble intercommunal au niveau de 2025, soit 4,5 M€.



Sur toute la période, la répartition du prélèvement a été opérée entre la Métropole et les communes selon les règles de droit commun, c'est à dire au prorata du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Enfin, la Métropole prend en charge les parts de prélèvement des communes de Saint-Martin d'Hères (depuis 2015), et d'Echirolles (depuis 2018) pour un montant global d'environ 0,4 M€, sachant que ces communes considérées comme « pauvres » en sont exonérées.

En tenant compte de tous ces éléments, la contribution de la Métropole au FPIC devrait se maintenir à 2,1 M€ en 2026.

1.2.3 UN PREVELEMENT AU TITRE DU DILICO SANS DOUTE RECONDUIT ?

La perte de recettes (qui constitue une dépense budgétaire) liée à une possible reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités territoriales (DILICO) n'est pas intégrée au BP 2026.

Pour mémoire, pour la métropole, le prélèvement au titre du DILICO a atteint 5,9 M€ en 2025, soit le plafond fixé à 2% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) calculé à partir des données issues de l'exercice 2023.

Le PLF 2026 tel que présenté par le gouvernement Lecornu à l'assemblée nationale le 24 octobre dernier prévoyait de doubler le montant du prélèvement DILICO à hauteur de 2 Mds€ et de la répartir entre les différentes strates de collectivités de la façon suivante :

- 720 M€ à la charge des communes ;
- 500 M€ à la charge des EPCI à fiscalité propre ;
- 280 M€ à la charge des départements et collectivités assimilées ;
- 500 M€ à la charge des régions.

En 2025, le DILICO était équitablement réparti entre chacune des strates à hauteur de 250 M€.

Pour parvenir à prélever un montant de DILICO du double de l'an dernier, le PLF 2026 prévoyait de modifier les seuils d'éligibilité. Ainsi, de nombreuses collectivités (notamment des communes) devait intégrer le dispositif en 2026, alors qu'elles ne contribuaient pas au DILICO en 2025. L'élargissement de l'assiette des redevables du DILICO en 2026 venait également du fait que de nombreuses collectivités ont déjà subi un prélèvement « DILICO 2025 » au plafond fixé à 2% des RRF.

Par ailleurs, le PLF 2026 faisait aussi évoluer les modalités du reversement des montants prélevés. La restitution est prévue sur 5 ans, et à hauteur de 80% du montant prélevé (contre 3 ans et 90% pour le DILICO 2025).

De plus, il conditionne cette restitution à une évolution des dépenses, par strates de collectivités, inférieures au PIB majoré d'un point de pourcentage. Ainsi, selon l'évolution des dépenses de la strate de collectivités, la restitution pourrait être intégralement, partiellement, ou pas du tout reversée.

Pour la Métropole, le prélèvement 2026 resterait inchangé à 5,9 M€ sachant que le calcul du plafond de 2% RRF serait toujours effectué à partir des données de l'exercice 2023. Ainsi, une diminution du montant total du DILICO tel que proposé par le Sénat serait très probablement sans impact pour la Métropole qui demeurerait prélevé au plafond des 2%.

1.2.4 UNE ADEQUATION DES DEPENSES DE PERSONNEL AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Les charges de personnel sont estimées à 82,2 M€, en augmentation de 500 K€ par rapport au BP 2025.

Elles représentent 23 % des dépenses de fonctionnement du Budget Principal.

La masse salariale subit une évolution exogène du fait de l'augmentation de 3 points des contributions CNRACL au budget principal, avec un impact brut sur la masse salariale de près d'1 M€.

A noter que le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL, prévoit de nouvelles hausses de 3 points supplémentaires en 2027 et 2028, qui nous contraindra à maintenir un effort de maîtrise de la masse salariale.

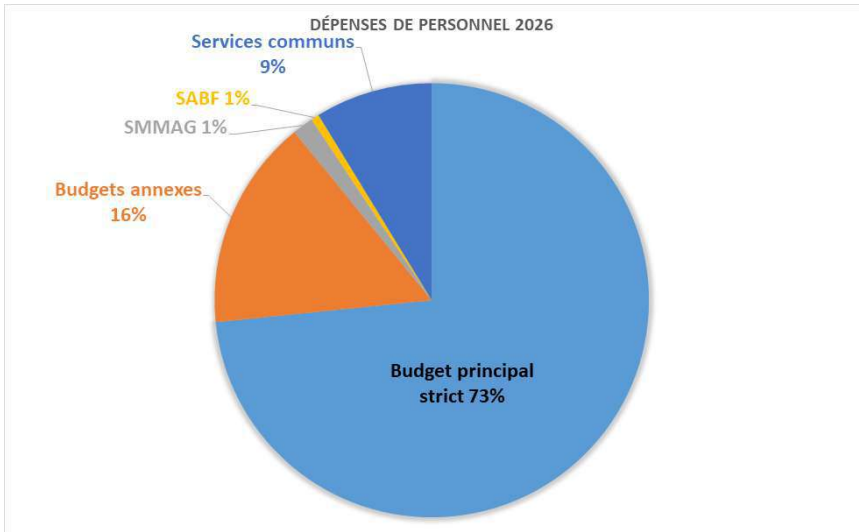
L'objectif du BP 2026 sera de neutraliser l'évolution de la masse salariale directement liée à l'augmentation de la cotisation CNRACL et aux autres effets exogènes.

Cela suppose de moduler l'évolution tendancielle d'1 M€ après une économie de 1.5 M€ réalisé en 2025, en bonne partie grâce à la contrainte forte mise sur la mobilisation des moyens de renfort et de remplacement des services. Les efforts porteront sur l'optimisation des effectifs et de leur juste affectation afin de répondre aux priorités identifiées des politiques publiques. Une attention particulière sera accordée aux renouvellement de contrats de projet, aux recrutements suite aux départs d'agentes et d'agents, qu'il s'agisse de mobilité ou de départ en retraite. L'objet est de permettre une optimisation des effectifs et une maîtrise des postes permanents avec un objectif d'économie de près de 20 postes supplémentaires.

Au-delà de la CNRACL, de l'intégration des personnels de Grenoble Alpes Sport et du centre d'hypervision, la masse salariale est tirée à la hausse par le glissement vieillesse technicité dont l'impact annuel d'augmentation de 0,8% représente un montant prévisionnel de 631 K€ au titre de l'année 2026, et dans une moindre mesure par l'augmentation du SMIC dont l'impact est estimé à + 110 k€.

Le Budget Principal porte une part des dépenses de personnel des budgets annexes, soit 12,27 M€, ainsi que les dépenses liées aux agents mis à disposition du SMMAG pour 1,2 M€ et du SABF pour 0,47 M€.

Les dépenses de personnel liées à l'activité des services communs pour les autres collectivités sont estimées à 6,8 M€.



1.2.5 DES PARTICIPATIONS CONTENUES

Les contributions aux principaux syndicats s'élèvent à 58,1 M€ au BP 2026 contre 42,2 M€ au BP 2025 en augmentation de 15,8 M€.

en M€	BP 2025	BP 2026	Ev° BP/BP
Participation SMMAG	24,5	40,3	64,3%
Participation SDIS	17,7	17,8	0,4%
Principaux syndicats	42,2	58,1	37,5%
Subvention BA Locaux économiques	0,8	0,8	0,0%
Subvention BA Stationnement	1,4	1,4	0,0%
Subvention BA GEMAPI	0,5	0,5	0,0%
BUDGETS ANNEXES	2,6	2,6	0,0%
TOTAL	44,9	60,7	35,3%

Concernant le SMMAG, la participation de la Métropole s'élève à 40,3 M€, en augmentation de 15,75 M€ par rapport au BP 2025. Cette évolution est due au transfert en fonctionnement des 15,75 M€ de soutien apporté en investissement au titre du protocole de rachat d'actifs et de désendettement du syndicat.

Le maintien de la contribution marque une volonté politique forte, dans un contexte financier particulièrement contraint, de s'inscrire dans une démarche partenariale avec le SMMAG qui doit également l'engager à travailler à l'optimisation de sa section de fonctionnement et à veiller à la soutenabilité de son PPI.

Par ailleurs, la Métropole contribue au financement des projets d'investissement à hauteur de 3,7 M€.

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonctionnement	14,92	18,92	20,50	20,50	24,50	24,50	40,25
Réserve				4,00	-	-	-
Actifs	15,75	15,75	15,75	15,75	15,75	15,75	-
Investissement	3,81	3,66	3,67	3,67	3,67	3,67	3,67
Participation SMMAG	34,48	38,33	39,92	43,92	43,92	43,92	43,92

Ainsi, malgré la contrainte financière qui pèse sur le Métropole, le montant total de ses participations est maintenu à 43,92 M€.

La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est prévue en progression de 0,4 % par rapport au budget 2025. La métropole n'a pas de levier d'optimisation de cette participation dont les modalités d'évolution sont fixées par le SDIS en application de la loi nationale. Le montant est de 17,8 M€ pour 2026.

Les subventions aux budgets annexes s'élèvent à 2,64 M€ au BP 2026 stables par rapport au BP 2025.

S'agissant des SPIC (budgets annexes des Stationnement en ouvrage et des Locaux économiques), l'objectif recherché est l'équilibre de ces budgets par leurs recettes propres.

1.2.6 LES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci – dessous présente le détail des propositions budgétaires en dépenses de fonctionnement par grandes politiques (hors subventions aux budgets annexes, hors contributions au SMMAG et au SDIS, et reversements taxe de séjour et CEE), en évolution de 1,4 M€, soit + 2%.

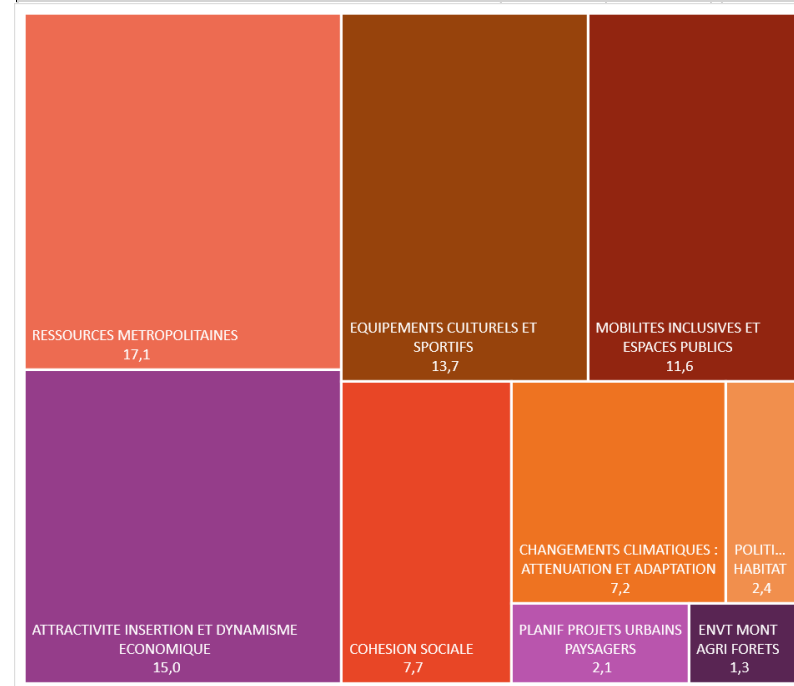
Cette évolution tient compte de la reprise en régie du Stade avec 700 k€ de dépenses complémentaires inscrites.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan de performance se poursuit et se renforce, ce qui permet de faire face à l'évolution des dépenses exogènes (inflation sur les prix, taxes foncières, assurances...).

Concernant les subventions versées aux grands partenaires ainsi que via des appels à projet le budget prévoit une stabilité du montant des inscriptions budgétaires par rapport à 2025.

Le détail des propositions budgétaire par politique et action figure dans la partie 12 du présent rapport.

En M€	BP2025	BP2026	Evolution 25/26
RECHERCHE INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	0,2	0,2	-10%
COHESION ECONOMIQUE	7,2	7,4	3%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2,9	3,4	20%
TOURISME	3,6	4,0	12%
POLITIQUES CULTURELLES	8,7	8,9	2%
POLITIQUES SPORTIVES	4,1	4,8	18%
DISPOSITIFS METROPOLE PARCS PUBLICS PRIVES	1,3	1,3	-4%
GENS DU VOYAGE AUTRES FORMES D'HABITAT	1,0	1,1	7%
COHESION SOCIALE	7,9	7,7	-2%
AUTRES SERVICES PUBLICS	0,6	0,6	-2%
CYCLE DE L'EAU	3,2	3,3	2%
ENERGIE ET CLIMAT	3,2	3,3	2%
URBANISME STUCTURANT DU TERRITOIRE	1,8	1,8	1%
AMENAGEMENT	0,4	0,3	-20%
MOBILITE ET ESPACES PUBLICS VOIRIES	11,4	11,6	2%
ENVIRONNEMENT FORET ET AGRICULTURE	1,3	1,3	1%
LOCAUX ADMINISTRATIFS	3,8	3,4	-9%
RESSOURCES HUMAINES	3,3	3,7	11%
COMMUNICATION	1,4	1,0	-26%
SYSTEMES D'INFORMATION	4,6	4,5	-2%
MOYENS COLLECTIFS	4,5	4,5	0%
TOTAL AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	76,20	78,10	2%
Hors subventions aux BA et contributions aux principaux syndicats			
Hors reversements de recettes Taxe de séjour et CEE			



1.3. UNE ANNUITE DE DETTE EN BAISSSE EN LIEN AVEC LA FIN DU REMBOURSEMENT DE L'ACTIF DU SMMAG

L'annuité nette de la dette est estimée à 73,6 M€ contre 88,2 M€ pour 2025.

Elle mobilise 17% des recettes de fonctionnement.

La baisse de l'annuité nette s'explique par la fin du protocole de rachat d'actifs et de désendettement du SMMAG sur l'année 2025 (15,75 M€).

Neutralisé de cet impact « SMMAG » mais en intégrant la dette nouvelle de 2025 le remboursement en capital progresse de 0,64 M€ et de 0,9 M€ sur les intérêts.

Les frais financiers sur le stock de dette sont en légère progression, les anticipations de taux de la Banque Centrale Européenne sur 2026 sont estimées à +0,25 %.

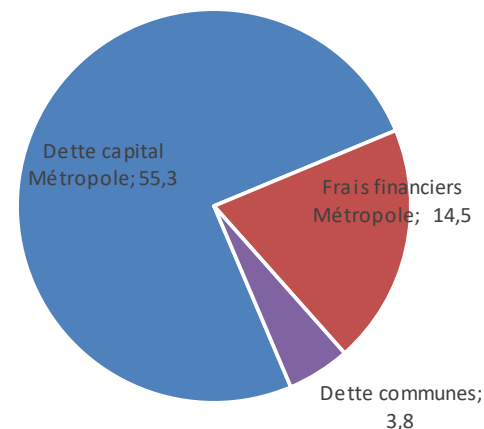
Ainsi, les frais financiers sont estimés à 18,5 M€ en légère progression de 0,9 M€ par rapport au BP 2025. Ils sont calculés avec les taux futurs anticipés.

Cette progression est partiellement compensée par les produits financiers de couvertures de taux estimés à 2,8 M€, en hausse de 0,37 M€ par rapport à 2025.

Sur les différentiels de couvertures de taux (swaps), la charge nette 2025 est estimée à +0,50 M€ (swaps payés – recettes de swaps) en hausse de 0,38 M€ par rapport à 2025. Les couvertures permettent de limiter l'impact financier de la hausse des taux monétaires sur les emprunts.

L'annuité de dette reste fortement désensibilisée au regard des variations de taux grâce aux sécurisations réalisées sur taux fixe. La part de la dette à taux fixe et taux monétaires plafonnés est en baisse à 72,9 % au 1^{er} janvier 2026 contre 84 % au 1^{er} janvier 2025, l'ensemble de la dette nouvelle 2025 a été mobilisée sur index Euribor 3 mois, les taux fixes proposés étant élevés et financièrement moins pertinents.

Annuité 2026 de la dette (en M€)



ANNUITE DE LA DETTE

		BP 2025			BP 2026		
	en M€	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total
	Annuité brute Métropole	50,4	17,4	67,8	55,3	18,3	73,6
-	Remboursement dette Déchets	-	-	-	-	-	-
-	Autres recettes (dette récupérable, swaps)	-	2,4	2,4	-	2,8	2,8
-	Aide du fonds de soutien		1,0	1,0		1,0	1,0
=	Annuité nette Métropole	50,4	13,9	64,4	55,3	14,5	69,8
+	Dette récupérable communes (y.c. GEG)	4,2	0,2	4,4	3,6	0,2	3,8
+	Dette récupérable SMMAG	15,8	-	15,8	-	-	-
	Annuité dettes récupérables	19,9	0,2	20,1	3,6	0,2	3,8
	Total Annuité nette	70,3	14,2	84,5	58,9	14,7	73,6

L'annuité n'est composée plus que de 4,7 % de dettes récupérables :

- Dette récupérable des communes, suite au transfert de la compétence Voirie en 2015
- Rachat des actions de la SEM GEG.

Le capital à rembourser est estimé à 55,3 M€ pour 2025, en augmentation du fait de la prise en compte de la nouvelle dette bancaire mobilisée en 2025 de 46 M€ avec un amortissement à la carte sur les tirages afin d'anticiper l'impact des financements obligataires in fine.

Une émission obligataire d'un montant de 10 M€ effectuée en 2018 dans le cadre du programme mis en place par la Métropole est remboursée sur l'année 2026.

Concernant les emprunts détenus auprès de la société de financement local (SFIL) et bénéficiant de l'aide du fonds de soutien, la dotation aux provisions pour risques et charges financiers s'élève à 0,54 M€.

Bilan de la désensibilisation de 2016 de l'emprunt sur la parité Euro/Franc suisse

Au 1^{er} janvier 2026, pour la sixième année depuis le réaménagement de 2016, le bilan des frais financiers est en faveur de la Métropole à hauteur de 7,64 M€.

La Métropole a payé le montant de l'indemnité pour remboursement anticipé (IRA) de 25,5 M€ avec une aide du fonds de soutien de 12,35 M€ et les frais financiers de l'emprunt de refinancement et des emprunts de financement de l'IRA soit 1,98 M€ ce qui représente un total de 14,3 M€.

Ce montant est inférieur aux frais financiers de l'emprunt initial EUR/CHF sur la même période qui aurait été de 21,97 M€.

L'échéance de 2023 était la dernière échéance conditionnée à la parité EUR/CHF, le taux sur la durée restante jusqu'en 2034 était fixé à 3,57 %, le taux de l'emprunt refinancé en 2016 est de 0,44 %.

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

L'épargne brute prévisionnelle (ou CAF), solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, ressort à 70,8 M€ pour 2026 contre 78,9 M€ au BP 2025.

Cette baisse de 8,1 M€, est liée à un effet ciseau avec une augmentation des recettes de 5,7 M€ alors que les dépenses évoluent de 13,3 M€ notamment en raison de l'augmentation de 15,75 M€ de la participation au SMMAG.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

en M€	BP 2025	BP 2026	Evol.
Recettes réelles de gestion*	427,3	433,0	5,7
Dépenses réelles de gestion	334,3	347,6	13,3
Epargne de gestion	93,0	85,5	-7,6
Recettes financières	3,4	3,8	0,4
Charges financières	17,6	18,5	0,9
<i>Solde des opérations financières</i>	<i>-14,2</i>	<i>-14,7</i>	<i>-0,5</i>
Epargne brute	78,9	70,8	-8,1
Remboursement de capital	70,3	58,9	-11,4
Epargne nette	8,5	11,8	3,3

*YC travaux en régie

Après remboursement du capital de la dette en diminution de 11,4 M€, l'épargne nette prévisionnelle s'élève à 11,8 M€ contre 8,5 M€ en 2025, soit une augmentation de 3,3 M€. Cette préservation des soldes intermédiaires de gestion malgré la forte contrainte budgétaire sur les budgets locaux témoigne de l'ampleur de l'effort réalisé par la métropole afin de maîtriser son fonctionnement pour préserver sa capacité à mener ses politiques publiques à long terme.

Ce niveau d'épargne reste néanmoins faible au regard des investissements récurrents notamment liés à l'entretien régulier du patrimoine métropolitain.

Le taux de marge brute de 16,2 %, mesurant la part de l'épargne au sein des recettes de fonctionnement, est en baisse par rapport à 2025 (18,5 %).

1.4 UN EFFORT D'INVESTISSEMENT TOUJOURS SOUTENU

La Métropole joue pleinement son rôle de chef de file en matière d'investissement public en poursuivant son effort.

Les dépenses d'équipement et subventions d'équipement versées s'élèvent à 177,3 M€, en baisse de 1 M€ par rapport au BP 2025.

Le tableau ci-après détaille les dépenses d'équipements par AP/CP en M€.

Programme	AP/CP	BP 2025	BP 2026
Recherche innovation et enseignement supérieur	CPER ESRI et plan campus	2,8	0,0
	CPER ESRI 2021-2027	0,9	3,2
Tourisme	Alpexpo	0,2	0,0
	Accompagnement des projets touristiques et de loisirs	1,4	1,2
Cohésion économique	Cohésion économique et insertion	0,7	0,3
Développement économique	Aides aux entreprises	3,1	3,2
	Entretien et aménagement des ZAE	3,2	3,7
ATTRACTIVITE, INSERTION ET DYNAMISME ECONOMIQUE		12,3	11,7
Politiques culturelles	Equipements culturels et de culture scientifique	4,9	3,4
Politiques sportives	Equipements sportifs	2,0	2,9
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS		6,9	6,2
Aménagement	Zeme programme cadre de rénovation urbaine	9,0	8,3
	Grandalpe	7,4	5,1
	Polarité Nord-Est	1,5	1,7
	Polarité Nord-Ouest	0,0	2,6
	Opérations d'aménagement économique	0,7	1,3
Urbanisme structurant	Urbanisme	2,2	1,7
	Accompagnement de l'urbanisation	6,8	6,0
	Reserve foncière	0,2	0,1
PLANIFICATION, PROJETS URBAINS ET PAYSAGERS		27,8	26,9
Dispositifs Métro parcs publics privés	Habitat	11,9	15,2
Crédits délégués d'aide à la pierre	Aides à la pierre Etat	3,7	5,4
Gens du voyage et autres formes d'habitat	Gens du voyage	0,7	1,8
POLITIQUES DE L'HABITAT		16,3	22,4
Cohésion sociale	Fond d'accompagnement social de la transition écologique	0,4	0,3
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE		0,4	0,3
Mobilités, espaces publics, voiries	Rondeau a480	0,4	3,4
	Voiries espaces publics et politique cyclable 2	62,1	43,7
	Mobilités	4,7	5,8
MOBILITES INCLUSIVES ET ESPACE PUBLIC		67,2	52,9
Cycle de l'eau	Cycle de l'eau	6,0	6,0
Autres services publics	Funéraire	0,3	0,3
	Lutte contre la divagation animale	0,0	0,0
Energie et climat	Transitions	9,0	9,6
	Qualité de l'air et du bruit	3,5	3,0
CHANGEMENTS CLIMATIQUES : ATTENUATION ET ADAPTATION		18,9	18,9
Environnement, forêt, agriculture et montagne	Agriculture et biodiversité	1,3	1,3
ENVIRONNEMENT, MONTAGNE, AGRICULTURE ET FORETS		1,3	1,3
Locaux administratifs	Siege de la métropole	21,5	30,0
	Locaux administratifs	1,4	0,9
Moyens collectifs	Moyens matériels	0,3	0,4
Systèmes d'information	Systèmes d'information	4,1	5,4
RESSOURCES METROPOLITAINES		27,3	36,8
TOTAL		178,3	177,3

Lors du vote du PPI 2021-2030, la gestion des dépenses d'équipement en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) a été généralisée sur le Budget Principal.

Le dimensionnement des AP permet de fixer l'ambition politique de la Métropole et d'engager la mise en œuvre des projets. Les CP (crédits de paiement) proposés correspondent aux capacités effectives de réalisation notamment sur 2026.

Malgré une baisse de 14,3 M€ par rapport à 2025, les investissements au titre des mobilités, espaces publics et voirie demeurent le premier poste de dépenses d'investissement du budget principal avec 52,9 M€ :

- L'investissement en faveur du réseau cyclable revient au niveau de 2024 avec 8,2 M€ (- 7,9 M€)
- En matière de réaménagement de l'espace public et à la veille des élections, il est prévu de ne pas ouvrir de nouveaux chantiers, les 5,6 M€ de crédits inscrits étant dédiés à la clôture des opérations en cours (-5,0 M€)
- Le déploiement du plan canopée se poursuit à un niveau identique aux années précédentes (4M€).
- 2026 verra le paiement du solde des travaux de l'échangeur du Rondeau, livré en 2025, ainsi que la poursuite des aménagements sur les ouvrages connexes à l'A480 (3,4M€)
- Les investissements en faveur de la mobilité ferroviaire sont doublés à hauteur de 2,1 M€ conformément aux conventions passées avec les différents partenaires.
- Les travaux d'espaces publics accompagnant le prolongement de la ligne C1 vers l'Est touchent à leur fin (0,2 M€ soit -1.6 M€)
- Les autres dépenses recouvrent principalement le gros entretien et la rénovation des espaces publics et de ses accessoires, ainsi que des ouvrages d'art et des ouvrages de protection contre les risques naturels, avec notamment cette année la fin des travaux sur le pont d'Oxford ou encore la passerelle du Forum, avec une enveloppe globale en légère baisse (21,1 M€ soit -2,1 M€).

De manière exceptionnelle, le deuxième poste d'investissement du BP 2026 est constitué des dépenses liées aux Ressources Métropolitaine, avec une inscription de 36,8 M€ (+9,4 M€). Cette hausse correspond aux travaux du futur siège métropolitain, dont les travaux de réhabilitation sont en phase opérationnelle et qui génère un pic de décaissement prévu sur l'année 2026 à hauteur de 30 M€.

Au troisième rang des investissements se situent les dépenses en matière de Planification, projets urbains et paysagers qui représentent 26,9 M€, en baisse de 0,9 M€ :

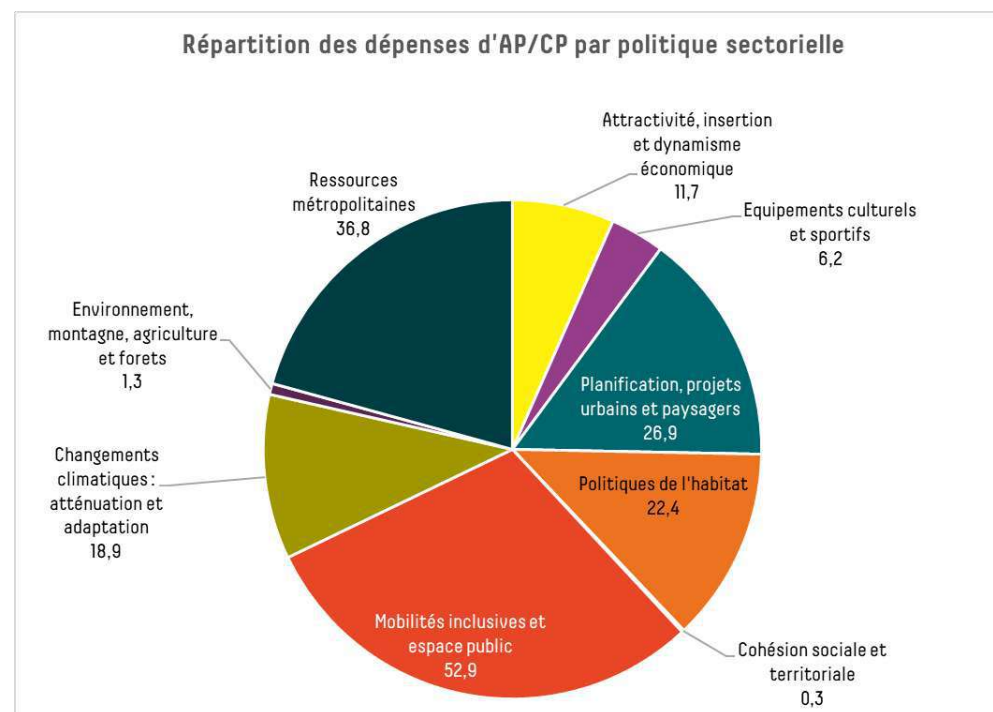
- La mise en œuvre de la convention ANRU s'élève à 8,3 M€, principalement au niveau des Villeneuves de Grenoble et Echirolles avec l'achèvement des travaux commencés en 2025 pour les secteurs Maine, Vivarais et Limousin et l'aménagement du nord de l'avenue des Etats généraux en lien avec la destruction de l'auto-pont.
- Dans le secteur GrandAlpe, les travaux d'espace publics de Grandplace s'achèvent (-4,7 M€) tandis que ceux du quartier de la gare d'Echirolles démarreront mi-2026 (2,6M€, +1,2 M€)
- Les travaux des polarités se poursuivent avec notamment pour la polarité Nord-Ouest la livraison d'équipements à Fontaine sur le projet Portes du Vercors: nouvelle entrée du Parc de la Poya et Promenade de la Petite Saone pour 2,1 M€

Quatrième poste d'investissement avec 22,4 M€, les dépenses en matière d'habitat augmentent de plus de 37% (+6,1 M€). Le déploiement du PLH 2025-2030 justifie une hausse 3,3 M€ à 15,2 M€ pour la production et la réhabilitation de logement sociaux et l'aide aux copropriétés les plus en difficulté. Par ailleurs, la mise en place récente de la DLC3 (Délégation de Compétence de niveau 3 correspondant à l'instruction, l'engagement et le paiement des aides de l'ANAH concernant le parc privé) se traduit par une inscription nouvelle de 2,0 M€.

Les investissements soutenant l'attractivité, l'insertion et le dynamisme économique de la métropole s'élèvent à 11,7 M€ (-0,6 M€) incluant le soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour 3,2 M€, le développement des ZAE pour 3,7 M€ ou encore les aides aux entreprises pour 3,2 M€.

Concernant les équipements sportifs, les investissements atteignent 2,9 M€, en hausse de 0,9 M€ notamment du fait de travaux sur le Stade des Alpes (poursuite de la gestion technique centralisée permettant des économies d'énergie, remplacement écrans géants et panneaux). Les dépenses en faveur des équipements culturels et de culture scientifiques s'élèvent à 3,4 M€, en diminution de 1,6 M€ du fait de la livraison du chantier de rénovation de l'ESAD (-2,4 M€). La MC2 bénéficie d'investissement supplémentaires pour solder les travaux du cintre et engager la troisième tranche de passage LED de ses éclairages.

Le soutien à l'agriculture et à la biodiversité se maintient à 1,3 M€ tout comme l'investissement en faveur de la politique de cohésion sociale et territoriale (0,3 M€).



Hors AP/CP, des avances à hauteur de 5,1 M€ pour les opérations d'aménagement de zone concédées sont prévues :

- 2,2 M€ pour la zone mixte des Portes du Vercors Fontaine-Sassenage,
- 1,2 M€ pour la ZIA Allibert à Grenoble,
- 1,2 M€ pour les Tuileries à Domène,
- 0,5 M€ pour la zone mixte papeteries Pont-de-Claix,

Des dépenses sont prévues pour les projets de Recherche et Développement dans le cadre du soutien aux pôles de compétitivité sous forme d'avance (300 k€) et de prises de participation (100k€).

Ainsi, au titre du PPI 182,7 M€ sont inscrits contre 184,4 M€ au BP 2025, soit une baisse de 0,9%.

A ces dépenses s'ajoutent 11,8 M€ d'opérations réalisées sous mandat pour compte de tiers avec des recettes équivalentes.

Est également prévue une enveloppe de 4,3 M€ de prises de participation complémentaires, ainsi qu'une avance de 3 M€ pour le projet Exalia.

Le détail des dépenses réelles d'investissement par grande typologie de dépenses est présenté dans le tableau ci-dessous.

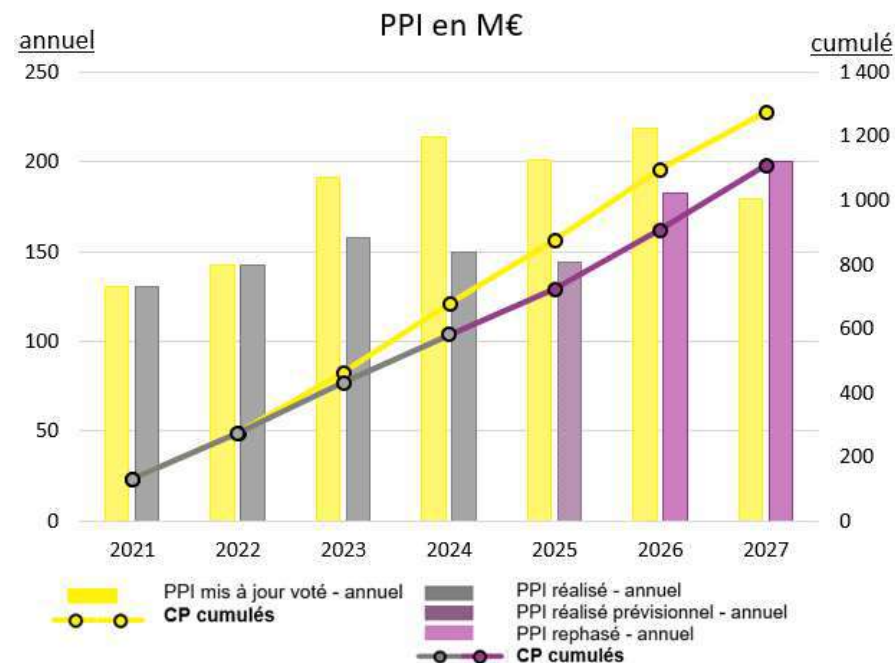
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

en M€	BP 2025	BP 2026
Etudes, licences	27,4	18,8
Acquisitions	68,5	32,9
Travaux	41,6	79,0
Fonds de concours	40,9	46,6
Dépenses d'équipement et subventions d'équipement versées	178,3	177,3
Opérations pour compte de tiers	19,5	11,8
Dotations	0,2	0,1
Participations	11,4	4,4
Avances	6,1	8,4
Dépenses d'investissement hors dette	215,6	202,1
Remboursement de capital net	62,3	58,9
Dépenses d'investissement	277,9	261,0

La mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'investissement

La mise en œuvre du PPI 2021-2030 se poursuit à un niveau d'investissement moindre que le phasage voté en 2023. Le décalage s'explique à la fois par la capacité à réaliser les projets, y compris ceux des partenaires bénéficiaires des subventions d'équipement versées, et par la soutenabilité des investissements de la Métropole revue à la baisse ces trois dernières années dans un contexte d'inflation et d'accroissement des taux d'intérêts de la dette.

Pour rappel, 32 AP/CP sont ouvertes sur le Budget principal, courant jusqu'à 2030. Néanmoins, à la veille des élections municipales, le rephasage des crédits a été plus spécialement travaillé jusqu'en 2027, laissant aux nouveaux élus l'opportunité de réviser la PPI selon les priorités politiques en début de prochain mandat.



➤ Le financement des dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement (hors dette) sont autofinancées par l'épargne nette à hauteur de 11,8 M€. Ce financement est complété par les recettes réelles d'investissement (hors emprunt) à hauteur de 69,8 M€ contre 68,3 M€ au BP 2025.

Une attention particulière sera portée sur les recettes de l'Etat afin de s'assurer qu'il engage ses engagements de financement dans les calendriers initialement convenus.

en M€	BP 2025	BP 2026
Epargne nette	8,5	11,8
FCTVA	15,0	12,0
Taxe d'aménagement	3,5	2,5
Cessions	0,5	8,3
Opérations pour compte de tiers	19,5	11,8
Amendes de police	4,0	5,1
Fonds de concours	7,4	9,6
Subvention/AC/Remboursement services communs	18,2	17,4
Divers	0,1	3,1
Recettes d'investissements hors emprunts	68,3	69,8
Emprunt	139,7	122,5
RECETTES D'INVESTISSEMENT	216,5	204,2

Le Fonds de Compensation de la TVA est estimé à 12 M€ en 2026. Ce montant ne tient pas compte d'une disposition du projet de loi de finances pour 2026, présenté en octobre dernier, qui prévoyait une révision du calendrier de versement du FCTVA pour les EPCI. Cette mesure, si elle était adoptée, entrainerait une perte de recettes évaluée à 10 M€ sur l'exercice 2026.

Les modalités de gestion de la Taxe d'Aménagement (TA) ainsi que sa date d'exigibilité ont été modifiées par la loi de finances pour 2021.

Ainsi, la gestion de la Taxe d'Aménagement (TA) a été transférée des directions départementales des territoires (DDT) à la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP), pour les Autorisations d'Urbanisme (AU) délivrées à compter du 1er septembre 2022. Les DDT restent chargées de solder celles accordées antérieurement.

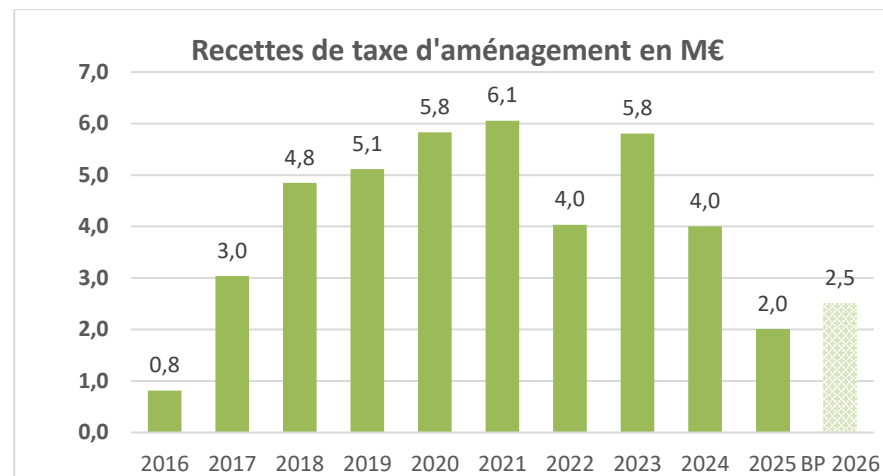
A la même date, le mode d'encaissement de la TA a également évolué. Alors qu'auparavant le dispositif de paiement de la TA était basé sur la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme, celle-ci est maintenant due par le propriétaire à l'achèvement des travaux.

Ces nouvelles dispositions ont inévitablement impacté les budgets des collectivités, à court et moyen terme, en générant, de fait, pendant une certaine durée, une baisse dans la perception des recettes de TA pour les collectivités.

Conjugué au net ralentissement du marché de l'immobilier en lien avec la hausse du prix des matériaux de construction et la remontée des taux d'intérêt, ces réformes structurelles expliquent sans doute largement la diminution des recettes de TA encaissées en 2025.

Dans ce contexte largement dégradé, le produit de TA prévisionnel est estimé à 2,5 M€ en 2026, en diminution d'1 M€ par rapport au BP 2025, mais supérieur au montant encaissé en 2025 (atterrissage prévisionnel).

Pour rappel « le creux » constaté sur l'exercice 2022 est lié à la crise sanitaire de 2020 et 2021 qui a retardé la délivrance de certaines autorisations d'urbanisme et l'avancement de nombreux chantiers.



NB : Montants réalisés pour les exercices 2016 à 2024 et montant prévisionnel de réalisation pour 2025.

➤ **Les subventions d'investissements**

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution
Fonds européens	0,0	0,1	0,1
Etats et établissements nationaux	8,1	10,8	2,6
Région	0,9	0,7	-0,1
Département	0,8	0,9	0,2
Communes membres du GFP	7,4	9,6	2,2
Attributions de compensation	0,9	0,9	0,0
Autres	7,2	3,4	-3,8
Total	25,3	26,4	1,2

Malgré une complexité croissante dans le recours à des financements externes, et des contraintes budgétaires croissantes sur les financements de l'Etat, la Métropole affiche toujours son ambition de trouver des financements innovants en lien avec la mise en œuvre de ses projets.

Les recettes de subventions inscrites au Budget primitif 2026 sont essentiellement liées à des conventions en cours de solde. En effet, plusieurs incertitudes demeurent sur la non reconduction ou la minoration des enveloppes de l'Etat et de ses opérateurs notamment sur celle dédiée au Fonds verts.

Les crédits inscrits en subvention d'équipement pour 2026 s'élèvent à hauteur de 26,4 M€ contre 25,3 € en 2025. L'Etat et ses opérateurs reste le principal financeur des politiques métropolitaines avec 40% des recettes totales attendues soit 10,8 M€.

63% des recettes inscrites au titre de l'Etat concernent la politique Habitat :

- 5,4 M€ au titre de la gestion du parc public et privé. Depuis 2025, l'Etat et l'Anah assurent, par convention, la gestion déléguée de l'habitat. Cette convention signée sur la période 2025-2030 s'inscrit dans la politique volontariste de la Métropole de lutter contre l'habitat indigne. Le montant prévisionnel de la convention avec l'Anah alloué sur la période 2025-2030 est de 142 M€. L'enveloppe annuelle sera fixée par avenant ; au titre de 2026 celle-ci est estimée à 2 M€,

- 0,4 M€ au titre de la convention Mur Mur avec l'Anah,
- 1 M€ sont attendus sur l'ANRU au titre des travaux de proximité et de sécurisation du secteur Arlequin et de l'aménagement de l'Avenue des Etats généraux,
- Au titre des équipements culturels, l'Etat apporte son soutien sur deux projets à hauteur de 1,2 M€ :
 - L'ESAD : 890 K€ sont inscrits au titre du solde de la subvention de la DRAC (pour mémoire le total attribué s'élève à 1,8 M€),
 - La MC2 : 345 K€ sont attendus au titre du Fonds Verts pour la réalisation de l'opération « la transition LED de la MC2 » ; le montant total de l'engagement de l'Etat est de 1,2M€,

La Région contribue au financements des opérations de la Métropole à hauteur de 0,7 M€ dont : 317 K€ pour l'ESAD (subvention totale allouée de 1 M€), 175 K€ pour le solde de la voie Grenoble Oisans (subvention totale pluriannuelle allouée de 1,7 M€)

Au titre du Département, il est attendu 0,9 M€ pour plusieurs projets dont :

- Le Siège Métropolitain : 0,5 M€ sont attendus au titre d'un premier acompte en 2026 (le total accordé par le Département en septembre 2024 au titre de la rénovation thermique s'élève à 1 M€, l'avance de la convention a été perçue),
- L'ESAD : le montant attendu en 2026 de 437 K€ soldera cette opération (le total accordé est de 1,1 M€),

Le financement venant des communes s'élève à 9,6 M€, en augmentation de 2,3% par rapport au BP 2025 :

- 1,8 M€ soit 19% des recettes inscrites, correspondent aux investissements réalisés par les services communs des systèmes d'information et du centre d'impression numérique pour la ville de Grenoble et son CCAS,

- 0,6 M€ qui correspondent aux fonds de concours versées par la Ville de Grenoble au titre solde de la restructuration des commerces Arlequin ; Il s'agit d'une réinscription sur 2026 de la somme inscrite au budget 2025 non réalisée,
- 2,4 M€ de fond de concours des différentes communes dont 240 K€ au titre des rénovations des ZAE
- 1,2 M€ sur le réseau des chrono vélos
- 3,6 M€ fond de concours des communes au titre des opérations de voiries GER et enfouissements des réseaux électriques.

Au titre des aides européennes, une inscription de 132 K€ au titre du projet FEADER valorisation et aménagement du site Prémol et du projet Luigi.

Les « autres » aides, à hauteur de 3,4M€, intègrent les financements des partenaires publics et privés : ADEME, CDC, Agence de l'eau etc...

Au titre de la requalification urbaine de Grand Place :

- L'Etat au titre du FNADT et l'Agence de l'eau au titre du Fonds vert ont subventionné le projet Grand Alpe à hauteur de 1,4 M€, les soldes seront appelés en 2026 pour 0,9 M€
- L'ADEME (500K€ de recettes prévues) en 2026 est le partenaire principal de la métropole au titre de la transition énergétique et écologique en faveur de la neutralité carbone et de l'adaptation au changement climatique et de la biodiversité. Elle intervient au travers du Fond chaleur, en accompagnement au déploiement des ZFE, et en soutien aux dispositifs Qualité de l'air.

Au titre du Fonds Vert, 3,9M€ ont été attribués au titre des politiques cyclables pour un reste à percevoir de 2,5M€ plusieurs chronos seront soldés en 2026 pour 570k€

Au titre des PUP, 1,1 M€ sont inscrits notamment la requalification urbaine de Grand Place et le projet connexion Gare Echirolles (641 k€), le Cadran

Solaire (425K€). Hormis ces opérations ciblées 504K€ sont inscrits globalement sur plusieurs opérations

Au titre des Energie et du Climat :

- Au titre de l'animation du Contrat de chaleur renouvelable l'ADEME en tant qu'opérateur de l'Etat 433K€ sont inscrits au BP 2026

Pour 2026, l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) à recevoir des communes s'établit 924K€

Elle se répartit entre le budget principal 700K€) pour les ouvrages d'art de voirie, l'équipement ALPEXPO (200K€), les bâtiments transférés au titre de la compétence emploi-insertion 19K€.

➤ **L'emprunt d'équilibre**

Le financement des investissements est complété par l'inscription d'un emprunt de 121,5 M€ au BP 2026.

Le recours à l'emprunt sera ajusté en fin d'année en fonction du niveau effectif de réalisation du budget. Ainsi, à titre d'illustration en 2024, 88 M€ ont été mobilisés pour une prévision initiale de 120 M€ et en 2025, 76 M€ ont été mobilisés pour une prévision initiale à 139,7 M€.

1.5 L'ENCOURS DE DETTE

L'encours de la dette du Budget Principal de la Métropole, net du fonds de soutien⁵ (3 M€), s'élève à 688,3 M€ au 1^{er} janvier 2026 contre 684,6 M€ au 1^{er} janvier 2025 avec un endettement de 3,7 M€ en 2025.

<i>en M€</i>	BP 2025	BP 2026
Encours total	688,7	691,3
Fonds de soutien	4,0	3,0
Encours total net fonds	684,6	688,3
Dettes communes, syndicats, Alpexpo, ajustement locaux économiques	10,8	7,7
Dettes GEG	18,2	17,2
Dettes SMMAG	15,8	0,0
Encours propre net	639,8	663,5

Sur les 688,3 M€ d'encours de dette, la dette récupérable représente un encours de 24,9 M€, soit 3,6 %. Elle est composée de :

- 7,7 M€ envers les communes contre 10,8 M€ au BP 2025,
- 17,2 M€ envers la ville de Grenoble pour le rachat des actions GEG intervenu en 2018 contre 18,2 M€ au BP 2024.

La capacité de désendettement prévisionnelle est de 9,7 années contre 8,7 années au BP 2025.

L'année 2025 a marqué la fin de la baisse des taux de la Banque Centrale Européenne, elle a procédé depuis juin 2024 à huit baisses de taux, la dernière en juin 2025.

Ainsi le taux de refinancement de la BCE est passé de 4,50 % à 2,15 % en 24 mois.

⁵ Conformément au décret du n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014

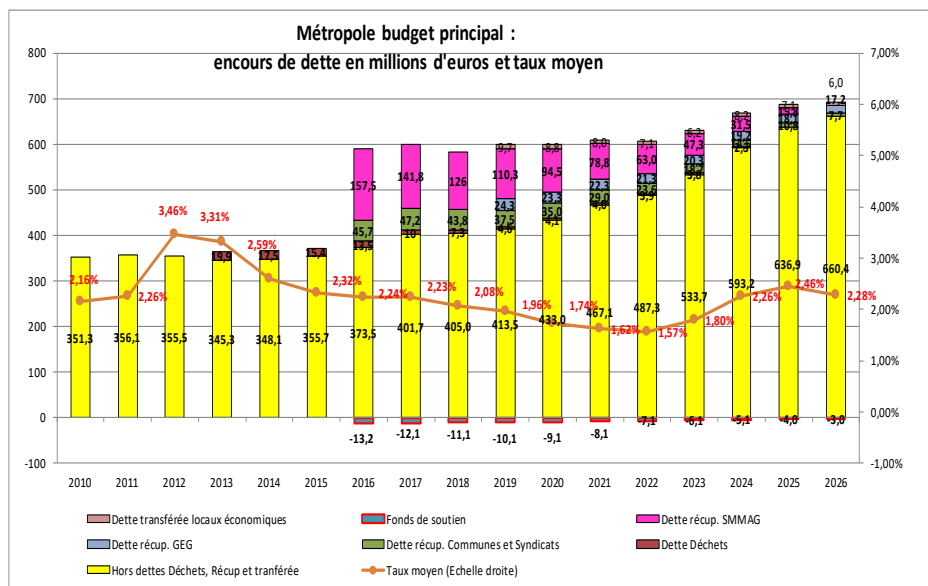
Le taux moyen de la dette du Budget Principal reste toujours performant compte tenu de la proportion de dette sécurisée à 72,9 % et de la baisse des taux monétaires.

Sur 2025, 100% de la dette contractualisée est à taux monétaire Euribor 3 mois :

- Les émissions obligataires de mars (23 M€) et juillet (12 M€) auprès des investisseurs,
- Le troisième tirage (10 M€) sur le contrat « Réhabilitation » signé en décembre 2021 avec la BEI,
- Le premier tirage (15 M€) sur le contrat Urban Regeneration signé en juillet 2024 avec la BEI et
- Le tirage auprès de l'agence France Locale (16 M€),

La part de l'encours de dette sécurisée est ainsi temporairement diminuée. Néanmoins, ces mobilisations s'inscrivent dans la stratégie de gestion active de la dette qui prévoit leur sécurisation dès lors que les conditions de marché sont favorables.

La baisse du taux moyen à 2,28 % au 1^{er} janvier 2026 contre 2,46 % au 1^{er} janvier 2025 est en lien avec la poursuite des baisses de taux de la Banque Centrale Européenne sur l'année 2025.



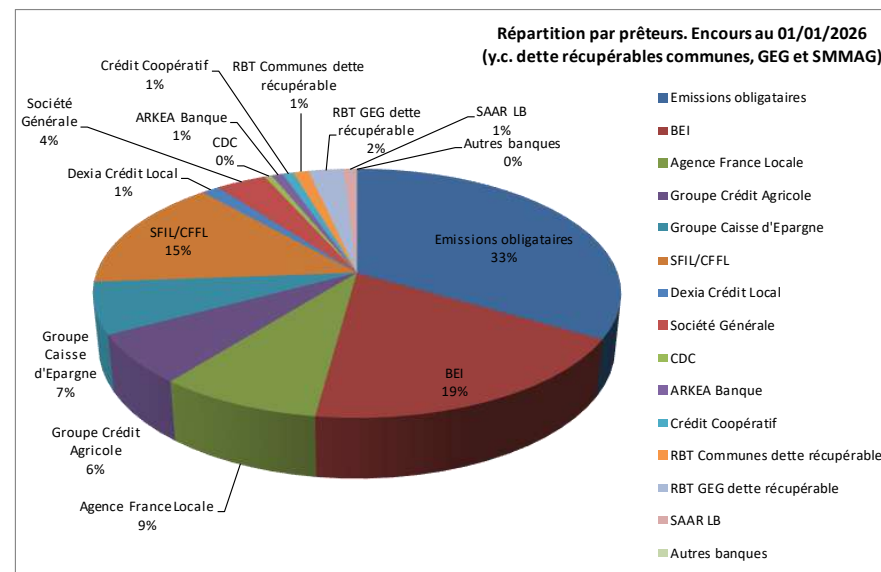
L'encours global, par type de taux, se décompose comme suit :

Pourcentage de répartition de l'encours au 01 janvier 2026 couvertures incluses					
Budget	Encours en M€	Taux fixes	Taux monétaires (y.c. obligataire)	Taux fixes obligataires	Taux monétaires plafonnés
Principal	691,3	47,15%	27,09%	23,58%	2,18%
Pourcentage de répartition de l'encours au 01 janvier 2026 hors couvertures					
Principal	691,3	34,19%	42,23%	23,58%	0,00%

La liste des contrats d'échanges de taux (swaps) et de couvertures (caps), ainsi que des produits structurés dans le cadre de contrats de prêts, comportant le détail des encours couverts et la description détaillée de chaque opération figure en annexe.

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours est composé de 128 lignes d'emprunts dont le détail est joint en annexe.

L'encours au 1^{er} janvier 2026 se répartit de la manière suivante entre les différents prêteurs :



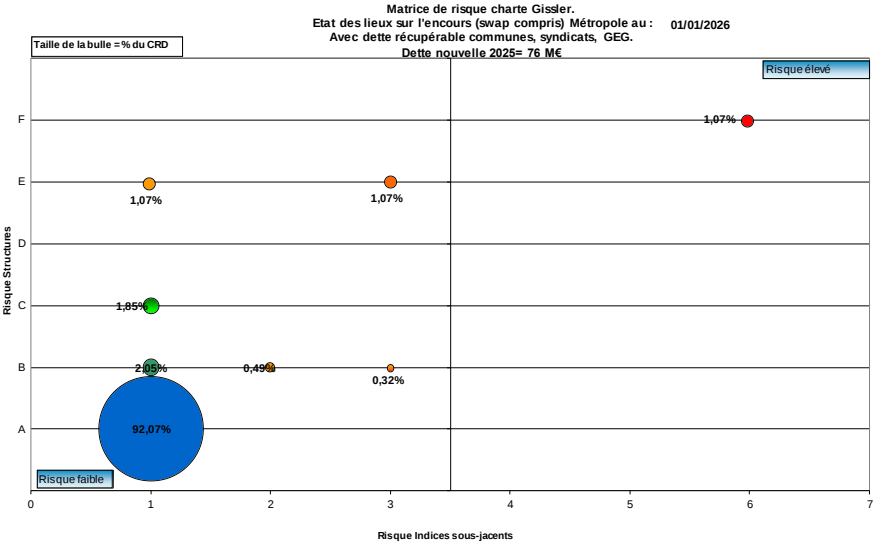
La part des émissions obligataires augmente en 2026 et représente désormais 33 % de cet encours contre 30 % au 1^{er} janvier 2025.

Avec 19 % de l'encours, la BEI devient le premier prêteur de la Métropole avec des prêts 100 % « Climate action »

Selon la classification de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite charte Gissler, la répartition de l'encours de dette de la Métropole est représentée dans le graphique ci-dessous en fonction du risque maximum encouru sur le long terme. La taille des bulles est proportionnelle à l'encours concerné.

Ainsi, l'emprunt structuré restant sur des taux de change représente 1,07 % de l'encours total du budget principal de la Métropole et 0,86 % de l'encours total consolidé avec les budgets annexes.

Compte tenu de la stratégie de gestion active de la dette et de la mobilisation de 76 M€ d’emprunt à taux variable sur 2025 le poids des produits classés 1A à 1C selon la charte Gissler a continué d’être prépondérante. Ils représentent **95,97 %** au 1^{er} janvier 2026.



La Métropole est notée depuis 2010. Depuis 2025, la Métropole a changé d’agence de notation, cette dernière attribuée les notes « long terme et court terme » à « A+ et A-1 », la perspective est stable, les notes de la Métropole sont au niveau de la notation de l’émetteur souverain (l’Etat français).

La notation « long terme A+ » reflète les attentes de l’agence de notation avec une performance opérationnelle très solide, un cadre de gouvernance robuste et des pratiques de gestion financière sophistiquées, une forte flexibilité sur les recettes en dépit des contraintes qui pèsent sur la flexibilité des dépenses. Ainsi l’agence de notation indique que « si la Métropole traverse un pic d’investissements en 2026, des marges de manœuvre opérationnelles et structurelles saines permettront de maintenir la dette à des niveaux soutenables ».

BALANCE BUDGET PRINCIPAL 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 244 789 €	49 608 889 €	364 100 €	0,7%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	81 721 000 €	82 219 047 €	498 047 €	0,6%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	129 150 155 €	124 537 000 €	-4 613 155 €	-3,6%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	73 688 532 €	90 609 187 €	16 920 655 €	23,0%
66	CHARGES FINANCIERES	17 622 000 €	18 500 000 €	878 000 €	5,0%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	120 000 €	120 000 €	0 €	0,0%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS				
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	364 000 €	462 000 €	98 000 €	26,9%
Total dépenses de fonctionnement réelles		351 910 476 €	366 056 123 €	14 145 647 €	4,0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 962 200 €	60 000 000 €	4 037 800 €	7,2%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29 204 731 €	17 773 408 €	-11 431 323 €	-39,1%
Total dépenses de fonctionnement ordre		85 166 931 €	77 773 408 €	-7 393 523 €	-8,7%
Total dépenses de fonctionnement		437 077 407 €	443 829 531 €	6 752 124 €	1,5%

Chap	RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 084 320 €	300 000 €	-784 320 €	-72,3%
73	IMPOTS ET TAXES	144 207 006 €	149 740 327 €	5 533 321 €	3,8%
731	IMPOSITIONS DIRECTES	101 293 476 €	106 130 508 €	4 837 032 €	4,8%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	132 739 281 €	130 061 769 €	-2 677 512 €	-2,0%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 248 191 €	11 261 705 €	2 013 514 €	21,8%
76	PRODUITS FINANCIERS	6 142 000 €	5 312 000 €	-830 000 €	-13,5%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	120 000 €	120 000 €	0 €	0,0%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVER	34 943 133 €	32 903 222 €	-2 039 911 €	-5,8%
Total recettes de fonctionnement réelles		429 777 407 €	435 829 531 €	6 052 124 €	1,4%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 300 000 €	8 000 000 €	700 000 €	9,6%
Total recettes de fonctionnement ordre		7 300 000 €	8 000 000 €	700 000 €	9,6%
Total recettes de fonctionnement		437 077 407 €	443 829 531 €	6 752 124 €	1,5%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	70 323 000 €	58 930 000 €	-11 393 000 €	-16,2%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	200 000 €	100 000 €	-100 000 €	-50,0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (VERSEES)	469 000 €	80 000 €	-389 000 €	-82,9%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	178 338 203 €	177 333 874 €	-1 004 329 €	-0,6%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	11 438 000 €	4 403 000 €	-7 035 000 €	-61,5%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 127 786 €	8 414 286 €	2 286 500 €	37,3%
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	19 499 024 €	11 204 250 €	-8 294 774 €	-42,5%
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES - régularisation titres)	0 €	625 945 €	625 945 €	#DIV/0!
Total dépenses d'investissement réelles		286 395 013 €	261 091 355 €	-25 303 658 €	-8,8%
Ligne trésorerie (16449-166-165-1645x)		80 000 000 €	60 000 000 €	-20 000 000 €	-25,0%
Total dépenses d'investissement mixtes		80 000 000 €	60 000 000 €	-20 000 000 €	-25,0%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 300 000 €	8 000 000 €	700 000 €	9,6%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	44 065 000 €	31 410 000 €	-12 655 000 €	-28,7%
Total dépenses d'investissement ordre		51 365 000 €	39 410 000 €	-11 955 000 €	-23,3%
Total dépenses d'investissement		417 760 013 €	360 501 355 €	-57 258 658 €	-13,7%

Chap	RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	139 705 744 €	121 489 487 €	-18 216 257 €	-13,0%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	18 500 000 €	14 500 000 €	-4 000 000 €	-21,6%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	29 598 423 €	32 116 476 €	2 518 053 €	8,5%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)			0 €	#DIV/0!
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	526 160 €	8 306 000 €	7 779 840 €	1478,6%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	469 000 €		-469 000 €	-100,0%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	139 731 €	3 075 789 €	2 936 058 €	2101,2%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	90 000 €	0 €	-90 000 €	-100,0%
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	19 499 024 €	11 830 195 €	-7 668 829 €	-39,3%
Total recettes d'investissement réelles		208 528 082 €	191 317 947 €	-17 210 135 €	-8,3%
Ligne trésorerie (16449-166-165-1645x)		80 000 000 €	60 000 000 €	-20 000 000 €	-25,0%
Total recettes d'investissement mixtes		80 000 000 €	60 000 000 €	-20 000 000 €	-25,0%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	55 962 200 €	60 000 000 €	4 037 800 €	7,2%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	44 065 000 €	31 410 000 €	-12 655 000 €	-28,7%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	29 204 731 €	17 773 408 €	-11 431 323 €	-39,1%
Total recettes d'investissement ordre		129 231 931 €	109 183 408 €	-20 048 523 €	-15,5%
Total recettes d'investissement		417 760 013 €	360 501 355 €	-57 258 658 €	-13,7%

2. LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Les objectifs poursuivis par Grenoble-Alpes-Métropole dans le cadre du schéma directeur déchets sont très ambitieux. Le budget d'investissement, consacré par la métropole depuis 2021 à la mise en œuvre de cette compétence reflète ce niveau d'ambition, et 2026 ne déroge pas à la règle. Les crédits alloués aux outils de traitement sont en forte hausse en 2026 avec les travaux qui débutent pour l'UIVE (+18 M€ par rapport au BP 2025) et ceux de l'usine de méthanisation (+9,6 M€) qui se poursuivent.

Le volume global d'investissement, déjà élevé sur les années 2022 à 2025 du fait de la construction du centre de tri et de plusieurs déchèteries, est en forte hausse en 2026 (+22,3 M€).

Les éléments de prospective mis à jour en octobre 2025 mettent en évidence les conditions de soutenabilité financière de ces investissements. Ces éléments seront à actualiser une fois levées les incertitudes sur l'intégration des incinérateurs d'une puissance installée inférieure à 20MW dans le système de quotas carbone EU-ETS envisagée à partir de 2027-2028 par la Commission Européenne. Par ailleurs, les mesures en discussion dans le cadre du PLF 2026 prévoient un possible décalage d'un an dans la perception du FCTVA, ainsi que la potentielle révision à la hausse du taux de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). D'autres paramètres joueront évidemment à échéance de la mise en service de la future usine, tels que les niveaux de prix de l'électricité ou encore les quantités et caractéristiques du pouvoir calorifique interne des déchets collectés.

Pour 2026, les dépenses de fonctionnement sont en très légère baisse (-0.2 % par rapport à 2025, soit -169 k€). La prévision intègre une légère actualisation du nouveau marché d'exploitation de l'UIVE actuelle en cours de renouvellement dont l'enjeu est important car la redevance principale d'exploitation représente environ 14 M€/an (hors toutes taxes, Gros Entretien Réparation GER, Déchets d'activité de soins DASRI et chaudières d'appoint). Les coûts de collecte sont également en légère baisse de 2% en raison principalement de la baisse des coûts liés à la gestion de la flotte de véhicules (baisse des coûts de carburant et GNV). Les coûts de déchèterie sont en hausse de 4% principalement du fait de la réintégration du budget consacré à l'incinération des encombrants de déchèterie dans cette ligne de gestion pour

des raisons de suivi d'activité (baisse du budget traitement et augmentation du budget déchèterie).

Les recettes hors TEOM sont en légère hausse (+218 k€), avec une incertitude marquée concernant les tarifs de vente de l'électricité et des matières.

La réduction des déchets et l'amélioration de la qualité des tris demeurent des enjeux majeurs. Le budget de prévention reste à un niveau élevé permettant de porter des actions structurantes pour le territoire, notamment s'agissant du réemploi et de la réparation.

L'épargne nette prévisionnelle de 8,5 M€ (+1,8 M€ par rapport à 2025) permet d'autofinancer environ 13,2% des dépenses d'équipement qui sont estimées à 64,3 M€ contre 42,7 M€ en 2025.

Le budget 2026 est financé par un emprunt d'équilibre prévisionnel à hauteur de 39,1 M€.

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Pour 2026, les recettes sont estimées à 92,7 M€. Elles sont en augmentation de 2% par rapport à 2025.

RECETTES (en K€)	BP 2025	BP 2026
Collecte	423	286
Déchèteries	1 028	1 088
Traitement	18 942	18 857
Prévention	315	220
Redevance spéciale collecte	2 397	2 882
TEOM	67 590	69 206
Total recettes d'exploitation	90 695	92 539
Autres recettes	197	197
Remboursement de rémunération	9	0
Total autres recettes	206	197
Total recettes réelles de fonctionnement	90 901	92 736

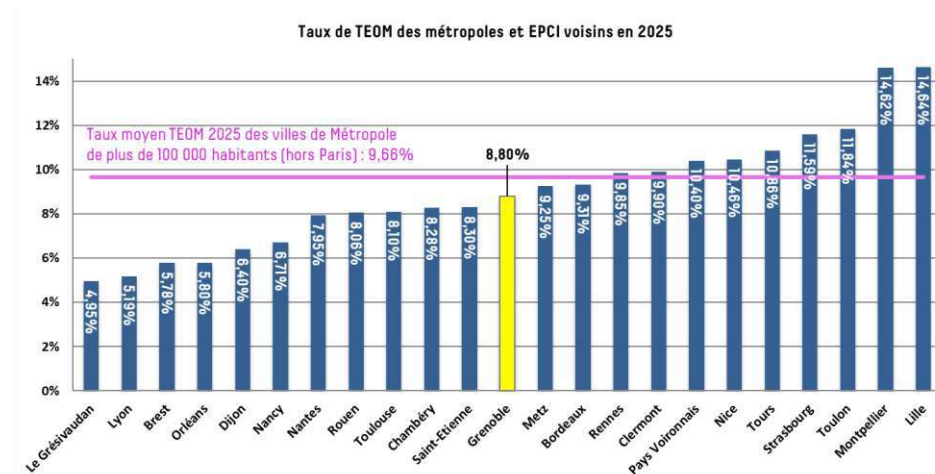
Le produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

En retenant une hypothèse de stabilité du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 8,80%, le produit fiscal est estimé à 69,2 M€ et représente 75 % des recettes d'exploitation en 2026. Il évolue de 2,4% entre le BP 2025 et le BP 2026.

Pour rappel, le taux de TEOM applicable sur le territoire de la Métropole a été porté de 8,30% en 2024 à 8,80% en 2025. Il reste toutefois inférieur à la moyenne des villes de métropole de plus de 100 000 habitants (hors Paris). Le produit de la TEOM encaissé en 2025 s'élève à 68 M€. L'impact de la hausse de taux sur la progression du produit représente un gain d'environ 3,9 M€.

En outre, l'évolution des bases d'imposition soutient également la majoration du produit de TEOM en 2026.

L'hypothèse d'évolution forfaitaire des bases diffère selon la nature du local : 0,9% pour les locaux d'habitation et 1% pour les locaux professionnels par rapport au montant définitif des bases en 2025. De plus, la variation physique des bases d'imposition est estimée à 0,8% pour 2026 pour les locaux d'habitation et pour les locaux professionnels.



Recettes issues de la valorisation des déchets (Traitement)

Première ressource du budget après la TEOM, les recettes issues de la valorisation des déchets (18,9 M€) sont quasiment stables par rapport à 2025 (-0,4%).

Les recettes de l'Usine d'Incinération et de Valorisation Energétique (UIVE) s'élèvent à 13,4 M€, en baisse de 215 k€ et se répartissent de la manière suivante :

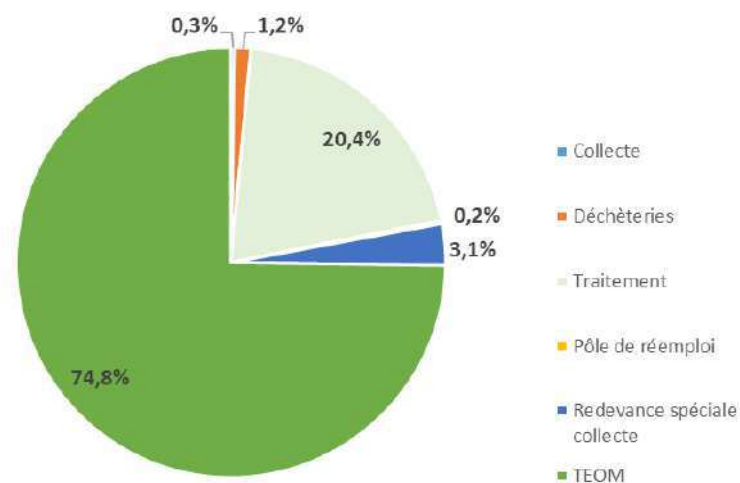
- La vente de chaleur au réseau de chaleur urbain représente 37 % des recettes : 5 M€ (- 500 k€ par rapport au BP2025),

- La vente d'électricité : 1 M€ (stable par rapport au BP2025) avec une incertitude marquée sur les cours de l'électricité (vendue au marché SPOT)
- La commercialisation du vide de capacité : 3 M€ (+635 k€)
- La participation des partenaires aux charges de l'UIVE : 450 k€ (-150 k€). Cette baisse est conforme aux termes de la convention de groupement.
- Les chaudières d'appoint, mises à disposition de la Compagnie de Chauffage (CCIAG) pour le réseau de chauffage urbain, représentent un budget de 4 M€ (29 % des recettes, comme en 2025)

Les recettes du centre de tri sont évaluées à 2 M€, en hausse de 30 k€.

La participation de l'éco organisme CITEO aux coûts inhérents à la collecte et au traitement des emballages est prévue à hauteur de 3,3 M€ au titre de l'année 2026, quasi stable (-44 k€) par rapport à l'année précédente. A noter que le taux de couverture de la participation de cet éco-organisme est faible (environ 20% du coût estimé) alors que la loi précise qu'il doit atteindre « 80% des coûts de collecte optimisés »

REPARTITION DES RECETTES D'EXPLOITATION 2026 : 92,5 M€



Les produits liés à la collecte des déchets

La redevance spéciale (2,9 M€) s'applique à tous les professionnels, entreprises, communes, administrations et établissements publics, qui utilisent le service de collecte et de traitement pour les déchets assimilables aux ordures ménagères. Cette redevance est en hausse de 485 k€ par rapport à 2025.

Depuis 2020, cette tarification a été adaptée afin d'inciter les professionnels à réduire leurs déchets et à mieux trier.

Les autres recettes de collecte correspondent à des recettes liées à la reprise du verre pour 100 k€ (en baisse de 200 k€ du fait de l'effondrement des cours du verre), à la mise à disposition de bennes (40 k€) et à une part de financement de CITEO pour 130 k€.

Les ressources des déchèteries

Les recettes issues des déchèteries (1 M€) sont stables. Elles recouvrent principalement la vente et la valorisation des matériaux, de la ferraille, du papier carton, la participation des éco organismes pour le mobilier et des déchets d'équipement électrique et électronique.

Les ressources liées à la prévention

Les recettes liées à la prévention sont évaluées à 220 k€ :

- Subvention de l'ADEME pour l'accompagnement aux changements : 140 k€
- Financement européen pour l'économie circulaire : 80 k€

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 82 M€ et baissent de 0,2 %.

DEPENSES (en K€)	BP 2025	BP 2026
Frais de structure	1 864	1 738
Frais de personnel	26 999	27 284
dont personnel affecté par la collectivité de rat	3 005	2 626
dont personnel direct	19 129	19 093
dont recours à l'intérim	4 865	5 565
Total des dépenses de personnel et de str	28 863	29 022
Collecte	9 057	8 879
Locaux et véhicules	1 636	1 609
Déchèteries	7 894	8 212
Traitement	31 170	30 610
Prévention Pilotage Communication	1 950	2 097
Moyens collectifs	281	218
Total dépenses d'exploitation	51 988	51 625
Frais financier liés à la dette	1 305	1 340
Total des charges financières	1 305	1 340
Total dépenses réelles de fonctionnement	82 156	81 987

Les frais de personnel et de structure (29 M€ en 2026 contre 28,8 M€ au BP25)

Les frais de personnels, de 27,2 M€ en 2026 sont en progression de 1,1 %. Ils comprennent à la fois la masse salariale des agents directement affectés à la réalisation des missions retracées dans ce budget, le coût du marché d'intérim nécessaire pour assurer la continuité de service public et la refacturation du budget principal de la quote-part de services supports nécessaires à la mise en œuvre de la compétence.

• **Les frais de personnel refacturés par le budget principal**

Le remboursement de la masse salariale représente 2,6 M€. Cette dépense est en baisse par rapport à 2025 de 379 k€ (-12,6%), en raison en partie de la non refacturation des agents de la direction de l'administration (DA), 13 agents de la DA étant directement affectés au BA.

La répartition de ce montant est la suivante :

- La masse salariale des fonctions supports pour 2 615 k€,
- La masse salariale des groupes d'élus pour 10,6 k€

- **Les frais de personnels directs**

La masse salariale directement rattachée au budget annexe est établie à 19,09 M€, en léger recul de 32 k€ par rapport au BP 2025.

L'évolution des dépenses tient compte des principaux éléments suivants :

- Un Glissement Vieillesse et Technicité à hauteur de près de 145 k€ ;
- L'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL qui représente 235 k€ de charge supplémentaire.

- **Le marché d'intérim**

Les frais d'intérim progressent de 700 k€ de BP à BP. Cependant, en tenant compte des décisions modificatives intervenues en 2025 (+700 k€), l'évaluation du coût total annuel 2026 est stable par rapport à 2025.

Les métiers d'exploitation exigeant une continuité de service (collecte et déchèteries) peuvent être assurés par des intérimaires dans les cas où des titulaires ne peuvent le réaliser (absences pour maladie, vacance de poste temporaire...).

- **Les charges de structure**

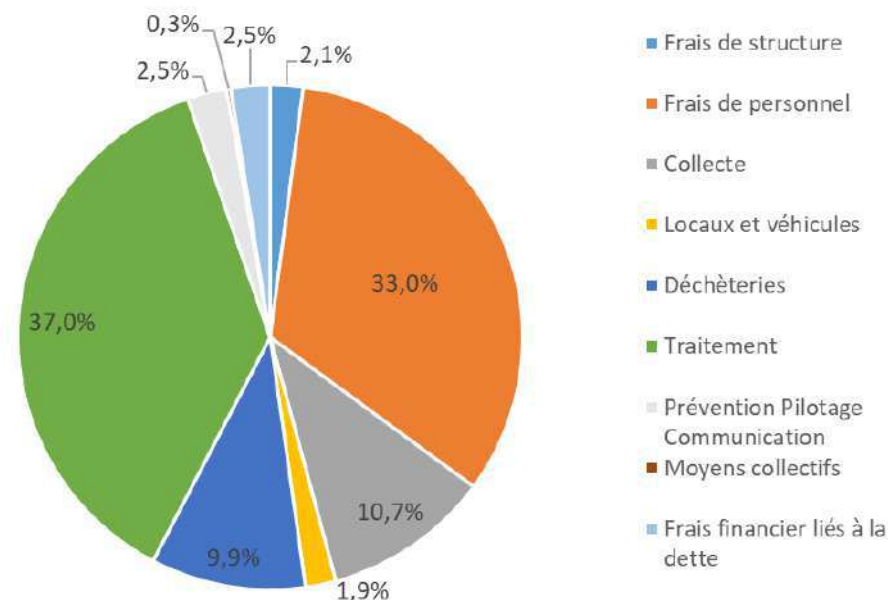
En application des principes de refacturation entre budgets adoptés par le Conseil métropolitain le 29/09/2023, les charges de structure s'élèvent à 1 677 k€ en 2026 en baisse de 6,7% par rapport à 2025.

Au BP 2025, une clé de répartition erronée a été appliquée sur les dépenses de communication externe. Cette clé de répartition a été corrigée en DM 2025, ce qui explique la baisse constatée au BP 2026.

Les charges de structure concernent principalement, l'utilisation des équipements, véhicules et bâtiments administratifs, la maintenance des équipements informatiques, les moyens collectifs et la communication ainsi que les frais liés au personnel hors masse salariale.

Les indemnités des élus, réparties en fonction du nombre de délibérations produites pour chaque budget, diminuent de 5,8 k€ avec 60,9 k€ en 2026.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 82,7 M€



La prévention des déchets :

L'accompagnement des citoyens à la réduction des déchets est mis en œuvre en application du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, entré en vigueur au 1er janvier 2022.

Les crédits budgétaires 2026 liés à la prévention et à la communication sont évalués en hausse de 147 k€ pour 2 097 k€. Les campagnes d'affichage (communication) sont en hausse de 48,5 k€ en prévision de nouvelles campagnes sur la qualité du tri. Le budget animation a été réévalué à 90 k€ (en baisse de 166 k€ par rapport à 2025). Enfin des crédits sont prévus pour la caractérisation des déchets (+80 k€) et pour l'enquête de satisfaction des usagers (+30 k€), les dernières études et enquêtes de cette nature ayant été conduites en 2023.

La collecte et les déchèteries

Le service de collecte des déchets mobilise 8,9 M€ en 2026 contre 9,1 M€ en BP 2025 (-178 k€). Optimiser la collecte, améliorer le tri des déchets sont les grands enjeux du service métropolitain de collecte.

Les dépenses d'intervention directes (hors masse salariale et amortissement des camions notamment mais comprenant la collecte des déchets hors déchets alimentaires en prestation, des cartons, l'exploitation du quai de transfert, frais de maintenance des BOM) liées à la collecte en porte à porte sont évaluées à 3,8 M€ en baisse de 255 k€ par rapport à 2025, essentiellement en raison de la baisse des frais de carburant et GNV liés à la flotte de véhicules.

A l'inverse, les frais augmentent s'agissant de la collecte en point d'apport volontaire, en lien avec les projets d'optimisation de la collecte sur le secteur Grand Sud.

La collecte des déchets alimentaires et bio déchets est évaluée à 2,6 M€ (quasi stable soit +13 k€ par rapport à 2025).

Les autres dépenses sont constituées de la gestion des bacs, de l'entretien des points d'apport volontaire, de la maintenance des logiciels permettant de mesurer les volumes de déchets collectés et triés.

Les dépenses liées aux déchèteries sont évaluées à 8,2 M€ en 2026, en hausse de +318 k€ par rapport au BP 2025. Cette augmentation s'explique par la réintégration du budget consacré à l'incinération des encombrants de déchèterie dans cette ligne de gestion pour des raisons de suivi d'activité (baisse du budget traitement et augmentation du budget déchèterie). A noter qu'une certaine incertitude demeure sur ces lignes s'agissant notamment de l'augmentation possible de la TGAP en loi de finances pour l'incinération et l'enfouissement (+7€/t), du renouvellement des marchés d'enlèvement et traitement de l'ensemble des flux de déchèterie.

Un effort conséquent de réduction de la flotte de camions a été réalisé, se traduisant par une baisse des dépenses de 230 k€.

L'entretien des locaux techniques

L'entretien des locaux techniques et la gestion des véhicules représentent 1,6 M€. Cela concerne la gestion des véhicules, l'ensemble des moyens mis en œuvre pour la maintenance des bâtiments, les fluides et la location de l'atelier mécanique situé à Eybens.

Les outils de traitements

Les usines de traitement des déchets connaissent, quant à elles, une baisse de leurs dépenses à 30,6 M€ contre 31,2 M€ en 2025 (-1,80 %)

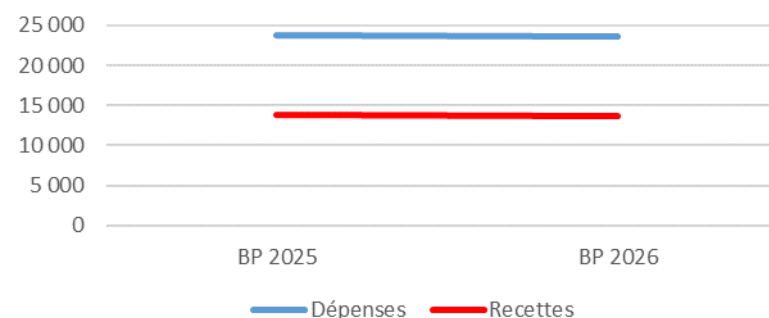
• **L'usine d'incinération et de valorisation des déchets (IUIV)**

Les dépenses nettes (Dépenses – Recettes) sont assez stables. Les dépenses baissent de -74 k€ et les recettes de -215 k€, principalement du fait de l'arrêt du subventionnement par CITEO de l'incinération de la part d'emballages résiduels dans les ordures ménagères résiduels.

Le tonnage à traiter est estimé stable par rapport aux prévisions 2025 (105 000 tonnes pour la Métropole et 20 000 tonnes de vide de capacité) avec un prix unitaire moyen dans la continuité de 2024 (110€ HT/t). Le marché d'exploitation de l'UIVE étant en renouvellement au 1er mai 2026, le prix de traitement anticipe une simple actualisation.

Dans l'attente de lever les incertitudes liées au PLF2026 quant à l'évolution de la TGAP, elle est estimée stable par rapport à 2025.

DEPENSES / RECETTES en k€	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses	23 696	23 622	-74	-0,3%
Recettes	13 810	13 595	-215	-1,6%
Dépenses nettes (D-R)	9 886	10 027	141	1,4%

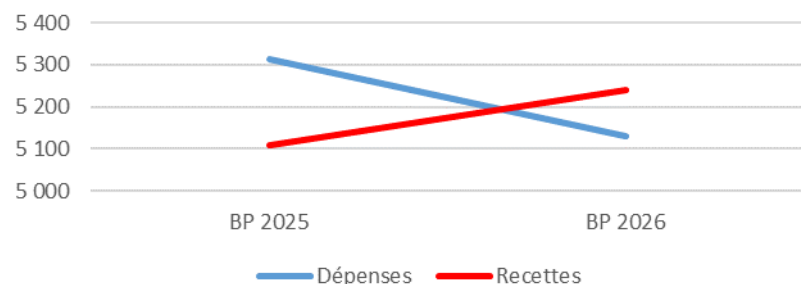


• **Le centre de tri**

On estime une amélioration du solde net relatif au tri, avec d'une part une hausse des recettes en lien avec les performances du centre de tri et d'autre part une baisse des dépenses liée à un prix unitaire estimé en baisse (165€/HT/t contre 170 en 2025).

La hausse des recettes (+130 k€) issues du tri s'explique par la hausse de la participation de CITEO (+100 k€) et par la commercialisation du vide de capacité (+30 k€).

DEPENSES / RECETTES en k€	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses	5 313	5 130	-183	-3,4%
Recettes	5 110	5 240	130	2,5%
Dépenses nettes (D-R)	215	-110	-325	-151,2%



• Le centre de compostage

Le centre de compostage est géré en régie. Son procédé industriel s'est transformé en profondeur avec l'apport des déchets alimentaires qui s'ajoutent aux déchets verts et l'arrêt de l'extraction sur ordures ménagères.

Son budget de 715 k€ est constitué autour des dépenses d'entretien, en baisse de 25% par rapport en 2026 en lien avec la baisse d'activité le temps du chantier en cours.

Ratios financiers

L'épargne brute progresse de 2 M€ en raison de l'augmentation du produit de TEOM (+1,6 M€), des autres recettes de fonctionnement qui progressent de 0,2 M€ et des dépenses de fonctionnement qui baissent de 169 k€.

Le remboursement en capital de la dette augmente de 250 k€ suite à la contractualisation d'un nouvel emprunt fin 2025.

L'épargne nette est donc de 8,5 M€. Elle progresse de 1,8 M€ et permet d'autofinancer 13,2 % des dépenses d'équipement.

Ratios en k€	BP 2025	BP 2026
Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels	90 711	92 579
Dépenses de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles	80 831	80 627
Epargne de gestion	9 880	11 952
Produits financiers et exceptionnels	190	157
Charges financières et exceptionnelles	1 325	1 360
Epargne brute	8 745	10 749
Remboursement du capital de la dette	2 000	2 250
Epargne nette	6 745	8 499

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est évaluée en 2026 à 3,6 M€ contre 3,3 M€ en 2025. Cette progression s'explique par la mobilisation d'un emprunt d'équilibre de 5 M€ pour le financement du projet méthanisation sur le centre de compostage de Marinette.

La dette nouvelle 2025 s'élève à 5 M€ sur 20 ans. Elle est mobilisée auprès de la BEI à taux monétaire Euribor 3 mois.

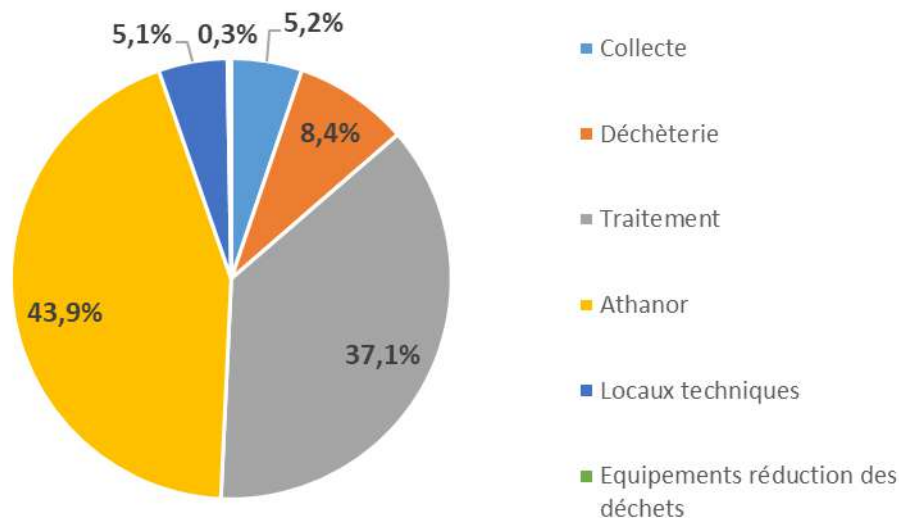
Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Le rythme soutenu des projets se poursuit en 2026 avec notamment les opérations d'Athanor et l'usine de méthanisation sur le site de Murianette.

DEPENSES (en k€)	BP 2025	BP 2026
Collecte	3 649	3 373
Déchèterie	8 601	5 474
Traitement	14 532	24 035
Athanor	12 597	28 451
Locaux techniques	3 990	3 284
Equipements réduction des déchets	256	175
Total des dépenses d'équipement	43 624	64 792
Emprunts et dettes assimilées	2 000	3 100
Total des dépenses réelles d'investissement	45 624	67 892

REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 67,9 M€



La collecte des déchets

Ces dépenses sont récurrentes et visent à répondre aux besoins en termes de renouvellement des conteneurs pour la collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire.

Les déchèteries

Le rythme des reconstructions rénovations de déchèteries est maintenu avec au programme :

- L'aménagement, réaménagement de la déchèterie de Fontaine : 2,1 M€
- L'aménagement, réaménagement de la déchèterie de Varcès : 765 k€
- La fin des travaux sur le site Jacquard qui est réalisé en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Grenoble, le montant global de l'opération s'élève à 7,6 M€ dont 5 M€ pour la part Métropole.
- L'aménagement, réaménagement des déchèteries de Meylan (agrandissement pour 568 k€) et St Egrève (travaux de génie civil, 470 k€).

Outre ces opérations, des travaux d'aménagement et de modernisation du patrimoine sont prévus sur les autres sites.

Les locaux techniques et les véhicules

Les opérations de travaux, débutées en 2025, se poursuivent sur 2026, soit :

- La fin de la construction du centre technique municipal de la Tronche en lien avec le projet UIVE : 10 k€
- Le réaménagement du site Sud Eybens : 188 k€
- Le magasin central des bacs : 330 k€
- Les autres sites : 130 k€.

Une enveloppe de 2,5 M€ est prévue pour le renouvellement de la flotte de véhicules techniques (bennes à ordures ménagères et polybennes), permettant de retrouver un niveau de renouvellement de la flotte d'environ 10% sur une année.

Le traitement

Troisième opération d'envergure pour la Métropole, la modernisation du centre de compostage et la création d'une unité de méthanisation adossée au centre de compostage. Cette unité permettra la production de biogaz grâce à la méthanisation des bio déchets. Ce projet est évalué à 44,6 M€ (38,4 M€ HT). Les crédits pour 2026 sont évalués à 23,8 M€.

Des subventions de l'ADEME ont été obtenues pour 11,4 M€. Un premier versement est prévu pour 2026 à hauteur de 2,1 M€.

Le site ATHANOR

Les dépenses d'équipement « Athamor » sont suivies sur 2 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Elles sont gérées dans le cadre du partenariat avec le Sud Isère, au travers d'une convention de financement rassemblant les Communautés de Communes du Grésivaudan, de la Matheysine, de l'Oisans, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, du Trièves et de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Un exemple de mutualisation qui permettra, à ces établissements publics comme à la Métropole, de bénéficier collectivement d'équipements performants en rationalisant les coûts.

La construction du nouveau centre de tri a été finalisée en 2024. Il fait l'objet d'une autorisation de programme.

La démolition de l'ancien centre de tri sera terminée en 2026 : 130 k€ de dépenses sont prévues.

L'usine de traitement et de valorisation des déchets fait également l'objet d'une autorisation de programme.

Le montant de l'opération a été évalué à 321,9 M€ HT en 2024.

Les crédits de paiement 2026 sont évalués à 28,3 M€.

La capacité de traitement de l'UIVE sera de 165 000 tonnes de déchets par an qui sont valorisés pour produire de l'électricité et de la chaleur destinée à alimenter deux réseaux de chauffage urbain de l'agglomération.

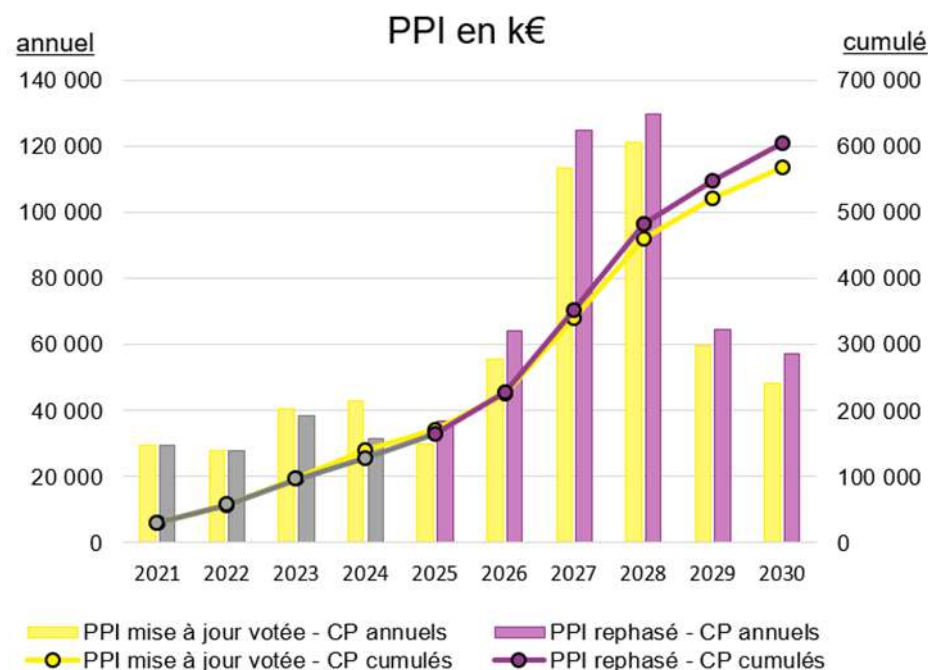
Les autres dépenses sur le site Athanor couvrent l'ensemble des travaux de préservation du patrimoine en attendant la mise en service des deux installations.

Les équipements destinés à la réduction des déchets

Des investissements sont prévus pour la réduction des déchets alimentaires (composteurs) : 175 k€.

La mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements

La PPI du budget annexe de Collecte et traitement des déchets est dotée de 569 M€ sur la période 2021-2030. Si les premières années ont vu un décalage dans l'exécution de la PPI prévisionnelle, 2026 confirme le rattrapage opéré en 2025 avec un BP supérieur au montant prévu. L'écart se situe au niveau des dépenses hors AP qui n'ont pas fait l'objet d'actualisation depuis le vote initial du PPI en 2022. Cette hausse, notamment sur le projet de centre de compostage et unité de méthanisation, s'observe sur tous les exercices jusqu'à la fin de la période avec un besoin de crédit complémentaire estimé à 36 M€ au total.



Recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement sont financées par :

- Les ressources propres dont l'épargne nette (prévision de 8,5 M€ pour 2026) et le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 5 M€,
- Les subventions 11,4 M€,
- Le recours à l'emprunt, qui est en augmentation en prévision 2026 (Emprunt d'équilibre à 39,1 M€).

Financement des investissements (en k€)	BP 2025	BP 2026
Epargne nette	6 745	8 499
Ressources propres FCTVA	3 600	5 000
Subventions	7 408	11 394
Cessions d'immobilisation	4	50
Ressources d'investissement	17 757	24 943

Emprunt d'équilibre	24 677	39 113
----------------------------	---------------	---------------

Les projets en cours bénéficient de recettes qui s'étalent sur la durée des opérations.

Pour les investissements liés aux Déchèteries, des subventions DSIL sont attendues pour 884 k€.

Le centre de tri₁ bénéficie d'un solde de subvention de CITEO de 130 k€.

L'usine d'incinération est partiellement financée par une participation des partenaires pour 8,3 M€.

Le projet d'usine de méthanisation bénéficiera d'un premier acompte de l'ADEME de 2,1 k€.

Encours de la dette

Avec la mobilisation d'un emprunt de 5 M€ à la fin 2025 sur l'enveloppe de 45 M€ de la Banque Européenne d'Investissement contractualisée en octobre 2022, l'encours au 1er janvier 2026 est de 41,6 M€ contre 38,55 M€ au 1^{er} janvier 2025.

Il en ressort une capacité de désendettement de 4,2 années contre 6,1 années en 2025.

L'encours global, se compose d'un contrat à taux variables pour 12 % et à taux fixe pour 88 %. Le taux moyen au 1er janvier 2026 est estimé à 3,21 % contre 3,27 % au 1er janvier 2025.

BALANCE DU BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS – BUDGET PRIMITIF 2026

BALANCE DE FONCTIONNEMENT

CHAP	DEPENSES	BP 2025	BP 2026	CHAP	RECETTES	BP 2025	BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté			002	Résultat de fonctionnement reporté		
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	53 724 616,00	53 235 347,00	013	Atténuations de charges	8 925,00	
012	Charges de personnel	26 998 655,00	27 284 002,00	70	Produits services du domaine et ventes div.	18 464 850,00	18 812 200,00
014	Atténuations de produits			731	Fiscalité locale	67 590 000,00	69 206 000,00
65	Autres charges de gestion courante	107 802,00	107 963,00	74	Dotations et participations	4 270 400,00	4 181 400,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			75	Autres produits de gestion courante	377 210,00	378 960,00
	Total des dépenses de gestion	80 831 073,00	80 627 312,00		Total des recettes de gestion	90 711 385,00	92 578 560,00
66	Charges financières	1 305 000,00	1 340 000,00	76	Produits financiers	190 000,00	157 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	77	Produits exceptionnels (hors cessions)		
	Total des charges financières et excep.	1 325 000,00	1 360 000,00	77	Cessions d'immobilisations		
	Total des dépenses réelles hors provisions	82 156 073,00	81 987 312,00		Total des produits financiers et exceptionnels	190 000,00	157 000,00
68	Dotations aux amort. et provisions				Total des recettes réelles hors provisions	90 901 385,00	92 735 560,00
	Total des dépenses de provisions	0,00	0,00	78	Reprises sur provisions		
023	Virement à la section d'investissement	4 645 312,00	5 407 248,00		Total des recettes de provisions	0,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 000 000,00	11 163 000,00	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 900 000,00	5 822 000,00
	Total des dépenses d'ordre	12 645 312,00	16 570 248,00		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 900 000,00	5 822 000,00
	Total des dépenses de fonctionnement	94 801 385,00	98 557 560,00		Total des recettes de fonctionnement	94 801 385,00	98 557 560,00

BALANCE D'INVESTISSEMENT

CHAP	DEPENSES	BP 2025	BP 2026	CHAP	RECETTES	BP 2025	BP 2026
001	Solde d'exécution d'investissement reporté			001	Solde d'exécution d'investissement reporté		
	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	0,00		Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	2 250 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	24 676 906,00	39 113 266,96
	Total des emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	2 250 000,00		Total des emprunts et dettes assimilées	24 676 906,00	39 113 266,96
20	Immobilisations incorporelles	1 137 500,00	795 100,00	13	Subventions d'investissement	7 407 901,00	11 393 755,00
204	Subventions d'équipement versées		30 000,00	20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	6 577 100,00	7 452 600,00	204	Subventions d'équipement versées		
23	Immobilisations en cours	22 413 000,00	27 595 764,00	21	Immobilisations corporelles		
363	ATHANOR	12 596 519,00	28 450 805,96	23	Immobilisation en cours		
	Total des dépenses d'équipement	42 724 119,00	64 324 269,96		Total des recettes d'équipements	7 407 901,00	11 393 755,00
458101	Conteneurs semi-enterrés CHU Grenoble	0,00		458201	Conteneurs semi-enterrés CHU Grenoble	0,00	
458102	Déchèterie Jacquard	900 000,00	461 520,00	458202	Déchèterie Jacquard	900 000,00	461 520,00
4581303	Déchèterie Meylan SDIS		6 236,00	4582303	Déchèterie Meylan SDIS		6 236,00
4581309	CITEO Collecte des déchets hors foyers	0,00		4582309	CITEO Collecte des déchets hors foyers	0,00	
	Total des dépenses au 45x	900 000,00	467 756,00		Total des recettes au 45x	900 000,00	467 756,00
10	Recettes de FCTVA			024	Produits des cessions d'immobilisations	4 000,00	50 000,00
10	Réserves			10	Recettes de FCTVA	3 600 000,00	5 000 000,00
13	Subventions d'investissement			10	Réserves		0,00
26	Participations et créances rattachées			26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières			27	Autres immobilisations financières	290 000,00	269 000,00
	Total des immobilisations financières	0,00	0,00		Total des immobilisations financières	3 894 000,00	5 319 000,00
	Total des dépenses réelles	45 624 119,00	67 042 025,96		Total des recettes réelles	36 878 807,00	56 293 777,96
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 900 000,00	5 822 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	4 645 312,00	5 407 248,00
041	Opérations patrimoniales	7 210 000,00	14 380 000,00	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 000 000,00	11 163 000,00
	Total des dépenses d'ordre	11 110 000,00	20 202 000,00	041	Opérations patrimoniales	7 210 000,00	14 380 000,00
	Total des dépenses d'investissement	56 734 119,00	87 244 025,96		Total des recettes d'ordre	19 855 312,00	30 950 248,00
					Total des recettes d'investissement	56 734 119,00	87 244 025,96

3. LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Depuis 2015, la Métropole a en charge la gestion et l'entretien des réseaux de chaleur. Il s'agit d'un service public industriel et commercial (SPIC) dont l'activité fait l'objet d'un budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le développement des réseaux de chaleur utilisant des ressources renouvelables représente l'un des enjeux majeurs pour répondre au défi climatique.

Ainsi, en 8 années, la régie s'est enrichie de réseaux supplémentaires, celui de Gières qui poursuit son extension, celui de Pont-de Claix en fonctionnement depuis 2022 et celui de Meylan qui a inauguré sa première saison de chauffe à l'automne 2025.

Les projets continuent avec notamment le développement du réseau de Meylan et la création de nouveaux réseaux de chaleur à Domène, Varcès et Vizille. Pour ces trois réseaux, la problématique foncière a été résolue mais leur réalisation dépend de la décision des copropriétés concernées à se raccorder et des financements du fonds chaleur qui seront réduits en 2026. Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été recrutée pour chacun de ses trois réseaux.

Le réseau d'exhaure de la Presqu'île poursuit son développement avec le raccordement progressif de nouveaux bâtiments et celui de l'Esplanade est toujours prêt à accueillir les futures nouvelles constructions.

Concernant le réseau principal, la chaufferie Biomax permettant d'augmenter la part des énergies renouvelables a été mise en fonctionnement en 2021. Le projet de modernisation de la chaufferie de La Poterne (pour lui permettre de brûler du bois déchet en substitution du mélange bois/charbon) prévoit une mise en service en 2028. Le planning a dû être décalé d'un an en raison des délais d'appel d'offres et d'instruction de la DREAL. L'extension du réseau principal sur la rive gauche du Drac (Fontaine) par la CCIAG au titre de la délégation de service public est prévue avec les premiers raccordements sur 2027.

Conformément à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, afin d'analyser la situation financière et les actions réalisées, après une présentation globale du budget annexe Réseaux de chaleur, une présentation analytique des éléments budgétaires par réseau est proposée.

Présentation globale du budget

Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation, de 6,8 M€ en 2026, sont stables par rapport à 2025.

Elles se composent de la vente de chaleur et des abonnements pour les réseaux gérés en régie ainsi que des redevances dans le cadre des contrats de concession.

Type de recettes (en K€)	BP 2025	BP 2026
Vente de chaleur et abonnements	737	769
Subvention	0	0
Redevances et autres produits	6 044	6 063
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	6 781	6 832

PROGRAMME (en K€)	BP 2025	BP 2026
FONTAINE BOIS BASTILLE	264	272
RESEAU PRINCIPAL REDEVANCE	6 027	6 047
RESEAU D'EXHAURE	75	86
RESEAU DE GIERES	242	249
RESEAU DE MEYLAN	17	16
PONT DE CLAIX	157	162
FRAIS GENERAUX	0	0
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	6 781	6 832

La part des recettes issues de la vente de chaleur et abonnements est en augmentation du fait du développement du service aux usagers.

Les recettes du réseau d'exhaure sont en augmentation du fait du raccordement de nouveaux bâtiments.

Une redevance de 16 k€ est prévue sur le réseau de Meylan pour sa première saison de chauffe

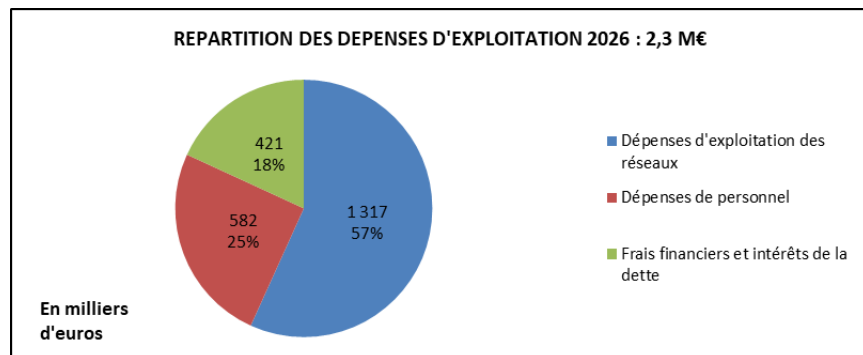
La part la plus importante des recettes provient des redevances dues par la CCIAG au titre du contrôle (208 k€) et de la mise à disposition des outils de production appartenant à la Métropole (5,2 M€). Les autres produits concernent la refacturation de la taxe foncière du réseau principal.

Dépenses d'exploitation

Le montant des dépenses d'exploitation 2026 s'élève à 2,3 M€, elles sont en légère diminution par rapport au BP2025 (-182 k€).

Elles sont principalement constituées des charges courantes d'exploitation, des taxes foncières et des intérêts d'emprunt.

La répartition des dépenses d'exploitation est la suivante :



PROGRAMME (en K€)	BP 2025	BP 2026
FONTAINE BOIS BASTILLE	219	212
RESEAU PRINCIPAL	659	649
RESEAU D'EXHAURE	18	33
RESEAU DE GIERES	184	204
RESEAU PONT DE CLAIX	91	92
DEPENSES COMMUNES AUX RESEAUX	17	20
FRAIS DE PERSONNEL	624	582
FRAIS DE STRUCTURE	110	108
DETTE	580	421
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	2 502	2 320

Les charges de structure sont établies dans le respect des principes de refacturation entre budgets détaillés dans la délibération adoptée par le conseil métropolitain le 29/09/2023.

Les charges de personnel remboursées au Budget Principal s'établissent à 582 k€ en baisse par rapport à 2025 (624 k€) du fait d'un besoin moindre de mobilisation de chargés d'opérations pour la construction de nouveaux réseaux.

Les charges de structure représentent 84 k€ contre 87 k€ en 2025 soit une baisse de 3 k€ concernant l'ensemble des postes concernés, notamment, les locaux (- 2,5 k€).

Les indemnités des élus restent stables (23 k€ en 2025 et 23,4 k€ en 2026).

Le détail des équilibres de fonctionnement des réseaux est présenté en deuxième partie du document relatif à ce budget.

Annuité de la dette

Aucun emprunt n'a été mobilisé sur l'année 2025, l'annuité de la dette est en baisse et représente un montant de 3,27 M€ dont 2,85 M€ de remboursement de capital et 0,37 M€ d'intérêts d'emprunt.

Les intérêts sur couvertures de taux représentent un montant de 0,05 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes.

Ratios financiers

en K€	BP 2025	BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement hors dette	6 781	6 832
Dépenses de gestion	1 922	1 899
EPARGNE DE GESTION	4 859	4 933
Solde opérations financières et exceptionnelles	450	321
Solde opérations financières	450	321
Solde opérations exceptionnelles	-	-
EPARGNE BRUTE (Capacité d'autofinancement)	4 409	4 612
Remboursement du capital de la dette	2 890	2 850
EPARGNE NETTE	1 519	1 762

Le budget de la régie présente une situation financière saine avec une épargne de gestion en légère augmentation. L'absence de charges exceptionnelles et la diminution des frais financiers permettent de constater une épargne brute en hausse de 203 k€, à 4,6 M€ (4,4 M€ en 2025).

Après prise en compte du remboursement en capital, l'épargne nette s'élève à 1,76 M€ en 2026 (contre 1,5 M€ en 2025) et permet d'autofinancer plus de 14 % des dépenses d'équipement.

Investissement

Les dépenses d'investissements sont en forte hausse avec 12,5M€ prévus au BP2026 contre 6,5 M€ inscrits au BP 25. Le principal poste de dépenses (12,2 M€) est lié au démarrage des travaux de modernisation de la chaufferie de la Poterne à l'été 2026.

En effet, il est prévu de transformer l'usine de la Poterne avec construction d'un silo pour le bois et la modernisation du traitement des fumées pour substituer du bois déchet au charbon utilisé jusque-là tout en diminuant les rejets à l'atmosphère, ce qui permet d'augmenter le taux d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du réseau principal avec une date de livraison prévue pour octobre 2028.

Les autres investissements concernent des AMO pour les réseaux de Vizille, Varcès et Domène.

Le réseau de Meylan est entré en service à l'automne dernier ; il n'est donc plus prévu de crédits en 2026 alors qu'1,8 M€ étaient inscrits en 2025.

PROGRAMME (en K€)	BP 2025	BP 2026
FONTAINE BOIS BASTILLE	5	5
RESEAU PRINCIPAL BIOMAX	35	0
RESEAU D'EXHAURE ESPLANADE	0	0
RESEAU DE GIERES	10	10
RESEAU PONT DE CLAIX	80	134
RESEAU MEYLAN	1 808	0
CHAUFFERIE DE LA POTERNE	4 370	12 226
NOUVEAU RESEAUX	175	143
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	6 483	12 519

○ Financement des investissements

Financement de l'investissement		
en K€	BP 2025	BP 2026
DEPENSES D'EQUIPEMENT	6 483	12 519
Ressources disponibles pour le financement de l'investissement	1 651	1 842
Epargne Nette	1 519	1 762
Subventions	132	81
Emprunt	4 831	10 425

Le programme d'investissement est financé par l'épargne nette (14 %) et nécessite l'inscription d'un emprunt d'équilibre en 2026 de 10,4 M€ pour ce budget.

Encours de dette

L'encours s'établit au 1^{er} janvier 2026 à 39,3 M€ contre 42,15 M€ au 1^{er} janvier 2025. Aucun emprunt n'a été mobilisé sur l'année 2025.

L'encours se décompose ainsi :

→ Taux fixe : 83,8 %

→ Taux variable : 16,2 %

Le taux moyen de la dette au 1^{er} janvier 2026 est en baisse à 0,75 % contre 0,99 % au 1^{er} janvier 2025.

En termes de classification Gissler, la dette du budget annexe de la régie réseaux de chaleur entièrement classée 1A ne présente aucun risque.

La capacité de désendettement du budget réseaux de chaleur est en baisse à 8,9 ans, contre 9,6 ans en 2025, le budget annexe poursuit son désendettement. La trajectoire financière du budget annexe est maîtrisée.

Présentation analytique des éléments budgétaires par réseau

Les charges communes à l'ensemble des réseaux que sont les dépenses de personnel, les frais relatifs à leur environnement de travail et les frais généraux ont été réparties au prorata du temps de travail des agents affectés au budget annexe ou selon différentes clés de répartition.

Le réseau de chaleur de Fontaine Bastille

RESEAU DE FONTAINE BASTILLE					
Dépenses en €	BP 2025	BP 2026	Recettes en €	BP 2025	BP 2026
Contrat d'exploitation	202 168	186 720	Vente de chaleur	263 654	271 568
Electricité eau	6 270	14 000			
Taxe foncière	11 011	11 000			
Dépenses de personnel	18 950	16 572			
Frais fonctions support, frais structures, frais généraux et indemnités des élus	1 442	1 345			
Dépenses de fonctionnement	239 841	229 637	Recettes de fonctionnement	263 654	271 568
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	23 813	41 931			
GER	5 150	5 305			
Dépenses d'investissement	5 150	5 305			

➤ L'exploitation

Le réseau de Fontaine est arrivé à maturité (il a été construit en 2012). Il présente une situation financière saine avec un équilibre financier qui lui permet d'assurer les gros travaux d'entretien et de rénovation.

Sur le plan technique, le réseau est performant. Le montant du contrat d'exploitation a été recalculé suite au nouveau marché mis en place en 2022 avec une augmentation des coûts. Les autres dépenses sont la taxe foncière et les fluides.

➤ L'investissement

L'investissement concerne les travaux récurrents de gros entretien renouvellement (GER).

Le réseau chaleur de Gières Centre

RESEAU DE GIERES CENTRE					
Dépenses en €	BP 2025	BP 2026	Recettes en €	BP 2025	BP 2026
Contrat exploitation	167 500	158 826	Vente de chaleur	242 000	249 260
Electricité eau	6 500	35 000			
Location chaudière gaz	1 500	1 500			
Taxe foncière	8 271	8 478			
Dépenses de personnel	17 414	15 210			
Frais structures, frais généraux et indemnités des élus	1 325	1 234			
Dépenses de fonctionnement	202 510	220 248	Recettes de fonctionnement	242 000	249 260
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	39 490	29 012			
Travaux					
GER	10 000	10 300			
Dépenses d'investissement	10 000	10 300			

➤ L'exploitation

Ce réseau construit en 2019, entre dans sa 7^{ème} saison de chauffe. Il présente un bon équilibre financier. Les recettes proviennent de la vente de chaleur et évoluent proportionnellement aux dépenses.

➤ L'investissement

10 000 € sont prévus en GER sur ce réseau qui nécessite régulièrement le changement de pièces pour assurer son bon fonctionnement.

▪ Le réseau de chaleur de Pont-de-Claix Cabois

RESEAU DE PONT DE CLAIX CABOISSE					
Dépenses en €	BP 2025	BP 2026	Recettes en €	BP 2025	BP 2026
Contrat exploitation	91 200	92 494	Vente de chaleur	157 000	161 710
Electricité eau	0	0			
Taxe foncière	0	0			
Dépenses de personnel	11 487	9 868			
Frais structures, frais généraux et indemnités des élus	874	801			
Dépenses de fonctionnement	103 561	103 163	Recettes de fonctionnement	157 000	161 710
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	53 439	58 547			
AMO et travaux	70 000	134 000	Subvention	132 440	0
Achat terrain chaufferie	9 800	0			
Dépenses d'investissement	79 800	134 000	Recettes d'investissement	132 440	0

➤ *L'exploitation*

La mise en service de ce nouveau réseau a été effectuée pour la saison de chauffe 2022-2023. Il dessert 8 bâtiments communaux ainsi que 4 immeubles d'Alpes Isère Habitat accueillant 48 logements.

L'exploitation a été confiée au groupement dont le mandataire est la CCIAG dans le cadre d'un marché global de performance (construction puis exploitation).

Les recettes liées à la vente de chaleur sont stables sur les deux dernières années.

➤ *L'investissement*

Les montants prévus correspondent au solde du marché global de performance suite à la levée des dernières réserves.

▪ Le réseau de chaleur principal de la Métropole

RESEAU PRINCIPAL DE LA METROPOLE					
Dépenses en €	BP 2025	BP 2026	Recettes en €	BP 2025	BP 2026
Etudes	15 000	10 000	Redevances	5 200 000	5 200 000
Taxe foncière	643 498	639 045	Remboursement taxe foncière	625 000	639 098
Dépenses de personnel	424 474	383 678	Redevance de contrôle	202 000	208 060
Frais structures, frais généraux et indemnités des élus	39 216	43 876			
Dépenses de fonctionnement	1 122 188	1 076 599	Recettes de fonctionnement	6 027 000	6 047 158
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	4 904 812	4 970 559			
Etude et travaux Poterne	4 370 000	12 226 240	Subvention	0	0
Dépenses d'investissement	4 370 000	12 226 240	Recettes d'investissement	0	0

Ce réseau est géré en délégation de service public avec comme délégataire la Compagnie de Chauffage de l'agglomération grenobloise (CCIAG) depuis 2018.

La principale recette de ce réseau est la redevance versée par le délégataire (redevance d'utilisation des centrales de production de chaleur appartenant à la Métropole) complétée par une redevance de contrôle qui fait l'objet d'une révision annuelle et le remboursement des taxes foncières à hauteur de la dépense.

L'exploitation du réseau excédentaire permet de dégager une épargne de gestion de 5 M€ qui couvre l'amortissement des travaux réalisés sur les centrales du réseau (Biomax puis Poterne) et leur financement.

➤ *L'investissement*

Les crédits prévus sont destinés au projet de modernisation de la Poterne dont les études ont commencé en 2025 et se poursuivent en 2026. Les travaux devraient débuter en 2026.

Cette chaufferie fera l'objet d'une rénovation intégrale avec comme objectif de supprimer l'usage des énergies fossiles (charbon) qui représente aujourd'hui 27 % du mix énergétique sur le site.

▪ Les réseaux d'Exhaure de la Presqu'Île et de l'Esplanade

RESEAU D'EXHAURE PRESQU'ILE ET ESPLANADE					
Dépenses en €	BP 2025	BP 2026	Recettes en €	BP 2025	BP 2026
Convention exploitation et maintenance	8 000	20 000	Abonnements	74 600	86 142
Maintenance matériel	0	3 000			
Electricité	3 220	4 000			
Analyses	7 100	5 920			
Dépenses de personnel	28 355	30 930			
Frais structures, frais généraux et indemnités des élus	2 118	2 419			
Dépenses de fonctionnement	48 793	66 269	Recettes de fonctionnement	74 600	86 142
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	25 807	19 873			

▪ *L'exploitation*

Ces réseaux assurent le rejet à l'Isère de l'eau de nappe utilisée par les pompes à chaleur pour les besoins thermiques des bâtiments. Les systèmes énergétiques sont sous la responsabilité des propriétaires des différents bâtiments construits sur la ZAC.

Les dépenses affectées au réseau d'exhaure sont composées : de la maintenance, assurée par la régie assainissement, des dépenses d'électricité et des analyses imposées sur les eaux rejetées.

Sur la Presqu'île, les recettes ont été revues à la hausse pour prendre en compte de nouveaux raccordements.

A terme (2035 / 2040), il est prévu que plus de 60 bâtiments soient raccordés.

Sur Esplanade, un réseau a été construit par anticipation et ne dessert que l'îlot Peugeot (Grenoble Habitat). Le réseau deviendra mutualisé dès que les autres opérations de bâtiments verront le jour.

➤ *L'investissement*

Aucun investissement n'est prévu en 2026.

▪ Le réseau de chaleur de Meylan Centre

RESEAU DE MEYLAN CENTRE					
Dépenses en €	BP 2025	BP 2026	Recettes en €	BP 2025	BP 2026
Dépenses de personnel	33 562	33 486	Redevance de contrôle	16 600	15 914
Frais structures, frais généraux et indemnités des élus	2 688	2 946			
Dépenses de fonctionnement	36 250	36 432	Recettes de fonctionnement	16 600	15 914
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	-19 650	-20 518			
AMO et travaux	8 000	0	Redevance travaux anticipés	0	80 659
Contribution remboursab	1 800 000	0	Redevance avance remboursable	0	251 300
Dépenses d'investissement	1 808 000	0	Recettes d'investissement	0	331 959

➤ *L'exploitation*

Suite à l'attribution de la concession, le nouveau réseau a commencé à livrer de la chaleur à l'automne 2023. Depuis août 2025, la chaleur provient de l'unité d'incinération et de valorisation énergétique d'Athanor.

Les recettes pour l'année 2026 sont constituées par une redevance de contrôle versée par le concessionnaire.

➤ *L'investissement*

Le contrat de concession prévoit également une contribution remboursable (versée au concessionnaire afin de limiter les frais financiers et donc améliorer le coût de chaleur à l'utilisateur) dont le solde de 1,8 M€ a été versé en 2025.

Les recettes d'investissement correspondent au remboursement des 3M€ d'avance remboursable de la part du délégataire vers la Métropole et des travaux réalisés par la Métropole en amont de l'attribution de la concession.

▪ Les projets de réseaux de chaleur

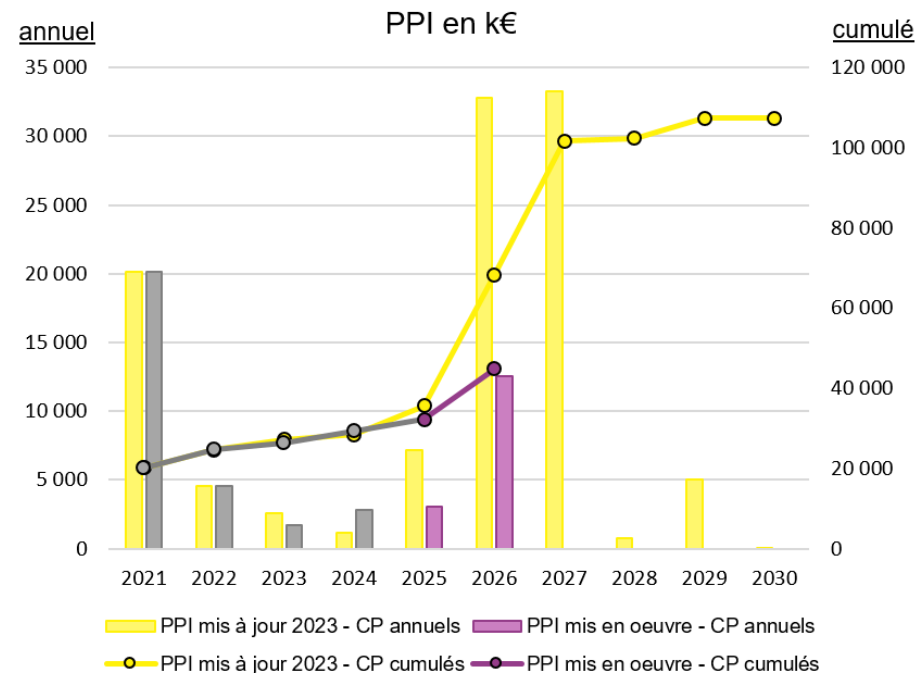
PROJETS RESEAUX VARCES / VIZILLE / DOMENE / CLAIX / SEYSSINS / HAUT MEYLAN					
Dépenses en €	BP 2025	BP 2026	Recettes en €	BP 2025	BP 2026
Dépenses de personnel	78 776	88 100			
Frais structures, frais généraux et indemnités des élus	5 871	6 836			
Dépenses de fonctionnement	84 647	94 936	Recettes de fonctionnement	0	0
Epargne de gestion (recettes dépenses)	-84 647	-94 936			
AMO et études	137 000	105 000			
Etudes préalables et travaux		18 000			
Dépenses d'investissement	137 000	123 000	Recettes d'investissement		

Plusieurs projets de réseaux de chaleur étaient à l'étude sur le territoire de la Métropole en 2025 : Varcès, Vizille, Domène, Seyssins et Claix. Le projet sur Seyssins a été ajourné et celui sur Claix abandonné. Les projets à l'étude en 2026 sont Vizille, Varcès, Domène et le Haut-Meylan.

Des crédits en investissement sont prévus pour ces derniers afin d'engager les premières dépenses pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études préalables.

▪ La mise en œuvre du PPI

La réalisation du PPI du budget annexe Réseaux de chaleur a été actualisée en 2023 pour intégrer le projet de modernisation de la chaufferie Poterne avec une prévision de commencement des travaux en 2025. Le décalage du lancement de ce projet explique pourquoi les inscriptions du BP 2026, comme celle de 2025, sont en dessous des prévisions. La mise à jour du phasage est à prévoir ces prochains mois.



BALANCE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

BALANCE DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 269 031,00	1 293 702,00
012	Charges de personnel	623 870,00	581 908,00
65	Autres charges de gestion courantes	28 959,00	23 443,00
66	Charges financières	580 000,00	421 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		2 501 860,00	2 320 053,00
023	Virement à la section d'investissement	1 408 994,00	1 611 699,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 000 000,00	4 000 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		5 408 994,00	5 611 699,00
Total dépenses de fonctionnement		7 910 854,00	7 931 752,00

Chap	RECETTES	BP 2025	BP 2026
70	Prestations de services	737 254,00	768 680,00
75	Autres produits de gestion courante	6 043 600,00	6 063 072,00
76	Produits financiers	130 000,00	100 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement		6 910 854,00	6 931 752,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00	1 000 000,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		2 000 000,00	1 000 000,00
Total recettes de fonctionnement		8 910 854,00	7 931 752,00

BALANCE D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
16	emprunts et dettes assimilées	2 890 000,00	2 850 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 500 960,00	1 016 964,00
21	Immobilisations corporelles	32 950,00	15 605,00
23	Immobilisations en cours	3 149 000,00	11 486 276,00
27	Autres immobilisations financières	1 800 000,00	0,00
Total dépenses réelles d'investissement		9 372 910,00	15 368 845,00
16	Opérations neutres de trésorerie	470 000,00	
Total dépenses mixtes d'investissement		470 000,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000 000,00	1 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	6 000 000,00	6 000 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		7 000 000,00	7 000 000,00
Total dépenses d'investissement		16 842 910,00	22 368 845,00

Chap	RECETTES	BP 2025	BP 2026
13	Subventions d'investissement	132 440,00	80 659,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 831 476,00	10 425 187,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	251 300,00
Total recettes mixtes d'investissement		4 963 916,00	10 757 146,00
16	Opérations neutres de trésorerie	470 000,00	0,00
Total recettes mixtes d'investissement		470 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 408 994,00	1 611 699,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 000 000,00	4 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	6 000 000,00	6 000 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement		11 408 994,00	11 611 699,00
Total recettes d'investissement		16 842 910,00	22 368 845,00

4. LE BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La Métropole s'est fixée comme objectif, dans son Schéma Directeur de l'Energie adopté en 2017, la hausse de 35 % de la production d'énergie renouvelable d'ici 2030.

L'ambition affichée dans la feuille de route en matière de production d'électricité photovoltaïque vise à multiplier par 6, entre 2013 et 2030, la production du territoire sachant qu'entre 2013 et 2023, la production a été multipliée par 4,4 passant de 5 à 22 GWh. Cet objectif est rehaussé dans l'actualisation du schéma directeur avec une production qui devra être multipliée par 7,5 entre 2022 et 2050.

La Métropole s'est engagée, sur son propre patrimoine, en faveur de l'installation de systèmes de production d'électricité photovoltaïque sachant qu'à ce jour 12 sites Métropolitains sont déjà équipés de panneaux et 10 sites seraient encore à équiper dans les 5 prochaines années.

Par délibération du 24 septembre 2021, le Conseil Métropolitain a créé un budget annexe dédié à la solarisation photovoltaïque qui permettra d'intensifier l'installation de panneaux sur le patrimoine de Grenoble Alpes Métropole.

Ce budget prend en charge l'exploitation des installations photovoltaïques de la Métropole dont les actifs lui sont affectés ainsi que la création et l'installation de nouvelles centrales.

En application de l'article L22224-1 du CGCT, il doit équilibrer ses dépenses avec ses recettes propres, notamment les recettes issues de la vente de l'électricité produite par les solarisations qui s'étaleront de 2022 à 2027. Ces recettes devront permettre de financer le coût d'exploitation, les frais de personnel, les frais financiers et l'amortissement des installations.

En 2026, les dépenses d'exploitation, estimées à 190 k€, sont équilibrées par les recettes liées à la vente de l'électricité produite pour 241 k€. Les recettes sont entièrement tributaires des investissements qui seront réalisés pour produire de l'électricité qui sera autoconsommée ou injectée sur le réseau.

Les dépenses d'équipement inscrites à hauteur de 632 k€ concernent les installations de panneaux photovoltaïques ainsi que leur raccordement. Elles sont financées par un emprunt d'équilibre de 630 k€. Durant la première phase de développement, le recours à l'emprunt est nécessaire pour assurer le financement des équipements.

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Elles sont estimées à 241 k€ pour 2026, en augmentation de 8 k€ par rapport à 2025 et correspondent à la vente de l'électricité produite par les différentes centrales.

RECETTES (en k€)	BP 2025	BP 2026
Vente d'électricité	212	241
Dotations et participations	21	0
Recettes réelles de fonctionnement	233	241

10 sites produisent de l'électricité en 2026.

La Ligue de Tennis de Seyssins, en fonctionnement depuis 2012, rapporte des recettes estimées à 85 k€ par an.

Les autres installations photovoltaïques :

- La Centrale Ferme Maquis : 4 k€,
- Le Centre technique Rondeau : 33 k€,
- Le Centre de Tri : 59 k€,
- CTA Politzer : 7 k€,
- Centre technique de Vizille : 5 k€,
- La maison de l'emploi de Pont de Claix : 3 k€
- Cemoi : 13 k€,
- Espace agricole La Taillat : 2 k€,
- Stade des alpes : 30 k€.

Dépenses de fonctionnement

Elles sont estimées à 190 k€, en hausse de 7 k€.

DEPENSES (en k€)	BP 2025	BP 2026
Charges d'exploitation (maintenance des centrales, tarif d'utilisation du réseau public)	23	36
Charges de personnel	92	90
Charges d'environnement travail refacturées par le budget principal	23	28
Charges financières	45	36
Dépenses réelles de fonctionnement	183	190

- Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation comprennent les contrats de maintenance pour chacun des sites, le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) et le monitoring de la production avec l'utilisation du logiciel EPICES.

- Les dépenses de personnel

Les frais de personnel représentent la part la plus importante des dépenses avec la rémunération de 0,81 Equivalent Temps Plein (ETP) dont un chargé de mission affecté à la solarisation du patrimoine métropolitain, s'ajoutant au remboursement de frais des services support (1.08 ETP). Ces frais de l'ordre de 90 k€ diminuent de 2 k€ par rapport au budget 2025.

- Les dépenses liées à l'environnement de travail (charges de structure)

Les charges de structure sont établies dans le respect des principes de refacturation entre budgets détaillés dans la délibération adoptée par le conseil métropolitain le 29 septembre 2023.

Les charges de structure correspondent au remboursement au budget principal des frais de gestion des fonctions supports à hauteur de 28 k€ (contre 23 k€ en 2025).

Ce montant regroupe les charges afférentes aux locaux, les moyens collectifs, les systèmes d'information, la communication externe, les dépenses diverses de personnel hors masse salariale et les indemnités des élus.

L'axe communication diminue de 0,7 k€.

Les indemnités aux élus augmentent de 5 k€

- Les frais financiers

Fin 2024, l'équilibre budgétaire a nécessité la mobilisation d'un emprunt de 1 M€. Cet emprunt engendre des frais financiers estimés pour 2026 à hauteur de 36 k€ dont :

- 35 k€ d'intérêts de la dette,
- 1 k€ de commissions

Il n'y a pas de nouvel emprunt mobilisé en 2025.

Ratios financiers

Ratios en k€	BP 2025	BP 2026
Recettes réelles hors dette	233	241
Dépenses de gestion hors dette	137	153
Epargne de gestion	96	88
Charges financières nettes	45	36
Solde des opérations exceptionnelles	0	0
Epargne brute ou CAF	51	52
Remboursement du capital de la dette	50	50
Epargne Nette	1	2

Le niveau de l'épargne de gestion baisse de 8 k€ et se porte à 88 k€, du fait de l'augmentation des recettes de gestion (vente de l'électricité) de 8 k€ et de l'augmentation des dépenses de 16 k€

Les frais financiers sont évalués en baisse de 9 k€ en 2026 (36 k€ en 2026 contre 45 k€ en 2025).

L'épargne brute permet de financer le remboursement en capital de la dette (50 k€).

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement sont estimées à 632 k€ en 2026. Elles sont en baisse de 53 k€ par rapport au budget primitif 2025.

DEPENSES (en k€)	BP 2025	BP 2026
Etudes	68	79
Installations de panneaux photovoltaïques	617	553
Dépenses réelles d'investissement	685	632

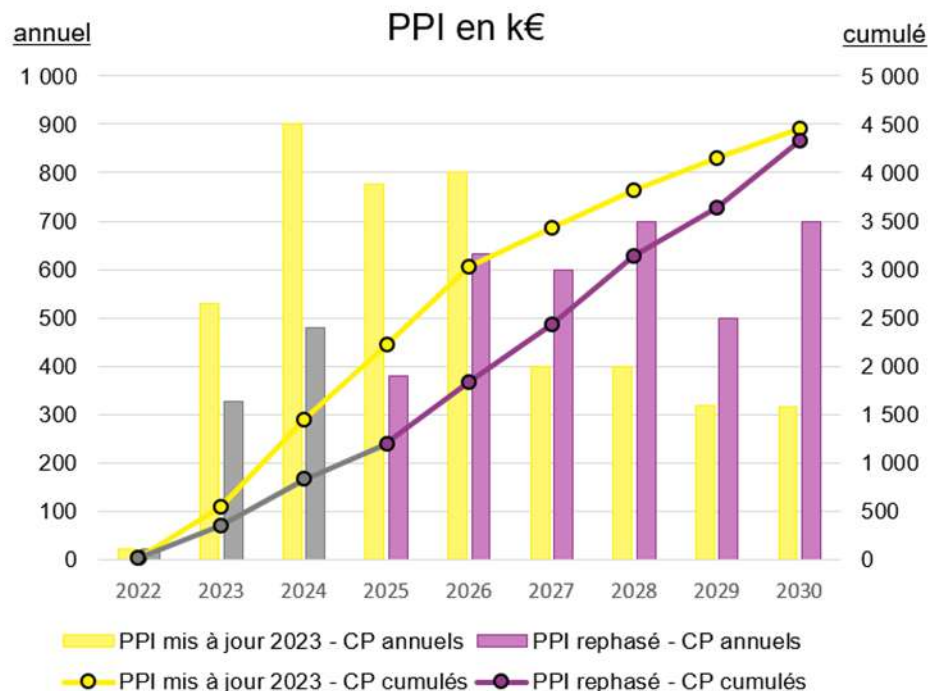
Les dépenses d'investissement sont constituées d'études de faisabilité pour les centrales à venir en 2026 et de crédits pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites déjà identifiés.

Les sites concernés par de nouvelles installations sont :

- ❖ Patinoire Pole Sud : 265 k€
- ❖ Parking Vélodrome d'Eybens : 207 k€
- ❖ CTA Politzer : 60 k€
- ❖ Déchèterie de Vif : 5 k€

Les travaux se termineront en 2026 pour l'Espace Agricole La Taillat : 16 k€

Le PPI voté du budget Photovoltaïque s'élève à 4,5 M€ en dépenses pour la période 2021-2030. Les aléas techniques étant importants en matière de projets de panneaux photovoltaïques, des reports sont observés depuis 2023 et le BP 2026 n'échappe pas à ce phénomène.



Le financement des dépenses d'équipement

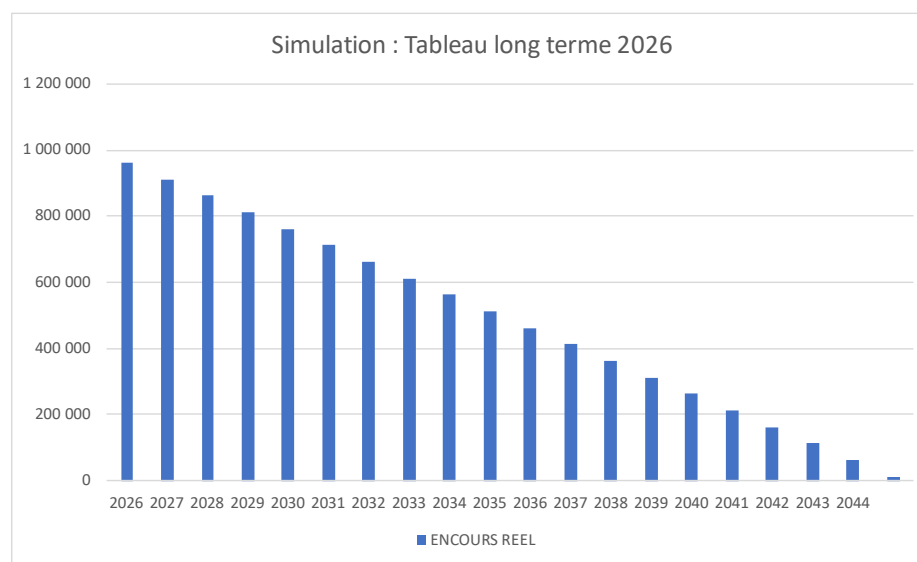
Financement de l'investissement	BP 2025	BP 2026
Dépenses d'équipement (hors 458)	685	632
Ressources d'investissement	579	1 521
Epargne nette	1	2
Cessions	0	0
Subventions (13)	0	0
Autres (20+21+23)	0	0
Emprunt qui finance les dép d'équip	684	630

Les dépenses d'équipement sont financées par l'emprunt à hauteur de 630 k€.

L'encours de la dette.

Le Budget Annexe Photovoltaïque a mobilisé son premier emprunt en 2024, l'encours au 1^{er} janvier 2026 est de 962 K€, cet emprunt est sur une durée de 20 ans à taux fixe à 3,18 %. Le remboursement en capital est de 50 k€ par an.

Sur l'année 2025 aucun emprunt n'a été contractualisé.



PROFIL D'EXTINCTION DE DETTE AU 01/01/2026 EN €

BALANCE BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

BALANCE DE FONCTIONNEMENT

CHAP	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	39 391,00	51 868,00
012	Charges de personnel	91 342,00	89 687,00
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	6 888,00	11 924,00
Total des dépenses de gestion		137 621,00	153 479,00
66	Charges financières	45 000,00	36 000,00
67	Charges exceptionnelles		
Total des charges financières et excep.		45 000,00	36 000,00
Total des dépenses réelles hors provisions		182 621,00	189 479,00
68	Dotations aux amort. et provisions		
Total des dépenses de provisions		0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		
Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	10 579,00	39 521,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	62 000,00
Total des dépenses d'ordre		50 579,00	101 521,00
Total des dépenses de fonctionnement		233 200,00	291 000,00

CHAP	RECETTES	BP 2025	BP 2026
70	Produits services du domaine et ventes div.	212 200,00	241 000,00
73	Produits issus de la fiscalité		
74	Dotations et participations	21 000,00	
75	Autres produits de gestion courante		
Total des recettes de gestion		233 200,00	241 000,00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels (hors cessions)		
77	Cessions d'immobilisations		
Total des produits financiers et exceptionnels		0,00	0,00
Total des recettes réelles hors provisions		233 200,00	241 000,00
78	Reprises sur provisions		
Total des recettes de provisions		0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		
Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	50 000,00
Total des recettes de fonctionnement		233 200,00	291 000,00

BALANCE D'INVESTISSEMENT

CHAP	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	50 000,00
Total des emprunts et dettes assimilées		50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles	67 960,00	78 660,00
21	Immobilisations corporelles	581 000,00	16 700,00
23	Immobilisations en cours	36 000,00	536 350,00
Total des dépenses d'équipement (hors 45x)		684 960,00	631 710,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations financières		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		734 960,00	681 710,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	
Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00	616 600,00
Total des dépenses d'ordre		400 000,00	666 600,00
Total des dépenses d'investissement		1 134 960,00	1 348 310,00

CHAP	RECETTES	BP 2025	BP 2026
10	Réserves		
Total des dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	684 381,00	630 189,00
Total des emprunts et dettes assimilées		684 381,00	630 189,00
13	Subventions d'investissement		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisation en cours		
Total des recettes d'équipements		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations financières		0,00	0,00
Total des recettes réelles		684 381,00	630 189,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	
Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 579,00	39 521,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	62 000,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00	616 600,00
Total des recettes d'ordre		450 579,00	718 121,00
Total des recettes d'investissement		1 134 960,00	1 348 310,00

5. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

L'exercice 2026 se caractérise par la stabilité du périmètre d'activités et des effectifs, après la reprise en régies de la production de l'eau en 2024 puis de la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire en 2025 (soit plus de 90 salariés) contribuant ainsi à l'optimisation de la gestion du service public de l'eau.

L'année 2026 permettra également de stabiliser les postes de dépenses en matière de fonctionnement hormis une hausse de 862 k€ des frais de personnel en grande partie compensée par la valorisation en investissement des travaux réalisés en régie par les équipes en charge des volets production-distribution. Les recettes de fonctionnement, de 38,35 M€ sont en hausse de 565k€, soit +1,5 % par rapport au BP 2025. Les dépenses d'équipement (travaux en régie compris) qui s'élèvent à 21,7 M€ sont en hausse de 2,13 M€, réparties notamment entre le poste travaux (+ 958 M€) pour la production et de la distribution afin de se rapprocher d'un taux de renouvellement de 1%, et la préservation de la ressource (+ 840 k€). Cette forte hausse est atténuée par la baisse des travaux d'accompagnement des projets métropolitains portés essentiellement par le budget principal (- 403 k€).

L'épargne nette, estimée à 7,2 M€ est en légère hausse par rapport au BP 2025 (6,9 M€). Elle permet de dégager un autofinancement de 33 % (35,2 % en 2025) des dépenses d'équipements.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement prévues à hauteur de 38,4 M€ sont en légère augmentation (+ 565 k€). La recette de vente d'eau est stable. Une hausse de 150 k€ correspond à la nouvelle redevance consommation d'eau de l'agence de l'eau devant être appliquée au domaine universitaire.

Recettes d'exploitation		
en k€	BP 2025	BP 2026
Vente et abo. eau potable (hors reversements)	37 192	37 598
Redevances reversées à l'Agence de l'Eau	4	4
Autres produits (compteurs, etc...)	0	0
Travaux en régie	450	668
Recettes exceptionnelles	0	0
Recettes de gestion	37 645	38 270
Produits financiers	140	80
Recettes d'exploitation	37 785	38 350

Par ailleurs, la vente d'eau au Grésivaudan et au domaine universitaire, estimée à 3,1 M€, est en légère hausse par rapport au BP 2025.

Une recette de 260 k€ correspond à la convention de fourniture d'eau et d'exploitation d'ouvrages conclue avec le Grésivaudan pour la gestion de la canalisation de la branche Romanche, située sur le territoire de la communauté de communes.

La participation à la location et aux charges du bâtiment Vaujany de la SPL EDGA, suite à la reprise du contrat de distribution, constitue une recette pour le BP 2026 de 221 k€. Une recette nouvelle de 80 k€ correspond aux frais d'occupation de bureaux et du garage de Vaujany par des agents de la régie d'assainissement.

Les produits financiers sont estimés à 80 k€ en 2026 contre 140 k€ en 2025, en lien avec la baisse des taux monétaires concordant avec les décisions de la Banque Centrale Européenne depuis l'été 2024. Aujourd'hui les taux monétaires sont stables et proches des 2 %. Ainsi les recettes de couvertures de taux diminuent.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, établies à 27,25 M€ contre 26,78 M€ au BP 2025, sont en augmentation de 1,73 % (+462 k€).

Dépenses d'exploitation		
<i>en k€</i>	BP 2025	BP 2026
Charges de gestion	10 637	10 374
Charges de personnel	13 594	14 456
Reversements à l'Agence de l'Eau	4	1
Autres charges de gestion	434	465
Charges de gestion	24 669	25 295
Charges financières	1 959	1 772
Charges exceptionnelles	155	178
Charges réelles d'exploitation	26 783	27 245

Les charges générales, en baisse de 264 k€, s'établissent à 10,4 M€

La redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau est stable par rapport à 2025 avec 1,8 M€.

Le poste électricité est en baisse surtout concernant l'exploitation des équipements de production de l'eau avec 770 k€ contre 830 k€ en 2025 à la suite de l'attribution de nouveaux marchés.

Les dépenses d'exploitation de distribution de l'eau, se répartissent ainsi :

- La réparation des fuites : 800 k€ contre 573 k€ au BP 2025 du fait de la hausse des prix des pièces et du réassort du stock transféré par la SPL EDGA début 2025,

- Les fournitures et petits équipements sont en baisse avec 400 k€ contre 560 k€ au BP 2025.

Les dépenses d'exploitation de production de l'eau sont :

- Les dépenses d'exploitation pour la production de l'eau (matériel, contrôle ...) s'élèvent à 884 k€, stables par rapport au BP 2025,

- Le contrôle des installations de production est stable (200 k€),

- Les frais de gardiennage (30 k€), de ménage et lavage EPI (32 k€) et d'entretien du parc roulant (111 k€), des bâtiments et des véhicules de production sont stables par rapport à 2025.

Les dépenses liées à la sécurité informatique sont en hausse avec 580 k€ contre 425 k€ au BP 2025.

Les crédits liés à la sûreté des installations sont en forte baisse car les travaux correspondants sont maintenant prévus en investissement, d'où l'inscription de 29 k€ contre 200 k€ au BP 2025.

La location immobilière et la maintenance pour le bâtiment Vaujany s'établissent à 691,7 k€, auxquelles s'ajoute la location des autres bâtiments pour 378 k€.

Les fournitures liées aux petits équipements et autres réparations s'établissent à 200 k€, **les véhicules de service** (carburant, entretien ...) à hauteur de 198 k€ et les frais d'abonnements et de **communication téléphonique** de la régie eau à 75 k€.

Les frais d'études relatifs à la préservation de la ressource sont en hausse et s'élèvent à 378 k€, contre 210 k€ au BP 2025.

L'achat d'eau au Grésivaudan s'établit à 160 k€.

L'externalisation de la paie des agents privés s'élève à 80 k€ contre 71 k€ au BP 2025, du fait de l'accueil des agents de la SPL Eaux de Grenoble Alpes.

Le Fonds de Solidarité du Logement (FSL), en partenariat avec le Département de l'Isère, s'élève à 43 k€ (stable) et la **rémunération de la SPL EDGA** pour l'envoi des courriers et le versement aux bénéficiaires de l'allocation eau est stable avec 28 k€.

Les charges de structure sont établies dans le respect des principes de refacturation entre budgets détaillés dans la délibération adoptée par le conseil métropolitain le 29/09/2023. Elles représentent 819 k€ et sont en augmentation de 61 k€ (758 k€ au BP 2025). Ce montant regroupe les charges refacturées des locaux, des moyens collectifs, des systèmes d'information, de la communication, du SIT (Système d'information territorial) et des frais liés au personnel hors masse salariale. L'axe « frais liés au personnel hors masse salariale » augmente de 65 k€ en raison d'une hausse des dépenses de formation du fait d'une augmentation du nombre d'agents en équivalent temps plein.

Les charges de personnel 14,5 M€

Au titre de l'année 2026, les charges de personnel s'établissent à 14,5 M€ contre 13,6 M€ au BP 2025.

La masse salariale directement rattachée au budget annexe s'élève à 13,03M€.

Les principaux éléments de hausse de la masse salariale sont intégrés dans le BP 2026 de la manière suivante :

- Des effets année pleine de créations de postes, de recrutements en cours de finalisation et de détachements pour un montant de 507 k€ ;
- La NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) concernant les agents de droit privé ainsi que les promotions internes et augmentation d'échelons pour un montant de 238 k€ ;
- Le GVT des agents de droit public qui font l'objet de refacturation au budget annexe pour un montant de 26 k€ ;
- L'augmentation due à l'évolution du taux de CNRACL pour les agents et agents de droit public qui font l'objet de refacturation, pour 70 k€.

Une enveloppe est prévue au sein du budget, d'un montant de 50 k€ en prévision de versement d'indemnités de licenciement ou de ruptures conventionnelles.

La prévision comprend également une possible vague de détachements des agents de droit public pour le mois de juillet 2026, fondée sur la même tendance que pour l'année 2025.

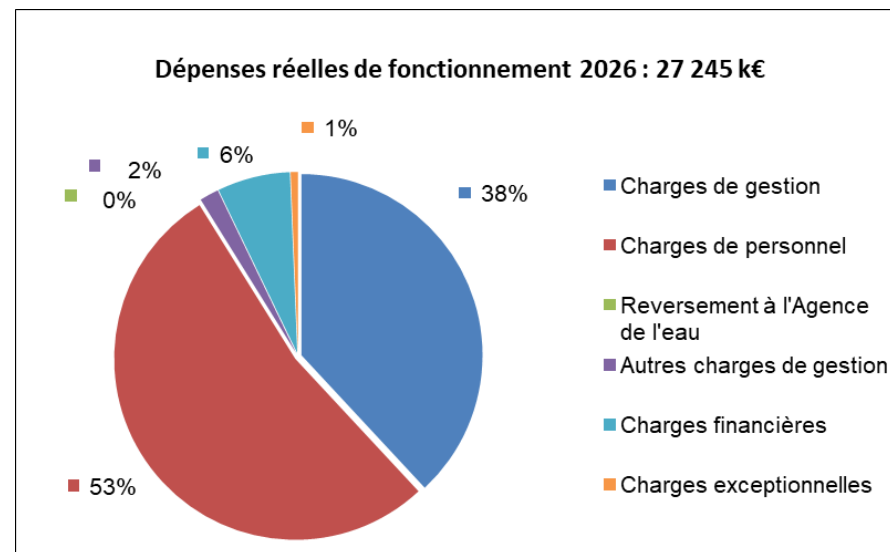
La prévision des refacturations du budget principal concernant les agents publics est identifiée à hauteur de 3,9 M€.

Le remboursement au budget principal de la masse salariale des fonctions supports s'élève à 1,36 M€ contre 1,17 M€ en 2025.

Cette hausse de 188 k€ s'explique par plusieurs facteurs :

- La hausse de la refacturation de la masse salariale de la direction de l'immobilier et de l'environnement de travail (hausse de la clé « prorata effectifs »)
- La hausse de la refacturation de la masse salariale de la direction des systèmes d'information (hausse de la clé « nombre de PC »)
- La hausse de la refacturation de la masse salariale du service conseil juridique/ contentieux (hausse de la clé « prorata temporis »)

Au BP 2025, une enveloppe de 15 k€ a été créée pour le personnel intérimaire, destinée au remplacement d'agents sur les pôles techniques. Celle-ci a été reconduite sur le BP 2026 à hauteur de 65 k€.



Les autres charges de gestion de 465 k€ sont en hausse de 32 k€ par rapport au BP 2025.

Elles correspondent essentiellement, pour 383 k€, à l'allocation eau prise en charge à la même hauteur par le budget Assainissement.

Les indemnités des élus s'établissent à 59,7 k€ contre 49,3 k€ au BP 2025. Elles sont calculées en fonction du nombre de délibérations produites.

Le financement de la démarche PTGE (Projet Territoire pour la Gestion de l'Eau), portée par le SYMBHI (syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère) est assuré à hauteur de 22,5 k€ par le budget de l'eau, le budget GEMAPI apportant une contribution identique.

Les dépenses exceptionnelles : 177,6 k€ augmentent de 23 k€.

Elles se composent des subventions relatives à la solidarité internationale à même hauteur que le budget Assainissement (130 k€), d'une enveloppe « intérêts moratoires » (10 k€), de l'aide aux associations intervenants auprès des ménages non raccordés à l'eau potable (12,6 k€), et de l'aide aux particuliers pour l'enlèvement de leur cuve à fioul (5 k€). L'inscription pour les titres annulés sur exercices antérieurs reste stable à 20 k€.

Ratios financiers

La valorisation de travaux en régie, initiés en 2025, se poursuit sur 2026 et augmente de 218 k€ par rapport à 2025.

L'épargne de gestion du Budget Annexe Eau Potable estimée à 13 M€ est stable par rapport au BP 2025.

L'épargne nette, à 7,2 M€, est en légère augmentation par rapport à 2025 (6,89 M€).

Elle assure un autofinancement prévisionnel de 33 % des dépenses d'équipement contre 35,2 % en 2025.

<i>En k€</i>	BP 2025	BP 2026
Recettes de fonctionnement (travaux en régie compris mais hors cessions)	37 645	38 270
Dépenses d'exploitation	24 665	25 294
Autres charges	4	1
EPARGNE DE GESTION	12 976	12 975
Solde des opérations financières (76 et 66)	-1 819	-1 692
Solde des opérations exceptionnelles (77 et 67)	-155	-178
EPARGNE BRUTE (Capacité d'autofinancement)	11 003	11 105
Remboursement du capital de la dette et des avances	4 117	3 947
EPARGNE NETTE	6 886	7 158

Annuité nette de la dette

L'annuité est en baisse pour 2026 à 5,74 M€ contre 6,09 M€ en 2025, le remboursement de capital est de 4 M€ et les intérêts et frais divers sont de 1,78 M€.

Les recettes de couvertures de taux et de la dette récupérable auprès de Saint Martin d'Uriage à la suite de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Casserousse (SIEC) sont estimées à -0,09 M€.

Le remboursement en capital est en baisse malgré :

- L'emprunt de 2024 dont seulement 3 échéances ont été payées en 2025, quatre seront payées sur 2026 : + 25 k€,

La prise en compte de l'emprunt d'équilibre mobilisé en 2025 : + 100

Le montant des intérêts sur les billets de trésorerie (NEU CP) est stable sur l'année 2026, les frais financiers sont estimés à 250 K€.

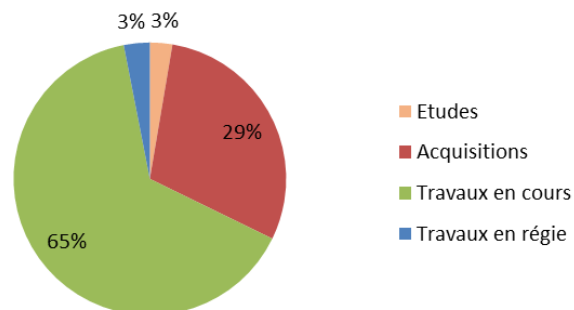
L'inscription budgétaire concernant les intérêts de ligne de trésorerie est ajustée à la baisse de 40 k€ à 300 k€ sur 2026, les billets de trésorerie seront privilégiés.

<i>en K€</i>	BP 2025	BP 2026
CAPITAL	4 130	3 960
TOTAL INTERETS ET FRAIS	1 959	1 772
Intérêts sur emprunts	1 227	1 100
Intérêts sur emprunts dette réaffectée SMH et intérêts NEU CP	250	250
Intérêts de trésorerie	340	300
Swaps et frais divers	142	122
ANNUITE BRUT	6 089	5 732
- Capital dette récupérable	-13	-13
- Intérêts dette récupérable	0	0
- SWAP	-140	-80
ANNUITE NETTE	5 936	5 639

Dépenses d'investissement

Le programme d'investissement est estimé à 21,69 M€ (travaux en régie compris), en hausse par rapport au BP 2025 (19,56 M€).

DEPENSES D'EQUIPEMENT 2026 : 21 691 k€



Cette augmentation de 2,1 M€ est principalement liée à + 1,2 M€ sur les travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux de production et de distribution dans le but d'atteindre le taux de 1 % de renouvellement ainsi que + 1,07 M€ pour la préservation de la ressource. Cette évolution est faiblement atténuée par des baisses de crédits sur d'autres postes.

Dépenses d'équipement		
en k€	BP 2025	BP 2026
ETUDES	693	577
ETUDES TRAVAUX EN REGIE	230	230
ACQUISITIONS	6 182	6 413
TRAVAUX EN REGIE EN COURS	220	438
BRANCHEMENTS	205	205
DOMANIALITE FONCIER	0	
EXPLOITATION DES BRANCHES DRAC ET ROMANCHE	40	40
RENOUVELLEMENT OU RENFORCEMENT	6 100	7 320
INGENIERIE EXPLOITATION	200	240
AMELIORATION RESEAUX	945	945
MISE EN CONFORMITE - SECURISATION	3 308	3 408
TRAVAUX IMPOSES	1 208	805
MISE EN CONFORMITE - DUP	230	1 070
Total	19 559	21 691

Des crédits d'études et d'équipements informatiques en baisse de 116 k€, de 693 k€ au BP 2025 à 577 k€ au BP 2026.

Pour un total de **577 k€**, les principales dépenses concernent le nouveau marché gestion de données de télésurveillance, reporting, ... (250 k€), le logiciel sur les levées et les acquisitions de données SIG Système Information Géographique (110 k€) et les études de modélisations pour le SIG (110 k€).

Enfin, 70 k€ sont inscrits pour l'étude sur le diagnostic génie civil ouvrage phase 2.

L'investissement relatif à l'exploitation des réseaux, aux captages, aux branchements, aux bâtiments, terrains et véhicules à hauteur de 6,4 M€, en hausse de 231 k€ par rapport au BP 2025.

Les travaux liés à la distribution de l'eau représentent **2,1 M€**, soit 1,8 M€ de travaux et 0,3 M€ pour l'achat de matériel. L'enveloppe consacrée à l'achat des compteurs a été revue à la hausse avec **1,3 M€** contre 1,15 M€ au BP 2025 du fait de tests de déploiement de la télé-relève.

La sûreté des installations de production avec une enveloppe de **965 k€**, stable par rapport au BP 2025 (1,05 M€). Les travaux liés à la production de l'eau pour un montant de **653 k€** concernent l'entretien des réseaux (400 k€) et l'achat de matériel (253 k€).

L'enveloppe liée à la sécurité informatique pour un montant de **231 k€** est principalement consacrée à la détection des incidents et à l'achat de sondes.

La maintenance et la gestion du parc roulant représentent un montant de **490 k€** pour le site Vaujany (**distribution**), **145 k€** pour la **production** Drac Romanche **et 90 k€** pour les **autres** locaux.

L'électromécanique et la métrologie représentent une enveloppe de **100 k€** ainsi que les travaux de performances des réseaux, une nouveauté sur le budget 2026.

L'enveloppe de **75 k€** pour la préservation de la ressource sera ciblée sur les acquisitions de terrains, les préemptions et régularisation DUP.

L'enveloppe portée sur la domanialité foncière entre le service patrimonial et foncier est de **35 k€**.

Les travaux en régie sont inscrits à hauteur de 638 k€ au BP 2026 contre 450k€ au BP 2025.

Les crédits consacrés aux travaux, à hauteur de 14,03 M€, sont en hausse de 1,8 M€ (12,2 M€ au BP 2025)

Les dépenses d'investissement liées aux travaux s'inscrivent dans la **mise en œuvre progressive** du programme d'investissements 2020-2030 **du schéma directeur d'alimentation en eau potable de Grenoble-Alpes Métropole** adopté le 5 juillet 2019.

La principale dépense concerne **le renouvellement patrimonial** des réseaux et ouvrages de distribution et de production **pour 7,32 M€ (6,1 M€ au BP 25)**.

Sont notamment prévus des travaux sur Brié et Angonnes, route du Souveyron (750 ml de conduite d'eau potable), sur Corenc (2100 ml de conduite d'eau potable), ou encore sur Quaix en Chartreuse (1200 ml de conduite l'adduction entre la Frette et le pont de Vence).

Les travaux liés à l'interconnexion mobilisent 3,41 M€ (stable) pour la mise en conformité et la sécurisation des réseaux. Ils concernent la sécurisation des communes de Saint Egrève, le Fontanil Cornillon par le système Drac-Romanche. Des travaux de sécurisation sont également programmés à Seyssins ainsi que l'engagement des études pour l'interconnexion du Bas de la commune de St Paul de Varces sur le système Drac Romanche.

L'amélioration des réseaux pour 945 k€, comme en 2025, comprend la poursuite des opérations de réorganisation hydraulique et de rationalisation définies dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Les travaux d'accompagnement aux projets métropolitains pour 805 k€, en baisse de 403 k€, concerneront en 2026, la poursuite des travaux réseaux dans le cadre du réaménagement de la Gare Echirolles et de la bretelle Etats Généraux. L'enveloppe comprend la création d'une alimentation complémentaire de la ZAC du Saut du Moine depuis le réseau Romanche. Les travaux délégués pour les autres services voirie et proximité des espaces publics représentent chaque année une somme de 200 k€.

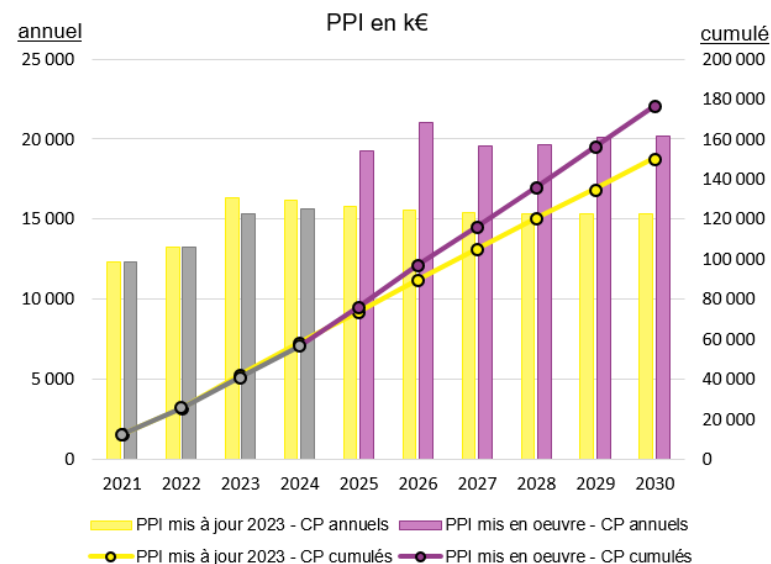
Le remplacement des branchements en plomb est stable avec 205 k€.

Les opérations de restructuration ou de renouvellement des réseaux, gérées par la cellule Ingénierie Exploitation, sont en hausse de 40 k€ avec **240 k€ inscrits au BP2026**. Elles concernent notamment les chambres de vannes de gros diamètres.

Les travaux de mise en conformité des DUP avec 1,07 M€ sont en forte hausse par rapport au BP 2025 (840 k€). Ils sont dédiés aux travaux de rénovation de clôture et de captation sur diverses ressources auxquels s'ajoutent des travaux de sécurisation, des travaux de dessertes forestière, ou encore de protection de falaises.

Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissement

La mise en œuvre des projets d'investissement, conforme aux prévisions du PPI jusqu'en 2024, dépasse les enveloppes prévues à partir de 2025 et pour la fin de la période. Cela s'explique notamment par la reprise en régie des missions de distribution de l'eau potable confiées à la SPL Eaux de Grenoble Alpes en 2025 et par l'inscription de nouvelles dépenses de sûreté et de sécurité informatique imposées par la loi de programmation militaire 2024-2030. Les dépenses de renouvellement et renforcement de réseaux sont également revues à la hausse pour atteindre l'objectif de 1% de renouvellement annuel.



Financement de l'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à 426 k€ contre 276 k€ en 2025.

- 245 k€ seront versés par ALEDIA au titre du 2ème acompte (60 %) pour l'acquisition d'un surpresseur dans la ZAC du Saut du Moine à Champagnier, conformément à la convention de participation au financement d'équipements publics exceptionnels.
- 120 k€ au titre de la participation au financement du surpresseur nord-est la Tronche.
- 61 k€ seront attribués par l'agence de l'eau au titre du solde de la subvention sur l'étude de diagnostic de génie civil sur les ouvrages Eau et Assainissement (la subvention totale est de 325 k€)

L'intégration de la production et de la distribution de l'eau en régie directe a amené la SPL EDGA à réduire son capital social, entraînant ainsi un remboursement de 3,25 M€ au budget de l'eau.

Ces recettes sont complétées par un emprunt prévisionnel d'équilibre de 11,62 M€ qui sera réalisé au plus juste en fonction du besoin effectif.

Financement de l'investissement		
<i>en k€</i>	BP 2025	BP 2026
DEPENSES D'EQUIPEMENT	19 109	21 691
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	6 712	10 835
Épargne nette	6 436	7 158
Subventions	276	426
Cessions	0	0
Réduction capital SPL	0	3 251
Emprunt	12 512	10 856

Encours de la dette

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 est en baisse de 1,8 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2025, il s'établit à 39,73 M€.

La répartition de la dette, couverture de taux inclus est la suivante :

- 56,4 % de taux fixe,
- 42,2 % de taux variable,
- 1,4 % de taux variables plafonnés.

Au 1^{er} janvier 2026, le taux moyen global de la dette est en baisse à 2,71 % contre 3,24 % au 1^{er} janvier 2025.

La Banque Centrale Européenne a poursuivi sur l'année 2025 ses baisses de taux commencées en juin 2024, le taux de refinancement de la BCE est ainsi passé de mai 2024 à novembre 2025 de 4,50 % à 2,15 %.

La capacité de désendettement ressort à 3,4 années au 1^{er} janvier 2026 en légère diminution par rapport à 2025 (3,8 années).

La dette du budget annexe de la Régie eau potable ne présente aucun risque selon la classification Gissler. Elle est composée à 100 % d'emprunts classés 1A.

BALANCE BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	10 637 446,39	10 373 661,00
012	Charges de personnel	13 594 236,00	14 455 517,00
014	Atténuations de produits	3 800,00	800,00
65	Autres charges de gestion courante	433 679,00	622 850,00
66	Charges financières	1 959 000,00	1 772 000,00
67	Charges exceptionnelles	154 600,00	20 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		26 782 761,39	27 244 828,00
023	Virement à la section d'investissement	2 702 677,61	2 805 345,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 000 000,00	10 000 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		12 702 677,61	12 805 345,00
Total dépenses de fonctionnement		39 485 439,00	40 050 173,00

CHAP.	RECETTES	BP 2025	BP 2026
013	Atténuations de charges	27 325,00	27 325,00
70	Prestations de services	4 052 376,00	4 229 105,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	33 115 738,00	33 345 743,00
76	Produits financiers	140 000,00	80 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement		37 335 439,00	37 682 173,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 150 000,00	2 368 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		
Total recettes d'ordre de fonctionnement		2 150 000,00	2 368 000,00
Total recettes de fonctionnement		39 485 439,00	40 050 173,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	4 130 000,00	3 960 000,00
20	Immobilisations incorporelles	692 500,00	577 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 181 750,00	6 412 800,00
23	Immobilisations en cours	12 235 000,00	14 033 000,00
26	Participations	9 000,00	100,00
27	Autres immobilisations financières	105 310,00	0,00
Total dépenses réelles d'investissement		23 353 560,00	24 982 900,00
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	
166 + 16449	Refinancement de dette	40 000 000,00	40 000 000,00
Total dépenses mixtes d'investissement		40 000 000,00	40 000 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 150 000,00	2 368 000,00
041	Opérations patrimoniales	19 000 000,00	19 000 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		21 150 000,00	21 368 000,00
Total dépenses d'investissement		84 503 560,00	86 350 900,00

CHAP.	RECETTES	BP 2025	BP 2026
13	Subventions d'investissement	276 000,00	426 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 511 882,39	10 855 846,00
26	Participations	0,00	3 250 709,00
27	Autres immobilisations financières	13 000,00	13 000,00
Total recettes réelles d'investissement		12 800 882,39	14 545 555,00
166 + 16449	Refinancement de dette	40 000 000,00	40 000 000,00
Total dépenses mixtes d'investissement		40 000 000,00	40 000 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 702 677,61	2 805 345,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 000 000,00	10 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	19 000 000,00	19 000 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement		31 702 677,61	31 805 345,00
Total recettes d'investissement		84 503 560,00	86 350 900,00

6. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Budget Annexe de la Régie Assainissement retrace l'ensemble des flux financiers relatifs à l'exercice des compétences assainissement eaux usées. Ce budget porte également la gestion des eaux pluviales qui fait l'objet d'un remboursement du Budget Principal.

Le service assainissement est un service public industriel et commercial (SPIC). Ce budget doit s'équilibrer par ses propres recettes, il ne peut y avoir de subvention d'équilibre du Budget Principal.

Afin de permettre au Budget Principal de la Métropole de faire face à la perte de recettes consécutive à la Loi de Finances 2026, il est proposé de maintenir la participation du Budget Principal au dispositif de tarification sociale ainsi que le coût de la gestion des Eaux Pluviales, à leurs niveaux de 2025.

L'épargne nette 2026 de 6,2 M€ baisse de 7 % par rapport à celle de 2025 (6,6 M€).

Ce niveau d'épargne permet d'autofinancer 17 % des 36,5 M€ de dépenses d'équipement prévues en 2026.

Le programme d'investissement est en augmentation de 26 % (+ 7,6 M€) par rapport à 2025 (36,5 M€ au BP 2026) du fait de l'accélération des travaux de création d'une unité de traitement du temps de pluie et d'une unité de traitement de sous-produits d'assainissement à la station d'épuration Aquapole.

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 36,2 M€, en hausse de 1,32 % par rapport au BP 2025 (35,8 M€).

Le tarif de l'assainissement n'a pas été augmenté en 2026.

Le produit de **redevance assainissement collectif** est estimé à 27,8 M€ (contre 28 M€ en 2025) et représente 76,6 % des recettes. Cette légère baisse (-180 k€), due à la diminution de la recette concernant les industriels conventionnés du fait de l'amélioration de la qualité de leurs rejets entraînant la baisse du coefficient qui majore le coût de la redevance leur étant appliquée dans le cadre de la surveillance de leurs effluents.

La baisse de la majoration est un signe positif car elle témoigne de l'effort fait par les industriels pour réduire les quantités et le niveau de pollution des rejets et de l'efficience du conventionnement avec la métropole assurant un suivi constant.

La part de **redevance sur l'assainissement non collectif** est en hausse de 5 k€, à 68 k€. Le produit du contrôle sur les créations et sur les ventes est stable. La part de redevance sur le contrôle de conformité des installations existantes est en hausse, de façon mécanique : des nouvelles installations sont contrôlées chaque année, faisant croître le nombre d'usagers assujettis à cette **redevance**.

Recettes d'exploitation		
en k€	BP 2025	BP 2026
Redevance assainissement	28 373	28 438
Redevances AC - Territoire métropolitain et Etablissements industriels	26 500	26 140
Redevances AC - Communes extérieures	1 450	1 630
Redevances sur matières de vidange	360	600
Redevances ANC	63	68
Participation Financement Assainissement Collectif (PFAC)	3 000	2 800
Remboursement eaux pluviales	3 049	3 049
Redevances sur vente de produits Aquapole	770	1 200
Autres recettes	473	722
Recettes de gestion	35 666	36 209
Produits financiers	110	40
Produits Exceptionnels	0	0
Recettes réelles d'exploitation	35 776	36 249

La PFAC est estimée à 2,8 M€ (- 200 k€), suite à une baisse prévisible du nombre de permis de construire.

La prévision de **redevance sur le traitement des matières de vidange et lixiviats** a été impactée par les opérations d'arrêt des digesteurs en 2024 et 2025. Elle retrouve son niveau normal en 2026 à 600 k€.

Dans la continuité de la mise en œuvre du plan de la performance de la Métropole, l'objectif de coût de **gestion des eaux pluviales** faisant l'objet d'un remboursement du Budget Principal, est maintenu à son niveau de 2025, soit à 3,05 M€.

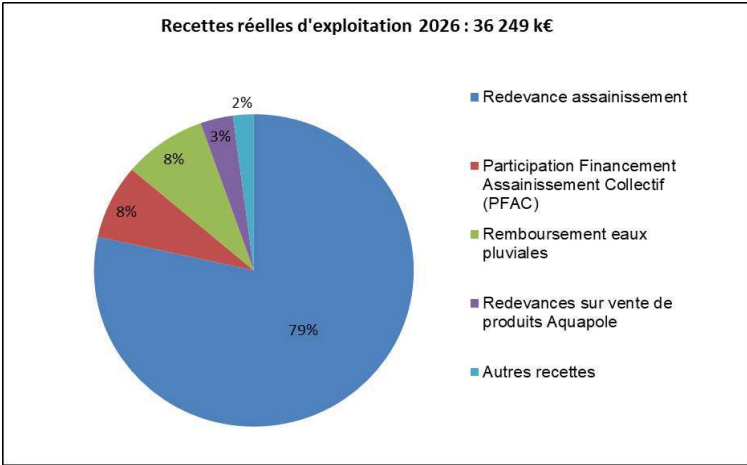
La **redevance sur la performance des réseaux d'assainissement**, mise en place dans le cadre de la **réforme des redevances de l'agence de l'eau** décidée par la Loi de finances pour 2024, représente une nouvelle recette perçue auprès des usagers de l'assainissement pour le compte de l'Agence de l'Eau. Son montant est estimé à 200 k€. Il est calculé à partir d'une estimation que la Métropole fait chaque année via un simulateur fourni par l'Agence, laquelle vérifie a posteriori le calcul de la Métropole.

La **vente de biogaz** est estimée à 1,1 M€, en hausse de 400 k€. Cette recette avait été impactée par l'arrêt des digesteurs en 2024, pour maintenance décennale et la reprise décalée en 2025. Elle retrouvera son montant habituel en 2026. Au même titre, la vente d'électricité suit le niveau de recette sur le biogaz. Elle est estimée à 100 k€ (+ 30 k€).

Les recettes de « service » sont stables et correspondent au nettoyage de bacs à graisse (135 k€), aux enquêtes de notaires (42 k€), aux contrôles de branchements neufs (110 k€) et aux travaux de branchements neufs effectués lors d'opérations d'extension des réseaux (12 k€).

Une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse portant sur des postes d'animation de la gestion intégrée des eaux pluviales, pour 70 k€, a été reconduite pour 2025 et sera versée en 2026.

Les **atténuations de charge** pour 82,7 k€ sont stables par rapport à 2025 (indemnités journalières et CESU).



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 26,3 M€ et sont en hausse de 345 K€ (+1,3%) par rapport au BP 2025 (26 M€). Cette hausse concerne principalement les charges de gestion courante, +0,37 M€ (+3%) et les charges de personnel, +0,3 M€ (+2,7 %).

Les charges de gestion (charges de structure, carburants, fluides, maintenance, entretien courant, ...) s'élèvent à **12,7 M€** et sont en hausse de 372 k€ par rapport au BP 2025. Les causes en sont diverses, notamment les frais d'assurance risques industriels, la participation aux charges du bâtiment Vaujany et le reversement de la redevance performance des réseaux d'assainissement.

Dépenses d'exploitation		
en k€	BP 2025	BP 2026
Charges de gestion	12 296	12 668
Charges de personnel	11 271	11 570
Charges diverses	584	422
Charges de gestion	24 151	24 660
Charges financières	1 350	860
Charges exceptionnelles	449	775
Total fonctionnement	25 950	26 295

Les dépenses d'énergie sont en baisse de 14% (- 600 k€), à 3,6 M€ en 2026, en application des marchés en vigueur et pour prendre en compte la baisse de la prévision de consommation pour Aquapole (ajustement de l'estimation de 2025).

Les dépenses de gestion de la station **Aquapole**, en sous-traitance, sont stables en 2026, contrairement aux frais d'énergie qui baissent du fait des tarifs avantageux du marché et de la baisse de consommation constatée en 2025 (3,1 M€, soit - 500 k€).

Le contrat de gestion du four (2,03 M€) est en hausse de 350 k€, car la prévision 2026 est basée sur le nouveau marché en vigueur depuis juillet 2025, qui comporte une augmentation des tarifs et des prestations. Cette hausse est compensée par la baisse des dépenses de sous-traitance, maintenues à un niveau plus élevé en 2025 pour tenir compte du résidu possible des dépenses liées à l'arrêt des digesteurs intervenu en 2024.

Les dépenses du service **Exploitation des réseaux** comportent une nouvelle dépense de participation aux charges du bâtiment Vaujany, financées par le budget Eau Potable, prévue pour l'hébergement des agents du CTE Echirrolles (bâtiment Politzer), en travaux pendant l'année 2026, pour 120 k€ (loyer, fibre, gaz pour le chauffage du hangar).

Les autres dépenses du service Exploitation des réseaux sont en faible hausse, de 12 k€, hors électricité (- 85,6 k€). Les évolutions notables portent sur :

- Des hausses de dépenses pour le dépotage et le recyclage de matériaux, +35 k€,
- La baisse de 20% des dépenses de curage des réseaux d'eaux pluviales, soit 60 k€, en lien avec la baisse depuis 2025 du remboursement du Budget Principal au titre de la gestion des eaux pluviales (avec décalage d'un exercice correspondant à un temps de mise en place de la mesure d'adaptation), et la légère baisse de la prévision de consommation d'eau sur les stations.

Les dépenses du service **Expertise patrimoniale**, pour 110 k€, sont stables. Les dépenses pour prestation sur le SIG (système d'information géographique) s'élèvent à 85 k€, sont en baisse de 5 k€ et seront consacrées pour moitié au remplacement de l'outil en vigueur et pour moitié à des frais de maintenance.

Les charges à caractère général, liées à l'**Administration générale**, sont en hausse de 211 k€ par rapport à 2025.

En particulier, une nouvelle dépense est prévue pour reversement à l'Agence de l'eau, de la redevance performance des réseaux d'assainissement : (200 k€), redevance qui est encaissée d'autre part en recette auprès des usagers du service pour le même montant.

Les dépenses **d'informatique** sont en hausse de 65 k€, à 145 k€ contre 80 k€ en 2025, du fait de l'augmentation de la maintenance des outils de GMAO installés en 2024 et en 2025 (CARL).

Les dépenses de la Mission Démarche Qualité sont en baisse de 20 k€ et s'élèvent à 20 k€. Elles concernent un audit blanc et un audit Afnor. Cette prévision est en baisse, car l'année 2025 comportait des dépenses pour une enquête auprès des usagers, menée tous les deux ans.

Par ailleurs, les dépenses de communication qui s'élèvent à 57 k€ et qui comportent deux campagnes de communication (le mois de la fraîcheur en juin, sur le thème de l'infiltration des eaux pluviales, et le mois des déchets en novembre sur les lignettes), augmentent très légèrement (+2 k€).

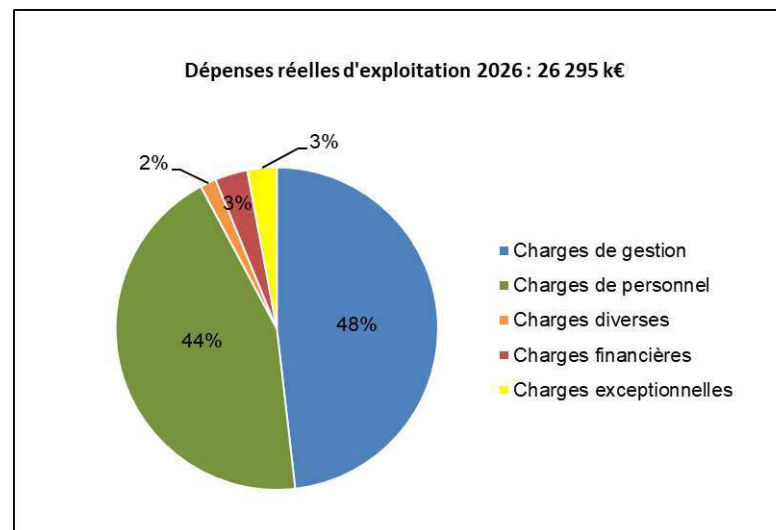
Les charges de structure sont établies dans le respect des principes de refacturation entre budgets détaillés dans la délibération adoptée par le Conseil métropolitain le 29/09/2023.

Elles correspondent au remboursement au budget principal des charges afférentes aux locaux, aux moyens collectifs, aux systèmes d'information, à la communication, au SIT (Système d'information territorial) et aux dépenses diverses de personnel hors masse salariale.

Ces charges représentent 794 k€ et sont en baisse de 9,5 k€, majoritairement sur les axes locaux, moyens collectifs et systèmes d'informations.

En complément, 1,23 M€ sont affectés aux contrôles réglementaires et à la maintenance associée des bâtiments, à l'achat de fournitures d'entretien et de petits équipements, aux frais de gardiennage et de nettoyage des locaux, à l'entretien des véhicules (carburants, réparation, géolocalisation, taxes à l'essieu...) ainsi qu'au renouvellement des EPI et à leur nettoyage.

Pour la première année, la budget annexe prend en charge l'assurance pour risques industriels (Aquapole), précédemment financée par le Budget Principal, et qui représente 392 k€ pour 2026.



Au titre de l'année 2026, les charges de personnel représentent un montant de 11,6 M€, en hausse par rapport au BP 2025 qui était établi à 11,3 M€.

La masse salariale directement rattachée au budget annexe est estimée pour le BP 2026 à 10,1 M€, en augmentation par rapport au BP 2025 (9,9 M€).

Une possible vague de détachements est prise en considération à hauteur de celle de l'année 2025. La date d'effet est envisagée sur le mois de juillet 2026.

A noter que les principaux éléments d'explication de cette évolution sont :

- L'impact de l'augmentation des cotisations CNRACL pour les agents de droit public (65 k€) ;
- Le GVT des agentes et agents de droit public qui font l'objet de refacturations, à hauteur de 21 k€ ;
- L'évolution structurelle de la masse salariale liée aux Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), la promotion interne et les augmentations d'échelon pour un montant de 212 k€ ;
- La prévision d'un montant de 50 k€ des indemnités de licenciement ou de rupture conventionnelle.

La refacturation des rémunérations des agentes et agents publics qui contribuent au budget annexe et les cotisations retraites des salariés de droit privé détachés est établie à 3 M€. Le remboursement des frais de masse salariale au Budget Principal, comprenant la contribution des services supports et de la direction des régions au fonctionnement du budget annexe, s'élève à 1,3 M€, en diminution de 3,8 k€.

Les **frais de personnel intérimaire**, employés sur la STEP Aquapôle uniquement, sont en hausse de 33 % à 200 k€ pour pallier des absences sur des postes en cours de recrutement et les besoins sur l'usine d'Aquapôle.

Les **charges de gestion diverses** pour 422 k€, sont en baisse de 162 k€ et se composent de :

- ❖ L'allocation Eau maintenue à 383 k€. La participation du Budget Principal au financement de l'allocation Eau est également maintenue à 20 k€.

Le dispositif de tarification sociale de l'eau s'accompagne de frais de gestion refacturés par la SPL EDGA, pour 18 k€ et de subvention aux publics non raccordés pour 12,6 k€.

- ❖ Les indemnités des élus sont en légère baisse de -12,9 k€ à 38,7 k€ contre 51,6 k€ en 2025. Elles sont calculées en fonction du nombre de délibérations produites.

Le non renouvellement sur 2026 d'inscriptions du BP 2025 comme les admissions en non-valeur ou une dépense pour un référé expertise entraîne une diminution globale de 149 k€.

Les **charges exceptionnelles** de 775 k€, en hausse de **326 k€**, comprennent principalement :

- ❖ Une nouvelle dépense pour pénalité sur le marché de production de Biogaz, pour 231 k€, conséquence du retard du redémarrage des installations (après arrêt en 2024 pour maintenance décennale des digesteurs).
- ❖ Une hausse des remboursements de PFAC (+ 100 k€). Des opérations immobilières importantes connaissent des modifications de permis de construire, ce qui nécessite parfois de rembourser le versement fait sur la PFAC.
- ❖ Le programme de solidarité et de coopération internationale en matière d'eau et d'assainissement (Loi Oudin Santini) mis en place en 2024 devrait se poursuivre en 2026, avec une prévision de dépense identique de 120 k€.
- ❖ Dans le cadre du dispositif de tarification sociale de l'eau, le montant prévu pour l'aide aux personnes non raccordées, axe 4 du dispositif, est maintenu à 12,6 k€.
- ❖ Des crédits pour annulation de titres sur des recettes de prestations de service diverses, pour 12 k€, montant qui reste stable.

Ratios d'épargne

Les recettes et les dépenses de fonctionnement évoluent dans des proportions similaires, permettant de maintenir une épargne de gestion globalement stable. L'augmentation de la capacité d'autofinancement de 129 k€ résulte principalement de la diminution des dépenses financières.

Après prise en compte du remboursement du capital de la dette, on constate une épargne nette de 6,2 M€ (6,6 M€ en 2025).

L'épargne nette permet cependant de financer 17 % des 37 M€ de dépenses d'équipement prévues en 2026.

<i>En k€</i>	BP 2025	BP 2026
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	35 666	36 209
Dépenses d'exploitation	24 151	24 660
EPARGNE DE GESTION	11 515	11 549
Solde des opérations financières (76 et 66)	-1 240	-820
Solde des opérations exceptionnelles (77 et 67)	-449	-775
EPARGNE BRUTE (Capacité d'autofinancement)	9 826	9 955
Remboursement du capital de la dette et des avances	3 180	3 764
EPARGNE NETTE	6 646	6 191

Annuité de la dette

L'annuité nette de la dette est estimée à 4,6 M€ en 2026, dont 3,76 M€ de remboursement de capital et 0,86 M€ de frais financiers.

L'annuité nette estimée est en baisse de 0,29 M€ par rapport au BP 2025.

Le remboursement du capital est en légère augmentation de 0,13 M€, cette augmentation s'explique par le refinancement de l'emprunt de la CDC avec un emprunt BAWAG (Ex Dexia) ayant de meilleures conditions financières.

Les frais financiers sont en forte baisse de -490 k€ compte tenu de la baisse des taux de la Banque Centrale Européenne commencé en juin 2024, le taux de refinancement est actuellement à 2,15 % et les taux monétaires sont proches de 2 %.

<i>en K€</i>	BP 2025	BP 2026
CAPITAL	3 634	3 764
TOTAL INTERETS ET FRAIS	1 350	860
Intérêts sur emprunts	1 020	540
Intérêts NEU CP	25	100
Intérêts de trésorerie	50	50
Swaps et frais divers	255	170
ANNUITE BRUT	4 984	4 624
- Swaps	-110	-40
ANNUITE NETTE	4 874	4 584

Les intérêts d'emprunts s'élèvent à 0,54 M€ auxquels s'ajoutent 0,15 M€ de frais sur ligne et billet de trésorerie. Le montant des dépenses sur couvertures de taux et frais divers sont estimé à 0,17 M€.

Une recette de 0,04 M€ est attendue sur les couvertures de taux (swap).

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement

Le programme d'investissements proposé en 2026 s'élève à 36,5 M€ (hors dette et dépenses pour compte de tiers). Il est en hausse de 26 % par rapport à 2025 (+ 7,6 M€).

Dépenses d'investissement		
<i>en k€</i>	BP 2025	BP 2026
Etudes	954	770
Acquisitions	3 058	4 101
Travaux	24 886	31 640
Dépenses d'équipement	28 898	36 511
Op sous mandat STEP SMU	2 700	550
Op sous mandat REHAB ANC	50	0
Total Dépenses d'investissement	31 648	37 061

Les dépenses liées aux gros travaux sur les patrimoines réseaux et ouvrages d'assainissement restent majoritaires en 2026 et se montent à 18,6 M€, soit + 6,2 M€ par rapport au BP 2025.

Cette augmentation est due principalement au démarrage des travaux sur le projet du traitement du temps de pluie et des sous-produits d'assainissement sur Aquapole (+7 M€).

Les autres lignes ont été augmentées de 3% en prévision de l'inflation. En revanche, les dépenses pour travaux sur points noirs ont été diminuées de 1 M€.

Le programme de travaux 2026 comprend :

- 13,9 M€ sur le Nouveau Patrimoine (+7 M€ proposé par rapport à 2025) :
 - o 13,1 M€ en travaux pour la création d'une unité de traitement du temps de pluie sur Aquapôle (et d'une unité de réception et de traitement des sous-produits de l'assainissement), contre 6 M€ en 2025, dont 5 M€ pour avance sur marchés. Ce projet est inscrit au PPI 2023-2030 pour un montant de 25 M€ avec l'aide de l'Agence de l'Eau RMC (Rhône Méditerranée Corse) ;
 - o 60 k€ sur des opérations de création de réseaux d'eaux usées en lien avec le zonage assainissement (Brié et Angonnes, Saint-Martin le Vinoux et Vizille), 300 k€ pour les travaux de traitements complémentaires pour la mise en conformité de la station d'épuration de Miribel Lanchatre et 150 k€ pour le solde de l'opération de travaux du raccordement des effluents raccordés à la station d'épuration du Sonnant.
- 500 k€ pour la mise en conformité résorption points noirs, prévision en forte baisse (-1 M€) (Corenc, Echirolles et Vizille)
- 6,8 M€ au titre du renouvellement ou renforcement de réseaux (+199 k€), projet pour lequel 49 opérations de travaux sont identifiées ;
- 2 M€ pour l'amélioration des réseaux - Schéma Directeur (+59 k€) : permettent d'assurer les travaux sur Corenc (déconnexion des 3 ruisseaux des collecteurs assainissement), St-Martin d'Hères (restructuration et déconnexion des réseaux d'assainissement secteurs Mogne -Sand - Cachin - V. Hugo), Vaulnaveys le Haut (secteur de la Faurie : déconnexion eaux claires parasites), Vif (préservation de la ressource en eau (rochefort) secteur Puits Buffet, Vizille (réhabilitation du réseau d'assainissement rue des jardins) ;
- 760 k€ (+22 k€) concernent les travaux d'accompagnement pour le renouvellement des réseaux d'assainissement rue des Jardins à Domène, Rue Touraine à Echirolles, la restructuration des réseaux assainissement dans le cadre Réaménagement Gare Echirolles - rue de Provence - bretelle Etats Généraux, à Fontaine, à Varcas Allières

et Risset la restructuration des réseaux humides Place de la république, Av. de Provence et Rue Jean Jaurès ;

- L'inscription sur l'opération Branchements est stable à 216 k€ (+6 k€) ;
- La Déconnexion des eaux pluviales s'élève à 262 k€ et augmente de 8 k€ en 2026, cette opération se compose des travaux de déconnexion réalisés dans le cadre de travaux d'aménagement ;
- La mission Ingénierie d'Exploitation avec une prévision stable de 200 k€ sur l'année ;
- La dépense pour l'étude de schéma directeur sur la déconnexion des eaux pluviales et infiltration, lancée en 2025, estimée au global à environ 250 k€ sur 2 ans, est partiellement reportée sur 2026, pour 180 k€;

Les dépenses de petits investissements menés par le service **Exploitation des réseaux**, 2 M€ en 2026, sont stables. Des projets prévus en 2025 ont été reportés à 2026. Ils concernent l'acquisition de vannes de stockage (340 k€), l'installation de filets à macro-déchets sur les déversoirs d'orages des réseaux unitaires (150 k€), la création d'une aire de dépôtage au Sud de la Métropole, (120 k€) et le remplacement d'une vis sur la station de Fontenay (400 k€).

Les dépenses de GER (Gros entretiens et réparations) liées à la station **Aquapôle** s'élèvent à 2,8 M€ et sont en hausse de 800 k€ en 2026, augmentation due à un nouveau marché (rénovation biofiltre : budget annuel de 1,2 M€ sur 4 ans) et mise en conformité sécurité informatique ».

Une inscription de 280 k€ est nécessaire pour le GER des autres bâtiments (remplacement de chaudières lié au SDIE, pose de bornes IRVE et travaux renforcement de la passerelle d'Aquapôle).

Les dépenses pour la poursuite des travaux de construction du centre d'exploitation Politzer à Echirolles sont estimées à 3,1 M€ dont 130 k€ d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

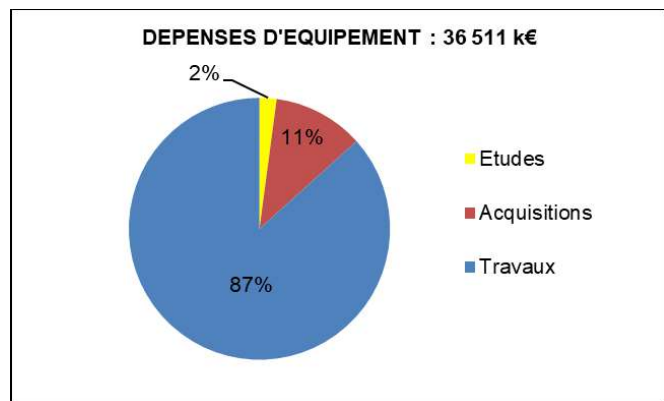
Les dépenses liées à l'achat de matériel industriel pour l'exploitation des ouvrages (stations et réseaux) sont en baisse de 155 k€, 430 k€ contre 585 k€ en 2025 : poursuite de l'effort de baisse des dépenses et de l'ajustement du réalisé des années précédentes.

Les dépenses d'acquisitions de véhicules s'élèvent à 1,04 M€, en forte hausse par rapport au BP2025 afin de permettre l'acquisition de 2 hydrocureuses et 2 véhicules d'intervention rapide mono-opérateur.

Les acquisitions de matériel pour Aquapole sont en hausse de 100 k€, à 430 k€ (330 k€ en 2025), pour inclure les dépenses de matériel lié à un projet de cyber sécurité.

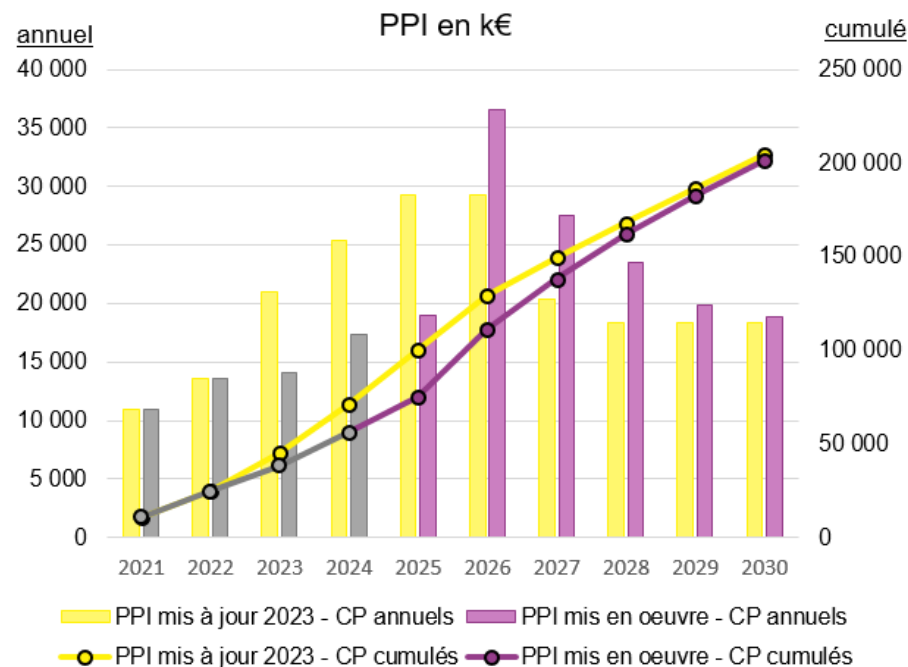
Les dépenses pour acquisition de logiciels informatique sont en légère baisse, -20 k€, à 200 k€ en 2026 et correspondent à l'acquisition d'un logiciel de gestion des rejets non domestiques (Y-RND) pour 150 k€ et à la poursuite de l'installation de l'outil de GMAO pour Aquapole (CARL), pour 50 k€.

Les dépenses du service **Expertise patrimoniale** sont en baisse de 145 k€, à 125 k€. Les dépenses concernent le système d'information géographique, 30 k€ (-40 k€) pour des levés topographiques sur ouvrages, la gestion patrimoniale avec la poursuite de l'étude diagnostique sur les ouvrages 50 k€ (-100 k€), les outils de modélisation pour 10 k€ (+5 k€) avec l'utilisation d'un nouvel outil avec licence et formation et la mise à jour de la domanialité, 35 k€ (-10 k€).



Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement

A fin 2025, la mise en œuvre du PPI est inférieure au niveau attendu, principalement du fait du décalage des projets Temps de pluie et Politzer. Le BP 2026, qui verra démarrer ces travaux, est quant à lui supérieur aux inscriptions initialement prévues. S'amorce ainsi un rattrapage qui devrait s'observer sur les prochaines années pour être complet d'ici 2030.



Opérations sous mandat « Réhabilitation d'ANC »

Le Département de l'Isère avait proposé de subventionner la réhabilitation des installations privées d'assainissement non collectif non conformes, en habitat peu dense.

L'opération n'est pas reconduite pour 2026.

Opérations sous mandat « STEP SMU »

La Métropole a passé une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) pour les travaux de raccordement des eaux usées du bassin versant du Sonnant sur la station d'épuration d'Aquapole.

L'opération, démarrée fin 2021, se déroule sur le territoire respectif des deux collectivités désignées, mais elle est principalement située sur celui de la Métropole, bien que le coût d'opération soit très majoritairement porté par la CCLG (3,1 M€ pour les eaux usées) sur 4 ans. Les travaux sont en cours de finalisation et se termineront en 2026.

Le montant 2026 de 550 k€ correspond au montant nécessaire pour clôturer le compte de l'opération.

Recettes d'investissement

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération avec l'Agence de l'eau, sur la période 2020-2023 puis 2024, les travaux sur réseaux qui permettent la déconnexion des eaux pluviales en secteurs unitaires, la réduction des eaux claires parasites et l'élimination des pollutions rejetées dans les milieux naturels étaient subventionnés par l'Agence de l'eau à hauteur de 30 %.

Les aides accordées dans ce cadre sont estimées à 300 k€, montant stable par rapport à 2025.

D'autres subventions de l'Agence de l'Eau pour 80 k€ (aides sur opérations en Exploitation et Analyses Patrimoniales) viennent compléter cette estimation.

En 2025, le versement d'un premier acompte des aides financières de l'Agence de l'Eau, accordées sur les travaux pour création d'une unité de traitement du temps de pluie sur Aquapole et d'une unité de réception et de traitement des sous-produits de l'assainissement, avait été estimé à 3,3 M€ (50%) en 2025. Ce montant n'est pas reconduit en 2026. Les prochains acomptes seront versés selon l'avancement de travaux, à partir de 2027.

Financement de l'investissement		
en k€	BP 2025	BP 2026
DEPENSES D'EQUIPEMENT	28 898	36 511
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	10 416	6 577
Épargne nette	6 646	6 191
Subventions (montant net des reversements)	3 764	380
Autres Immobilisations financières nettes	6	6
Emprunt	18 482	29 935

En complément de ces recettes et de l'épargne nette, un emprunt de 29,9M€ vient équilibrer ce budget. Le montant mobilisé sera ajusté en fonction des réalisations effectives.

Encours de dette, poursuite du désendettement

L'encours de dette est en baisse depuis 2017.

De plus, aucune dette nouvelle n'a été mobilisée sur l'année 2025. Aussi, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 est de **19,7 M€** contre 23,38 M€ au 1^{er} janvier 2025. Depuis janvier 2017, l'encours de la dette a baissé de **39,9 M€**.

L'encours se décompose en :

Taux fixes (ou fixés par swap) : 45,9 %,

Taux variables : 54,1 %

Hors couvertures, cette répartition aurait été à 33,2 % de l'encours sur taux fixes et 66,8 % sur taux variables.

Le taux moyen global, au 1^{er} janvier 2026, est en baisse à 2,81 % contre 3,56 % au 1^{er} janvier 2025. Cette baisse s'explique par la poursuite de la baisse des taux monétaires sur l'année 2025.

La capacité de désendettement est de 1,98 années (contre 2,38 années au BP 2025).

En termes de classification Gissler, l'encours de la Régie assainissement est 100 % classifié en 1A.

BALANCE BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)

CHAPITRE	DEPENSES	BP 2025	BP 2026	CHAPITRE	RECETTES	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	12 296 201,00	12 668 094,00	013	Atténuations de charges	82 700,00	82 700,00
012	Charges de personnel	11 271 196,00	11 570 203,00	70	Prestations de services	8 997 841,00	9 856 441,00
65	Autres charges de gestion courante	583 575,00	791 353,00	74	Subventions d'exploitation	30 000,00	70 000,00
66	Charges financières	1 350 000,00	860 000,00	75	Autres produits de gestion courante	26 555 000,00	26 200 200,00
67	Charges exceptionnelles	448 600,00	405 000,00	76	Produits financiers	110 000,00	40 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		25 949 572,00	26 294 650,00	Total recettes réelles de fonctionnement		35 775 541,00	36 249 341,00
023	Virement à la section d'investissement	2 125 969,00	2 254 691,00	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 800 000,00	2 800 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 500 000,00	10 500 000,00	Total recettes d'ordre de fonctionnement		2 800 000,00	2 800 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		12 625 969,00	12 754 691,00	Total recettes de fonctionnement		38 575 541,00	39 049 341,00
Total dépenses de fonctionnement		38 575 541,00	39 049 341,00				

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

CHAPITRE	DEPENSES	BP 2025	BP 2026	CHAPITRE	RECETTES	BP 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	3 180 000,00	3 764 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	18 482 018,00	29 934 759,00
20	Immobilisations incorporelles	953 640,00	770 200,00	13	Subventions d'investissement	3 764 013,00	380 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 058 000,00	4 101 000,00	27	Autres immobilisations financières	6 000,00	6 000,00
23	Immobilisations en cours	24 886 360,00	31 640 250,00	458101	Op sous mandat STEP SMU	400 000,00	0,00
458101	Op sous mandat STEP SMU	2 500 000,00	550 000,00	458201	Op sous mandat STEP SMU	2 300 000,00	550 000,00
458102	Op sous mandat REHAB ANC	50 000,00	0,00	458202	Op sous mandat REHAB ANC	50 000,00	0,00
458201	Op sous mandat STEP SMU	200 000,00	0,00	Total recettes réelles d'investissement		25 002 031,00	30 870 759,00
Total dépenses réelles d'investissement		34 828 000,00	40 825 450,00	166 + 16449	Refinancement de dette	19 000 000,00	19 000 000,00
166 + 16449	Refinancement de dette	19 000 000,00	19 000 000,00	Total dépenses mixtes d'investissement		19 000 000,00	19 000 000,00
Total dépenses mixtes d'investissement		19 000 000,00	19 000 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	2 125 969,00	2 254 691,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 800 000,00	2 800 000,00	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 500 000,00	10 500 000,00
041	Opérations patrimoniales	13 554 000,00	13 554 000,00	041	Opérations patrimoniales	13 554 000,00	13 554 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		16 354 000,00	16 354 000,00	Total recettes d'ordre d'investissement		26 179 969,00	26 308 691,00
Total dépenses d'investissement		70 182 000,00	76 179 450,00	Total recettes d'investissement		70 182 000,00	76 179 450,00

7. LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

La compétence GEMAPI est exercée par la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le budget annexe GEMAPI a été créé au 1^{er} janvier 2019. Il retrace les activités liées à la compétence GEMAPI et la gestion des Réserves Naturelles Régionales (RNR).

La Métropole a en effet repris le portage de la gestion des deux RNR de son territoire (Isles du Drac et Etangs de Haute-Jarrie) pour le compte de la Région Auvergne Rhône Alpes suite à la dissolution du SIGREDA fin 2018.

Le portage de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Drac-Romanche a été assuré par la Métropole jusqu'au 31 décembre 2024. Cette mission est maintenant portée par le SYMBHI depuis le 1^{er} janvier 2025 et ne figure donc plus dans le budget annexe GEMAPI.

Le produit de la taxe GEMAPI constitue la première recette du budget annexe (82 % des recettes d'exploitation). Il est fixé à 4,33 M€ contre 4,26 M€ pour 2025.

Les dépenses de fonctionnement en 2026 s'élèvent à 4,2 M€ contre 4 M€ en 2025. Elles progressent de 3,8 % par rapport à 2025.

L'épargne nette de ce budget ressort à 1 217 k€ en 2026 (contre 1 275 k€ en 2025) et permet de financer 29,8 % des dépenses d'équipement (travaux en régie compris).

La mise en place de travaux en régie vise à valoriser les compétences internes et à optimiser l'utilisation des ressources existantes.

Section de Fonctionnement

Recettes fonctionnement

Pour 2026, les recettes de fonctionnement sont estimées à 5,3 M€ contre 5,2 M€ en 2025 (+ 90 k€).

Elles proviennent principalement de la taxe GEMAPI qui représente 82 % des recettes réelles de fonctionnement.

Recettes d'exploitation		
en k€	BP 2025	BP 2026
TAXE GEMAPI	4 130	4 197
Compensations Etat CFE et Taxe Foncière	132	132
Total TAXE GEMAPI	4 262	4 329
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	894	917
GEMAPI	607	698
<i>dont subvention d'équilibre</i>	497	497
COMMISSION LOCALE DE L EAU	50	0
RESERVE NATURELLE REGIONALE	282	219
Recettes de gestion	5 156	5 246
Autres recettes	56	56
Recettes réelles d'exploitation	5 211	5 302

➤ La Taxe GEMAPI

Le produit de la taxe GEMAPI est proposé à 4,33 M€ pour 2026 (avec le produit fiscalisé et les compensations), soit une augmentation de 67 k€ par rapport à 2025.

Cette majoration s'appuie sur les hypothèses de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2026 (soit 0,9 % pour les locaux industriels et les locaux d'habitation et 1 % pour les locaux commerciaux).

Elle intègre également les hypothèses de variation physique des bases d'imposition sur lesquelles la Taxe GEMAPI est adossée.

La hausse du produit voté permet de faire face à l'augmentation régulière des dégrèvements de la taxe, accordés par la DDFiP. Les dégrèvements de la taxe GEMAPI sont remboursés par la collectivité (contrairement aux autres taxes locales) lorsqu'un dégrèvement de THRS, TFB, TFNB ou de CFE est accordé.

Il s'agit le plus souvent d'un contribuable imposé à tort qui demande le remboursement. Il n'existe pas d'exonération ou de dégrèvement spécifique à la Taxe GEMAPI.

➤ Programme GEMAPI

Les autres recettes relatives à la GEMAPI s'élèvent à 698 k€.

Elles comprennent principalement la subvention d'équilibre du Budget Principal pour un montant de 497 k€ (stable par rapport à 2025) ainsi que des subventions de l'Agence de l'eau et Fonds Verts pour la part restante.

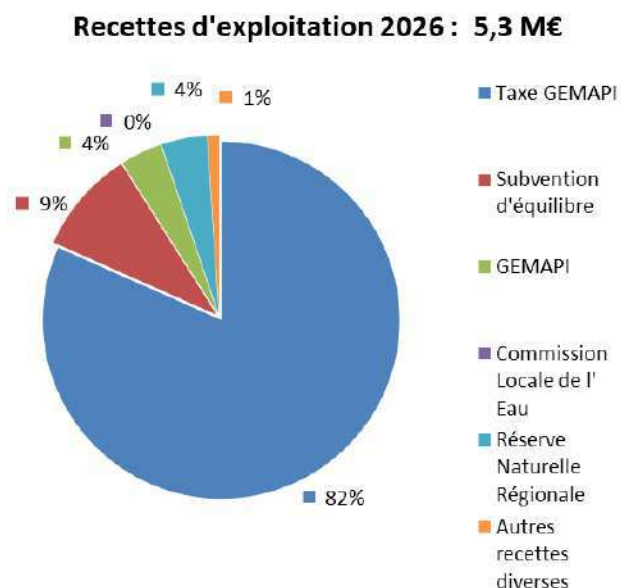
➤ Programme Réserves Naturelles Régionales (RNR)

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 219 k€.

Elles proviennent principalement de la Région pour 194 k€, d'EDF (25 k€ idem 2025) dans le cadre de la convention EDF-Métropole pour le financement de la RNR des Isles du Drac, et de l'Agence de l'eau.

Les autres recettes

Elles comprennent le remboursement de frais par la régie Eau potable pour le compte des RNR pour 30 k€ et des loyers et charges pour 25 k€.



Dépenses en fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement en 2026 s'élèvent à 4,2 M€.

Elles augmentent de 3,8 % par rapport à 2025 (+153 k€).

Dépenses d'exploitation		
en k€	BP 2025	BP 2026
CHARGES DE GESTION	1 406	1 439
GEMAPI	1 239	1 215
COMMISSION LOCALE DE L EAU	4	0
RESERVE NATURELLE REGIONALE	163	224
AUTRES PROGRAMMES		
CHARGES DE PERSONNEL	1 166	1 169
GEMAPI	806	896
COMMISSION LOCALE DE L EAU	0	0
RESERVE NATURELLE REGIONALE	310	273
AUTRES CHARGES DE GESTION	1 412	1 533
SYMBHI	1 320	1 518
INDEMNITES ELUS	11	9
AUTRES	15	6
CHARGES FINANCIERES	33	28
Charges réelles d'exploitation	4 017	4 169

➤ Programme GEMAPI (hors charges de personnel et frais de structure)

Hors charges de personnel et frais de structure remboursés au budget principal, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,7 M€ contre 2,5 M€ en 2025 (+ 157 k€).

- La contribution au SYMBHI de 1,518 M€ progresse de 198 k€ par rapport à 2025. Cette contribution sert majoritairement à financer l'entretien et la gestion des digues (ex-contribution ADIDR) et le PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) du Drac, ainsi que de nouvelles dépenses destinées à financer l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Isère, et le Projet de Territoire et de Gestion des Eaux (PTGE). L'absence de recettes en Fonds Verts (-120k€) et la baisse des recettes liées aux AOT (autorisation occupation temporaire) suite à la fermeture de Vencorex ont également généré une augmentation des contributions.
- Les frais de gestion de 1,2 M€ sont principalement consacrés à l'entretien et à la surveillance des ouvrages GEMAPI gérés en direct par la Métropole.

➤ Programme Réserves Naturelles Régionales (RNR) (hors charges de personnel et frais de structure)

Les dépenses en fonctionnement pour la gestion des deux RNR (Isles du Drac et étangs de Haute-Jarrie) sont de 193k€, contre 134 k€ en 2025.

Les principales dépenses en fonctionnement pour les RNR des Isles du Drac (avec la mise en place du nouveau plan de gestion) et des Etangs de Haute-Jarrie concernent les travaux d'entretien des deux réserves, la réalisation d'études, des frais de renseignement de la base de données Serena sur Geonature).

○ Les charges de structure

Elles s'élèvent à 119 k€ dont :

- 110 k€ au titre des locaux, moyens collectifs, systèmes d'information, communication externe et frais divers liés au personnel hors masse salariale,
- 9 k€ au titre des indemnités des élus. Le calcul permettant la répartition des charges des élus entre budget est basé sur le nombre de délibérations produites.

Ces frais augmentent de 2,38% par rapport à 2025.

○ Les charges de personnel

Les charges de personnel directes sont de 956 k€ en 2026, stables par rapport à 2025.

Cette inscription prend en considération les principales évolutions suivantes :

- Un Glissement Vieillesse et Technicité qui s'élève à près de 7 k€ de dépenses supplémentaires ;
- L'augmentation des cotisations CNRACL pour les agents de droit public (6 k€) ;
- L'instauration d'une indemnité astreinte GEMAPI concernant les agents concernés pour un montant de 4 k€.

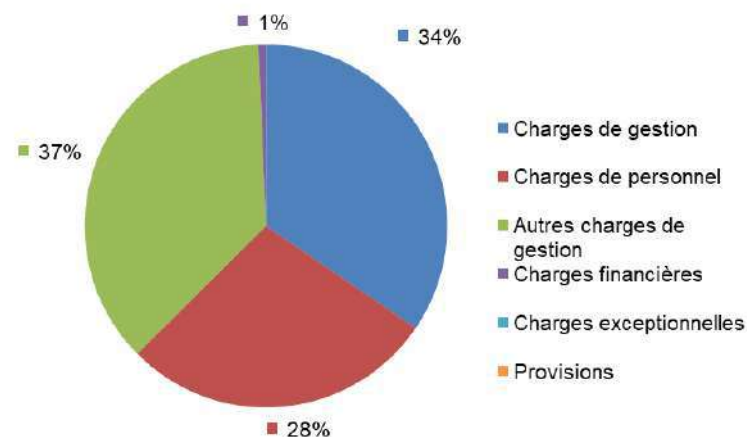
La masse salariale remboursée au Budget Principal, en application de la méthode de calcul validée par la délibération relative aux principes de refacturation entre budgets du 29/09/2023, intègre celle des services supports concourant au fonctionnement du budget annexe à hauteur de 213 k€.

Elle fait l'objet d'une répartition entre les deux programmes : GEMAPI 72% et RNR 28%.

○ Les frais financiers

Les frais financiers baissent de 5 k€ à 27,5 k€ contre 32,5 k€ en 2025, en lien avec le désendettement du budget annexe.

Dépenses réelles de fonctionnement 2026 : 4,2 M€



Ratios d'épargne

L'augmentation plus importante des dépenses de fonctionnement (+ 158 k€) par rapport à celle des recettes (+ 90 k€) concourt à la baisse de l'épargne de gestion de 67 k€ entre 2026 et 2025.

Malgré une baisse de l'annuité d'emprunt de 10 k€, l'épargne nette prévisionnelle 2026 de 1 217 k€ diminue de 57 k€.

L'épargne nette permet de financer 29,81 % des 4,08 M€ de dépenses d'équipement prévues en 2026, dont 230 k€ de travaux en régie.

En K €	BP 2025	BP 2026
Recettes de gestion (travaux en régie compris, hors cessions)	5 441	5 532
Dépenses de gestion	3 884	3 992
EPARGNE DE GESTION	1 457	1 390
Solde des opérations financières	- 33	- 28
Solde des opérations exceptionnelles	-	-
EPARGNE BRUTE (Capacité d'autofinancement)	1 425	1 362
Remboursement du capital de la dette	150	145
EPARGNE NETTE	1 275	1 217

Section d'Investissement

Dépenses en investissement

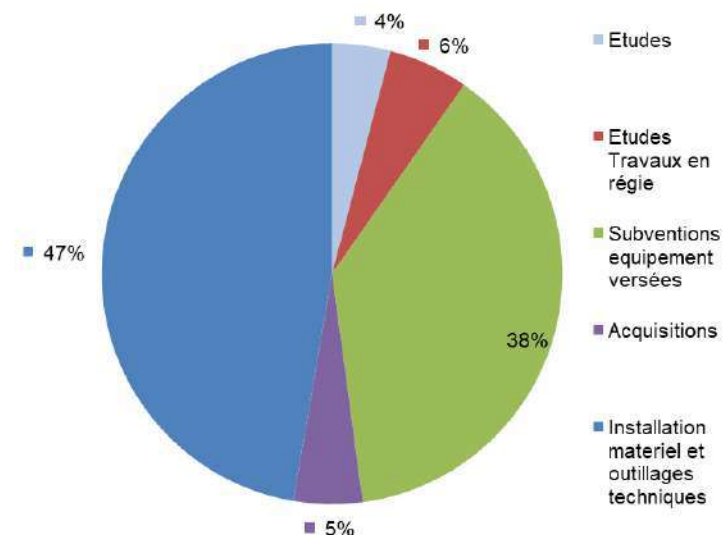
Le remboursement en capital de la dette est en baisse à 145 k€ en 2026 contre 150 k€ en 2025.

Les dépenses en investissement (hors dette, travaux en régie compris) sont de 4,18 M€ contre 4,05 M€ en 2025.

Aux dépenses d'équipement prévues à hauteur de 4,08 M€ s'ajoute une inscription budgétaire de 100 k€ pour la finalisation du projet initié en 2025, en co-maîtrise d'ouvrage entre GAM et la commune de Saint-Paul-de-Varces pour les travaux contre les risques torrentiels du torrent de Brise Tourte.

Dépenses d'équipement		
<i>en k€</i>	BP 2025	BP 2026
Etudes	405	167
Etudes Travaux en régie	230	230
Subventions équipement versées	1444	1558
Acquisitions	113	197
Installation matériel et outillages techniques	1865	1932
DEPENSES D'EQUIPEMENT	4057	4084

DEPENSES D'EQUIPEMENT 2026 : 4,08 M€



➤ Programme GEMAPI.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3,8 M€ , stables par rapport à 2025.

Des études sont prévues pour 375 k€ (dont 230 k€ de travaux en régie) et des travaux pour 1 727 k€ dont la majeure partie est constituée des travaux PI (Prévention des Inondations) sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole.

Ces aménagements sont financés à hauteur de 170 k€ par les Fonds Verts, 278 k€ par des Fonds Barriers et 166 k€ par l'Agence de l'eau.

Pour le SYMBHI, les dépenses d'équipement sont évaluées à 1 558 k€ (contre 1 444 k€ en 2025).

Il s'agit de subventions d'équipement versées pour les aménagements « PAPI Drac » (416 k€), la gestion du DPF (Domaine Public Fluvial) et de la gestion des systèmes d'endiguement (1 110 k€) et divers autres aménagements.

Lers autres dépenses du programme Gemapi sont évaluées à 178 k€ et correspondent à l'acquisition de divers matériels (abreuvoirs, portails, clôtures, grilles...).

➤ Programme Réserves Naturelles Régionales (RNR).

Les dépenses en investissement pour les RNR s'élèvent en 2026 à 246 k€.

- Des études pour 22 k€,
- Des acquisitions de matériels pour 19 k€,
- Des travaux pour 205 k€.

Les subventions à percevoir pour ces aménagements sont évaluées à 205 k€, dont 61 k€ de la Région et 144 k€ de l'Agence de l'Eau et de la commune de Jarrie.

Financement de l'investissement

L'épargne nette de 1,22 M€ permet de financer 29,81 % des dépenses d'équipement (travaux en régie compris).

Les recettes de FCTVA, évaluées à 250 k€ et les subventions à percevoir (2 350 k€), dont les attributions de compensation d'investissement pour 1 531 k€, permettent d'équilibrer la section d'investissement avec un emprunt d'équilibre évalué à 266 k€.

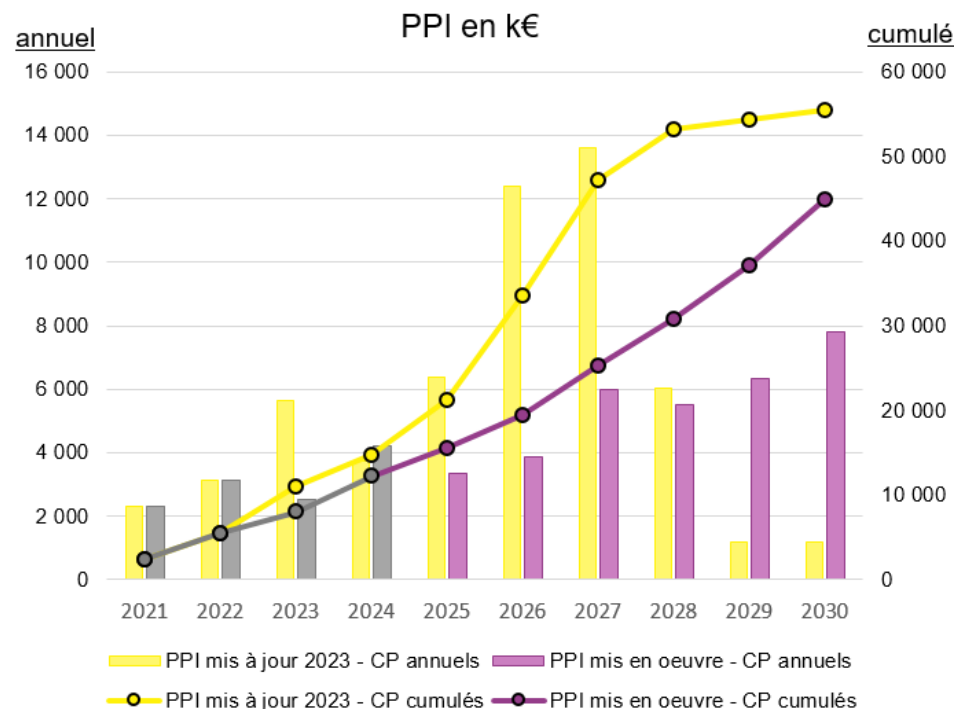
Financement de l'investissement		
en k€	BP 2025	BP 2026
DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 057	4 084
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	3 897	3 818
Épargne nette	1 275	1 217
Subventions	2 372	2 350
FCTVA	250	250
Emprunt	159	266

Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements

La PPI du budget GEMAPI est dotée de 55 M€ pour la période 2021-2030. Actualisée en 2023, elle prévoyait une augmentation significative des dépenses en 2026 en lien entre autres avec la PPI du Symbhi.

Le rephasage de certaines opérations amènent à revoir le rythme de dépenses. Le BP 2026 est ainsi inférieur au montant inscrit à la PPI de 8 M€.

D'ici 2030, la baisse attendue est de 11 M€ au total. Des incertitudes persistantes sur les dépenses 2028-2030 du SYMBHI appellent cependant à la prudence sur les données présentées à cette échéance.



Encours de la dette

Sur le Budget Annexe GEMAPI, aucune dette nouvelle n'a été mobilisée sur l'année 2025, l'encours de la dette baisse mécaniquement au 1^{er} janvier 2026 et s'élève à 1,73 contre 1,87 M€ au 1^{er} janvier 2026. Il prend en compte :

- L'emprunt mobilisé en 2019 de 2 M€,
- Et l'emprunt correspondant à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Torrents du St Eynard (SITSE) au 31 décembre 2018.

Ce budget dispose d'une capacité de désendettement stable de 1,3 ans.

BALANCE BUDGET ANNEXE GEMAPI

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 306 157,00	1 289 454,00
012	Charges de personnel	1 165 636,00	1 169 149,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	150 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 412 239,00	1 533 347,00
66	Charges financières	32 500,00	27 500,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		4 016 532,00	4 169 450,00
023	Virement à la section d'investissement	134 888,00	81 396,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00	1 300 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		1 434 888,00	1 381 396,00
Total dépenses de fonctionnement		5 451 420,00	5 550 846,00

CHAP.	RECETTES	BP 2025	BP 2026
013	Atténuations de charges	1 600,00	1 600,00
70	Produits et ventes diverses	30 000,00	30 000,00
731	Impôts et taxes	4 130 000,00	4 197 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 025 854,00	1 048 680,00
75	Autres produits de gestion courante	23 966,00	24 566,00
Total recettes réelles de fonctionnement		5 211 420,00	5 301 846,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	240 000,00	249 000,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		240 000,00	249 000,00
Total recettes de fonctionnement		5 451 420,00	5 550 846,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	145 000,00
20	Immobilisations incorporelles	404 900,00	166 900,00
204	subventions equpt versées	1 443 844,00	1 557 709,00
21	Immobilisations corporelles	113 000,00	197 100,00
23	Immobilisations en cours	1 864 922,00	1 931 800,00
4581294	OP SOUS MANDAT BRISE TOURTE	0,00	100 000,00
Total dépenses réelles d'investissement		3 976 666,00	4 098 509,00
166	Refinancement de dette	350 000,00	310 000,00
Total dépenses mixtes d'investissement		350 000,00	310 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	240 000,00	249 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 100 000,00	1 510 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 340 000,00	1 759 000,00
Total dépenses d'investissement		5 666 666,00	6 167 509,00

CHAP.	RECETTES	BP 2025	BP 2026
10	Dotations	250 000,00	250 000,00
13	Subventions d'investissement	2 372 402,00	2 350 449,00
16	Emprunts et dettes assimilées	159 376,00	265 664,00
4582294	OP SOUS MANDAT BRISE TOURTE	0,00	100 000,00
Total recettes réelles d'investissement		2 781 778,00	2 966 113,00
166	Refinancement de dette	350 000,00	310 000,00
Total dépenses mixtes d'investissement		350 000,00	310 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	134 888,00	81 396,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00	1 300 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 100 000,00	1 510 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement		2 534 888,00	2 891 396,00
Total recettes d'investissement		5 666 666,00	6 167 509,00

8. LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT EN OUVRAGE

Le Budget Annexe Stationnement en Ouvrage retrace l'activité des 20 parcs en ouvrage et des deux parcs en stationnement en enclos de Grenoble.

Cette activité relève de la catégorie des services publics industriels et commerciaux (SPIC) et devrait à ce titre être financée par ses recettes propres.

Toutefois, l'équilibre de ce budget ne peut être atteint sans perception dérogatoire, en application de l'article L. 2224-2 du CGCT, d'une subvention d'équilibre du Budget Principal de 1,4 M€ en 2026 (stable par rapport à 2025).

Depuis avril 2019, la Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) dénommée Park Grenoble-Alpes Métropole, constituée entre Grenoble-Alpes Métropole et la société EFFIA Stationnement, est en charge de l'exploitation.

Le Conseil Métropolitain du 31 mai 2024 a approuvé le principe d'une gestion déléguée des parkings en ouvrage et en enclos confiée, par un contrat de délégation de service public (DSP), à une SPL dénommée « SPL du stationnement de la région grenobloise » à partir du 1^{er} janvier 2026. Les deux actionnaires publics de cette future SPL sont Grenoble-Alpes Métropole et le SMMAG. Cependant, afin de permettre à la SPL d'écarter le risque réel d'interruption du service de gestion des parkings en ouvrage dû à l'obsolescence avancée de l'infrastructure informatique (gestion des entrées/sorties), la SEMOP a été prolongée jusqu'au 31 mars 2026 par avenant en date du 26 septembre 2025.

L'année 2025 aura suivi les mêmes tendances observées ces dernières années, à savoir une lente érosion du nombre d'usagers horaires (-3%) et une quasi-stagnation du nombre d'abonnés. Cette tendance se traduira par une perte de redevance (- 200 k€) par rapport au prévisionnel malgré une légère hausse de la tarification horaire au 1^{er} janvier 2025. Cependant, la baisse de certaines charges de la SEMOP devrait permettre à cette dernière d'avoir un résultat plus important que prévu, ce qui se traduirait par une hausse du capital récupéré par la Métropole à la dissolution de la société.

Les recettes de fonctionnement (hors cessions et recettes exceptionnelles) reculent de 13% alors que les dépenses de gestion, impactées par une hausse croissante de la taxe foncière, augmentent de 7%. La diminution de l'annuité de la dette de 378 k€ en 2026 ainsi que l'indemnité d'assurance perçue suite à un sinistre concernant le parking Silo Arlequin Villeneuve (309k€) permettent de préserver le niveau d'épargne nette qui atteint 403 k€ (515 k€ en 2025).

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 5,9 M€ pour 2026, en baisse de 438 k€ par rapport à 2025.

RECETTES (en K€) hors cession biens de retour	BP 2025	BP 2026
Prestations de services	898	1 653
Autres produits de gestion courante	3 964	2 553
Produits financiers	10	9
Produits exceptionnels	1 485	1 704
Recettes réelles de fonctionnement	6 357	5 919

Le niveau de la redevance versée par la SPL en année pleine (2,3 M€) sera moindre que celle antérieurement payée par la SEMOP (3,7 M€ anticipés sur 2025) en raison de la prise en charge intégrale de la taxe foncière par la SPL et des investissements à mettre en œuvre plus important en sus de la reprise des amortissements en cours des biens de retour, notamment IRVE et sprinklage (Système de lutte contre l'incendie par arrosage automatique à eau) sur les parkings Gare Europe.

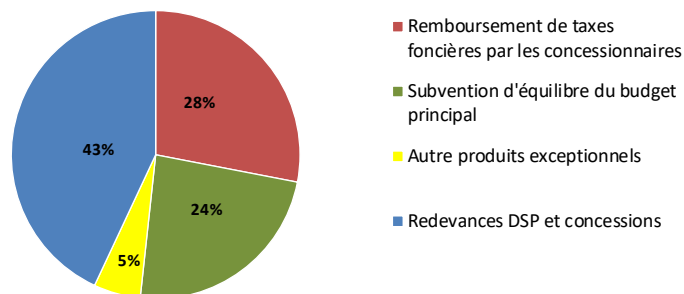
La redevance Q-Park quant à elle est estimée à 32 k€ (sur la base des prévisions du chiffre d'affaires 2025 qui a été impacté par une très importante baisse de la fréquentation horaire) contre 37 k€ en 2025.

La mise à disposition auprès des commerces de 21 places sur le parking du Stade sera prise en charge par le budget Locaux économiques pour 16 k€.

La refacturation des charges de taxes foncières, plafonnée selon l'avenant 3 du 16 décembre 2022 pour la SEMOP Park GAM, ne l'est plus pour la SPL du Stationnement sur les 3 derniers trimestres 2026. Cette recette complémentaire compense en partie la baisse du niveau de redevance perçue, 1,65 M€ seront reversés soit 755 k€ de plus qu'en 2025.

La hausse des taux d'intérêt (swap) permet d'intégrer 9 k€ de produits financiers.

Recettes réelles de fonctionnement 2026 : 5 919 k€ (hors cession biens de retour)



La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal, de 1,4 M€, constitue 24 % des recettes réelles de fonctionnement (hors cession biens de retour).

Elle est identique à celle de l'année précédente et se justifie par l'importance des annuités de dette et le financement d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

En effet, l'équilibre de ce budget ne peut être atteint par ses seules ressources sans entraîner une augmentation des tarifs qui dissuaderait les usagers de recourir aux services proposés.

L'objectif d'équilibre du Budget Annexe, sans subvention du Budget Principal, est recherché.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 3 M€ pour 2026, en baisse de 76 k€ par rapport à 2025.

Les dépenses de gestion sont prévues autour de 2,2 M€ en 2026 contre 2 M€ en 2025, soit une augmentation de 144 k€. Cette hausse résulte principalement de celle de la taxe foncière.

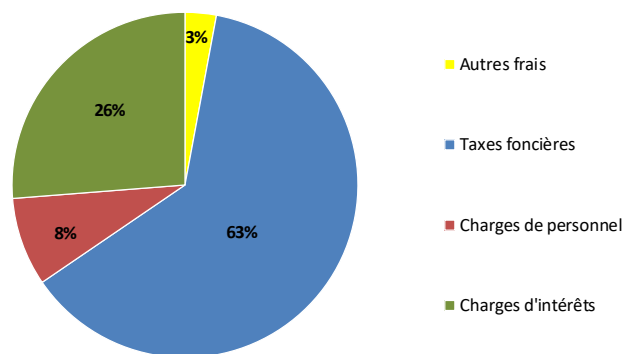
DEPENSES (en K€)	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	1 821	1 948
Charges de personnel	222	235
Autres charges de gestion courante	9	12
Dépenses de gestion	2 052	2 195
Charges financières	1 000	781
Charges exceptionnelles / Provisions	0	0
Charges financières et autres charges	1 000	781
Dépenses réelles de fonctionnement	3 052	2 976

Les dépenses sont essentiellement composées :

- Des taxes foncières pour 1,86 M€, en augmentation de 207 k€ par rapport à 2025 du fait essentiellement de l'intégration par les services fiscaux de parkings non taxés jusqu'alors (Verdun notamment). Les prévisions tiennent également compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives et de l'impact du mécanisme atténuateur mis en place lors de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels.
- Des charges de personnel pour 235 k€, en hausse de 13 k€,
- Des charges de remboursement des frais de structures évaluées à 35 k€ en 2026 contre 38 k€ en 2025, soit une diminution de 3 k€ notamment sur l'axe locaux (-1,3 k€), l'axe moyens collectifs (-0,7 k€) et l'axe communication (-0,7 k€)
- De frais de communication visant à améliorer l'attractivité des parkings, notamment celui du Stade-Palais des Sports et Hoche-Centre pour 15 k€,
- D'honoraires (5 K€) permettant de solder les dépenses dédiées à l'accompagnement à la procédure de renouvellement de la DSP et de création de la SPL du stationnement de la région grenobloise.

Les intérêts d'emprunt s'élèvent à 0,8 M€, en baisse de 219 k€ par rapport à 2025 consécutivement à la baisse du capital restant dû de la dette et de la baisse des taux monétaires.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2026 : 2 976 K€



Ratios financiers

L'épargne de gestion diminue de 0,8 M€ et atteint 2 M€ en 2026.

Le maintien de la subvention d'équilibre à 1,4 M€ alors même que les charges financières nettes diminuent de 0,2 M€, ainsi que la recette exceptionnelle d'indemnités d'assurances (0,3 M€), permettent d'atténuer la baisse de l'épargne brute à 2,9 M€ contre 3,2 M€ au BP 2025.

Pour les mêmes raisons, et conjugué à la baisse du capital de la dette remboursée, l'épargne nette est prévue à hauteur de 0,4 M€ contre 0,5 M€ au BP 2025.

en K€	BP 2025	BP 2026
Recettes réelles hors dette	4 862	4 206
Dépenses de gestion hors dette	2 052	2 195
Épargne de gestion	2 810	2 011
Charges financières nettes	- 990	- 772
Soldes des opérations exceptionnelles *	1 395	1 704
Soldes des provisions	-	-
Épargne brute ou CAF	3 215	2 943
Remboursement du capital	2 700	2 540
Épargne nette	515	403

* dont subvention d'équilibre

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est de 3,3 M€ en 2026, dont 2,5 M€ de capital et 0,8 M€ de charge d'intérêts.

Le remboursement du capital de la dette mobilise 56,2 % des recettes de fonctionnement hors subvention d'équilibre et cession biens de retour (contre 54 % en 2025).

La pression du volume de dette sur ce budget est toujours forte, aussi le versement d'une subvention du budget principal demeure nécessaire pour en atténuer les impacts.

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de 1,81 M€ en 2026 (hors rachat des biens de retour), sont en progression de 0,24 M€ par rapport à 2025. Les travaux prévus au PPI et amorcés en 2025 se poursuivent.

Dépenses d'équipement (hors biens de retour)		
en K€	BP 2025	BP 2026
Etudes	650	348
Acquisitions	117	80
Travaux	805	1 379
DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 572	1 807

L'intégration au patrimoine de la Métropole des biens de retour de la SEMOP Park GAM est évaluée à 6,7 M€. Ces actifs seront immédiatement revendus pour cette même valeur à la SPL du Stationnement générant une recette de fonctionnement. Des écritures d'ordre transféreront alors le produit de cette cession en recette d'investissement. Ces opérations seront donc neutres sur l'exercice 2026.

Une avance de 580 k€ de travaux (+ 20 k€ de rémunération du mandataire) est prévue sur le parking Gervasoti. Il s'agira notamment de travaux de décaissement de la dalle au-dessus du parking qui débuteront à partir du 3^{ème} trimestre 2026.

La réalisation de travaux de rénovation de la structure et de l'étanchéité du parking et de la dalle des Géants nécessite l'inscription de 410 k€ en travaux et 90 k€ en prestations intellectuelles associées. Sur la période 2022/2031, le PPI de ce projet est établi à 5,3 M€.

Les travaux de confortement de la stabilité du parking Silo Arlequin Villeneuve se chiffrent à 309 k€ sur 2026 (+ 43 k€ de prestations intellectuelles). Un protocole transactionnel entre la Métropole et les assureurs des constructeurs mis en cause dans les désordres de cet équipement devrait être finalisé fin 2025. Il permettra une couverture totale ou partielle des coûts générés. 309 k€ ont ainsi été inscrits en recettes de fonctionnement qui alimenteront le virement vers la section d'investissement.

Des études en lien avec des travaux d'étanchéité et de pose de panneaux photovoltaïques à mettre en œuvre sur le parking Estacade mobilisent 120 k€.

Les études de faisabilité et de programmation des travaux d'étanchéité à conduire sur le parking Montorge-Téléphérique le sont en co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Grenoble. 65 k€ sont inscrits en prestations intellectuelles et 40 k€ en opération pour compte de tiers.

Les travaux de couverture des escaliers du parking 3 Quartiers ont été reportés sur 2026, 55 k€ (dont 5 k€ en études) sont prévus.

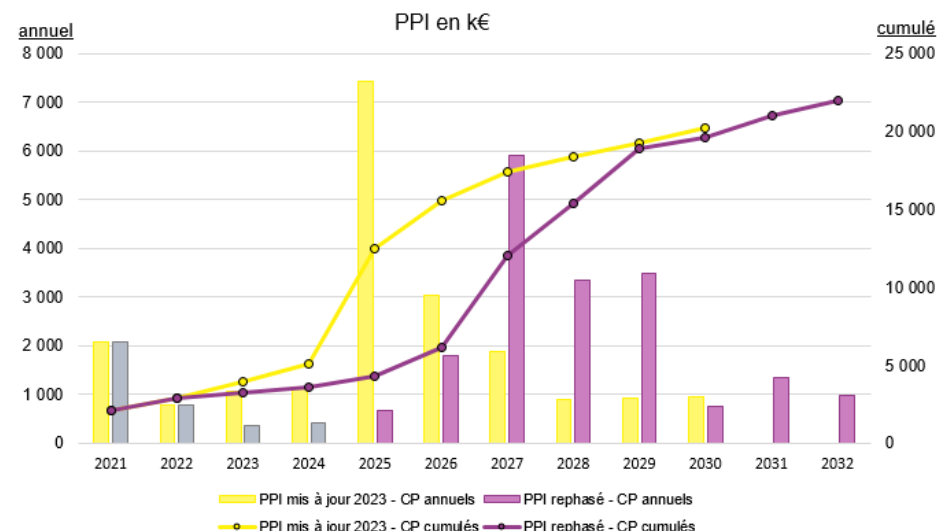
La reprise des fissures des marches du parking Europole se monte à 45 k€ (travaux non couverts par l'assureur car la structure de l'escalier est non affectée). Est également prévu 5 k€ pour solder les marchés de prestations intellectuelles.

Mise en œuvre pour 35 k€ de travaux préventifs urgents sur le parking Presqu'île suite au constat de fissures dans l'escalier de ce bâtiment livré en 2022.

Une enveloppe de 20 k€ permettra de réaliser d'éventuels travaux supplémentaires, 10 k€ sont reconduits pour le démontage de panneaux de signalisation obsolètes.

La mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements

Les crédits de paiements inscrits au BP 2026 sont en dessous des prévisions du PPI mis à jour en 2023. Cela s'inscrit dans la continuité du rephasage des CP de ce budget : les investissements ont été davantage lissés pour correspondre à la capacité réelle à mener et financer les projets. Ainsi, certains projets ont été reportés sur les années 2031-2032.



➤ **Financement des investissements**

Financement de l'investissement (hors biens de retour)		
<i>en K€</i>	BP 2025	BP 2026
DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 572	1 807
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	605	403
Epargne nette	515	403
Subventions et autres recettes	90	0
Emprunt	967	1 404

Les dépenses d'équipement sont financées à 78 % par le recours à l'emprunt (1,4 M€).

Encours de la dette

L'encours de la dette est en baisse, aucun emprunt n'a été mobilisé sur l'année 2025. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 est en baisse à 24,3 M€ contre 26,9 M€ le 1^{er} janvier 2025.

Le taux moyen est anticipé en baisse à 2,73 % contre 3,20 % le 1^{er} janvier 2025, L'encours global est composé de 55,3 % de taux fixe et 44,7 % en taux variables.

Depuis le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2015, l'encours de dette est en baisse de 26,1 M€.

La capacité de désendettement diminue à hauteur de 8,2 années contre 8,4 années en 2025.

BALANCE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT EN OUVRAGE

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES (en €)	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 821 111,00	1 948 053,00
012	Charges de personnel	221 879,00	234 822,00
65	Autres charges de gestion courante	9 184,00	11 824,00
66	Charges financières	1 000 000,00	781 000,00
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations amortissements, provisions		
Total	Dépenses réelles de fonctionnement	3 052 174,00	2 975 699,00
023	Virement à la section d'investissement	1 104 637,00	426 948,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 900 000,00	9 916 000,00
Total	dépenses d'ordre de fonctionnement	4 004 637,00	10 342 948,00
Total	dépenses de fonctionnement	7 056 811,00	13 318 647,00

CHAP.	RECETTES (en €)	BP 2025	BP 2026
70	Prestations de services	897 754,00	1 652 689,00
74	Dotations et participations		1 395 078,00
75	Autres produits de gestion courante	3 963 979,00	9 252 880,00
76	Produits financiers	10 000,00	9 000,00
77	Produits exceptionnels	1 485 078,00	309 000,00
Total	Recettes réelles de fonctionnement	6 356 811,00	12 618 647,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	700 000,00	700 000,00
Total	recettes d'ordre de fonctionnement	700 000,00	700 000,00
Total	recettes de fonctionnement	7 056 811,00	13 318 647,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES (en €)	BP 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	2 700 002,00	2 540 000,00
20	Immobilisations incorporelles	650 000,00	347 950,00
21	Immobilisations corporelles	117 000,00	6 780 000,00
23	Immobilisations en cours	805 000,00	1 379 150,00
458101	OP sous mandat Etudes parking Montorge Téléphérique	62 400,00	40 000,00
Total	dépenses réelles d'investissement	4 334 402,00	11 087 100,00
166	Refinancement de dette	15 000 000,00	15 000 000,00
Total	dépenses mixtes d'investissement	15 000 000,00	15 000 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	700 000,00	700 000,00
041	Opérations patrimoniales	600 000,00	600 000,00
Total	dépenses d'ordre d'investissement	1 300 000,00	1 300 000,00
Total	dépenses d'investissement	20 634 402,00	27 387 100,00

CHAP.	RECETTES (en €)	BP 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	967 365,00	1 404 152,00
27	Autres immobilisations financières		
458201	OP sous mandat Etudes parking Montorge Téléphérique	62 400,00	40 000,00
Total	recettes réelles d'investissement	1 029 765,00	1 444 152,00
166	Refinancement de dette	15 000 000,00	15 000 000,00
Total	dépenses mixtes d'investissement	15 000 000,00	15 000 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 104 637,00	426 948,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 900 000,00	9 916 000,00
041	Opérations patrimoniales	600 000,00	600 000,00
Total	recettes d'ordre d'investissement	4 604 637,00	10 942 948,00
Total	recettes d'investissement	20 634 402,00	27 387 100,00

9. LE BUDGET ANNEXE LOCAUX ECONOMIQUES

Le Budget Annexe « Locaux Economiques » retrace l'ensemble des dépenses et recettes relatives à la location de locaux métropolitains (ateliers, bureaux, cabinets médicaux...) à des acteurs économiques, entreprises, professions médicales ou associations. La plus grande partie des surfaces louées le sont à des acteurs de l'économie sociale et solidaire, avec une tarification adaptée.

Cette activité relève des services publics industriels et commerciaux (SPIC) et devrait s'équilibrer par ses ressources propres.

Toutefois, la Métropole intervient notamment dans les secteurs où l'initiative privée fait défaut, faute d'attractivité (quartiers de la politique de la Ville, mais également les centres bourgs en milieu plus rural), et encourage la création d'entreprises, l'innovation sociale et technologique en développant un immobilier d'entreprises dédié aux jeunes entreprises (pépinières d'entreprises Mistral ou Tarmac), ou à des secteurs d'activité émergents (économie circulaire) favorisant les transitions environnementales.

En conséquence, les loyers pratiqués peuvent être inférieurs aux prix du marché et comme ces structures sont fragiles le taux d'impayés a fortement augmenté depuis 18 mois.

De plus, une partie des locaux est dans un état de vétusté qui les rend très difficiles à louer. Une partie d'entre eux est également située dans des lieux ne présentant plus qu'une faible commercialité.

Enfin, le nombre de locaux affectés au budget annexe ne cesse de progresser et certaines opérations, comme le Pôle R, sont fortement déficitaires de par l'activité qu'il accueille, rendant encore plus complexe le maintien d'un équilibre.

En 2026, la subvention d'équilibre prévisionnelle est maintenue au niveau de 2025, soit 750 k€.

La typologie des locaux économiques portés par le budget annexe est très diverse, notamment :

- Hôtel d'activités CEMOI à Grenoble,
- Locaux d'activités et bureaux sur la zone des Peupliers à Grenoble (Villeneuve),
- Locaux d'activités et bureaux sur le Parc des Plans à Fontaine,
- Bureaux au Polynôme à Grenoble,
- Locaux d'activités et bureaux au Pôle R (pôle d'économie circulaire) à Grenoble,
- Locaux commerciaux ou médicaux à la Villeneuve de Grenoble, au Sappey ou à Vizille,

- Friche industrielle SINTERTECH à Pont de Claix,
- Locaux commerciaux du stade des Alpes qui ont été repris par La Métropole en juillet 2025.

Ce patrimoine est constitué principalement de locaux anciens, soit 25-30 ans, qui pour la plupart présentent de mauvaises performances énergétiques. Sa mise aux normes et son adaptation aux standards du marché est un impératif pour permettre sa commercialisation et limiter la vacance, deux conditions déterminantes de l'équilibre financier de ce budget.

Un travail technique s'est engagé afin de proposer une programmation pluriannuelle d'investissements qui permette d'améliorer la qualité des locaux pour en augmenter les recettes locatives. La traduction de ces éléments en prospective conduira à tester différents scénarios quant à leur soutenabilité financière pour le budget annexe, selon plusieurs niveaux de priorisation des sites et pouvant, le cas échéant intégrer la cession d'autres.

Depuis le 1 janvier 2023, la gestion locative des locaux est confiée à la SEM INOVATION via un contrat de mandat qui arrive à son terme le 31/12/2025. Il a été prolongé par avenant jusqu'au 31 mai 2026 dans l'attente de la notification du marché concernant la mise en place d'un nouveau mandat de gestion pour les prochaines années.

La Métropole continue toutefois à assurer en direct la commercialisation des locaux et les gros travaux d'investissement.

Le périmètre du mandat de gestion avec la SEM INOVATION a évolué suite à l'intégration de la gestion locative des commerces du stade, dégageant une recette nette prévisionnelle de 125 k€.

La Métropole a gardé en gestion directe quelques locaux : la halle CORIN sur le site du MIN (bail emphytéotique), le parking Philippeville (pas de locataire, travaux à prévoir), les kiosques (redevance d'occupation du domaine public) et Allibert (opération d'aménagement à venir), le site ex Sintertech à Pont de Claix (pas de locataires, études et travaux à prévoir).



Recettes de fonctionnement

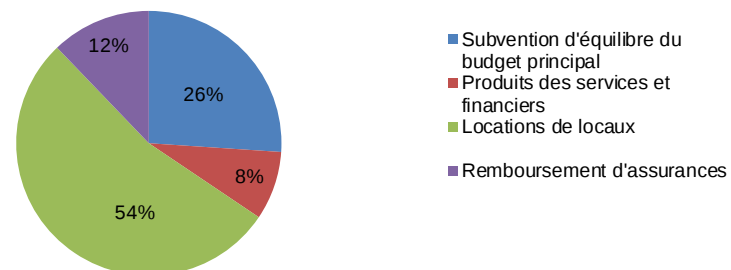
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2,9 M€ contre 2,5M€ en 2025.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		
en K€	BP 2025	BP 2026
Subvention d'équilibre du budget principal	750	750
Produits des services et financiers	224	241
Locations de locaux	1 484	1 537
Remboursement d'assurances		350
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 458	2 879

Elles proviennent essentiellement :

- Pour 2,1 M€, de ressources propres incluant les loyers (1,9 M€) et de remboursements de taxes foncières et de charges locatives (200k€). Les loyers sont en augmentation (+53 k€) compte tenu d'une revalorisation des charges locatives. Les loyers provenant de la redevance d'occupation du domaine public des kiosques représentent 35 k€. Une recette de 350 k€ est inscrite pour un remboursement d'assurances aux Peupliers (salle de sport qui a brûlé et va être rénovée).
- D'une subvention d'équilibre du budget principal de 750 k€ en 2026 qui reste stable par rapport à 2025,

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2026 : 2 879 K€



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1,8 M€, et sont en augmentation de 419 k€ par rapport au BP 2025.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		
en K€	BP 2025	BP 2026
Charges liées aux locaux économiques	978	1 401
Charges de personnel + frais d'environnement de travail	372	388
Charges exceptionnelles	8	8
Intérêts d'emprunts	63	43
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 421	1 840

Elles sont composées principalement des taxes foncières (474 k€), de dépenses d'entretien et de fonctionnement des bâtiments, de charges liées à la gestion de locaux et des charges financières.

La rémunération de la SEM INOVATION (210 k€) est en hausse de 25 k€ suite à l'intégration de la gestion locative des commerces du stade dans le mandat de gestion (+43 k€) pour la partie fixe et variable.

Les dépenses du mandat de gestion comportent également les charges de propriétaire non récupérables auprès des locataires (charges de copropriétés sur locaux vacants et les charges de syndic), et un estimatif de petits travaux de maintenance à réaliser (458 k€), en hausse de 101 k€ suite à l'ajustement des charges sur impayés.

La refacturation des charges de personnels et de structure est estimée en application des principes de refacturation entre budgets détaillés dans la délibération adoptée par le conseil métropolitain le 29/09/2023.

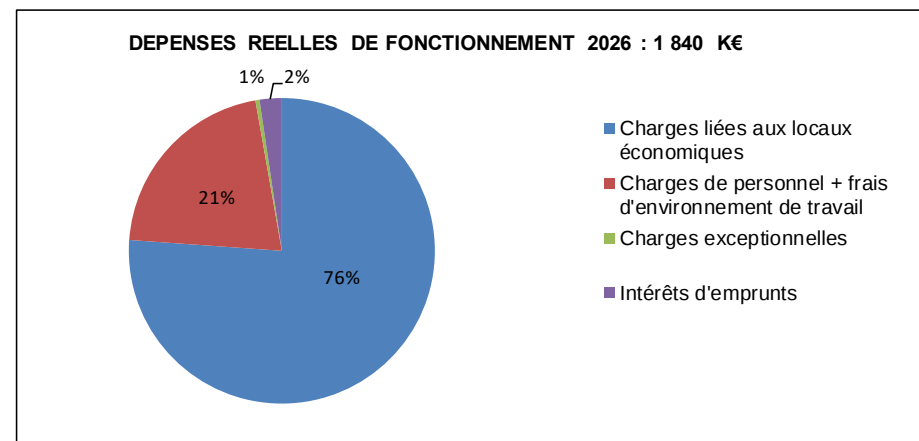
Les charges de personnel représentent 298 k€ en hausse de 6 k€ par rapport à 2025 (292 k€), en raison d'une augmentation du nombre d'agents en équivalent temps plein (ETP) de la direction de l'immobilier et de l'environnement de travail ainsi que de l'augmentation des ETP du conseil juridique et contentieux.

Ce montant recouvre les charges de personnel des fonctions supports et de la direction du développement économique concourant au fonctionnement du budget annexe, la masse salariale et les frais de fonctionnement des groupes d'élus.

Les charges de structure représentent 90,6 k€ en 2026 contre 81 k€ en 2025, soit une augmentation de 10 k€.

Elles concernent les dépenses afférentes aux locaux, aux moyens collectifs, aux systèmes d'information, à la communication externe et aux dépenses diverses liées au personnel, hors masse salariale.

L'augmentation de 10 k€ concerne plus majoritairement le poste des moyens collectifs avec la refacturation des places de parking affectées aux locaux économiques du stade des Alpes.



Annuité de la dette

L'annuité de la dette, est estimée à 353 k€ dont 310 k€ de remboursement en capital et 43 k€ de frais financiers.

Il est à noter que les frais financiers, de 43 k€ en 2026, baissent de 20 k€ par rapport à 2025. Les taux monétaires sont maintenant stabilisés autour de 2 % à la suite de la politique de baisse des taux de la Banque Centrale Européenne commencée en juin 2024.

Ratios financiers

en K€	BP 2025	BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement hors dette	2 458	2 879
Dépenses de gestion	1 350	1 614
EPARGNE DE GESTION	1 108	1 264
Solde opérations financières et exceptionnelles	- 71	- 226
Solde opérations financières	- 63	- 43
Solde opérations exceptionnelles	- 8	- 183
EPARGNE BRUTE (Capacité d'autofinancement)	1 037	1 038
Remboursement du capital de la dette	305	310
EPARGNE NETTE	732	728

En 2026, le Budget Annexe des Locaux Economiques dégage une épargne brute de 1 M€ (stable par rapport à 2025), alors que l'épargne nette est prévue à hauteur de 728 k€ (732 k€ en 2025).

Elle permet d'autofinancer 50 % des dépenses d'équipement prévues en 2026.

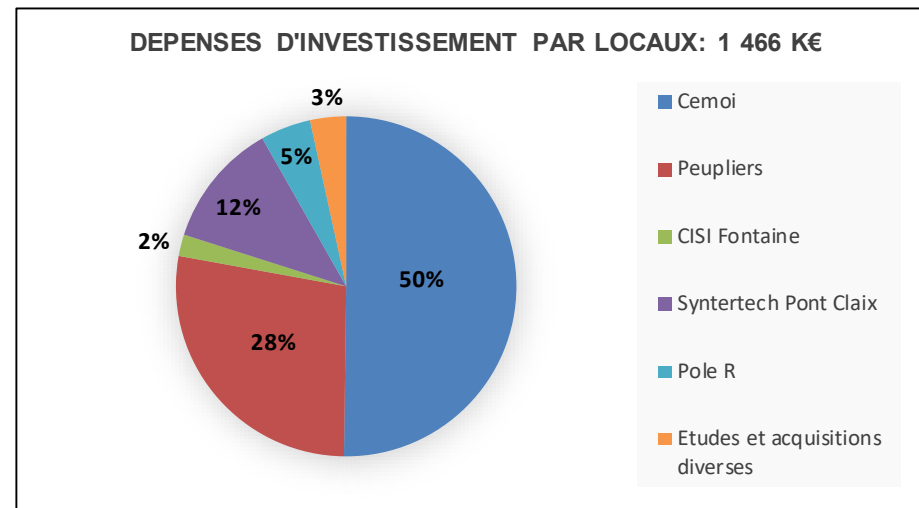
Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors dette), sont estimées à 1,5 M€, en diminution de 274 k€ par rapport à 2025.

Cette diminution s'explique par l'acquisition en VEFA « Vente en Etat Futur d'Achèvement » des locaux commerciaux en pied d'immeuble de l'opération foncière logement avenue Marie Reynoard à Grenoble réalisée en 2025.

Les autres dépenses d'investissement correspondent à :

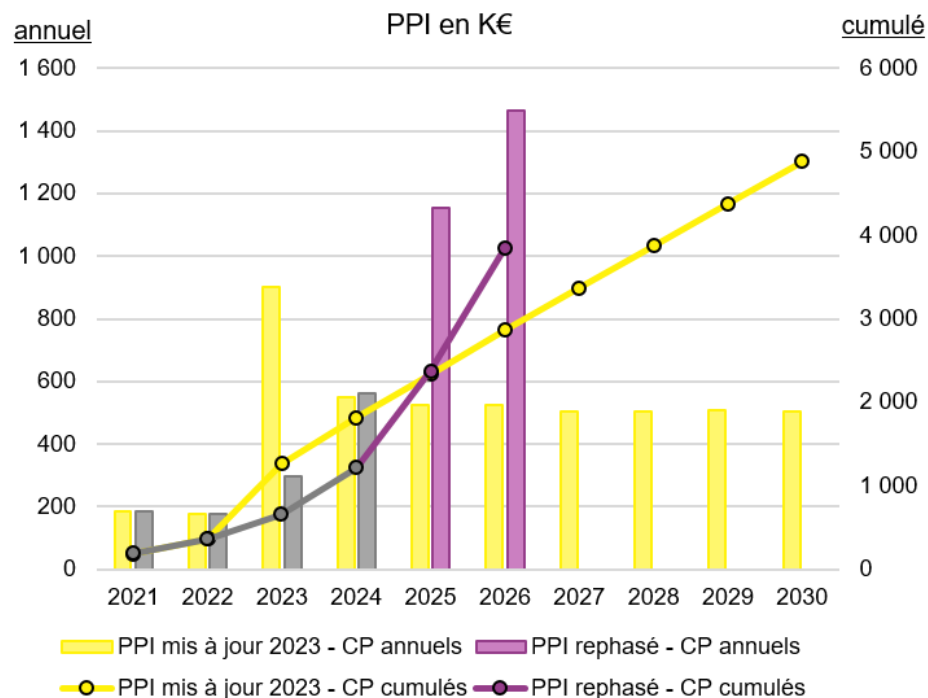
- Site Cémoi à Grenoble : 735 k€ en 2026 contre 507 k€ en 2024 pour remettre en location des locaux, soit 650 k€ pour les travaux de rénovation du local A119 et du studio M, 20 k€ pour les études préalables et une enveloppe complémentaire de 50 k€ pour les études préalables pour la rénovation globale du bâtiment,
- 350 k€ pour les travaux de la salle FITNESS (250m2 de superficie à remettre en fonction suite à l'incendie de 2022), 50 k€ pour les travaux concernant le local du 22 rue des Temples et 5 k€ pour les études associées,
- Pôle R : 70 k€ contre 320 k€ en 2025: 50 k€ pour la poursuite des prestations des travaux du bâtiment A, 5 k€ de GER et 15 k€ pour les études d'étanchéité sur les bâtiments A et B,
- Etudes et acquisition diverses 50 k€ contre 597 k€ en 2025 : des frais d'études sont prévus en vue d'acquisition,
- Sintertech Pont de Claix : 174 k€ sont prévus pour le report des études sur le site,
- 30 k€ sont prévus pour le CISI de Fontaine concernant des travaux de sécurisation du CISI et divers travaux,
- 2 k€ en immobilisation financière pour une régularisation d'écritures demandée par la trésorerie concernant une caution.



Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI)

Comme en 2025, les inscriptions au BP 2026 sont bien supérieures aux prévisions initiales de la PPI.

L'augmentation récente de la surface du parc immobilier, couplée à son vieillissement et aux obligations posées par le décret tertiaire, requiert en effet des investissements complémentaires. A ce jour, le cout du programme de rénovation est estimé entre 25 et 38 M€.



Financement des investissements

Financement de l'investissement		
en K€	BP 2025	BP 2026
Dépenses d'équipement	1 740	1 466
Epargne nette	732	728
Subventions	13	13
Autres recettes diverses (avances)	-20	-20
Emprunt	1 016	745

Les dépenses d'équipement sont financées par l'épargne nette de 728 k€, par les subventions ainsi que par un emprunt d'équilibre de 745 k€.

Le montant mobilisé en fin d'exercice sera ajusté en fonction des réalisations effectives.

Encours de dette

L'encours de la dette poursuit sa baisse au 1er janvier 2026 à 2,1 M€ contre 2,37 M€ au 1er janvier 2025.

Il est composé de 44,6 % d'emprunts à taux fixe et 55,4 % à taux variable.

Le taux moyen de la dette du budget annexe au 1er janvier 2026 est de 2,65 % contre 2,71 % au 1er janvier 2025, la baisse du taux moyen est due aux baisses successives de taux intervenues par de la Banque Centrale Européenne sur depuis 2024, les taux monétaires sont maintenant stabilisés proches des 2 %.

En terme de classification Gissler, la dette du budget annexe Locaux économiques, entièrement classée 1A, ne présente aucun risque.

La capacité de désendettement du budget reste stable à 2 années en 2026, identique à 2025.

BALANCE BUDGET ANNEXE LOCAUX ECONOMIQUES

BALANCE DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	907 152,00	1 157 322,00
012	Charges de personnel	291 825,00	297 658,00
65	Autres charges de gestion courantes	151 500,00	164 200,00
66	Charges financières	63 000,00	43 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	3 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		175 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		1 421 477,00	1 840 180,00
023	Virement à la section d'investissement	336 794,00	338 487,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000 000,00	1 000 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		1 336 794,00	1 338 487,00
Total dépenses de fonctionnement		2 758 271,00	3 178 667,00

Chap	RECETTES	BP 2025	BP 2026
70	Prestations de services	224 400,00	241 440,00
74	Subventions d'exploitation		750 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 483 871,00	1 887 227,00
77	Produits exceptionnels	750 000,00	
Total recettes réelles de fonctionnement		2 458 271,00	2 878 667,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	300 000,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		300 000,00	300 000,00
Total recettes de fonctionnement		2 758 271,00	3 178 667,00

BALANCE D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	305 000,00	310 000,00
165	Cautions	20 000,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	423 500,00	379 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 276 350,00	785 000,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00	300 000,00
27	Autres immobilisations financières		2 100,00
Total dépenses réelles d'investissement		2 064 850,00	1 796 100,00
16	Opérations neutres de trésorerie	2 700 000,00	2 100 000,00
Total dépenses mixtes d'investissement		2 700 000,00	2 100 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	200 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		500 000,00	500 000,00
Total dépenses d'investissement		5 264 850,00	4 396 100,00

Chap	RECETTES	BP 2025	BP 2026
13	Subventions d'investissement	12 500,00	12 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 015 556,00	745 113,00
Total recettes réelles d'investissement		1 028 056,00	757 613,00
16	Opérations neutres de trésorerie	2 700 000,00	2 100 000,00
Total recettes mixtes d'investissement		2 700 000,00	2 100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	336 794,00	338 487,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000 000,00	1 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	200 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement		1 536 794,00	1 538 487,00
Total recettes d'investissement		5 264 850,00	4 396 100,00

10. LE BUDGET ANNEXE GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU)

Le budget annexe Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU) lié à l'aménagement numérique retrace les opérations au titre du développement et de l'extension des réseaux structurants.

Cette activité relève du champ concurrentiel. Il s'agit donc d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) s'équilibrant par ses propres recettes. Un équilibre financier est nécessaire entre les dépenses de réparation, d'entretien et d'exploitation de ces réseaux et les recettes de mise à disposition des installations et les subventions perçues.

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 93 k€, et sont stables par rapport à 2025.

Ces recettes concernent la facturation de la maintenance et l'extension de maintenance que l'on refacture à des GFU ou à des opérateurs ainsi que les mises à disposition d'infrastructures créées suite à des travaux que les clients payent annuellement.

RECETTES (en k€)	BP 2025	BP 2026
Utilisateurs de réseaux indépendants et GFU	48	50
Aménagements des ZA et opérateurs	45	43
Cœur de réseau	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	93	93
Transfert des recettes d'investissement nettes des dépenses (étalement)	150	135
Transfert du coût du personnel en investissement	92	94
Total recettes d'ordre de fonctionnement	242	229
Total recettes de fonctionnement	335	322

Dans l'analyse de ce budget, les recettes réelles de fonctionnement doivent être complétées des recettes d'investissement transférées annuellement au compte de résultat, nettes de la charge d'amortissement en dépenses.

En effet, les mises à disposition d'infrastructures font l'objet d'un paiement en une seule fois au moment de la signature du contrat pour une durée de plus de 15 ans. La somme ainsi perçue couvre à la fois l'amortissement de travaux et les charges de gestion futures des installations.

Le lissage de ces recettes par le mécanisme de l'amortissement comptable traduit le financement d'une partie des dépenses de fonctionnement sur la période.

Les travaux en régie sont également intégrés, pour un montant de 94 k€ en 2026. Ils correspondent aux études préalables et de maîtrise d'œuvre réalisées en régie.

Par la constatation de cette recette, le coût du personnel mobilisé pour réaliser en interne ces travaux, par nature imputables en fonctionnement, est transféré en section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement ainsi retraitées s'élèvent à 322 k€ et baissent de 4 % par rapport à 2025.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 223 k€ en 2026. Elles baissent par rapport à 2025 de 4 k€ (-1,8% par rapport à 2025).

DEPENSES	BP 2025	BP 2026
Exploitation	61	70
Frais de structure	28	22
Charges de personnel	138	131
Total dépenses réelles de fonctionnement	227	223

Les frais de personnel et charges de structure en constituent 69 %. Ce poste de dépenses baisse de 13 k€.

- Les charges de structure

Les charges de structure sont estimées en application des principes de refacturation entre budgets détaillés dans la délibération adoptée par le conseil métropolitain le 29 septembre 2023.

Les charges de structure correspondent au remboursement au budget principal des frais de gestion des fonctions supports à hauteur de 22 k€ (contre 28 k€ en 2025), sont en baisse de 6 k€ soit 21,5 %

Ce montant regroupe les charges afférentes aux locaux, les moyens collectifs, les systèmes d'information, la communication externe, les dépenses diverses de personnel hors masse salariale et les indemnités des élus.

L'axe « locaux » a baissé de 2 k€, l'axe « systèmes d'information » a baissé de 0,7 k€ et l'axe « indemnités des élus » a baissé de 2 k€.

- Les dépenses de personnel

Le remboursement de la masse salariale représente 131 k€ contre 138 k€ en 2025 en baisse de 7 k€ soit -4,8%. Cette baisse s'explique par la baisse du nombre d'agents, en équivalent temps plein (ETP), qui contribuent au fonctionnement de ce budget (de 2,09 en 2025 à 1,97 en 2026).

Les autres dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance des réseaux, prévues à hauteur de 70 k€, augmentent de 9 k€.

Ratios financiers

Ratios en k€	BP 2025	BP 2025 retraité	BP 2026	BP 2026 retraité
Recettes réelles hors dette	93	93	93	93
Amortissement de subvention		150		135
Travaux en régie		92		94
Recettes réelles retraitées	93	335	93	322
Dépenses de gestion hors dette	227	227	223	223
Epargne de gestion	-134	108	-130	99
Charges financières nettes	0	0	0	0
Solde des opérations exceptionnelles	-1	-1	-1	-1
Epargne brute ou CAF	-134	108	-131	98
Remboursement du capital de la dette	0	0	0	0
Epargne nette	-134	108	-131	98

L'épargne nette, de - 131 k€, est à retraiter pour tenir compte de l'étalement des recettes d'investissement sur 15, 25 ou 40 ans et de la valorisation en investissement des études réalisées en interne par le personnel métropolitain. Ainsi, pour 2026, la prise en compte de ces dispositifs conduit à retenir une recette complémentaire de 229 k€ et une épargne nette retraitée 2026 de 98 k€ contre 108 k€ en 2025.

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'équipement sont en baisse de 25 k€ pour atteindre 391 k€ en 2026, contre 416 k€ en 2025.

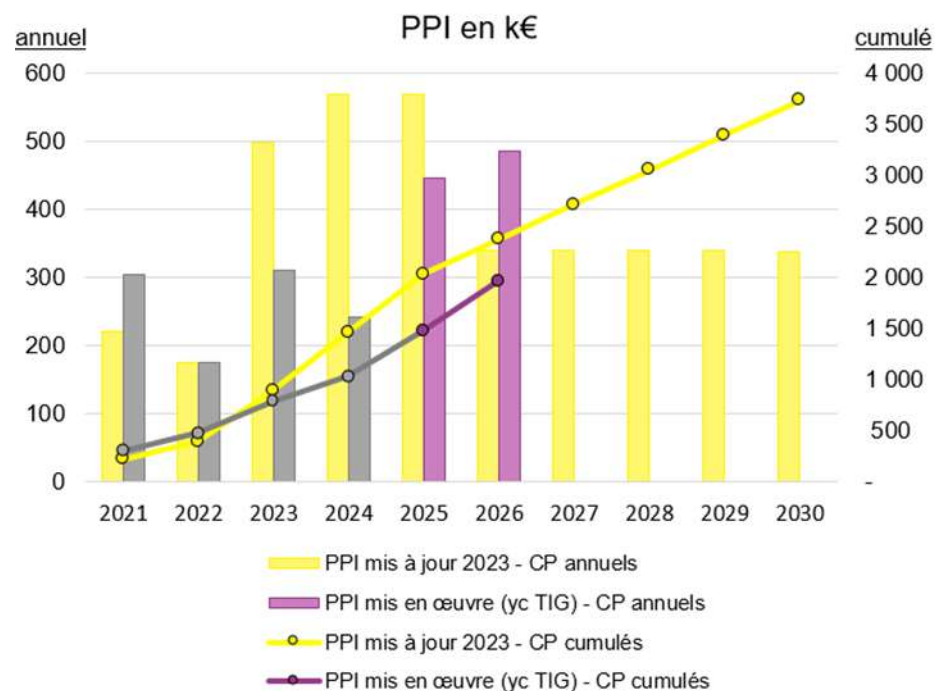
DEPENSES	BP 2025	BP 2026
Cœur de réseau	149	126
Utilisateurs de réseaux indépendants GFU	200	260
Aménagement des ZA et Opérateurs	5	5
Total dépenses réelles d'investissement	416	391
Transfert du coût du personnel en investissement	92	94
Total dépenses d'investissement	508	485

En 2026, le programme de travaux prévus est le suivant :

- Des études pour la levée des réseaux en classe A
- La fin de l'aménagement de la dorsale Veurey – Voroize
- Le dévoiement du terminus la Poya
- Le raccordement de plusieurs sites : Département, SDIS et des communes

La prise en compte du coût du personnel réalisant des missions de maîtrise d'œuvre de projets d'investissement (valorisation des travaux réalisés en régie), pour 94 k€ porte le montant des dépenses d'investissement retraitées à 485 k€.

Le niveau d'avancement du PPI est en deçà du niveau attendu. Il intègre la valorisation de la masse salariale par le biais du dispositif de travaux en régie qui représentent au total 19 % des investissements mis en œuvre.



Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 530 k€, correspondent aux recettes de mises à disposition d'infrastructures sur des durées très longues.

Appelées IRU (Irrevocable Right of Use), elles s'imputent en investissement car elles sont payées en début de contrat pour 15, 25 ou 40 ans.

Ces recettes couvrent à la fois les travaux réalisés dans l'année pour le raccordement des sites des GFU et les investissements passés dans les segments structurants et mutualisés du réseau.

Ce budget, qui ne comporte pas de dette au 1^{er} janvier 2026 ne nécessite pas d'emprunt d'équilibre.

BALANCE BUDGET ANNEXE GROUPEMENT FERMÉ D'UTILISATEURS 2026

BALANCE DE FONCTIONNEMENT

CHAP	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	76 294,00	82 392,00
012	Charges de personnel	137 738,00	131 169,00
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	11 480,00	10 878,00
Total des dépenses de gestion		225 512,00	224 439,00
66	Charges financières		
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00
Total des charges financières et exceptionnelles		1 000,00	0,00
Total des dépenses réelles hors provisions		226 512,00	224 439,00
68	Dotations aux amort. et provisions		
Total des dépenses de provisions		0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	
Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	108 688,00	97 661,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	85 000,00
Total des dépenses d'ordre		168 688,00	182 661,00
Total des dépenses de fonctionnement		395 200,00	407 100,00

CHAP	RECETTES	BP 2025	BP 2026
013	Atténuations de charges		
70	Produits services du domaine et ventes div.	93 000,00	93 100,00
73	Produits issus de la fiscalité		
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante		
Total des recettes de gestion		93 000,00	93 100,00
76	Produits financiers		
77	Produits spécifiques		
Total des produits financiers et exceptionnels		0,00	0,00
Total des recettes réelles hors provisions		93 000,00	93 100,00
78	Reprises sur provisions		
Total des recettes de provisions		0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		
Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00
042	Reprise au compte de résultat des subv. d'inv.	210 000,00	220 000,00
042	Travaux en régie	92 200,00	94 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		302 200,00	314 000,00
Total des recettes de fonctionnement		395 200,00	407 100,00

BALANCE D'INVESTISSEMENT

CHAP	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées		
Total des emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	104 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	312 488,00	348 661,00
Total des dépenses d'équipement (hors 45x)		416 488,00	398 661,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations financières		0,00	0,00
45x			
Total des dépenses au 45x		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		416 488,00	398 661,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	
Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	0,00
040	Reprise au compte de résultat des subv. d'inv.	210 000,00	220 000,00
040	Travaux en régie	92 200,00	94 000,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre		602 200,00	514 000,00
Total des dépenses d'investissement		1 018 688,00	912 661,00

CHAP	RECETTES	BP 2025	BP 2026
10	Réserves		
Total des dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		
Total des emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	550 000,00	530 000,00
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisation en cours		
Total des recettes d'équipements		550 000,00	530 000,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres Immobilisations financières		
Total des immobilisations financières		0,00	0,00
45x			
Total des recettes au 45x		0,00	0,00
Total des recettes réelles		550 000,00	530 000,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		
Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	108 688,00	97 661,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	85 000,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre		468 688,00	382 661,00
Total des recettes d'investissement		1 018 688,00	912 661,00

11. LE BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Ce budget annexe retrace les opérations d'aménagement réalisées en maîtrise d'ouvrage directe par la Métropole (en comptabilité de stock).

Les opérations suivies en 2026 concernent la zone Hyparc à Sassenage et Les Bauches à Claix.

Les prévisions de dépenses 2026 de 500 k€ correspondent à :

- 60 k€ de travaux définitifs sur Hyparc qui se sont décalés d'un an suite à un ralentissement global de la dynamique économique (un lot est à finaliser),
- 5 k€ sur Les Bauches de mise à jour du passage caméra au niveau des réseaux et plan de géomètre avant la remise d'ouvrage à une Association syndicale libre (ASL),
- 435 k€ sont inscrits afin de faire face à un éventuel aléa sur les recettes Hyparc en cas de décalage dans leur perception.

En recettes, 500 k€ de produits de cessions, non réalisés en 2025, sont inscrits. Ils correspondent à la vente de terrains aménagés sur la zone Hyparc auprès d'Elegia Développement (lot 4).

Les inscriptions faites en section d'investissement concernent principalement les écritures de sortie et d'entrée de stock, écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et recettes.

La section d'investissement comprend également le montant des avances perçues ou remboursées au budget principal, selon l'équilibre des opérations réalisées, retracées en section de fonctionnement. Aucune avance du budget principal n'est en cours depuis 2024.

Ce budget ne comporte pas de dette propre, car il est financé par avance remboursable au budget principal.

BALANCE BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	499 988,00	499 990,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		
65	Autres charges de gestion	12,00	10,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		500 000,00	500 000,00
023	Virement à la section d'investissement	174 000,00	174 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 131 300,00	2 131 300,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		2 305 300,00	2 305 300,00
Total dépenses de fonctionnement		2 805 300,00	2 805 300,00

Chap	RECETTES	BP 2025	BP 2026
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	500 000,00	500 000,00
74	Subventions d'exploitation		
Total recettes réelles de fonctionnement		500 000,00	500 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 305 300,00	2 305 300,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		2 305 300,00	2 305 300,00
Total recettes de fonctionnement		2 805 300,00	2 805 300,00

0,00 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	BP 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées		
10	Reversement d'excédent au budget principal		
Total dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00
001	Résultat d'investissement reporté		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 305 300,00	2 305 300,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		2 305 300,00	2 305 300,00
Total dépenses d'investissement		2 305 300,00	2 305 300,00

Chap	RECETTES	BP 2025	BP 2026
10	Excédent de fonctionnement capitalisé		
16	Emprunts et dettes assimilées		
Total recettes réelles d'investissement		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	174 000,00	174 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 131 300,00	2 131 300,00
Total recettes d'ordre d'investissement		2 305 300,00	2 305 300,00
Total recettes d'investissement		2 305 300,00	2 305 300,00

12. Détail par action du budget principal

Le détail par programme et par action du Budget Principal est présenté, dans cette partie, avec, pour chaque action, les prévisions de fonctionnement puis d'investissement.

12.1 ATTRACTIVITÉ, INSERTION ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
ANIMATION DES ZAE	54 000	49 000		
AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	52 626	34 000		0
CHAMBRES CONSULAIRES	108 500	108 500		
COMMERCE	315 000	315 000	70 000	70 000
CREATION D ACTIVITE	275 900	372 500		0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ETUDES	52 000	60 000	18 800	15 000
ECONOMIE CIRCULAIRE	107 200	59 000	51 750	0
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	485 000	485 000		
ENTRETIEN DES ZAE	260 400	260 400		
LOGISTIQUE URBAINE	119 000	124 000	107 000	163 900
MIN MARCHÉ D INTERET NATIONAL DE GRENOBLE	460 169	451 669	27 441	27 441
PEPINIERES	96 000	96 000		
POLES CLUSTERS ET FILIERES	298 590	300 090	55 000	20 000
SALONS ET EVENEMENTS	599 000	599 000	175 000	170 000
STRATEGIE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	64 000	124 000		60 000
SUBVENTION BA LOCAUX ECONOMIQUES	750 000	750 000		
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 097 385	4 188 159	504 991	526 341

L'année 2026 ne devrait pas voir d'inversion de tendance sur le front du développement économique et de l'emploi. Les acteurs économiques, notamment les TPE-PME, les commerçants et les structures de l'ESS, devraient connaître une nouvelle de contraction de leur activité. Dans ce contexte, inédit depuis plusieurs années, le budget alloué au « Développement Economique » revêt un caractère particulier.

En synthèse, le budget est principalement structuré autour des actions de soutien à l'économie sociale et solidaire (485 k€) et à la création d'activités (275 k€), notamment par les demandeurs d'emploi et les habitants des QPV. De même, le secteur des commerces étant en pleine mutation, avec une hausse marquée du taux de vacances sur certaines communes. Le soutien de la Métropole restera fort auprès des acteurs du commerce de proximité, notamment les unions commerciales sur l'ensemble du territoire métropolitain et par les mise en œuvre d'actions concrètes auprès des commerçants (315 k€). Conformément aux objectifs de la stratégie économique de Grenoble Alpes Métropole, le soutien à la logistique urbaine durable (124 K€), à l'économie circulaire (59 k€) est confirmé afin de poursuivre la décarbonation de notre économie.

Les dépenses de fonctionnement pour ce qui concerne les actions de soutien à l'innovation (pôles de compétitivité, clusters) et dispositifs d'animation événementiels sont stabilisées au même niveau que 2025 pour maintenir l'implication de la Métropole au sein de l'écosystème d'innovation.

La subvention versée au budget annexe locaux économiques reste stable (750 k€) pour limiter le déficit du budget annexe dans un contexte de forte croissance du nombre de locaux affectés aux budgets annexes (Pole R, locaux commerciaux du stade...). La stratégie immobilière métropolitaine vise à déployer sur le territoire un réseau de pépinières d'entreprises et d'hôtels d'activités, dont beaucoup ont vocation à accueillir des structures de l'économie sociale et solidaire ou à être implantées en Quartier de la politique de la Ville, où comme le Pole R à être les lieux Totem de nos politiques.

Sur le volet Zone d'Activité Economique (ZAE) l'action de la Métropole est centrée autour du soutien aux associations présentes qui développent une offre de service mutualisées sur ces zones (49 k€). L'action vise aussi à assurer la part de l'entretien des zones qui reste de la responsabilité de la Métropole (260 k€).

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
AIDES DIRECTES HOTELLERIES	100 000	60 000		
AMENAGEMENT NUMERIQUE	254 050	0		
COMMERCE	755 000	755 000		
CREATION D ACTIVITE	187 300	183 200	0	0
FILIERES RECHERCHE INNOVATION	33 500	50 000		
MIN MARCHE D INTERET NATIONAL DE GRENOBLE	250 000	561 973		
NANO 2026	940 000	940 000		
POLES DE COMPETITIVITE ET CLUSTER	625 000	625 000		
TOTEM FILIERE SANTE	0	66 000	0	0
AP2022_034 - AIDES AUX ENTREPRISES	3 144 850	3 241 173	0	0
ACQUISITION ECO EPFL	0	552 001		
ENTRETIEN DES ZAE	110 000	90 000		
RENOVATION DES ZAE	1 100 000	2 400 000	0	240 000
REQUALIFICATION ZAE	2 000 000	680 000	0	67 500
AP2022_037 - ENTRETIEN DES ZONES D ACTIVITE ECONOMIQUE	3 210 000	3 722 001	0	307 500
POLES DE COMPETITIVITE ET CLUSTER	575 000	400 000		300 000
RENOVATION DES ZAE	223 904	0	223 904	0
REQUALIFICATION ZAE	48 430	0	48 430	0
SOUTIEN SPECIFIQUE AUX ENTREPRISES		3 000 000	139 731	110 087
INVEST HORS AP/CP	847 334	3 400 000	412 065	410 087
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	7 202 184	10 363 174	412 065	717 587

Les dépenses d'investissement sont, essentiellement, liées à des engagements contractuels pluriannuels de la Métropole ou au programme de rénovation / requalification des zones d'activités économiques (2,4 M€), principalement pour améliorer l'accès en dessertes alternatives à la voiture.

L'investissement sur le MIN va connaître une hausse en 2026 (561 k€) au regard du projet de rénovation de ce dernier. L'année 2026 doit permettre de finaliser l'ensemble des études nécessaires à la définition du projet du MIN au-delà de sa seule rénovation.

Les aides aux commerçants restent stables (755 k€) et visent à soutenir les commerçants dans leurs projets de travaux, notamment en lien avec les transitions. Les aides aux hôteliers se poursuivent (200 k€).

Le soutien à la création d'activités est quasi stable (183 k€) pour amener aux acteurs de l'ESS en charge de l'accompagnement des porteurs de projets les garanties nécessaires.

A noter la création d'une ligne acquisition économique dotée de 552 k€ pour assumer le paiement fractionné des portages EPFL affectés à la compétences développement économique.

En matière de soutien de la Métropole aux projets de R&D collaborative sous forme d'avances remboursables, tous les engagements ont été soldés et les premiers remboursements sont en cours. Toutes les subventions dues ont été soldées.

La 3^{ème} année de versement des aides du programme Nano 2026 (940 k€) correspondant aux engagements contractuels,

COHÉSION ÉCONOMIQUE

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
ACTION MOBILISATION PLIE POUR EMPLOI	130 200	127 500	30 000	38 000
ANIMATION DU PLIE	427 980	1 071 993	76 000	741 000
ARTIS GRENOBLE	44 955	47 170	43 646	43 646
ATTRIBUTION ET GESTION DU FSE PLIE	990 000	991 200	465 000	800 000
BATIMENT ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	123 500	163 000	112 000	112 000
CONTRAT TERRITORIAL REFUGIES	429 300	411 000	368 700	360 200
EMANCIPATION JEUNESSE	753 697	764 573	260 000	442 809
FORUM POUR L EMPLOI	250 000	247 250	200 000	185 000
INCLUSION DES PUBLICS SPECIFIQUES	160 386	148 200	33 000	33 000
INSERTION	120 000	127 500	67 000	23 000
INSERTION PAR L ACTIVITE ECONOMIQUE	695 000	695 000		
MAISON DE L EMPLOI ET MISSION LOCALE	2 407 930	2 415 231		35 231
PLATFORME MOBILITE	80 000	80 000	10 000	0
SOUTIEN AUX SYNDICATS	60 000	60 000		
TERRITOIRE ZERO CHOMEUR	21 500	47 800		0
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	6 694 448	7 397 417	1 665 346	2 813 886

Le budget est organisé autour de 5 grandes thématiques :

- La mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- Le soutien aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE),
- Le soutien à l'économie sociale et solidaire,
- Le soutien aux missions locales et les actions d'émancipation de la jeunesse via une aide sociale aux jeunes en difficulté,
- Les actions en faveur des primo-arrivants

La mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi couvre l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la mise à disposition de locaux à la maison de l'emploi associative MEE-MIFE, qui agit aux côtés des maisons de l'emploi métropolitaines. Elle comprend également la mise en place d'actions de remobilisation, de recrutement, d'apprentissage de la mobilité et d'actions de formation permettant aux maisons de l'emploi métropolitaines et à la plateforme mobilité emploi d'offrir un accompagnement de qualité aux usagers. L'offre de service proposée aux participants du PLIE est renforcée par les financements apportés par l'Etat dans le cadre du Contrat Local des Solidarités 2024-26.

Le budget dédié à l'animation du PLIE double en 2026 du fait de l'inscription du projet NouvelERR, issu d'un appel à projets de l'Etat dont Grenoble Alpes Métropole a été lauréat en 2025. Il consiste pour la Métropole à développer une offre de repérage et de remobilisation dédiée aux publics non suivis par le service public de l'emploi, ou public dit « invisible ». Ce projet, construit dans le cadre d'un consortium d'acteurs, a démarré en 2025 mais les montants avaient été intégrés en décision modificative. Il bénéficie d'un très large financement de l'Etat.

Dans le cadre du PLIE, la Métropole continue à assurer son rôle d'organisme intermédiaire du FSE pour le territoire du bassin grenoblois – soit 5 EPCI - à hauteur de 991 200 €. Toutes les subventions FSE accordées au titre du PLIE font l'objet d'une recette équivalente dans un délai moyen de 18 mois après leur versement (temps de remboursement moyen par les services de l'Etat).

Le soutien aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique est stable par rapport à 2025 (695 k€). Il permet de financer environ 550 ETP d'insertion.

Le soutien au projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée se poursuit ; la hausse visible entre 2025 et 2026 s'explique par l'intégration des dépenses de fluides et d'entretien courant du bâtiment.

Les subventions aux missions locales représentent le premier poste de dépenses nettes de la Métropole sur ce programme financier. Elles sont stables en 2026, témoignant d'un choix politique fort face aux baisses de financements de l'Etat et de la Région. Le soutien à l'Ecole de la Deuxième Chance est également maintenu, la hausse visible s'expliquant par un transfert de financement depuis un autre programme.

Un budget de plus de 764 573 € est prévu pour soutenir la politique métropolitaine d'émancipation de la jeunesse. Cette intervention couvre deux axes :

- Le Fonds d'Aide aux Jeunes pour un soutien d'urgence aux jeunes du territoire en difficulté, selon des règles d'attribution qui ne changent pas en 2026,
- Le projet ENGAJER (Ensemble Grenoble Alpes Jeunes en Rupture) avec un consortium d'acteurs qui met en œuvre un parcours intégré et global en faveur des jeunes les plus en difficulté sur le territoire. Ce projet a pris fin en décembre 2025 mais son échéancier de versement aux structures continuera de porter sur l'exercice budgétaire 2026.

Depuis 2019, la Métropole mène une politique ambitieuse pour l'accueil et l'intégration par l'emploi des personnes issues de l'exil. En 2026, la Métropole poursuit son action via le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) signé avec l'Etat et qui permet de lever les freins à l'insertion socio-professionnelle des primo-arrivants dans plusieurs domaines (apprentissage du français, formation, emploi, mobilité, logement, etc.). Ce budget est présenté en légère baisse du fait de l'échéancier du CTAI, mais les interventions de l'Etat et de la Métropole sont stables.

La Métropole conduit par ailleurs de nombreuses actions en faveur de l'appui au recrutement et à la mobilisation des employeurs du territoire. A ce titre, le forum des métiers a tenu sa 4^e édition en octobre 2025 avec 5000 visiteurs et 200 exposants. Après une baisse des dépenses liées au Forum en 2025, le budget qui lui est alloué en 2026 est maintenu. Pour mémoire, la recherche de cofinancements avait permis de diminuer le coût supporté par la Métropole.

Les recettes 2026 sont en hausse pour plusieurs raisons : la perception des recettes du projet NouvelERR de repérage et de remobilisation des publics démarré courant 2025, l'accélération du versement des recettes FSE+ dans le cadre du rattrapage des contrôles de services faits des opérations des années antérieures, la fin de l'échéancier du projet ENGAJER dédié aux jeunes en rupture.

Les autres recettes sont stables et concernent les crédits relatifs au Contrat Local de Solidarité signé avec l'Etat, au Contrat territorial d'accueil et d'intégration, au FSE+.

Il est à noter qu'une part importante des recettes liées à la compétence insertion emploi correspond au cofinancement de postes par le FSE+, l'Etat ou le Département ; elles sont ainsi inscrites au programme RH-masse salariale.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
ARTIS FONTAINE	50 000	50 000		
BATIMENT ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	5 000	48 000		
INSERTION	0	10 000		
MAISON DE L'EMPLOI ET MISSION LOCALE	656 000	197 500	19 266	19 266
TERRITOIRE ZERO CHOMEUR	15 000	15 000		
AP2022_025 - COHESION ECONOMIQUE ET INSERTION	726 000	320 500	19 266	19 266
ARTIS FONTAINE		0		40 150
INVEST HORS A/P/C/P		0		40 150
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	726 000	320 500	19 266	59 416

Achèvement maison de l'emploi Neptune à Eybens (57,5 k€), 140 k€ pour le GER des autres missions locales et maisons de l'emploi, 25 k€ pour l'école de la deuxième chance et 15 k€ pour celui du territoire zéro chômeur.

RECHERCHE ET INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
ACTION ECONOMIQUE INTERNATIONALE	18 000	18 000		0
PROJETS NUMERIQUES	43 600	23 600		
UNIVERSITE ET RECHERCHE	130 700	130 700		
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	192 300	172 300		0

Ce programme se caractérise par une optimisation des aides dédiées aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

En 2026, le programme d'actions économiques internationale sera mobilisé pour produire les rencontres et accueils de délégations attendus suite au titre de Capitale européenne de l'innovation. Une DM sera nécessaire pour organiser en fin d'année l'événement de passation du titre.

Le programme d'actions Université et Recherche intègre quant à lui aussi bien le financement du dispositif métropolitain « Bienvenue aux étudiants » que l'adhésion annuelle à la fondation UGA ainsi que le financement de différentes opérations à l'UGA, formalisées dans une convention annuelle GAM/UGA.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
CPER CRESI (CENTRE DE RECHERCHE POUR LA SANTE INTEGRATIVE)	1 605 000	0		
CPER ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL HUMANITES	200 000	0		
CPER REORGANISATION URBAINE DES IUT	350 000	0		
OPERATION CAMPUS PILSI, EDD BEESY	630 000	0		
AP2016_001 - CPER ESRI 2015-2020 ET PLAN CAMPUS	2 785 000	0		
BATIMENT IAE	200 000	0		
CINAURA GRENOBLE EQUIPEMENTS RECHERCHE	0	300 000		
CPER CRESI (CENTRE DE RECHERCHE POUR LA SANTE INTEGRATIVE)		1 159 426		
CPER ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL HUMANITES		600 000		
EPN2030	300 000	0		
GRINBIO	0	105 000		
IUT GENIE CIVIL	0	100 000		
MECASNOW	0	243 000		
PEM FUEL CELLS	300 000	0		
QUANTUM MAPPING	0	100 000		
SATENAURA	35 000	315 000		
SPINFAB	50 000	150 000		
VIALLET	0	140 000		
AP2024_042 - CPER ESRI 2021 A 2027	885 000	3 212 426		
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	3 670 000	3 212 426		

Le budget ESRI intègre la finalisation des soutiens aux bâtiments et équipements universitaires et de recherche votés dans le cadre du CPER 2015-2021, dont l'achèvement a subi de nombreux retards. Il comporte également un soutien pour le financement d'opérations immobilières dédiées à la recherche et le lancement d'opérations d'acquisition de matériel de recherche inscrites au volet ESRI du CPER couvrant la période 2022-2027.

TOURISME & PROMOTION

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
ALPEXPO	574 399	479 386	110 000	583 437
ANIMATIONS PEDAGOGIQUES	12 900	12 900		
AUBERGE DE LA JEUNESSE	18 904	20 054		0
BATIMENT AGENCE GRENOBLE ALPES	54 122	53 495	0	0
CHARTREUSE DE PREMOL	2 000	1 500		
COL DE PORTE	304 850	316 350	173 000	238 000
ESPACES NATURELS	234 272	216 116		0
EVENEMENT EXCEPTIONNEL TOURISME ATTRACTIVITE	190 000	175 000		
FOIRES SALONS ET CONGRES	249 000	269 000		0
PARC DE L'ILE D'AMOUR	44 579	42 767		0
PARC DES VOUILLANTS	4 025	4 115		
PARTENARIATS ET PROMOTION	209 000	209 000		1 000 000
SABF	565 534	565 534		
SENTIERS	280 000	300 000		
SOUTIEN A L'AGENCE GRENOBLE ALPES	3 070 000	3 070 000	1 825 000	1 825 000
TOURISME	291 900	291 200	183 000	183 000
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	6 105 485	6 026 417	2 291 000	3 829 437

Après plusieurs années de progression liée à la hausse des tarifs, le produit prévisionnel de taxe de séjour est stable en 2026 par rapport à 2025. La loi prévoyant l'affectation de cette recette au bénéfice de l'office de tourisme, elle permet le maintien du soutien global à l'Agence Grenoble-Alpes intégrant une diminution de la subvention de la Métropole.

En Partenariats et Promotion, 1 M€ de recettes sont inscrits correspondant à la dotation du prix Capitale européenne de l'innovation 2026 décerné par l'European Innovation Council à la Métropole le 4 décembre 2025 à Turin.

Les crédits supplémentaires destinés à la gestion et l'entretien des sentiers permettront de répondre aux dégâts de plus en plus nombreux liés aux épisodes climatiques de plus violents.

Les crédits supplémentaires au Col de Porte permettront d'absorber les nouvelles conditions de location avec le futur propriétaire du Cartusia

Pour la gestion des espaces naturels métropolitains comprenant notamment le parc de l'Île d'Amour, celui des Vouillants et la Chartreuse de Prémol, le budget global de fonctionnement 2026 est de 264 k€ soit en légère baisse par rapport à 2025.

Les dépenses liées à l'accueil ou l'organisation de Foires, Congrès et Événements exceptionnels sont maintenues en légères hausse par rapport à 2025 (+20 k€) correspondant à la tenue de Mountain Planet et du Sepem en 2026. Le territoire accueillera également en 2026 le Grand départ du Tour auvergne Rhône Alpes.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
ALPEXPO	150 000	0	200 000	200 000
AP2022_016 - ALPEXPO	150 000	0	200 000	200 000
ANIMATIONS PEDAGOGIQUES	3 000	3 000		
AUBERGE DE LA JEUNESSE	20 000	30 000		
BATIMENT AGENCE GRENOBLE ALPES	38 000	10 000		
CARTUSIA	100 000	0		
CHARTREUSE DE PREMOL	502 000	510 000	0	36 000
COL DE PORTE	378 000	210 000	0	0
ESPACES NATURELS	110 000	179 000		
PARC DEL ILE D AMOUR	65 000	115 000	0	0
PARC DEL OVALIE	10 000	2 000	0	0
SCHEMA DIRECTEUR TOURISME	70 000	70 000	0	0
SENTIERS	53 000	41 000		
TOURISME	67 000	67 000	0	0
AP2022_031 - ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	1 416 000	1 237 000	0	36 000
ALPEXPO		0		7 665 000
BATIMENT AGENCE GRENOBLE ALPES	75 150	42 000	75 150	42 000
INVEST HORS AP/CP	75 150	42 000	75 150	7 707 000
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	1 641 150	1 279 000	275 150	7 943 000

Outre les travaux d'entretiens courant sur l'Auberge de Jeunesse ou le bâtiment Maison du Tourisme, les faits marquants concernant les investissements prévus en 2026 se déclinent comme suit :

- ❖ Achèvement des travaux d'aménagement d'un bâtiment de stockage de matériels sur le site du col de Porte : 21 k€ et 18 k€ de GER pour l'ensemble du site.

- ❖ Le produit de la vente d'Alpexpo à la Région Auvergne Rhône Alpes est inscrit à hauteur de 7 665 000 euros, conformément à l'estimation des Domaines et les délibérations concordantes de la Métropole et de la région sur le prix et le périmètre de la vente.
- ❖ Achat d'un véhicule, d'outillage, de mobilier et autres aménagements pour le Col de Porte pour un montant de 100k€, ainsi que 50k€ pour la conduite d'une étude préalable à la piste de ski-roue et à l'enneigement (50k€).
- ❖ Poursuite des aménagements et d'entretien des sentiers
- ❖ Mise en « tourisme » du site Prémol (fouilles archéologiques) et signalétique touristique (67 k€)
- ❖ Les investissements sur les différents espaces naturels (hors SABF, sentiers, et Col de Porte) visent à assurer une qualité d'accueil des usagers et des actions de restauration-conservation de la biodiversité. Ces dépenses sont estimées à 180 k€. S'ajoute en particulier la réalisation de l'opération de réaménagement du site de la Chartreuse de Prémol (540 k€ budget d'opération) dont 510 k€ sont inscrits en 2026 pour un projet qui bénéficie d'une subvention de la Région AURA et du FEDER.

En dehors de la recette exceptionnelle liée à la cession du site Alpexpo (7,66 M€), les recettes sont par ailleurs limitées.

12.2 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

POLITIQUES CULTURELLES

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
ACCES AUX PRATIQUES CITOYENNETE ET TRANSITIONS	209 560	254 560	20 000	20 000
CCN	274 078	274 078		
COOPERATION ET MUTUALISATION TERRITORIALES	80 000	55 000		
ESAD EPCC ART ET DESIGN GRENOBLE VALENCE	1 411 760	1 362 135	63 860	19 004
HEXAGONE MEYLAN	753 465	764 465	197 358	164 465
LECTURE PUBLIQUE	212 250	212 250		0
MC2	4 388 035	4 394 116	1 807 035	1 700 000
SCIENCES ET SOCIETE	1 356 500	1 356 500		
TERRITOIRE DE SCIENCES	46 200	194 730	257 700	216 500
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	8 731 848	8 867 834	2 345 953	2 119 969

Il est prévu une provision de 150 k€ pour traitement du contentieux avec SMAC sur le projet de Cosmocité.

Par ailleurs, le montant global des crédits est stable par rapport à 2025 mais une ventilation différente : c'est le cas des deux programmes « Accès aux pratiques citoyennes » et « Coopération et mutualisation territoriales ». En cumulées, les deux enveloppes affichent le même montant qu'en 2025 mais un virement de 25k€ a été effectué entre les deux, afin de faciliter le suivi budgétaire des 10 Jours de la Culture.

Les 20k€ de recettes du programme « Accès aux pratiques citoyennes » correspondent à une subvention de la DRAC au titre des actions de médiation artistiques et culturelles déployées sur le territoire métropolitain.

Il est à rappeler que les subventions à la MC2, à l'Hexagone et pour Cosmocité incluent désormais le financement des loyers payés à la Métropole, pour respectivement 1,7 M€, 164 k€ et 216 k€.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE	77 500	8 000		
ESAD EPCC ART ET DESIGN GRENOBLE VALENCE	2 436 000	18 500	1 188 500	1 644 395
HEXAGONE MEYLAN	157 000	254 000	15 000	0
MC2	1 819 000	2 970 600	0	345 000
SCIENCES ET SOCIETE	20 000	20 000		
TERRITOIRES DES SCIENCES	401 449	95 000	360 000	0
AP2022_030 - EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE	4 910 949	3 366 100	1 563 500	1 989 395
ESAD EPCC ART ET DESIGN GRENOBLE VALENCE	99 158	0	99 158	0
INVEST HORS AP/CP	99 158	0	99 158	0
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	5 010 107	3 366 100	1 662 658	1 989 395

Les investissements du budget culture se composent pour 2026 comme suit :

- ❖ 8 000 € pour la bibliothèque numérique (Numothèque) pour des petits développements informatiques par le prestataire
- ❖ Solde des marchés de maîtrise d'œuvre ESAD (8,5 k€)
- ❖ Poursuite des études préalables aux travaux à venir sur la MC2 (secteur Hall Stinco) : programmiste et démarrage de la mission de la maîtrise d'œuvre (90 k€),

- ❖ Réalisation des études et lancement de la maîtrise d'œuvre du local « Rendez-vous » (124 k€)
- ❖ Solde de la maîtrise d'œuvre de Cosmocité (80 k€)
- ❖ Poursuite des opérations faisant l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la MC2 :
 - Maîtrise d'œuvre centre SGL (montant prévisionnel 100 k€)
 - Travaux de mise en conformité du pilotage informatisé du centre SGL (montant prévisionnel 1,253 M€)
 - 3° tranche transition LED (montant prévisionnel 900 k€)
- ❖ Subvention d'investissement pour l'achat d'équipements à la MC2 (100 k€),
- ❖ Du GER des différents équipements d'intérêt métropolitain : ESAD (10 k€), Hexagone (130 k€), MC2 (570 k€), Cosmocité (15 k€).

POLITIQUES SPORTIVES

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
BASE NAUTIQUE	31 000	29 000		
CENTRE DE FORMATION FOOTBALL	1 000	2 800		
CENTRE DE FORMATION RUGBY	50 830	48 958	77 302	79 235
EQUIPEMENTS SPORTIFS	20 000	20 000		
GOLF DE SEYSSINS		0	44 774	43 900
LIGUE DE TENNIS	43 036	58 305		0
PATINOIRE ADMINISTRATION	25 100	25 100	350 000	350 000
PATINOIRE BATIMENT	614 204	584 917		0
PATINOIRE POLESUD EVENEMENTIEL	21 000	21 000	35 000	35 000
PATINOIRE POLESUD EXPLOITATION	463 328	400 000		0
PATINOIRE POLESUD SEANCES PUBLIQUES	342 800	406 128	400 000	400 000
SOUTIEN AU SPORT D EXCELLENCE	50 000	50 000		
SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS D ATTRACTIVITE	208 520	208 520		
STADE DES ALPES CONVENTION INTERCLUBS	2 153 979	2 923 630	1 287 800	1 275 000
VELODROME D EYBENS	34 350	28 354		0
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 059 147	4 806 712	2 194 876	2 183 135

L'année 2026 sera marquée par la reprise en gestion en régie du Stade des Alpes par la Métropole.

En effet, l'appel à manifestation d'intérêt pour une nouvelle AOT lancé début 2025 s'étant révélé infructueux, la Métropole a été contrainte de reprendre la gestion de l'équipement fin juin de cette même année. Cet événement constitue la cause majeure d'augmentation de la section de fonctionnement du budget de la politique sportive (+ 748 k€ par rapport au BP 2025), le total des dépenses de fonctionnement du Stade des Alpes augmentant quant à lui de 770 k€ par rapport au BP 2025.

Cette augmentation se justifie par le fait que le nouveau mode de gestion induit que la Métropole porte de nouvelles charges comme le nettoyage des locaux, la sécurité incendie de l'ERP ou encore la maintenance de certaines composantes qui relevaient par le passé du périmètre de la société Grenoble Alpes Sports, ancien gestionnaire.

Excepté l'impact du coût de fonctionnement du Stade des Alpes, les autres dépenses de fonctionnement de la politique sportive baissent de 22 k€.

Cela résulte d'une maîtrise des coûts de fonctionnement des différents équipements d'intérêt métropolitains qui restent globalement stables :

- ❖ Patinoire (1,437 M€)
- ❖ Base Nautique du Pont d'Oxford (29 k€),
- ❖ Centres de formation de rugby (49 k€),
- ❖ Ligue de tennis (58 k€),
- ❖ Vélodrome (29 k€)

Le soutien aux événements sportifs d'attractivité est stable et reste en conformité avec les statuts non-amendés de la Métropole (208 k€). Le niveau du soutien au sport d'excellence reste inchangé (50 k€).

Les recettes de fonctionnement sont globalement stables au plan théorique, puisqu'elles sont comparées à celles du BP 2025, dans le cadre duquel la société Grenoble Alpes Sports, aurait dû s'acquitter d'une redevance d'occupation domaniale ainsi que de refacturations de charges au profit de la Métropole d'un montant d'un peu plus de 1 million d'euros.

Le changement de mode de gestion conduit à une perception des recettes non plus auprès de GAS mais directement auprès des clubs.

Dans les faits, cette société n'ayant pas honoré ses engagements contractuels, la réalité des recettes inscrites au BP 2026 sont bien supérieures au niveau de recettes qui seront constatées au terme de l'exercice 2025 pour cette politique.

Les recettes de la Patinoire Polesud sont stables malgré une revalorisation en 2024 de la politique tarifaire de l'équipement (séances publiques et Clubs).

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
BASE NAUTIQUE	150 000	120 000		
CENTRE DE FORMATION FOOTBALL	10 000	60 000		
CENTRE DE FORMATION RUGBY	70 000	35 000		
EQUIPEMENTS AQUATIQUES	130 000	0		
HALLE DES PARTENAIRES	0	94 000		
PATINOIRE POLE SUD	512 000	698 000	0	0
STADE DES ALPES CONVENTION INTERCLUBS	1 071 600	1 860 000	0	0
VELODROME D'EYBENS	16 000	16 000		
AP2022_017 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 959 600	2 883 000	0	0
HALLE DES PARTENAIRES		42 000		42 000
INVEST HORS A/P/CP		42 000		42 000
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	1 959 600	2 925 000	0	42 000

Les crédits d'investissement sont en hausse (+ 965 k€). Ils incluent, conformément à la PPI :

- ❖ Réalisation de la tranche 2 des travaux de rénovation énergétique de la patinoire (248 k€) ainsi que la réalisation du GER habituel et le renouvellement de la balustrade de la grande arène pour mise aux normes sportives de la CHL pour 450 k€
- ❖ Différents travaux sur le Stade des Alpes pour 375 k€. L'étude sur la verrière sera lancée au cours de l'année 2026.
- ❖ Le GER du Stade des Alpes (455 k€) et 430 k€ de travaux de GTC, 200 k€ pour le remplacement de la panneautique LED et 400 k€ pour le remplacement des 2 écrans géants, ces 2 outils de communication étant en fin de vie,
- ❖ Le GER des autres équipements : centre de formation du rugby, base nautique d'Oxford, vélodrome d'Eybens (171 k€).

12.3 PLANIFICATION, PROJETS URBAINS ET PAYSAGERS

AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT		20 000		
ACTIONS ECONOMIQUES NFRU 2 VILLENEUVES	10 000	0		
CENTRALITE VIZILLOISE		5 000		
COHESION TERRITORIALE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	300 000	221 700	164 000	91 080
LES SAGNES SAINT MARTIN LE VINOUX	9 521	9 083		
PARC INDUSTRIEL SUD	10 000	10 000		
PILOTAGE BOUCLES DEL ISERE		10 000		0
PILOTAGE GRANDALPE	40 000	20 000		
POLARITE BASTILLE		5 000		
RENOVATION ENERGETIQUE DES VILLENEUVES	4 300	0		
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	373 821	300 783	164 000	91 080

Le budget primitif 2026 prévoit en dépenses les actions de pilotage, de concertation et d'ingénierie concourant à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain des PRIR Mistral et PRIN des Villeneuves. Ce budget de fonctionnement intègre également, le montant du marché « médiation de chantier » en cours d'exécution. Pour mémoire, il s'agit d'un marché passé en groupement de commandes avec la Ville d'Echirolles et Alpes Isère Habitat.

Le budget primitif 2026 comporte également des dépenses liées à l'entretien des terrains en cours d'aménagement, les frais de fonctionnement associés aux études et marchés liés aux projets d'aménagement, et la prise en charge d'actions de concertation, de communication, ou événementielles dans le cadre des démarches de grands projets urbains (Boucles de l'Isère,

Centralité vizilloise, Bastille, Grandalpe), du projet européen Climaborough ou d'opérations d'aménagement économiques.

Les recettes comprennent :

- D'une part, les subventions ANRU accordées pour les projets Mistral et Villeneuves au titre de la participation et co-construction, et de l'histoire et mémoire des quartiers ;
- D'autre part, les participations de la Ville d'Echirolles et d'Alpes Isère Habitat relatives au marché « médiation de chantier ».

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
CHEFFERIE DE PROJET PRIR MISTRAL	50 000	50 000	20 000	8 000
COMMERCES ARLEQUIN	1 466 476	738 922	784 205	1 021 542
POLE COMMERCIAL ECHIROLLES ETATS GENERAUX	224 931	229 351		
PRIN VNS ECHIROLLES CONVENTION	0	226 731	0	0
PRIN VNS ECHIROLLES ETATS GENER. CŒUR DE QUARTIER	1 947 891	2 450 000	314 180	490 802
PRIN VNS ECHIROLLES PROXI SECU	0	60 000	0	0
PRIN VNS ECHIROLLES SURIEUX	50 000	50 000	0	0
PRIN VNS GRENOBLE ARLEQUIN CŒUR DE QUARTIER	1 495 000	495 763	240 577	109 719
PRIN VNS GRENOBLE LES GEANTS	255 000	1 405 000	0	111 449
PRIN VNS GRENOBLE VO DALLE	214 000	332 395	0	0
PRIR MISTRAL SECTEUR LYS ROUGE	910 000	10 000	0	0
PRIR MISTRAL SECTEUR RHIN ET DANUBE	910 000	40 000	613 457	0
REHABILITATION ZA PEUPLIERS NORD	13 312	26 000	0	0
RENOVATION ENERGETIQUE DES VILLENEUVES	81 000	40 000	14 412	0
RU CHAMBERTON RENAUDIE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	136 000	143 200		
RU MISTRAL 2 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	110 100	73 400		
RU VILLENEUVE GRENOBLE ECHIROLLES SUBVENTION D'EQUIPEMENT	761 826	1 669 173		
RU VILLENEUVE GRENOBLE ET ECHIROLLES MAITRISE OUVRAGE	395 060	279 932	116 794	0
AP2020_011 - 2EME PROGRAMME CADRE DE RENOVATION URBAINE	9 020 596	8 319 867	2 103 625	1 741 512

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
ACQUISITIONS GRANDALPE	30 000	1 220 000		
ESPACES PUBLICS ALPES CONGRES ET ALPEXPO	270 000	90 000	0	0
ESPACES PUBLICS GRAND PLACE	5 015 000	300 000	1 259 785	885 331
ESPACES PUBLICS GRANGES SUD	100 000	131 000	0	0
ESPACES PUBLICS LE VAL EYBENS	63 000	60 000		
GRENOBLE ZIA ALLIBERT	5 000	5 000	0	0
PILOTAGE GRANDALPE	478 000	511 214	0	0
QUARTIER GARE ECHIROLLES	1 370 000	2 595 000	466 056	454 110
QUARTIER INNSBRUCK CHANAS	50 000	135 000		
SECTEUR MARIE REYNOARD	0	100 000		
AP2020_015 - GRANDALPE	7 381 000	5 147 214	1 725 841	1 339 441
CADRAN SOLAIRE	5 000	5 000	425 000	0
CAMPUS TECHNOLOGIE SANTE LA TRONCHE	440 000	350 120		
CENTRALITE VIZILLOISE	410 000	518 000	0	0
OPERATIONS CHUGA LA SERVE	30 000	30 000		
PARC URBAIN NORD EST	50 000	300 000		
PILOTAGE BOUCLES DE L ISERE	450 000	300 000		
POLARITE BASTILLE	145 000	150 000		
AP2022_023 - POLARITE NORD EST	1 530 000	1 653 120	425 000	0
ETUDES PRE FAISABILITE	50 000	60 000		
HOUILLE BLANCHE LE PONT DE CLAIX	60 000	120 000	0	96 000
LES SAGNES SAINT MARTIN LE VINOUX	265 000	126 000	0	0
PARC INDUSTRIEL SUD	100 000	150 000	0	0
TUILERIES A DOMENE	11 218	30 000	0	0
ZIA ACTIPOLE	170 000	100 000		
ZIA ETAMAT SAINT EGREVE	2 500	40 000		
ZIA VENCE ECO PARC SAINT EGREVE	0	5 000		
ZONE MIXTE PAPETERIES PONT DE CLAIX	13 261	650 000		
ZONE VIF	58 782	40 000		
AP2022_035 - OPERATIONS D AMENAGEMENT ECONOMIQUE	730 761	1 321 000	0	96 000

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
ZONE MIXTE PORTES DU VERCORS FONTAINE SASSENAGE	10 000	2 600 000	0	0
AP2022_036 - POLARITE NORD OUEST	10 000	2 600 000	0	0
ACCOMPAGNEMENT TRANSVERSAL PROJETS	600 000	0		
ACQUISITIONS GRANDALPE				10 000
COMMERCE ARLEQUIN	4 896		4 896	
ESPACES PUBLICS ALPES CONGRES ET ALPEXPO	61 977	61 977	61 977	61 977
ESPACES PUBLICS GRAND PLACE	1 723 653	300 000	1 723 653	300 000
GRENOBLE ZIA ALLIBERT	1 200 000	1 200 000		
LES SAGNES SAINT MARTIN LE VINOUX	350 000	0		
PRIN VNS ECHIROLLES ETATS GENER. COEUR DE QUARTIER	978 657	1 505 945	978 657	1 505 945
PRIN VNS GRENOBLE ARLEQUIN COEUR DE QUARTIER	1 489 000	900 000	1 489 000	900 000
PRIN VNS GRENOBLE LES GEANTS		405 000		405 000
PRIN VNS GRENOBLE VO DALLE		20 000		20 000
PRIR MISTRAL SECTEUR DES TROIS TOURS	245 375	0	245 375	0
PRIR MISTRAL SECTEUR RHIN ET DANUBE	570 000	340 000	570 000	340 000
TAXE D AMENAGEMENT	200 000	100 000	3 500 000	2 500 000
TUILERIES A DOMENE	1 200 000	1 200 000		
ZONE MIXTE PAPETERIES PONT DE CLAIX	505 786	505 786		525 552
ZONE MIXTE PORTES DU VERCORS FONTAINE SASSENAGE	2 200 000	2 200 000		2 100 000
INVEST HORS AP/CP	11 329 344	8 738 708	8 573 558	8 668 474
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	30 001 701	27 779 909	12 828 024	11 845 427

✓ **Au titre de l'ANRU 2 :**

L'ensemble des engagements de la Métropole, pris dans le cadre de la nouvelle convention NPNRU a fait l'objet d'une AP/CP votée en 2020.
Le total des crédits de paiement 2026 relatifs à l'ANRU 2 est de 8,3 M€.

Les principaux postes de dépenses de 2026 sont :

- Les dépenses d'ingénierie, de chefferie de projet pour les études à conduire sur les 2 PRU : le PRIR Mistral et le PRIN des Villeneuves, dont le plan de sauvegarde,
- Les subventions d'équipement pour le volet habitat des Villeneuves (1,67 M€) et pour les PRIR Champberton Renaudie (143 k€) et Mistral (73 k€),
- Les sorties de portage EPFL aux Géants à Grenoble et à la convention à Echirolles,
- Les études de maîtrise d'œuvre pour le secteur des Géants mais aussi des travaux d'espaces publics et de voirie avec les opérations suivantes :
 - Réalisation des aménagements du secteur Etats Généraux suite à la démolition de l'autopont,
 - Commencement des travaux d'aménagement de la dalle du Village Olympique,
 - Projet Arlequin Parc, poursuite des études et achèvement des travaux connexes réalisés en 2025 au niveau de la Porte Nord et aux abords du nouvel équipement jeunesse.
- Les deux opérations relevant du volet économique du PRIN des Villeneuves sont en cours :
 - La subvention versée à l'ANCT dans le cadre de la réalisation du pôle commercial à Echirolles,
 - L'achèvement des travaux de réaménagement des commerces de la place du marché à l'Arlequin.
 - Les derniers travaux de la ZA des Peupliers pour 20 K€ (levées de réserves).

Il est également prévu la mise en œuvre du volet énergie - PIA pour 40 k€.

Les recettes sont composées de subventions de la part des différents partenaires des conventions ANRU pour 1,7 M€ (ANRU et fonds de concours ville principalement).

✓ **Au titre de l'aménagement :**

Les dépenses sont réparties en plusieurs sous axes couvrant d'une part, les périmètres des polarités métropolitaines et d'autre part, les opérations d'aménagement économiques.

Concernant GrandAlpe, les dépenses inscrites concernent notamment la mise en œuvre des travaux des espaces publics du pôle gare d'Echirolles, la fin du chantier d'espaces publics du Projet Urbain Partenarial (PUP) Grand'Place et l'aménagement de la ZAC FabricAlpe (ex Allibert) confié à la SPL SAGES dans le cadre d'une concession d'aménagement, ainsi que :

- les montants nécessaires à la poursuite des études pour l'aménagement des secteurs Granges Sud, Chanas (ancien site industriel HP DXC), Val d'Eybens, ainsi que pour établir une stratégie d'intervention sur les secteurs de l'avenue d'Innsbruck et de Premalliance / ancienne clinique du mail,
- les prochaines étapes des études stratégiques et de l'accompagnement architectural des projets, les actions d'urbanisme transitoire, les démarches artistiques et les dépenses liées au projet européen Climaborough,
- le remboursement d'une partie du portage foncier EPFL concernant notamment l'hôtel des Balladins dont le terme est prévu en 2027.

Concernant la polarité des Boucles de l'Isère (Nord-Est), les dépenses prévues ont pour objets :

- les études d'approfondissement des secteurs à enjeux métropolitains (Avenue Gabriel Péri, Avenue de Verdun, boucle des Sablons),
- la poursuite de l'opération d'aménagement du Cadran Solaire,
- les études sur le secteur CTS (Campus technologique Santé) ainsi que la sortie de portage EPFL du terrain mis à bail à construction au CHU pour la réalisation d'un parking silo,

- la mise en œuvre opérationnelle de projets d'activation du Parc des Boucles de l'Isère.

Concernant la polarité Bastille, sont prévues quelques participations à des études et des travaux essentiellement sur les sentiers touristiques côté Saint Martin le Vinoux et Quaix en Chartreuse.

Sur la Centralité vizilloise, sont programmées la poursuite des études de plan-guide et de secteurs opérationnels, ainsi que le remboursement de portage EPFL pour le manoir de la Terrasse.

Par ailleurs, les études de faisabilité et pré opérationnelles pour développer de nouvelles zones d'activité économique se poursuivent, en intégrant l'analyse des fonctionnalités écologiques de certains secteurs et la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales.

Enfin, des avances de trésorerie sont versées aux Sociétés publiques locales Isère Aménagement et SAGES pour la mise en œuvre des opérations d'aménagement qui leur sont concédées (FabricAlpe à Grenoble et Echirolles, Portes du Vercors à Fontaine, Tuileries à Domène, Papeteries du Pont-de-Claix, ...).

Pour les opérations Portes du Vercors à Fontaine et Papeteries à Pont de Claix, il est prévu le versement de la participation pour équipements publics de retour suite à la remise d'ouvrage par l'aménageur d'une partie des équipements.

Les recettes attendues en aménagement portent sur :

- La contribution de la commune d'Echirolles au déficit d'opération Pôle Gare Echirolles,
- La perception d'une partie de PUP (Connexions, GrandPlace)
- Des subventions fonds vert,
- Le remboursement d'avances de trésorerie par les aménageurs concessionnaires.

URBANISME STRUCTURANT

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
ACTION FONCIERE	15 000	15 000		0
CONSULTANCE ARCHITECTURALE	35 000	35 000	10 000	10 000
ETUDES URBAINES	18 500	3 000		
GIRN GRENOBLE METROPOLE ALPINE RESILIENTE	35 000	0	36 250	0
INSTRUCTION AUTORISATIONS DROIT DES SOLS	66 000	70 000	67 000	77 000
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	102 200	115 000	0	0
PPRT DOMENE	31 437	31 999		0
PPRT JARRIE	14 200	10 298		0
RISQUES MAJEURS ET RESILIENCE METROPOLITAINE	54 730	42 130	915	950
URBANISME PLANIFICATION	1 444 345	1 511 970		0
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 816 412	1 834 397	114 165	87 950

Les dépenses de fonctionnement en urbanisme correspondent pour une très large part aux adhésions à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) et à l'Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territorial de la Grande Région de Grenoble (EPSCoT de la GReG), ainsi qu'à l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'acculturation.

Les dépenses permettent également de conduire les évolutions du document d'urbanisme, ainsi que la mise en place progressive de services communs (qui génèrent par ailleurs des recettes)

Une attention particulière est inscrite sur l'appropriation des dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) en direction de plusieurs publics (Elus communaux et métropolitains, techniciens communaux et métropolitains, Professionnels ...). La nouvelle mandature conforte ce besoin d'appropriation en lien avec l'évaluation à 6 ans du PLUi et de son bilan d'application, les enjeux de passage de témoin sur les intentions, les objectifs et l'ensemble des outils qualitatifs du document d'urbanisme.

Dans le champ de la prévention des risques, les dépenses en fonctionnement concernent les premières actions de réduction de la vulnérabilité du PAPI Drac la poursuite des partenariats techniques et associatifs dans le champ de la prévention des risques (IRMA, PARN) et notamment la dernière année de financement du partenariat avec l'APORA.

Les dépenses comprennent également les mesures foncières liées à la mise en œuvre des PPRT (plans de prévention des risques technologiques) et la gestion des biens acquis par la métropole dans ce cadre.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION	6 250 000	5 800 000	0	1 023 688
PUP PART COMMUNALE	551 000	232 484	558 000	99 641
PUP PART METROPOLE			1 150 000	404 416
AP2018_009 - ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION	6 801 000	6 032 484	1 708 000	1 527 745
ETUDES URBAINES	288 046	265 000		
INSTRUCTION AUTORISATIONS DROIT DES SOLS	37 000	45 000	0	0
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	1 806 260	1 350 000	10 000	0
RISQUES MAJEURS ET RESILIENCE METROPOLITAINE	20 000	10 000	0	0
URBANISME PLANIFICATION	0	4 500		
AP2022_026 - URBANISME	2 151 306	1 674 500	10 000	0
ACTION FONCIERE	200 000	145 000		
AP2023_040 - RESERVES FONCIERES	200 000	145 000		
ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION	636 333	690 424	636 333	690 424
ETUDES URBAINES	11 800	0	11 800	0
PPRT DOMENE	350 000		350 000	10 000
INVEST HORS AP/CP	998 133	690 424	998 133	700 424
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	10 150 439	8 542 408	2 716 133	2 228 169

La partie investissement correspondant au PLUI, correspond pour une large part au programme d'action de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise relatif au PLUI et à ses évolutions. Les prestations nécessaires à la mise en œuvre des procédures correspondantes (enquête publique, reprographie, évaluation environnementale). Après un mandat d'intense activité (plus de 3 procédures administratives en 2025), l'année 2026 ne devrait pas connaître de phase administrative (d'enquête publique, ...) liée à une procédure d'évolution classique du document d'urbanisme. L'année restera rythmée par des déclarations de projet et la préparation de la Modification n°5.

En sus du traitement de l'ensemble des points de modification communaux, cette modification intégrera :

- La trajectoire Zéro Artificialisation Nette et sa spatialisation
- La mise en compatibilité avec le Programme Local de l'Habitat,
- Les déclinaisons des continuités écologiques en application de la Loi Climat et résilience,
- La déclinaison réglementaire de la stratégie foncière économique, ...).

Des études spécifiques sur les continuités écologiques sont également travaillées en lien avec la Trame Verte et Bleue (TVB).

L'évaluation du PLUI et de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Paysage et biodiversité constituent également un fait marquant de l'année.

L'appropriation de l'ensemble des outils du PLUI par les exécutifs du mandat à venir et l'ensemble des acteurs de la construction constituera un élément essentiel de l'année 2026.

Les dépenses d'accompagnement de l'urbanisation sont alimentées par la Taxe d'Aménagement (TA) et les Projets Urbains Partenariaux (PUP). Elles permettent de financer les aménagements induits par les opérations de construction (voiries, réseaux, espaces verts, énergie, eaux pluviales...).

Le budget primitif 2026 comprend également les crédits d'appui technique nécessaires à la gestion des risques majeurs et à la résilience métropolitaine. Il s'agit essentiellement de la convention GAM –ONF RTM (avis et appui techniques dans le cadre de projets, faisabilité ou avis dans le cadre de procédures juridiques liées aux risques (contentieux ou précontentieux)

Le budget primitif 2026 comprend également les dépenses liées à la maintenance et à la formation à l'outil mutualisé d'instruction et de dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme (Oxalys).

Les recettes ADS correspondent à la participation des communes pour le groupement de commande de l'outil ADS déployé par la métropole dans le cadre d'un groupement de commande avec les 49 communes afin de doter l'ensemble du territoire d'un outil mutualisé au meilleur coût ainsi que les participations des communes adhérentes aux services communs d'instruction des autorisations d'urbanisme et d'aménagement et projets urbains.

12.4 POLITIQUES DE L'HABITAT

DISPOSITIFS MÉTRO PARCS PUBLICS ET PRIVÉS

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
ACTIONS DANS LE PARC PRIVE	45 520	34 000		
ACTIONS EN DIRECTION DES PUBLICS SPECIFIQUES	213 000	286 000	55 000	68 000
ANIMATION POLITIQUE DE L HABITAT	216 500	220 000	26 000	26 000
CAPTATION LOGEMENTS PRIVES	64 200	0		0
HABITAT INTERCALAIRE	10 000	9 000		
LOGEMENT D'ABORD	688 500	629 000	429 000	429 000
OBSERVATOIRE HABITAT FONCIER ET CONNAISSANCE DES PUBLICS	76 800	85 600		
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 314 520	1 263 600	510 000	523 000

Les dépenses de fonctionnement des politiques de l'habitat sont en cohérence avec les orientations du Programme Local de l'Habitat 2025-2030 adopté en décembre 2024. Elles concernent :

- Le soutien à des copropriétés fragilisées du parc privé en complément des crédits d'investissement dédiés à ce même objectif (cf. infra).
- Les actions en direction des publics spécifiques avec le soutien à des opérateurs comme la Mutualité Française de l'Isère pour les publics jeunes, Un Toit Pour Tous pour son action en direction des publics fragilisés...
- L'animation de la politique de l'habitat via le soutien à des opérateurs comme l'Association Départementale d'Information Logement (ADIL), l'association nationale de lutte contre la vacance, des actions de communication relative à l'encadrement des loyers ou à la mise en place d'une offre d'assurance Multirisques habitations pour les plus modestes...

- La mise en œuvre du Logement d'Abord correspondant au plan d'actions annuel (mobilisation de l'offre, modalités d'accompagnement...), cofinancé en partie par une recette de l'Etat,
- Le soutien à la gestion locative adaptée alors que la démarche proactive de captation de logements privés à des fins sociales s'est terminée.
- L'observatoire habitat foncier par l'acquisition de données notamment.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
A COSSION SOCIALE (EX PLH AXE 1)	150 000	250 000		
A COOMPAGNEMENT D OPERATIONS DE LOGEMENTS (EX PLH AXE 1)	0	590 000		
AIDES AUX LOGEMENTS SOCIAUX	5 700 000	6 800 000	240 000	330 000
CENTRALITE VIZILLOISE OPAH RU	250 000	350 000		
OPER 2015-2020 LOGEMENT ETUDIANT CRSSA LA TRONCHE	225 000	0		
OPER 2021-2026 CONDILLAC	300 000	400 000		
LOUEZ + FACILE	50 000	0		
OBSERVATOIRE HABITAT FONCIER ET CONNAISSANCE DES PUBLICS	41 000	25 000		
OPAH RISQUE PPRT	458 500	115 000	230 000	215 000
PARC PRIVÉ COPRO FRAGILISEES (EX PLH AXE 2)	1 125 000	1 350 000	340 000	535 000
PARC PUBLIC REHABILITATION (EX PLH AXE 2)	3 050 000	3 760 000		
PARC PUBLIC REHABILITATION GUSP (EX PLH AXE 2)	220 000	220 000		
PLAN DE SAUVEGARDE VOLET HABITAT PRIVÉ	300 000	1 300 000	194 000	170 000
AP2016_002 - HABITAT	11 869 500	15 160 000	1 004 000	1 250 000
AIDES AUX LOGEMENTS SOCIAUX	1 200 000	1 200 000		0
ANIMATION POLITIQUE DE L HABITAT	8 000 000	0		0
OPAH RISQUE PPRT	93 500	5 000	0	0
INVEST HORS AP/CP	9 293 500	1 205 000	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	21 163 000	16 365 000	1 004 000	1 250 000

Dans le cadre du PLH 2025-2030, la Métropole soutient la production neuve de logements sociaux mais aussi la production de logements sociaux à partir de logements du parc existant, dite « acquisition-amélioration ».

Les crédits 2026 concernent les versements de subventions effectués dans la cadre des programmations antérieures à celle de 2025 principalement, composés d'acomptes et de soldes en lien avec le phasage de chaque opération.

Pour 2026, au-delà des paiements liés aux opérations des programmations antérieures dont le montant constitue environ les 2/3 des crédits 2026 alloués (part importante des opérations en NPNRU), la programmation prévisionnelle de l'année 2026 en matière de réhabilitation thermique des logements sociaux vise à soutenir les opérations les plus énergivores en matière d'étiquette énergétique.

Sur le segment de l'amélioration du parc existant, la Métropole programme et finance des études, des accompagnements et/ou des travaux pour des copropriétés dégradées qui entrent dans le cadre des dispositifs d'OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'habitat) principalement, en lien avec les communes et les financeurs (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, Caisse des Dépôts et Consignations, communes).

Le dispositif métropolitain d'aide à l'accession sociale, qui repose sur l'octroi de primes aux ménages, sous conditions de prix de vente et de plafonds de ressources définis par la Métropole, se poursuit en 2026. Il convient de prévoir également un soutien à l'Organisme Foncier Solidaire Grenoble-Alpes pour répondre aux objectifs de développement du GIP OFS Grenoble Alpes.

En 2026, les crédits Habitat doivent permettre de financer les aides au déficit foncier apportées par la Métropole dans le cadre de préemptions qui donnent lieu à de la production de logements sociaux d'une part, de financer également le rachat des baux ou le rachat à l'EPFL-D des fins de portage à vocation de production de logements d'autre part.

L'ensemble de ces crédits constitue un volet important du budget Habitat pour 2026.

Enfin, les crédits importants inscrits pour le Plan de sauvegarde de l'Arlequin, outre la coordination et la conduite de projet externalisée, prévoient le soutien aux syndicats de plusieurs copropriétés du quartier de l'Arlequin à Grenoble, les travaux devant démarrer en 2026.

CRÉDITS DÉLÉGUÉS D'AIDES À LA PIERRE

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
CREDITS DELEGUES ETAT	3 700 000	3 400 000	3 700 000	3 400 000
DLC3 PARC PRIVE	0	2 000 000	0	2 000 000
AP2022_027 - AIDES A LA PIERRE	3 700 000	5 400 000	3 700 000	5 400 000
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	3 700 000	5 400 000	3 700 000	5 400 000

Le montant des dépenses 2026 est estimé à 3,4 M€ pour les opérations de logement social, regroupant les aides déléguées par l'Etat à la Métropole dans le cadre de son soutien au logement social, mais aussi des aides de l'Etat allouées dans le cadre de dispositifs de soutien à la réhabilitation thermique du parc social. Les dépenses réalisées génèrent des appels de recettes auprès de l'Etat dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre pour 2025/2030.

Par ailleurs, cette AP comprend aussi les crédits concernant la délégation de niveau 3 pour le parc privé, dont la mise en œuvre a été confiée à la Métropole en 2025.

La prévision de dépenses est importante mais doit être priorisée en fonction des avances qui pourront être appelées auprès de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat et de l'avancée des opérations et demandes d'aides. En effet, les projets à financer en 2026 concernent plusieurs copropriétés situées dans le quartier de l'Arlequin, financées par l'Anah dans le cadre du Plan de Sauvegarde, mais aussi des copropriétés dégradées, des dossiers liés au Service Public de la Rénovation de l'Habitat, des aides aux travaux pour certaines copropriétés accompagnées dans le dispositif MurMur ; enfin, des aides à verser directement à des ménages bénéficiaires des aides de l'Etat pour des travaux liés à l'adaptation de leur logement ou à des travaux d'économie d'énergie.

GENS DU VOYAGE ET AUTRES FORMES D'HABITAT

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
AIRES ACCUEILS GDV DE PASSAGE	76 300	71 200		0
AIRES ACCUEILS GDV GRAND PASSAGE		108 000		
AIRES ACCUEILS GDV MULTISITES	588 500	598 500		
AIRES ACCUEILS GDV PROVISOIRES	109 100	94 100		0
AIRES ACCUEILS GDV SEDENTAIRES	169 300	158 800		0
AIRES D ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE			245 000	300 000
REVERSEMENT GDV BA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	90 000	70 000		
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 033 200	1 100 600	245 000	300 000

Le budget de fonctionnement comprend le paiement des fluides (eau et électricité) pour les aires permanentes d'accueil (APA) de Grenoble-Esmonin, Vizille et Echirolles-Rondeau, les terrains provisoires de La Tronche-Sablou ainsi que les terrains sédentaires de Saint-Martin d'Hères-Chabloz, La Tronche-Acacias, Seyssinet-Vouillants et Eybens-Héliport.

Il couvre également l'entretien courant de l'ensemble de ces aires et de ces terrains (réparations électricité et plomberie, élagage, petite maçonnerie, etc.).

Depuis 2022, le budget prend également en charge les coûts liés à la collecte des ordures ménagères pour les terrains sédentaires et les APA (répercutés sur la tarification), ainsi que les coûts liés à la gestion des déchets pour les grands passages.

Le marché de gestion de l'ensemble des terrains et aires métropolitaines (interface voyageur, régie de recette, contractualisation, etc.) représente la dépense la plus importante de ce budget. Lors de la signature du nouveau marché en 2024, des économies substantielles ont pu être réalisées sur cette dépense.

La finalisation des régularisations foncières et des situations contentieuses (contentieux d'urbanisme, expulsion des Aires Permanentes d'Accueil avec interdiction de stationner, etc.), ainsi que le suivi des impayés amènent à une hausse progressive des frais de justice et d'expertise.

A compter de 2025, il est à noter que la prise en charge financière (25 k€) de la surveillance de la falaise des Perrières est désormais assurée par la mission gens du voyage.

Côté recettes, elles se décomposent comme suit :

- 145 k€ attendus, soit une augmentation d'environ +40% portant sur les redevances d'occupations et la refacturation des fluides.
Cette importante augmentation s'explique d'une part par l'augmentation annuelle des tarifs mise en place depuis 2022 et d'autre part par la réussite des procédures de lutte contre les impayés et les occupations sans droit ni titre,
- 100 k€ sont également attendus au titre de l'Allocation au logement temporaire (ALT2) spécifique aux gens du voyage.
Il s'agit du reversement de l'aide de l'Etat pour la gestion des aires permanentes d'accueil (101 places), qui comprend une part fixe (56,50 € HT/place/mois) et une part variable (75,95 € HT/place/mois d'occupation) qui tient compte de l'occupation effective des 3 aires d'accueil.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
AIRES ACCUEILS GDV DE PASSAGE	15 000	15 000	0	0
AIRES ACCUEILS GDV GRAND PASSAGE	105 000	1 200 000		
AIRES ACCUEILS GDV PROVISOIRES	312 000	200 000		
AIRES ACCUEILS GDV SEDENTAIRES	270 000	404 000		
AP2016_003 - GENS DU VOYAGE	702 000	1 819 000	0	0
AIRES ACCUEILS GDV DE PASSAGE	915 000	0	446 000	0
AIRES ACCUEILS GDV GRAND PASSAGE			500 000	577 000
INVEST HORS AP/CP	915 000	0	946 000	577 000
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	1 617 000	1 819 000	946 000	577 000

La Métropole entretient les 33 terrains sédentaires et les 3 Aires Permanentes d'Accueil métropolitaines, et des dépenses liées à la gestion patrimoniale sont nécessaires : interventions curatives (mises aux normes, mise en sécurité), de rénovation et d'entretien courant de ce patrimoine.

Dans l'attente des prescriptions qui seront formulées dans le cadre du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans le courant de l'année 2025, il est prévu une enveloppe budgétaire spécifique permettant de lancer les études en vue des réhabilitations lourdes à venir sur plusieurs terrains, et d'envisager le lancement de Maitrises d'œuvre Urbaine et Sociale spécifiques.

Dans l'attente de la réalisation de l'aire de grand passage sur le site du Pont Barrage (communes de Saint-Egrève et du Fontanil-Cornillon), et pour l'aménagement d'une Aire de Grand Passage provisoire, une enveloppe de 850 k€ est prévue.

Remise à niveau du bloc sanitaire du terrain d'accueil de Claix (50 k€).

Concernant les investissements portés par des opérations de construction/réhabilitation, une part du budget est dédiée à la poursuite des diagnostics, levés topographiques et maîtrise d'œuvre de l'opération de construction de l'aire de grand passage du Pont barrage et un solde des travaux de plantation d'arbres concerne le terrain sédentaire de Seyssinet-Pariset aux Vouillants.

Enfin, priorité est donnée sur la relocalisation du groupe Sablon sur la commune de La Tronche ; les prévisions budgétaires comprennent un budget pouvant conduire à une acquisition foncière.

En terme de recettes, il est prévu la cession des terrains à Comboire (commune de Pont-de-Claix) aux entreprises GCIA et Carron, permettant ainsi la libération du site du Pont barrage et la réalisation de l'Aire de Grand Passage métropolitaine

12.5 COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE	4 719 122	4 719 122	75 000	75 000
CONTRAT DE VILLE	1 277 250	1 282 000	6 000	0
EGALITE FEMMES HOMMES	266 872	102 765	20 000	10 000
FONDS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUX TRANSITIONS FAST	300 000	300 000	25 000	25 000
MEMOIRE ET CITOYENNETE	40 000	40 000	16 000	16 000
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	196 000	196 000		0
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2 16 ANS	516 391	516 391	459 217	500 000
RESORPTION DES BIDONVILLES	419 159	403 000	300 000	185 000
SANTE SECURITE ALIMENTAIRE	25 000	25 000		0
SOLIDARITES URGENCES SOCIALES ET INTERNATIONALES	150 000	150 000		
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	7 909 794	7 734 278	901 217	811 000

Les crédits relatifs à la prévention spécialisée restent stables, à 4,7 M€, après une augmentation durant deux années due à la revalorisation des rémunérations des professionnels de ce secteur d'activité.

Le dialogue de gestion avec les deux établissements médico-sociaux que sont le CODASE et l'APASE, permet de maîtriser les dépenses de la politique. En effet, les équipes du CODASE et de l'APASE, interviennent dans 11 communes de la Métropole sur des situations de risque de ruptures sociales pour les jeunes de 11 à 21 ans et permettent de contenir un grand nombre de situations sociales et familiales explosives et mettant en danger les jeunes.

Le contrat de ville dit « Engagements quartiers 2030 » a été signé le 26 mars 2024 pour 6 années entre l'Etat, la Métropole et les communes qui ont sur leur territoire un Quartier Politique de la Ville (Echirolles, Fontaine, Grenoble, Le Pont-de-Claix, Saint-Martin-d'Hères).

Ce contrat couvre 10 quartiers prioritaires représentant 44 000 habitants. Ces quartiers sont définis par une surconcentration des ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

Après une baisse de crédits d'environ 100 k€, entre 2024 et 2025, il est proposé de maintenir le budget à hauteur de 1,282 M€ en 2026.

L'égalité entre les femmes et les hommes, qui est un des marqueurs de la politique métropolitaine, retrouve son niveau de crédits habituels après un évènement à portée nationale organisé en 2025.

Le Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions (FAST) a montré son intérêt et son utilité au travers des appels à projets permanents et appels à manifestation d'intérêt depuis 2023, grâce à un accompagnement rapproché des porteurs de projets.

Les actions soutenues touchent une population éloignée des sujets liés aux transitions écologiques, climatiques et qui en est pourtant tout autant impactée sinon plus que le reste de la population.

Cela reste malgré tout une politique volontariste de la Métropole. Le choix a été fait de maintenir le crédit dédié à 300 K€.

L'opération Mémoire et citoyenneté, qui consiste en un projet annuel avec des collégiens du territoire autour des enjeux du totalitarisme et de la mémoire de la Shoah bénéficie d'un crédit stable par rapport à 2025 et d'un financement via un mécénat.

L'enveloppe affectée à des actions de prévention de la délinquance dans le cadre de l'avenant 2025-2026 de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est maintenue à 196 K€.

Le développement du dispositif « Ici demandez Angela » reste une action phare de la stratégie.

La ligne « programme de réussite éducative 2-16 ans » correspond au dispositif lié au contrat de ville. Le financement principal est assuré par une recette de l'Etat. Le montant est inconnu à ce stade mais la dépense sera réajustée selon la recette.

La ligne dédiée à la résorption des bidonvilles et des squats porte sur une mission confiée à la Métropole dans le cadre d'un contrat avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et le Département de l'Isère. Il s'agit d'une part de suivre socialement et sécuriser les sites de squats et de bidonvilles identifiés (occupés par des ressortissants européens) et d'autre part de proposer un logement et d'accompagner socialement les personnes en capacité / volonté d'être dans un parcours d'insertion. Les crédits seront ajustés en fonction des financements de l'Etat quand ils seront notifiés.

Enfin, la ligne budgétaire créée en 2024, intitulée « *Solidarités urgences sociales et internationales* », est dotée d'un crédit de 150 K€ pour faire face d'une part à des situations imprévues d'urgence sociale et d'autre part soutenir des actions sociales contribuant à la réalisation des objectifs de politiques publiques métropolitaines. Pour mémoire, cette ligne budgétaire a notamment permis le soutien en 2024 et en 2025 d'une journée de mer de SOS Méditerranée.

Grenoble Alpes Métropole a signé en 2024 un Contrat Local des Solidarités avec l'Etat. Il apporte des recettes sur plusieurs actions métropolitaines. En matière de développement social, ces financements abondent le FAST, la sécurisation des sites de bidonvilles, la réussite éducative et la prévention spécialisée.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
FONDS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUX TRANSITIONS FAST	350 000	250 000		
A P2022_018 - FOND D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	350 000	250 000		
RESORPTION DES BIDONVILLES	3 500	3 500		0
INVEST HORS A P/CP	3 500	3 500		0
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	353 500	253 500		0

Le Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions (FAST) inclut une programmation en investissement à hauteur de 350 k€ en 2025, et suivant la PPI. L'enveloppe de 250 k€ en 2026 permettra de mener à leur terme les financements des projets lancés dans le cadre du dispositif (phasage des opérations).

12.6 MOBILITES INCLUSIVES ET ESPACE PUBLIC

MOBILITÉS ET ESPACES PUBLICS, VOIRIES

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
REAMENAGEMENT ESPACES PUBLICS INTERET LOCAL	100 200	57 100		0
EP1 REAMENAG PROJET INTERET LO	100 200	57 100		0
PLAN CANOPEE	1 086 900	1 081 900		4 767
EP2 PLAN CANOPEE	1 086 900	1 081 900		4 767
OA OUVRAGES D'ART	653 000	1 400 000		0
OPRN OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	650 000	175 000		
RISQUES NATURELS		155 000		
EP3 GER ET MAINTENANCE OA OPRN	1 303 000	1 730 000		0
ENTRETIEN CHAUSSEE	637 987	637 987		20 000
ENTRETIEN DEPANDANCES BLEUES	304 000	304 000		
ENTRETIEN DEPANDANCES VERTES	1 291 168	1 291 168		
GALERIE ARLEQUIN	20 000	20 000		0
GER RD	541 293	541 293		
GESTION GENERALE VOIRIE	184 100	130 000	1 000 000	750 000
MOBILIER URBAIN	65 250	65 250		
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	77 663	20 000	1 368 494	1 378 487
REGULATION DU TRAFIC FEUX ET BORNES	741 000	737 000		0
REGULATION ET GESTION DYNAMIQUE DES FEUX	40 000	40 000		
REVETEMENTS SUPERFICIELS PATA	30 000	30 000		
SIGNALISATION HORIZONTALE	1 713 909	1 858 909		
SIGNALISATION VERTICALE A P VOIRIE1	273 235	270 235		
VIABILITE HIVERNALE	130 000	170 000	15 000	15 000
EP4 GER ET MAINTENANCE EP	6 049 605	6 115 842	2 383 494	2 163 487
C1 VERCOIRS GRANIER	3 500	0		
EP6 ACCOMP PROJETS MOBILITE	3 500	0		
PRODUITS FORFAIT POST STATIONNEMENT			2 000 000	2 100 000
FORFAIT POST STATIONNEMENT			2 000 000	2 100 000
ETOILE FERROVIAIRE GRENOBLOISE ET SILLON ALPIN	22 000	0		
MOB FERROVIAIRE	22 000	0		

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
ECLAIRAGE PUBLIC	8 000	4 000	40 000	40 000
ETUDES ET SECURITE DES DEPLACEMENTS	7 500	7 500		
POLE D ECHANGE MULTIMODAL GARE DE PONT DE CLAD	22 000	25 000		
MOB MULTIMODALITE TRANS ENERG	37 500	36 500	40 000	40 000
MOBILITES ACTIVES	24 500 000	40 250 000		
MOB TRANSPORTS EN COMMUN	24 500 000	40 250 000		
RESEAU CHRONOVELO	20 000	20 000		0
RESEAU CYCLABLE SECONDAIRE	371 671	358 671		0
POLITIQUE CYCLABLE	391 671	378 671		0
PARTICIPATION STATIONNEMENT	1 395 078	1 395 078	200 000	0
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 395 078	1 395 078	200 000	0
SYSTEME EXPLOITATION ET HYPERVISION	171 500	171 500		0
VOIRIE AMELIORAT INFRA CIRCUL	171 500	171 500		0
BATIMENT TECHNIQUE VOIRIE RONDEAU GRENOBLE	154 621	129 797		
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER ECHIROLLES	6 446	0		
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER LA TRONCHE	20 603	15 633		
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER SAINT EGREVE	20 346	20 422		
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER VIF	16 977	16 577		
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER VIZILLE	20 261	18 402		
CENTRE TECHNIQUE VOIRIE GRAND SUD	103 114	178 422		
CE VOIRIE NORD EST SARCENAS		15 000		
CTM SASSENAGE SENTIERS	15 807	10 868		0
CTM VOIRIE FONTAINE	128 769	66 618		
CTM VOIRIE ST MARTIN D HERES	33 452	43 486		0
CTM VOIRIE VARCES	3 886	0		
STATION MOBILE	386 846	327 900	216 988	243 792
VEHICULES ET EQUIPEMENTS DE VOIRIE	1 275 392	1 198 812		0
VOIRIE MOYENS MATERIEL ET BAT	2 184 520	2 041 937	216 988	243 792
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	37 245 474	53 258 528	4 840 482	4 552 046

Le budget de fonctionnement connaît une forte augmentation de 16 M€ en raison de la hausse de la participation au SMMAG de 15,75 M€.

En dehors de cette hausse, le budget reste relativement stable avec une hausse limitée à 263 k€, soit + 2 % par rapport BP 2025.

Les principaux postes de dépenses ont connu un maintien, notamment sur les missions d'entretien des directions techniques de secteur notamment en signalisation horizontale des axes secondaires où les services proposent de rester à budget constants malgré la hausse des prix du marché de marquage. Une relance des marchés est prévue pour atténuer l'impact des révisions de prix.

En revanche, une forte hausse du marché à performance des axes structurants, qui vise à garantir la conformité des marquages sur les plus grosses voiries de la Métropole, de plus 145 k€ s'explique par l'actualisation contractuelle des prix de ce marché. De nouvelles dépenses liées à des expérimentations sur la viabilité hivernale (notamment Combe de Gières, nouveaux équipement de suivi, audit de fonctionnement...) sont inscrites pour 45 k€.

Des économies sont engagées, par le renoncement à certaines études (amiante) et l'arrêt d'un logiciel de suivi de la viabilité hivernale au profit d'une autre solution technique.

Le budget alloué pour l'entretien des nouveaux dispositifs de protection contre les risques naturels et les ouvrages d'art est augmenté de 427 k€ en cohérence avec le nouveau patrimoine et les besoins d'entretien identifiés.

Le budget plan Canopée est stable dans son ensemble, prenant en compte une augmentation des crédits pour les délégations de gestion du patrimoine arboré via convention 3DS à Echirolles (134 k€) et Grenoble (624 k€) et par conséquent une baisse pour le reste de la gestion patrimoniale.

✓ **Participation au SMMAG et BA Stationnement**

La volonté politique de la Métropole en faveur des mobilités se traduit au travers de sa participation de fonctionnement au SMMAG, qui passe de 24,5 M€ en 2025 à 40,25 M€ en 2026 pérennisant ainsi le versement qui était antérieurement fait en investissement au titre du protocole de rachat d'actifs et de désendettement du syndicat. Ainsi, le montant total du soutien qui lui est s'élève à 44 M€ en 2026, ce qui constitue un réel effort de la Métropole en regard des contraintes budgétaires auxquelles elle doit faire face.

Une subvention d'équilibre de 1,4 M€ est versée au budget annexe Stationnement en ouvrage. S'agissant d'un SPIC, elle est versée, à titre dérogatoire et exceptionnel, dans les strictes limites de la réglementation en vigueur (l'article L. 2224-2 du CGCT).

Ainsi, la subvention du budget principal perçue par le budget annexe couvre l'annuité historique de la dette et contribue au financement d'une PPI ambiceuse du budget annexe, sans contraindre à une « augmentation excessive des tarifs ». L'objectif d'équilibre du budget annexe, sans subvention du budget principal, est recherché.

Les recettes totales de fonctionnement connaissent une légère baisse de 300 k€ malgré une légère hausse de la RODP (9 000€).

Ce poste, le plus important générateur de recettes, se décompose ainsi :

- La facturation du rôle droits de voiries 2027 (690 k€) et le rattrapage du rôle droits de voiries 2026 (32 k€)
- 2 rôles chantiers 2023 et 2024 (49 k€ chacun).
- La refacturation auprès des concessionnaires de réseaux (226 k€) et opérateurs téléphoniques (269 k€)
- Les ouvrages spéciaux (34 000€)
- Les kiosques 2026 (4 000€) et les ambulants 2024 et 2025 (11 k€ chacun)
- L'occupation d'une partie du parking Alpexpo (5 000€)

On notera une nouvelle recette de 20 k€ liée au prêt d'engins métropolitains à destination des communes.

Les autres recettes sont celles de la prestation de viabilité hivernale pour 15 000€ et l'éclairage public pour 40 k€ qui se maintiennent.

Le forfait post-stationnement augmente de 100 k€.

La baisse totale est principalement liée à l'absence de participation aux dividendes de la SEMOP stationnement pour 200 k€.

Le total des dépenses relative aux mobilités et aux espaces publics suivies en AP-CP s'élève à 52,8 M€ en 2026, soit un budget en baisse de plus de 20% par rapport à 2025 en cohérence avec le cycle du mandat et la fin des réalisations des projets. Ces investissements sont financés par des recettes estimées à 13,4 M€.

Les investissements des AP/CP 13 Voiries et Cycle et 28 Mobilité respectent la PPI. En 2026, sur l'AP 12 Rondeau/A480, il est prévu le financement des études et le début des travaux de la passerelle AREA, le début des études du giratoire de l'Argentièrre à Sassenage et la participation de 2,8M€ à l'opération du Rondeau.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
A480 OUVRAGES CONNEXES AP 2020	200 299	350 000	0	0
ECHANGEUR DU RONDEAU AP 2020	200 000	2 865 000	0	0
GIRATOIRE DE L'ARGENTIERE		150 000		0
VOIRIE AMELIORAT INFRA CIRCUL	400 299	3 365 000	0	0
AP2020_012 - A480 RONDEAU	400 299	3 365 000	0	0
CYCLES VIZILLE	300 000	475 000		
RUE GENERAL DE GAULLE VIZILLE	675 000	225 034	0	323 808
CENTRALITE VIZILLOISE	975 000	700 034	0	323 808
CVCM CACHIN PHASE 2	0	257 000		
PIETONNISATION ET APAISEMENT	100 000	0	0	0
REAMENAGEMENT ESPACES PUBLICS INTERET LOCAL	10 480 000	5 082 000	2 907 645	2 614 420
RESEAU AFFICHAGE MOBILE	50 000	0		
EP1 REAMENAG PROJET INTERET LO	10 630 000	5 339 000	2 907 645	2 614 420
PLAN CANOPEE	4 000 000	4 000 000	221 875	18 900
EP2 PLAN CANOPEE	4 000 000	4 000 000	221 875	18 900
OA OUVRAGES D'ART	10 100 000	7 250 000	700 944	700 947
OPRN OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	350 000	500 000	0	0
RISQUES NATURELS	1 550 000	2 175 000		
EP3 GER ET MAINTENANCE OA OPRN	12 000 000	9 925 000	700 944	700 947
GALERIE ARLEQUIN	170 000	50 000		
GER ET RENOVATION DES ESPACES PUBLICS	7 000 000	7 000 000	180 050	72 000
GESTION GENERALE VOIRIE	198 000	210 000	0	0
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	150 000	140 000		
PETIT GER	2 000 000	2 000 000		
REGULATION ET GESTION DYNAMIQUE DES FEUX	40 000	40 000	0	0
RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS DYNAMIQUES ROUTIERS	1 240 000	1 240 000	94 400	269 400
SIGNALISATIONS VERTICALES AP VOIRIE2	450 000	450 000		
EP4 GER ET MAINTENANCE EP	11 248 000	11 130 000	274 450	341 400

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
TRAVAUX DE PROXIMITE	1 600 000	1 000 000	147 000	25 000
EP5 OPERATION DE PROXIMITE	1 600 000	1 000 000	147 000	25 000
C1 VERCORS GRANIER	1 832 000	171 000	0	215 355
PEM DOMENE	350 000	0		
PROLONGEMENT C1 + VOIE NOUVELLE	50 000	0		
EP6 ACCOMP PROJETS MOBILITE	2 232 000	171 000	0	215 355
ETUDES ET SECURITE DES DEPLACEMENTS	100 000	200 000		
POLE D ECHANGE MULTIMODAL GARE DE PONT DE CLAIX	19 300	15 000		
MOB MULTIMODALITE TRANS ENERG	119 300	215 000		
AVENUE GABRIEL PERI	0	50 000		
BRETELLE VERDUN CHANTOURNE	0	100 000		
PASSERELLE GIERES MEYLAN	25 000	10 000		
POLARITE NORD EST	25 000	160 000		
GER DU RESEAU CYCLABLE	100 000	50 000		0
OUVRAGES D ART CYCLES	2 800 000	0		
PASSERELLE CLAIX PONT DE CLAIX	0	230 000		
RESEAU CHRONOVELO	4 730 000	4 560 000	4 209 886	2 324 966
RESEAU CYCLABLE SECONDAIRE	8 270 000	3 210 000	0	971 448
STATIONNEMENTS VELOS	200 000	200 000	0	0
POLITIQUE CYCLABLE	16 100 000	8 250 000	4 209 886	3 296 414
SYSTEME EXPLOITATION ET HYPERVISION	1 000 000	1 000 000	0	0
VOIRIE AMELIORAT INFRA CIRCUL	1 000 000	1 000 000	0	0
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELEC ET TELECOM	1 230 000	780 000	810 000	774 200
VOIRIE ENERGIE ENFOUSSMT RES	1 230 000	780 000	810 000	774 200

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
BATIMENT TECHNIQUE VOIRIE RONDEAU GRENOBLE	237 700	207 000		
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER LA TRONCHE	8 125	8 125		
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER SAINT EGREVE	8 125	8 125		
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER VIF	8 125	8 125		
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER VIZILLE	8 125	8 125		
CENTRE TECHNIQUE VOIRIE GRAND SUD	8 125	8 125		
CTM VOIRIE FONTAINE	8 125	8 125	0	0
CTM VOIRIE ST MARTIN D HERES	8 125	43 125		
VEHICULES ET EQUIPEMENTS DE VOIRIE	598 500	697 000		
VOIRIE MOYENS MATERIEL ET BAT	893 075	995 875	0	0
AP2020_013 - VOIRIES ESPACES PUBLICS ET POLITIQUE CYCLABLE 2	62 052 375	43 665 909	9 271 800	8 310 444
ETOILE FERROVIAIRE GRENOBLOISE ET SILLON ALPIN	890 000	1 286 107		
HALTE DE PONT DE CLAIX	31 168	144 837		
LIAISON FERROVIAIRE GRENOBLE VEYNES	97 970	637 952	0	0
MOB FERROVIAIRE	1 019 138	2 068 896	0	0
AMENDES DE POLICE			4 000 000	5 082 000
MOB MULTIMODALITE TRANS ENERG			4 000 000	5 082 000
MOBILITES ACTIVES	660 500	660 500		
MOBILITES URBAINES	3 000 000	3 000 000		
MOB TRANSPORTS EN COMMUN	3 660 500	3 660 500		
STATION MOBILE	55 000	95 000		
VOIRIE MOYENS MATERIEL ET BAT	55 000	95 000		
AP2022_028 - MOBILITES	4 734 638	5 824 396	4 000 000	5 082 000

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
AMENAGEMENT DE VOIRIE URBANISME DIFFUS	10 000	0	10 000	0
PARKING TISSAGE VIZILLE		14 000		14 000
PIETONNISATION ET APAISEMENT	15 000	0	15 000	0
REAMENAGEMENT ESPACES PUBLICS INTERET LOCAL	5 017 337	2 619 034	5 017 337	2 619 034
EP1 REAMENAG PROJET INTERET LO	5 042 337	2 633 034	5 042 337	2 633 034
PLAN CANOPEE	585 797	627 180	585 797	627 180
EP2 PLAN CANOPEE	585 797	627 180	585 797	627 180
GER ET RENOVATION DES ESPACES PUBLICS	742 153	160 530	742 153	160 530
REGULATION DU TRAFIC FEUX ET BORNES	19 440	52 340	19 440	52 340
EP4 GER ET MAINTENANCE EP	761 593	212 870	761 593	212 870
C1 VERCORS GRANIER	657 755	152 349	657 755	152 349
PROLONGEMENT C1 + VOIE NOUVELLE	2 930 885	1 198 256	2 930 885	1 198 256
EP6 ACCOMP PROJETS MOBILITE	3 588 640	1 350 605	3 588 640	1 350 605
RESEAU CHRONOVELO	884 800	358 040	884 800	358 040
RESEAU CYCLABLE SECONDAIRE	32 158	392 120	32 158	392 120
POLITIQUE CYCLABLE	916 958	750 160	916 958	750 160
PARTICIPATION STATIONNEMENT	560 000	2 025 000		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	560 000	2 025 000		
INVEST HORS AP/CP	11 455 325	7 598 849	10 895 325	5 573 849
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	78 642 637	60 454 154	24 167 125	18 966 293

En 2026, les budgets alloués aux projets, de réaménagement, politique cyclable et d'accompagnement aux projets de mobilité du SMMAG baissent significativement en raison du cycle de vie des projets qui s'achève sur cette fin de mandat. Ils sont ainsi divisés par 2 entre 2025 et 2026.

Le budget de réaménagement estimé à 5 339 000€, comprend en particulier la fin des réalisations des opérations, telles que le CVCM Cachin Phase 1 à Saint Martin d'Hères et le CVCM de Vaulnaveys le Haut, l'avenue Jeanne d'Arc Nord et la place de Metz à Grenoble ou le début des travaux de l'entrée ouest de Vif ou de la place des Justes au Gua. Des études débutent également sur l'avenue Gabriel Peri afin d'accompagner les mutations urbaines à venir au sein de la polarité des boucles de l'Isère.

Les dépenses de politique cyclable de plus de 8 millions d'euros permettent notamment la poursuite des travaux de la chronovélo 1 Berriat-Semard-Vercors à Grenoble, de la sécurisation des cycles dans la Combe de Gières, la mise en œuvre de la préfiguration cyclable sur la centralité Vizilloise, la réalisation de sécurisation de points noirs et de marquage du réseau bleu principal ainsi que la poursuite d'études.

Le plan Canopée se décline et se maintient avec 4 M€ de budget consacré aux différentes actions de plantations et de renouvellement d'arbres, de végétalisation et désimperméabilisation associées, en diffus et dans le cadre de projets dédiés.

Le programme de construction de l'Hyperviseur s'achève dans le respect de la PPI, avec un million de dépenses prévues.

Les dépenses de gros entretien renouvellement (GER) ont été maintenues à 9 millions d'euros, soit 7 M€ pour le GER et 2 M€ pour le petit GER.

Les dépenses liées aux ouvrages d'art et risques naturels se montent à environ 10 M€ cette année, conformément à la PPI, avec une intensification des dépenses liées aux risques naturels. En 2026, le budget ouvrages d'art permettra de poursuivre les études des ouvrages structurants du pont Victor Hugo à Echirrolles et du pont Porte de France, d'engager des 1eres campagnes de remplacement de joints d'ouvrages, mais également de conduire divers travaux de réparation sur des ouvrages courants et de participer aux travaux AREA sur les ponts de l'A480 à Claix et Varcès.

Sur le volet risques naturels, la sécurisation de l'ex RD512 montée en Chartreuse à Corenc se poursuit, et celles de l'ex RD114 à Saint Barthélémy de Séchillienne, de l'ex RD11D à Domène et RD291 à Muriannette vont démarrer de même que les travaux de gros entretien et renouvellement des ouvrages de protection de risques naturels sur les axes ex RD114, D8B et 512.

Les dépenses liées aux travaux de proximité voient une diminution de moins de 50% de l'enveloppe en 2026 soit 1 million d'euros, afin de tenir compte de la fin de mandat et le renouvellement des exécutifs locaux qui ne permettront pas de consommer l'enveloppe annuelle à son niveau habituel.

L'enveloppe de renouvellement des équipements dynamiques routiers est stable, mais les dépenses réalisées pour le compte du SMMAG ont généré une augmentation de recette pour cette 1^{ère} année d'application de la convention sur les interventions métropolitaines sur le patrimoine du syndicat.

Les dépenses 2026 liées à la mobilité ferroviaire sont estimées à 2 069 K€ en cohérence avec les conventions signées pour les dossiers de l'étoile ferroviaire Grenobloise et sillon alpin, en vue de la mise en place du RER de l'aire grenobloise et selon le planning prévisionnel de réalisation connu à ce jour.

Le montant des recettes d'investissement est en légère baisse par rapport à l'année dernière.

C'est ainsi environ 8,3 M€ qui sont attendus pour l'AP Voirie et Cycles, principalement sur les projets, grâce à plusieurs dispositifs de contractualisation qui permettent de générer ces recettes, soit au titre des dispositifs de contractualisation du fonds verts et de la dotation de soutien à l'investissement local, soit au titre des différents fonds de concours communaux.

Les amendes de police augmentent de plus d'un million pour atteindre un montant de 5,082 M€ en recettes de l'AP Mobilités.

12.7 CHANGEMENT CLIMATIQUE ATTÉNUATION ET ADAPTATION

CYCLE DE L'EAU

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L INCENDIE	168 000	168 000		0
EAUX PLUVIALES	3 049 441	3 049 441		0
PARTICIPATION SYMBHI		65 000		
SUBVENTION BA GEMAPI	496 900	496 900		
TARIFICATION SOCIALE	20 000	20 000		
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	3 734 341	3 799 341		0

✓ Les eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales, relevant du périmètre de compétence du budget principal est confiée à la régie Assainissement. Les dépenses de fonctionnement engagées par la régie, sont annuellement remboursées par le budget principal.

Afin de faire face aux contraintes budgétaires particulièrement marquées pour le budget principal, également fortement impacté par les décisions gouvernementales au travers du PLF, la Métropole poursuit la mise en œuvre d'un plan d'amélioration du fonctionnement comprenant des mesures transversales et sectorielles.

Au titre de ces dernières, la gestion des eaux pluviales est engagée dans un plan d'amélioration et d'optimisation des dépenses avec un objectif de maîtrise des dépenses affectées. Le budget prévisionnel pour 2026 est donc maintenu au niveau de 2025, soit à 3,049 M€.

✓ **Tarification sociale**

En 2025, suite aux décisions gouvernementales qui ont impacté le budget de la Métropole la participation du budget principal au financement du dispositif de tarification sociale de l'eau a été limitée à 20 k€, la tarification sociale étant pour l'essentiel prise en charge par les budgets annexes eau et assainissement. Montant maintenu pour 2026.

Cette participation restante portera sur l'allocation eau.

Le reste de cette dépense, soit 766 k€, ainsi que les frais de traitement de l'allocation eau (35 k€) et l'aide aux publics non raccordés (25 k€), seront portés uniquement par les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement, afin de ne pas remettre en cause le dispositif.

En complément :

- La subvention d'équilibre au budget GEMAPI est maintenue constante afin de porter les investissements du budget annexe en limitant le recours à l'emprunt,
- 168 k€ sont maintenus au titre de la défense extérieure contre l'incendie. Les crédits se répartissent entre 20 k€ consacrés à l'achat de fournitures, 20 k€ pour la réparation des poteaux incendie et 128 k€ pour le contrôle des poteaux incendie,
- La participation versée au SYMBHI concernant la gestion de la CLE (Commission Locale de l'Eau) à hauteur de 65 k€.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
DECI MISE EN CONFORMITE DES HYDRANTS	100 000	100 000		
DECI MISE EN CONFORMITE DES PEI	220 000	220 000	0	0
DECI RENOUELEMENT DES HYDRANTS	225 000	225 000		
DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L INCENDIE	4 300	4 300		
EAUX PLUVIALES	5 500 000	5 500 000		
AP2022_019 - CYCLE DE L EAU	6 049 300	6 049 300	0	0
DECI INFILTRATION PARKING GRENODENT	660 000	0	660 000	0
INVEST HORS AP/CP	660 000	0	660 000	0
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	6 709 300	6 049 300	660 000	0

En 2026, en investissement, les dépenses sont les suivantes :

- 225 K€ sont prévus pour le renouvellement des poteaux incendie déclarés par les communes dans le cadre de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) avec une durée de vie de 50 ans. Un hydrant est un poteau d'incendie ou une bouche à incendie. Ces équipements figurent dans l'inventaire du patrimoine de la collectivité.
- 220 k€ sont également prévus en 2026 pour la mise en conformité des Points d'Eau Incendie (PEI) regroupant plusieurs types d'équipements, dont les hydrants ou les Points d'Eau Naturels et Artificiels (PENA), que sont les réserves en dur (citernes ou cuves) ou les bâches souples.

La mise en conformité des PEI est réglementaire et s'appuie sur le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie du SDIS 38. Elle engage le pouvoir de police spéciale DECI du Président de Grenoble Alpes Métropole (GAM). Le schéma directeur de couverture de la DECI est mis en œuvre depuis 2022.

Si une zone DECI n'est pas conforme aux risques à défendre (non couverte, problème technique, casse PEI...) la responsabilité de la collectivité peut être engagée.

100 k€ sont enfin prévus pour la mise en place de nouveaux hydrants dans des secteurs non encore sécurisés (bâches, cuves, citernes...) soit l'installation de deux bâches sur le hameau « les Mathieux » à Séchilienne et sur le hameau « Lachal » à Vif et au petit Amieux sur la commune du Gua.

✓ Les eaux pluviales

En investissement, au titre des eaux pluviales, les crédits inscrits permettent de financer le programme de renouvellement et de réhabilitation des ouvrages canalisés d'eaux pluviales.

Ce programme inclut les travaux liés à la domanialité (estimés à +1 M€ TTC/an sur 20 ans). En fonction de leur avancement, il pourra être envisagé un complément de crédits en Décision Modificative.

Pour 2026, la prévision est maintenue au niveau de 2025, soit à 5,5M€, car elle est ajustée au niveau de consommation des années antérieures.

ÉNERGIE ET CLIMAT

Ce programme regroupe l'ensemble des actions de la Métropole en faveur des transitions énergétiques et de la qualité de l'air : Animation territoriale autour de la transition énergétique, Pros de la Réno, Accompagnement des communes dans le cadre du SPPE communes et du Plan Climat, Espace Conseil France Rénov, accompagnement MurMur aux copropriétés, aux Maisons individuelles et aux TPE/PME ainsi que l'accompagnement fonds chaleur et Prime Air Bois, Aides à l'achat vélos, accompagnement à la recharge électrique, installation de bornes sur l'espace public, fonds transition écologique et fonds piscine à destination des communes, figurent dans ce programme.

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
ACCOMPAGNEMENT ZFE	340 621	255 903	204 045	84 869
AIDE PME RENOV ENERGETIQUE		17 800		17 800
AIDE VELO	102 000	110 000		
CONTROLE DE CONCESSION	5 000	4 000	4 710 781	4 713 259
ENERGIES RENOUVELABLES	15 500	19 500	1 000 000	1 500 000
MUR MUR CO PROPRIETE	40 000	40 000	191 800	27 600
MUR MUR MAISONS INDIVIDUELLES	6 500	19 500	130 000	0
PLAN CLIMAT	581 000	576 500		175 000
PLANIFICATION ENERGETIQUE	31 000	131 000	0	68 000
QUALITE DE L AIR	385 400	433 335	0	20 000
RECHARGE VEHICULES ELECT IRVE	342 720	332 270	372 500	290 000
SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE	1 317 508	1 305 940	541 265	771 057
VALORISATION DES CEE	8 800	8 800	500 000	1 985 000
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros) hors CEE	3 176 049	3 254 548	7 650 391	9 652 585
Reversements CEE	450 000	1 650 000	0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	3 626 049	4 904 548	7 650 391	9 652 585

Qualité de l'air

En 2026, malgré l'arrêt des aides au renouvellement des véhicules décidé en 2025, l'accompagnement pour les particuliers se poursuit avec principalement toujours une prestation confiée à MTAG pour assurer un conseil afin d'inciter au changement de mobilité vers les transports en commun et les modes actifs. En effet, le pass mobilité permettant d'accéder à des services de mobilité alternatifs à la voiture reste financé par le SMMAG en 2026 selon les mêmes modalités qu'en 2025. Les entreprises bénéficient également d'un accompagnement confié à l'entreprise Interface Transport.

Ces actions bénéficient d'un financement Ademe dans le cadre des conventions Qualité de l'Air et de financements fonds Verts de l'Etat.

En ce qui concerne les autres actions de qualité de l'air, les dépenses concernent essentiellement la cotisation et la subvention à Atmo Auvergne Rhône-Alpes pour la surveillance de la qualité de l'air et l'évaluation des politiques métropolitaines.

Transitions

L'ensemble des services d'information, de conseil et d'accompagnement à la transition énergétique est maintenant regroupé sous la marque « Service public de conseil en Energie » avec deux opérateurs pour ce service : la SPL ALEC et SOLIHA. Les dépenses en fonctionnement pour ce service concernent :

- Le guichet principal d'accueil permettant l'orientation vers les différents dispositifs (y compris les dispositifs d'aide à l'adaptation des logements et de lutte contre l'Habitat indigne dans le cadre de l'Espace Conseil France Rénov) et l'apport de conseils et informations aux usagers pour réduire leurs factures énergétiques.
- Le service « les pros de la réno » qui permet d'accompagner les professionnels de la rénovation pour qu'ils soient en mesure de mieux conseiller leur client.
- L'accompagnement à destination des communes (SPEE communes).
- Les animations et actions collectives pour inciter les habitants à s'engager dans des actions de sobriété et/ou de rénovation.
- Les dépenses de communication pour faire la promotion globale des dispositifs avec notamment le mois de l'Energie en février 2026.

Des recettes sont attendues en fonctionnement sur l'espace conseil France Rénov et « les pros de la Réno » dans le cadre le pacte territorial conclu en décembre 2024 avec l'ANAH. De plus, la convention de Mécénat conclue en 2024 avec GEG et la convention de transition énergétique passée avec ENEDIS vont apporter 300 k€ de recettes pour financer les dispositifs d'accompagnement.

Il est également prévu de lancer en 2026 une mission de préfiguration et de test d'un dispositif destiné à accompagner les copropriétés à la sortie du gaz de manière à pouvoir s'inscrire dans un projet européen et être en mesure de déployer cet accompagnement à plus grande échelle. Cette expérimentation se fera sur une ou plusieurs zones définies en partenariat avec les gestionnaires des réseaux de gaz : GRDF et GreenAlp. Elle sera financée à 80% par le fonds vert.

Enfin, le service de recharge des véhicules électriques va faire l'objet d'un nouveau marché avec des dépenses qui doivent être compensées par les recettes des usagers. L'accompagnement des copropriétés à l'installation des bornes de recharge confié à la SPL ALEC se poursuit également.

La plate-forme de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie gérée par la Métropole devrait permettre d'obtenir une recette estimée à 1985 k€ reversée à hauteur de 1658 k€ aux partenaires (communes et OPAC 38), la différence permettant de financer des opérations sur le patrimoine métropolitain ainsi que les frais de gestion du service.

En matière d'énergie, les recettes sont importantes, elles correspondent aux redevances de concession apportées par GreenAlp, ENEDIS et GRDF (4,71 M€).

S'agissant du plan climat, le budget 2026 sera principalement alloué à l'achèvement du processus d'adoption du plan climat air énergie territorial, après son arrêt voté au conseil métropolitain de décembre, après la phase de consultation des personnes publiques associées et du public. L'enjeu sera également d'amplifier l'animation et la mobilisation du réseau des parties prenantes (élus, habitants, associations, acteurs économiques, institutions, ...) pour répondre aux ambitions de ce nouveau plan climat. Enfin, l'année 2026 sera consacrée au lancement des premières études identifiées comme prioritaires pour l'amélioration de la connaissance des impacts du changement climatique sur certains services et systèmes essentiels au bon fonctionnement du territoire.

A ce titre, pour tenir les engagements de la métropole en réponse à convention citoyenne métropolitaine pour le climat (CCMC), la métropole organisera pour la 3^{ème} année les « débats citoyens pour le climat » : les thèmes de l'alimentation et de l'adaptation au changement climatique seront prolongés car les dynamiques d'ambassadeurs, notamment dans les copropriétés, portent bien leurs fruits de mobilisation. Un 3^{ème} thème autour de la consommation pourra être abordé car très structurant pour réduire l'impact carbone du territoire. Les expositions et interventions sur l'espace public, qui ont permis de toucher des publics non convaincus et de mobiliser dans l'action (« Libérons les sols »), seront également prolongées, en lien avec les communes. En s'appuyant sur la démarche nationale proposée par l'ADEME, une évaluation de ce dispositif sera conduite afin de proposer au nouvel exécutif des éléments consolidés permettant de nourrir l'important axe « mobilisation » du plan climat.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
A COOMPAGNEMENT ZFE	2 117 000	1 225 000	136 000	100 000
AIDE VÉLO	510 000	900 000		
QUALITE DE L'AIR	890 000	894 130	307 000	333 333
AP2016_004 - QUALITE DE L'AIR	3 517 000	3 019 130	443 000	433 333
AIDE PME RENOV ENERGETIQUE	475 000	583 000	64 000	42 200
ENERGIES RENOUVELABLES	651 080	963 400	670 125	872 250
EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	30 000	20 000		
FOND PISCINES	850 000	700 000		
FOND TEAUX COMMUNES	1 000 000	1 000 000		
MUR MUR CO PROPRIETE	3 040 000	3 760 000	164 000	442 000
MUR MUR MAISONS INDIV			122 000	0
MUR MUR MAISONS INDIVIDUELLES	1 810 865	1 977 631	0	247 387
PLANIFICATION ENERGETIQUE	100 000	10 000	21 000	0
RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUE	1 000 000	545 500	372 625	56 000
AP2022_038 - TRANSITIONS ENERGETIQUES	8 956 945	9 559 531	1 413 750	1 659 837
RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUE		80 000		
INVEST HORS A P C P		80 000		
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	12 473 945	12 658 661	1 856 750	2 093 170

L'APCP Qualité de l'Air comprend principalement les actions suivantes :

- La fin des aides au renouvellement de véhicules à hauteur de 905 k€ pour les particuliers (les bénéficiaires devront déposer leurs factures avant le 31 mars 2026) et la poursuite du fonds Air Véhicules pour les TPE/PME à hauteur de 320 k€.
- Les aides vélos reconduites en 2026 selon des modalités identiques à 2025 pour un montant de 900 k€.

- L'accompagnement (144 k€) et les aides au renouvellement des équipements de chauffage au bois peu performants (750 k€) sont budgétés pour 2026 avec l'objectif de verser 650 primes air bois. Cette action continue à être soutenue par l'Ademe, la convention ayant été renouvelée pour 3 ans fin 2025.

L'APCP Transition énergétique regroupe les dépenses suivantes :

Les dispositifs MurMur

- Le dispositif MurMur copropriétés, comprenant l'accompagnement et les aides aux travaux, pour un montant total de 3,7 M € en augmentation par rapport à 2025 en raison du nombre important de copropriétés engagées dans le dispositif.
- Le dispositif MurMur Maisons Individuelles comprenant l'accompagnement (800 k€) réalisé par l'ALEC et par SOLIHA pour les ménages modestes et très modestes, les aides au diagnostic (80 k€) et les aides aux travaux (1,1 M€). Ce budget comprend une subvention versée aux compagnons bâtisseurs pour accompagner des chantiers en autorénovation.
- Le dispositif MurMur TPE/PME comprenant l'accompagnement (233 k€) et les aides aux travaux (350 k€)

Le programme MurMur constitue une priorité politique sur laquelle la métropole a fait le choix de sanctuariser des moyens importants. L'accompagnement des propriétaires de logement est financée par l'ANAH et celui des entreprises par l'ADEME.

Les aides au développement des énergies renouvelables

- Le dispositif fonds chaleur permet de faire bénéficier des aides de l'ADEME les communes, promoteurs, bailleurs, entreprises ou copropriétés qui mettent en place des systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables (solaire thermique, géothermie, biomasse) : l'accompagnement et l'instruction des aides est budgété à hauteur de 109 k€ pour 800 k€ d'aides à verser.
- Les aides au solaire thermique pour les particuliers et l'accompagnement des copropriétés pour l'installation de centrales photovoltaïques représentent une dépense de 54 k€.

Le développement de la mobilité électrique

L'année 2026 marque la dernière année d'investissement pour l'installation de bornes de recharge électrique sur voirie avec un budget dédié de 545 k€ permettant d'installer une vingtaine de nouvelles bornes. Quand le parc de véhicules électriques en circulation sur la Métropole nécessitera une offre renforcée pour les recharges, il est prévu de lancer un Appel à manifestation d'Intérêt pour sélectionner un acteur privé pour compléter le niveau d'équipement. Les recettes proviennent du programme ADVENIR.

Les fonds de concours à destination des communes

Des crédits sont également prévus pour accompagner la transition écologique dans les communes via les deux fonds de concours créés dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité.

Au regard des dossiers attribués et des prévisions de décaissement, des propositions de crédits de paiement sont formulées à hauteur de 700 k€ sur le fond piscine et 1 M€ sur le fond de concours pour la transition écologique.

SERVICES PUBLICS A LA PERSONNE

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
SECOURS A LA PERSONNE	17 729 048	17 802 513		
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	17 729 048	17 802 513		

Une enveloppe de 17,8 M€ est prévue au titre de la contribution au SDIS de l'Isère. Conformément aux dispositions législatives nationales la part communale de la contribution au SDIS ne peut évoluer à un rythme excédant l'inflation.

AUTRES SERVICES PUBLICS

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
CAVEAUX CIMETIERE			61 270	38 450
CIMETIERE	93 954	98 851	136 900	120 300
CREMATORIUM INTERCOMMUNAL	13 468	14 497	443 468	460 497
LUTTE CONTRE LA DIVAGATION ANIMALE	518 385	501 385	8 700	27 465
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	625 807	614 733	650 338	646 712

Hormis la dépense supplémentaire exceptionnelle relative à l'élaboration du schéma directeur funéraire (10 k€), les dépenses du budget cimetière sont en baisse. Elles concernent principalement les dépenses liées au marché d'entretien des espaces verts du cimetière et le ramassage des déchets.

La lutte contre la divagation animale et la protection des animaux intègre le marché de gestion de la fourrière animale dont le montant est en légère baisse malgré la révision des prix, corrélée à un tassement de l'activité. Cette ligne intègre également la subvention versée à l'APAGI, association de lutte contre la maltraitance animale à laquelle a été confiée au terme d'un AMI la gestion du refuge du Versoud, et les dépenses courantes d'entretien liées aux bâtiments.

En terme de recettes, la redevance annuelle pour frais de contrôle de la DSP des pompes funèbres s'élève à 55 k€ s'ajoutant à la recette de 65 k€ générés par la vente des concessions.

La vente de caveaux et la vente de monument d'occasion est prévue pour un peu plus de 38 k€, en diminution par rapport à 2025 au vu de la demande constatée, les familles ayant acquis cette année davantage de concessions pleines terres.

460 k€ sont inscrits au titre de la redevance fixe et proportionnelle du crématorium, auxquels s'ajoute le remboursement de la taxe foncière.

La recette de la ligne lutte contre la divagation animale connaît une augmentation suite à la renégociation du montant de la redevance d'occupation de la fourrière animale par avenant pour mieux prendre en compte les animaux recueillis par la fourrière provenant hors du territoire de la Métropole.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
CIMETIERE	99 000	60 000		
CREMATORIUM INTERCOMMUNAL	172 100	115 000		
EXTENSION CIMETIERE	50 000	90 500		
REAMENAGEMENT CIMETIERE	10 400	1 400		
AP2022_024 - EQUIPEMENTS FUNERAIRES	331 500	266 900		
LUTTE CONTRE LA DIVAGATION ANIMALE	36 000	36 000		
AP2022_032 - DIVAGATION ANIMALE	36 000	36 000		
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	367 500	302 900		

Le budget cimetière (60 k€), en dépenses, est en forte baisse suite à la fin des travaux de reprise des murs de soutènement. Les dépenses concernent les travaux d'entretien et de maintenance, ainsi que les travaux liés aux exhumations administratives de reprises de concessions.

Le budget crématorium est également à la baisse, et permettra d'effectuer des travaux obligatoires : sécurité incendie (30 k€) et le report des travaux 2025 relatif à l'utilisation de la chaleur résiduelle, ainsi que le solde (35 k€) des marchés de travaux et prestations intellectuelles associées aux travaux de création d'un puit d'infiltration d'eau pluviale.

Une enveloppe de 90,5 k€ est prévue pour la ligne extension du cimetière, avec la poursuite des études préalables débutées mi 2025, l'élaboration du programme et les études géotechniques nécessaires à la réalisation de la future extension.

Un budget de 36 k€ est prévu pour la divagation animale et plus particulièrement pour plusieurs travaux spécifiques sur le refuge du Versoud pour à l'APAG notamment l'installation d'un système d'alarme incendie et des travaux de liaison entre bâtiments (32,5 k€), ainsi que 3 k€ de prestations intellectuelles (coordonnateur sécurité incendie)

12.8 AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT, MONTAGNE ET BIODIVERSITÉ

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
AGRICULTURE ET TRANSITION ALIMENTAIRE	196 900	214 450	30 000	30 000
DISPOSITIFS MONTAGNE	111 300	115 800	0	0
EDUCATION A L ENVIRONNEMENT	345 650	346 500		
ESPACES AGRICOLES LA TAILLAT	10 500	10 638	4 383	4 492
FONCIERS ET BATIS AGRICOLES	14 110	12 163	16 550	16 964
FORET ET FILIERE BOIS	70 200	78 000		
PREVENTION DU BRUIT	37 500	24 800		
PROGRAMME FOOD TRAIL	40 000	39 950	13 000	14 492
SYND MXTE ABATTOIRS	311 330	315 475	114 230	118 012
TRAME VERTE ET BLEUE BIODIVERSITE	147 000	142 000	29 757	0
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 284 490	1 299 776	207 920	183 960

En ce qui concerne l'agriculture et la transition alimentaire, la délibération cadre portant une stratégie agricole et alimentaire 2024-2030 a conforté les priorités du mandat. Les dépenses de fonctionnement soutiennent la protection du foncier, le maintien et le renouvellement des actifs agricoles, notamment à travers la mise en œuvre de la convention établie en 2025 entre la Métropole, la SAFER et l'EPFL-D d'une part et le déploiement du projet de Meylan La Taillat où la pépinière d'installation d'entreprises agricoles (espace) va entrer en phase opérationnelle en 2026 d'autre part. Ce budget inclut également la mise en œuvre du programme du PAEN (périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) Drac-Vercors, adopté en septembre 2024 et cofinancé par le Département.

Il prévoit aussi des études diverses et la cotisation à plusieurs organismes partenaires.

Pour ce qui est de la transition alimentaire, les actions s'inscrivent dans la mise en œuvre du PCAEM (Plan Climat Air Energie Métropolitain) et du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) de la région grenobloise.

Elles visent principalement à accompagner le changement des comportements alimentaires : sensibilisation des publics prioritaires, soutien aux professionnels dans l'adaptation de leurs pratiques et organisation d'événements comme le mois de la transition alimentaire.

Quant au Syndicat Mixte Alpes Abattage (SYMAA), les dépenses concernent principalement l'entretien des équipements et les amortissements liés aux importants travaux de modernisation réalisés ces dernières années.

Les crédits destinés aux dispositifs montagne servent principalement à financer la participation métropolitaine aux parcs naturels. A noter que dans le cadre du renouvellement de leur charte, les PNR ont très fortement augmenté leurs niveaux de cotisation en 2025, mais que celles-ci se stabilisent en 2026.

Ce budget permet également de soutenir des associations partenaires, des centres de recherche qui mènent des actions pour améliorer la connaissance et la valorisation de la montagne.

En matière d'éducation à l'environnement, le budget cible le financement d'animations pédagogiques pour des enfants du primaire (maternelle et élémentaire) sur le temps scolaire et extrascolaire.

Il comprend les subventions attribuées pour l'année scolaire 2025-2026 aux associations retenues dans le cadre de l'AAP 2025-2027 ainsi que le financement des prestataires retenus pour animer le Défi climat des écoles.

En application de la délibération cadre relative à la forêt et aux filières bois adoptée en 2023, les crédits affectés à la forêt et aux filières bois couvrent la mise en œuvre du plan de gestion forestière des propriétés métropolitaines, dans le cadre d'une nouvelle convention établie avec l'ONF, et la mise en œuvre du Schéma métropolitain de desserte forestière et de mobilisation des bois.

La participation au programme PAEN permet de travailler sur le partage de l'espace forestier et la conciliation des usages, Les adhésions et subventions aux structures partenaires (CRPF et interprofession du bois), soutiennent la gestion durable de la ressource, les filières bois et contribuent à la promotion de la construction en bois local et de l'utilisation du bois de chauffage de qualité, conforme aux enjeux du plan de protection de l'atmosphère.

Par ailleurs, le budget biodiversité finance le partenariat avec les associations de protection de la nature et de l'environnement, des actions d'amélioration de la connaissance scientifique, et d'évaluation des projets métropolitains et de mise en application de la séquence « éviter, réduire, compenser » dans les projets d'aménagement de la Métropole.

Les recettes de fonctionnement se maintiennent, notamment pour le financement des dépenses liées au PAiT, dont les membres ont partagé le coût de fonctionnement et grâce au soutien de l'Etat pour les 3 ans qui viennent.

Les recettes prévues sur la ligne du SYMAA correspondent à la refacturation de la taxe foncière, prévue en dépense sur ce même programme.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
A GRICULTURE ET TRANSITION ALIMENTAIRE	100 000	120 000		
DISPOSITIFS MONTAGNE	41 500	23 500	0	0
ESPACES AGRICOLES LA TAILLAT	816 684	356 500	0	0
FONCIERS ET BATIS AGRICOLES	35 000	225 000		
FORET ET FILIERE BOIS	78 000	310 000	0	105 687
JARDINS ET A PICULTURE PARTAGES	20 000	0		
SYND MIXTE ABATTOIRS	181 000	220 000		
TRAME VERTE ET BLEUE BIODIVERSITE	6 400	10 000	0	0
A P2022_033 - AGRICULTURE ET BIODIVERSITE	1 278 584	1 265 000	0	105 687
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	1 278 584	1 265 000	0	105 687

Le budget d'investissement intègre les actions suivantes :

❖ **Forêt et filière bois :**

Il s'agit d'assurer les travaux de desserte forestière inscrits au « Schéma métropolitain de desserte forestière et de mobilisation des bois ». Des enjeux importants existent, notamment, dans le massif forestier du Connex où les travaux, très attendus par les 5 communes concernées par le projet vont débiter en 2026.

❖ **Foncier et bâtis agricoles :**

Les dépenses concernent principalement la rénovation des bâtis de la zone agricole de la Taillat, propriété métropolitaine sur la commune de Meylan. Il s'agit de la rénovation et l'aménagement de la petite grange pour laquelle l'achèvement des travaux compte pour 271 K€ et les études préalables à la démolition de la grande grange (60 K€). La mise en sécurité de la grande grange et l'aménagement de l'espace test agricole, avec le soutien de la Région et de la Ville de Meylan (d'autres recherches de financements sont en cours).

Enfin, les aides à l'installation (avec incitation à l'agriculture biologique et à l'amélioration des pratiques environnementales), au développement de pratiques agro écologiques, au maintien des espaces ouverts de coteaux et à la diversification pour les exploitants agricoles ont été prolongées pour 2026 et 2027 et demeurent un levier d'action important pour la politique agricole du territoire (environ 15 à 20 projets d'agriculteurs accompagnés chaque année).

❖ **Syndicat Mixte des Abattoirs (SYMAA) :**

Les dépenses sont liées à la réalisation d'importants travaux de modernisation de l'abattoir (amélioration de la condition animale suite au diagnostic réalisé par l'OABA, études de faisabilité d'une nouvelle unité de surgélation, étude d'aménagement du bâtiment du Taille Bavette...).

Les recettes proviennent de la Région et de la Ville de Meylan (projet La Taillat), de l'Etat et du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

12.9 RESSOURCES METROPOLITAINES

LOCAUX ADMINISTRATIFS

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
ALLIANCE		29 000		
ASSURANCE BATIMENTS SPECIFIQUES			102 588	115 529
AUTRES LOCAUX ADMINISTRATIFS	312 099	319 990	90 665	46 390
BATIMENT BALZAC	121 546	75 400		
BATIMENT CHANRION	134 366	125 789	202 649	205 688
BATIMENT DE BONNE	368 593	424 217	255 838	235 336
BATIMENT EDITH THOMAS	175 905	162 919	373 397	355 608
BATIMENT HEBERT	460 186	365 102	573 873	608 852
BATIMENT LA CHANTOURNE	30 824	37 252		26 777
BATIMENT LE PRESIDENT	193 371	166 714	479 127	448 254
BATIMENT LE VERSEAU	358 161	320 929	43 187	38 395
BATIMENT MALRAUX	667 841	633 419	587 952	580 354
BATIMENT MARIE REYNOARD	516 124	481 059	16 757	16 259
BATIMENT PASTEUR	77 664	81 354		
BATIMENT VIZILLE	8 634	6 375	6 396	6 600
CHANRION VILLE	171 746	41 300		
LE FORUM	10 000	1 500		0
LOCAL MISSION FUNERAIRE POISAT	11 868	22 321		
PARKING SILO MUTUALITE	142 750	145 000		0
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	3 761 678	3 439 640	2 732 429	2 684 042

Fonctionnement BP	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Prepa BP 2026	Variation BP26/25
01- FLUIDES Electricité	755 288,33	462 718,45	573 170,00	408 900,00	-164 270,00
03- FLUIDES Chauffage Urbain	227 912,68	183 356,74	197 400,00	158 000,00	-39 400,00
04- FLUIDES Eaux	22 244,79	118 481,92	47 604,00	50 050,00	2 446,00
06- MAINTENANCE	809 271,20	620 059,35	709 410,00	576 550,00	-132 860,00
07- PRESTATION DE NETTOYAGE	633 300,57	589 313,81	603 987,00	684 401,00	80 414,00
09- SECURITE / GARDIENNAGE DES LOCAUX	131 287,95	142 842,77	136 373,00	136 163,00	-210,00
12- LOGISTIQUE DE TRAVAIL	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13- ETUDES	3 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14- GESTION IMMOBILIERE	831 836,55	0,00	0,00	0,00	0,00
15- IMPUTATIONS PARTAGEES ENTRE SERVICES DE LA DIET	90 187,22	98 287,38	96 200,00	95 500,00	-700,00
16- AUTRES	22 909,57	0,00	0,00	0,00	0,00
17- PENALITES SUR MARCHES ET INTERETS MORATOIRES	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19- DIVERS	25 525,33	689,64	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 556 520,19	2 215 750,06	2 364 144,00	2 109 564,00	-254 580,00
Neutralisée du transfert du service protocole à la DIET, la baisse du BP de la DIET est de					-10,77%

Le budget fonctionnement des locaux administratifs regroupe principalement les dépenses de fluides, les contrôles réglementaires avec les différentes maintenances (réglementaire, préventive, curative et contrôles obligatoires), les petits travaux et les dépenses d'entretien courant, de fournitures de petits équipements, les taxes foncières et charges de co propriété ainsi que les frais de gardiennage.

La proposition de budget 2026 est en baisse de 8,5% par rapport au BP2025 et ce, malgré l'inflation. Cette baisse est principalement liée à la négociation de tarifs plus performants lors du renouvellement de nos marchés de fluide (environ 9%) et à une gestion optimisée et performante de la maintenance bâtiminaire. Cette optimisation budgétaire sur les fluides est accentuée par le maintien des plans de sobriété des usages énergétiques des bâtiments menés depuis plusieurs années.

Les dépenses d'entretien général demeurent maîtrisées. Après un travail d'optimisation des fréquences menés sur 2025, des optimisations sont toujours en cours sur l'internalisation de certaines prestations d'entretien exceptionnels par une équipe d'agents en situation de reclassement.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
SIEGE METROPOLITAIN	21 500 000	30 000 000	0	505 000
AP2019_010 - SIEGE DE LA METROPOLE	21 500 000	30 000 000	0	505 000
AUTRES LOCAUX ADMINISTRATIFS	115 000	65 000		
BATIMENT CHANRION	310 000	50 000	0	0
BATIMENT DE BONNE	5 000	5 000	0	0
BATIMENT EDITH THOMAS	80 000	200 000	0	0
BATIMENT HEBERT	162 000	100 000		
BATIMENT LA CHANTOURNE	10 000	20 000		
BATIMENT LE PRESIDENT	70 000	70 000		
BATIMENT MALRAUX	112 000	92 000	0	0
BATIMENT MARIE REYNOARD	90 000	90 000		
BATIMENT PASTEUR	5 000	5 000		
BATIMENT VIZILLE	5 000	5 000		
LOCAUX PFI POISAT	320 000	5 000		
SDIE DES BATIMENTS METROPOLITAINS	100 000	175 000	0	0
AP2022_020 - LOCAUX ADMINISTRATIFS	1 384 000	882 000	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	22 884 000	30 882 000	0	505 000

Le budget investissement des locaux administratifs est en très forte augmentation en 2026 principalement du fait des crédits nécessaires à la poursuite de l'opération du siège métropolitain dont l'état d'avancement opérationnel (fin du gros-œuvre et début de la mise en place des panneaux de façades y compris exosquelette) induit une forte augmentation des décaissements prévisionnels sur l'année 2026.

Le budget du gros entretien – renouvellement (GER) est en légère baisse pour les locaux administratifs du fait de la libération à venir suite à l’emménagement dans le nouveau siège. Cependant le budget GER des locaux administratifs permet de renouveler certains équipements techniques devenus obsolètes ou inopérants sur des sites identifiés et d’envisager notamment :

- Une poursuite du programme de remplacement des chaudières et des générateurs, utilisant encore des énergies carbonées, lancé dans le cadre du plan d’administration exemplaire avec des économies substantielles attendues en terme de consommation d’énergies et de coûts,
- Une installation de bornes IRVE pour accompagner la transition de notre flotte auto
- Des travaux de reprise de la sécurité incendie et d’étanchéité du bâtiment Edith Thomas

A noter également que de premières études liées à la mise en œuvre opérationnelle des opérations d’investissement identifiées dans le SDIE seront lancées même si elle n’émarge pas toutes sur la politique locaux administratifs.

MOYENS COLLECTIFS

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
ARCHIVES	36 800	36 800	36 333	28 704
ASSURANCES ET TAXES	1 230 000	1 105 000		0
AUDIT DE GESTION	40 000	40 000		
CENTRE D IMPRESSION NUMERIQUE	729 150	800 750	658 997	655 164
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS FRAIS DE STRUCTURE			216 253	155 871
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	27 300	27 300		
CONTRACTUALISATION DISPOSITIFS EUROPE	32 500	21 820		0
CONTRACTUALISATION DISPOSITIFS NATIONAUX	16 500	16 500		
COORDINATION TERRITORIALE	1 000	0		
DEPLACEMENT ET PARC ROULANT VELOS	35 000	40 500		
DEPLACEMENTS ET PARC ROULANT AUTOS	469 501	436 500		0
DOCUMENTATION	179 800	179 800	118 675	97 344
EAU POTABLE FRAIS DE STRUCTURE			99 923	83 994
EVALUATION OBSERVATION	30 787	53 550		
GEMAPI FRAIS DE STRUCTURE			11 618	10 286
GESTION CENTRALISEE	185 416	314 000	120 000	120 000
GESTION DETTE	279 300	279 300		
GESTION FINANCES	17 900	6 260	0	0

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
GROUPEMENT FERME D UTILISATEURS FRAIS DE STRUCTURE			1 723	1 003
JURIDIQUE COMMANDE PUBLIQUE ET ACHAT	283 930	355 380	0	0
LOCAUX ECONOMIQUES FRAIS DE STRUCTURE			4 451	2 848
LOGISTIQUE DE TRAVAIL	444 550	382 280		5 000
MOYENS MATERIELS	92 630	70 984		0
PARTICIPATION ET CONCERTATION	53 900	38 500		0
PHOTOVOLTAIQUE FRAIS DE STRUCTURE			1 748	1 478
PROSPECTIVE ET INTELLIGENCE TERRITORIALE	156 928	151 493		0
PROTOCOLE	107 400	107 400		
REGIE ASSAINISSEMENT FRAIS DE STRUCTURE			96 637	72 682
RESEAUX DE CHALEUR FRAIS DE STRUCTURE			8 237	6 458
SAVI QUESTURE	15 000	12 500		
SERVICES COMMUNS CHARGES DE STRUCTURE		0	105 394	108 139
STATIONNEMENT EN OUVRAGE FRAIS DE STRUCTURE			3 108	2 413
SYNDICAT AMENAGEMENT DU BOIS Français FRAIS DE STRUCTURE			6 463	6 353
SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L AIRE GRENOBLOISE FRAIS DE STRUCTURE			19 136	19 404
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 465 292	4 476 617	1 508 696	1 377 141

L'action « moyens collectifs » intègre une multitude de charges à caractère général des fonctions support. Elles font l'objet d'une démarche d'optimisation initiée au budget 2024, poursuivie en 2025 et de nouveau pour la préparation de l'exercice 2026.

➤ *Les dépenses d'assurance : 1,1 M€*

Elles intègrent les assurances responsabilité civile et risques industriels. Les collectivités territoriales sont confrontées à une augmentation forte des primes d'assurance liées aux problématiques de résilience territoriale et à l'accroissement des risques. La métropole a notamment connu une augmentation importante de sa prime d'assurance sur son lot dommage aux biens.

A noter néanmoins une baisse des crédits inscrits vient du fait que l'assurance des biens du budget 08 et 09 a été transférée dans les BA concernés alors qu'ils étaient au préalable pris en charge par le budget principal et refacturés.

➤ *Centre d'impression numérique, archives et documentation : 1 017 350€*

S'agissant de services communs, des recettes sont inscrites au budget. Les participations de la ville, du CCAS de Grenoble et du SMMAG sont calculées sur la base des coûts réels et selon des clés de répartition prévues dans les conventions signées entre les membres.

- Centre d'impression numérique (service commun avec la Ville, le CCAS de Grenoble et le SMMAG) :

Le budget alloué chaque année à ce service prend en compte l'ensemble de l'activité des différents ateliers (Grand format et Haut volume), en croissance. Pour 2026, l'inscription, donc en légère hausse, est de 800 000 €, avec 80% de recettes (refacturations aux membres du service commun).

- Veille et information professionnelle (service commun avec la Ville et le SMMAG) :

Le budget de ce service est constant après un travail fait en 2025 d'optimisation des abonnements qui pourraient permettre une diminution des crédits du service de 8 K€ non intégrés à ce stade. Par ailleurs, des échanges ont eu lieu avec la ville de Grenoble pour faire évoluer la clé de répartition et se retraduisent en recette. Par ailleurs le travail mené sur l'offre de service interne rendue en matière de veille et information professionnelle conduira à une baisse de la masse salariale au cours de l'année 2026.

- Archives (service commun avec la Ville, le CCAS de Grenoble et le SMMAG) :

Le budget du service archives est constant.

➤ *Questure*

Les crédits couvrent le recours à la solution pour la retranscription des procès verbaux des conseils métropolitains. La ligne intègre aussi la prise en charge du référent déontologue pour les élus.

➤ *Coordination territoriale*

Crédits dédiés à divers frais liés à l'animation des instances techniques de relations aux communes. Aucun crédit n'est inscrit pour 2026.

➤ *Juridique*

L'inflation des honoraires des conseils juridiques externes et de contentieux, des dossiers plus complexes et des procédures plus coûteuses (pourvois), induit une hausse des crédits en la matière. Afin de contenir cette hausse la métropole veille néanmoins à saisir prioritairement le conseil juridique interne et limiter les recours aux conseils externes.

➤ *Commande publique et achat*

Les crédits alloués à la commande publique restent optimisés et constants :

- 13 k€ seront consacrés aux conseils et à l'expertise nécessaire pour sécuriser la passation des marchés qui continueront à intégrer des objectifs ambitieux en matières sociale et environnementale (notamment impact GES),
- 20 k€ seront dédiés aux frais de publicité pour le lancement par le Service Achats de consultations concernant des besoins transversaux conformément aux obligations prévues au code de la commande publique,
- 13 000€ contribueront aux frais liés à l'organisation des Assises de l'achat public, événement annuel organisé en partenariat avec la Ville de Grenoble, le Département de l'Isère et l'UGAP, et qui réunit chaque année entre 500 et 600 participants (acteurs économiques et acheteurs publics) autour d'une journée d'échanges privilégiés sur les enjeux de l'achat public responsable.

➤ *Frais généraux liés à l'activité financière*

Les dépenses relatives à la gestion de la dette n'intègrent pas les intérêts présentés par ailleurs mais concernent essentiellement la prestation de conseil de gestion, des honoraires des intermédiaires lors des émissions obligataires, du coût de l'agence de notation.

D'un montant de 279 k€ pour 2026, la prévision est stable et repose sur une faible évolution du volume emprunté.

Les crédits regroupés sous l'action Gestion Finances sont des crédits transversaux à la collectivité : frais bancaires liés aux cartes achats déployées dans l'ensemble de la collectivité.

➤ *Evaluation, observation, prospective et participation citoyenne : 270k€*

La démarche d'évaluation de politiques et projets sera à nouveau optimisée, pour tenir compte des restrictions budgétaires, entièrement internalisée (un agent dédié), avec seulement quelques moyens conservés pour une ou deux enquêtes sur le territoire. Du côté de l'observation, un « portrait de territoire » sera réalisé en cahier synthétique destiné aux nouveaux élus ainsi qu'une nouvelle publication de l'OBS'y pour compléter la connaissance partagée des enjeux locaux, en complément du site internet commun (53,3 k€)

Les coopérations avec l'université sont également resserrées pour ne poursuivre que les projets en cours.

Le programme national POPSU portant sur la résilience du territoire face aux enjeux de l'eau, est engagé pour sa 3^{ème} année sur 3 au total ; les travaux de la chaire Territoire en transition, portés par Grenoble Ecole de Management, sont relancés en 2026.

L'accompagnement aux changements de comportements est réduit, avec un budget très resserré (20 k€).

La participation citoyenne continuera, en 2026, à être largement intégrée dans l'ensemble des politiques publiques et soutenue dans les communes avec l'animation du réseau territorial de la participation. Le budget hors ressources humaines restera donc très resserré (53,5 k€). 2026 sera l'année de réécriture du pacte de gouvernance et de citoyenneté : son écriture devra être collaborative pour refléter la vision et les choix des différentes parties prenantes du territoire et faciliter son appropriation. Un soin tout particulier sera apporté en ce début de mandat à la diffusion de supports de formations et le déploiement des outils de la concertation.

Les crédits pour le fonctionnement des instances de concertation sont maintenus : la prospective citoyenne portée par un Conseil de développement (C2D) renouvelé en 2025 et d'ores et déjà mobilisé sur la question de la pleine terre ; la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) sera renouvelée en 2026 avec un enjeu là encore de mobilisation large et de formation. Les projets urbains engagés continueront à donner lieu à une concertation permettant leur compréhension et ouvrant la contribution des citoyens concernés.

Enfin, en 2026, la démocratie climatique sera renouvelée avec le lancement du collège « société civile » du PCAET.

➤ *Relation métropolitaine aux usagers.*

Les 146 k€ dédiés à la relation métropolitaine aux usagers sont principalement des frais de logistique et d'outillage numérique. En effet, l'accueil des usagers et la réponse à leurs sollicitations en accueil physique, par courrier ou par internet poursuivent leur amélioration, avec une attention forte portée au suivi des demandes usagers et à leur traçabilité (projet informatique Pep's).

En 2026, le logiciel de suivi du courrier sera déployé, qui apportera un gain de productivité. Le portail territorial de la relation usagers, izi.ci, sera proposé aux nouveaux élus pour orienter l'usage de cet outil d'information et de dialogue en ligne.

➤ *Déplacement et Parc Roulant : 436 k€*

Ce budget est en baisse de 7% par rapport à 2025. Cette baisse est le fruit de la démarche de réduction du parc de véhicules mutualisés (13 véhicules légers sortis du parc) impulsés en 2025 et qui connaît un effet année pleine en 2026. Cette démarche permet d'économiser l'intégralité des coûts fixes (contrat d'assurance, fleet management...) liés aux véhicules restitués. De manière plus générale une unité mobilité durable accompagne l'évolution des déplacements professionnels afin de les faire basculer au maximum sur des modes actifs (vélo, marches...) ou les transports en commun et réduire plus fortement encore les dépenses de carburants.

A ce titre 40 k€ de crédits sont consacrés au développement du parc de vélos qui a cru sur les dernières années et dont une part des crédits permettra de piloter via le Plan de Déplacement et de Mobilité Employeur le report modal sur les transports en commun et les mobilités actives, tant pour les déplacements professionnels que domicile-travail.

➤ *Moyens matériels : 71 k€*

Le budget fonctionnement du programme moyens matériels est encore en diminution par rapport à l'année 2025 du fait d'un pilotage fin des dotations de fourniture de bureaux et d'une optimisation des stocks des EPI avec l'abandon des vêtements de travail non réglementaire

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
ADAPTATION POSTES DE TRAVAIL	80 000	80 000		0
AQUISITION DE MOBILIER OU MATERIEL	90 000	85 000		
ARCHIVES	27 000	20 000	21 420	15 600
CENTRE D'IMPRESSION NUMERIQUE	50 000	58 000	39 520	46 732
DEPLACEMENT PARC ROULANT VELOS	40 000	40 000		
DEPLACEMENTS ET PARC ROULANT	41 000	12 000		
RESEAU AFFICHAGE MOBILE		151 780		
AP2022_021 - MOYENS MATERIELS	328 000	446 780	60 940	62 332
DEPLACEMENTS ET PARC ROULANT			26 160	54 000
GESTION FINANCES	1 400 000	1 949 000	1 400 000	1 949 000
INVEST HORS AP/CP	1 400 000	1 949 000	1 426 160	2 003 000
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	1 728 000	2 395 780	1 487 100	2 065 332

➤ *Parc Roulant :*

Le budget investissement sur les vélos est maintenu à 40 k€ afin de permettre l'accroissement de la part de cyclomobilité dans les déplacements professionnels. Le parc de vélos musculaires et de VAE ayant été très largement accru sur les dernières années l'enveloppe sera dirigé sur du renouvellement et surtout l'acquisition de vélos à usage spécifique permettant d'expérimenter des usages plus étendus de la cyclomobilité sur certains métiers (patrouilleurs, transport d'archives...).

Concernant l'investissement sur les véhicules l'enveloppe 2026 est de 12 k€ pour l'achat de boîtier géolocalisation, aucun renouvellement de véhicules n'étant prévu.

➤ *Adaptation postes de travail et acquisition de mobilier ou matériel*

Les budgets dédiés à l'adaptation des postes de travail et l'acquisition de mobilier ou matériel sont en baisse conséquente du fait notamment de la mise en place de mobilier recyclé et de la fin des adaptations de locaux suite aux déménagements liés à l'opération du siège. Les besoins se réduisent aujourd'hui aux mobiliers spécifiques issues de préconisations médicales.

➤ *Centre d'impression numérique :*

Le budget d'investissement de 58 k€ est stable, il permet de disposer d'un matériel adapté aux besoins des 4 collectivités membres du service commun.

Ces investissements sont portés par Grenoble Alpes Métropole et refacturés aux membres du service commun, la Ville et le CCAS de Grenoble, selon la clef de répartition des activités prévue dans la convention.

➤ *Archives :*

Un budget d'investissement de 20 k€ est proposé pour permettre au service Archives de poursuivre l'aménagement des dépôts pour la conservation de documents particuliers (rangements spécifiques pour les maquettes notamment).

Des refacturations aux membres du service commun sont prévues.

➤ *Gestion finances :*

Une enveloppe de 2 M€ est prévue en dépenses et en recettes sur une opération pour compte de tiers. Cette enveloppe sera ponctionnée en cours d'année selon les besoins des services afin d'abonder les opérations nécessaires

SYSTEMES D'INFORMATION

- ✓ Service commun avec la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et le SMMAG (crédits concernant des dépenses des 3 membres avec des recettes de refacturation associées)

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
EXPLOITATION SYSTEMES	529 020	454 900	406 662	291 951
GESTION RELATION CITOYENNE	52 000	61 200	18 200	21 420
OUTILS ADMINISTRATION GENERALE	526 527	659 340	299 918	307 875
OUTILS COMMUNICATION NUMERIQUE	220 755	259 030	73 534	75 264
OUTILS DU DECISIONNEL	22 000	28 000	14 058	16 105
OUTILS INFORMATIQUES FINANCES	255 100	234 100	33 159	28 332
OUTILS INFORMATIQUES PATRIMOINE	206 700	195 200	107 160	100 550
OUTILS INFORMATIQUES RH	256 800	265 500	63 500	55 235
POSTES DE TRAVAIL INFORMATIQUE	119 600	253 600	17 388	86 680
RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOM	618 600	381 000	118 887	61 199
RESSOURCES INFORMATIQUES	1 338 601	1 433 900	766 988	814 182
SECURITE INFORMATIQUE	216 340	150	629 657	96
SYSTEME D INFORMATION TERRITORIAL	197 376	230 000	36 214	29 797
SYSTEMES D INFORMATIONS BA			661 288	617 747
SYSTEMES INFORMATIONS SERVICES COMMUNS		0	131 935	131 579
TOPOGRAPHIE	8 520	30 000	73 000	82 250
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 567 939	4 485 920	3 451 548	2 720 262

Le budget de fonctionnement baisse de 82 k€ par rapport au BP 2025. Néanmoins il augmente en coût net puisque la part de dépenses couvertes par des recettes diminue. Cette baisse des recettes s'explique principalement par la non perception d'une recette exceptionnelle perçue en 2025 pour nos actions en matière de cybersécurité à hauteur de plus de 600 k€. La diminution des dépenses de fonctionnement s'explique en grande partie par une diminution des dépenses liées à la sécurité informatique (qui n'ont pas à être renouvelées) et les dépenses de téléphonie (résiliation de lignes analogiques, transfert de lignes sur de nouveaux marchés offrant des tarifs plus avantageux).

Le budget de fonctionnement intègre pour une part important les dépenses de maintenance liés aux différents logiciels de la collectivité mais également les dépenses liées à l'environnement informatique (support A+, abonnements divers...). Le plan de performance déployé en 2025 intègre de premiers efforts sur ces dépenses avec une attention particulière sur l'optimisation des dotations qui commencera à se déployer début 2026. A moyen terme, une démarche d'urbanisation des applicatifs métiers afin de maîtriser les coûts de maintenance est impulsée.

Le budget de fonctionnement est très largement mutualisé avec la ville de Grenoble et couvert par des recettes perçues au regard des clés de répartition du service commun.

✓ Système d'Information Territorial :

Le budget du SIT a été construit dans l'objectif d'accompagner la métropole dans ses évolutions notamment en besoins de robustesse des outils déployés (répondre aux enjeux de cyber, de haute disponibilité, etc.), capitalisation des indicateurs, données géo spatiales (urbanisation des données, robustesse) et aide à la décision (dataviz carto notamment), liées aux DT-DICT. Ainsi, le SSIT a intégré dans son budget toutes les dépenses correspondant aux besoins de DT-DICT des services métropolitains. Cette centralisation est en cohérence avec le suivi fait au niveau du service. Des demandes complémentaires pourraient intervenir sur l'exercice 2026 dès lors que la REA aura basculé dans le système global. Les recettes, en légère baisse par rapport à 2025 correspondent aux refacturations aux budgets annexes.

Investissement

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026
EXPLOITATION SYSTEMES	460 485	1 396 369	557 399	933 878
GESTION RELATION CITOYENNE	80 000	80 000	40 000	40 000
OUTILS ADMINISTRATION GENERALE	285 300	346 500	145 456	95 616
OUTILS COMMUNICATION NUMERIQUE	275 900	249 800	27 746	18 750
OUTILS DU DECISIONNEL	226 920	336 000	121 518	148 862
OUTILS INFORMATIQUES FINANCES	50 000	92 000	5 000	6 000
OUTILS INFORMATIQUES PATRIMOINE	615 400	501 374	227 840	147 590
OUTILS INFORMATIQUES RH	323 200	311 500	195 927	143 333
POSTES DE TRAVAIL INFORMATIQUE	630 795	983 000	8 867	815
RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOM	338 000	362 000	200 007	184 886
RESSOURCES INFORMATIQUES	121 000	150 000	70 149	82 593
SECURITE INFORMATIQUE	498 000	386 000	337 392	248 661
SYSTEME D INFORMATION TERRITORIAL	196 000	210 000	12 400	0
TOPOGRAPHIE	35 000	45 000		
AP2022_022 - SYSTEMES D INFORMATION	4 136 000	5 449 543	1 949 701	2 050 984
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	4 136 000	5 449 543	1 949 701	2 050 984

Le budget d'investissement est en hausse de 1,3 M€ en 2026.

L'augmentation est liée en grande partie au droit d'utilisation des serveurs de messagerie Exchange.

D'autres dépenses sont nécessaires au maintien en condition opérationnelle comme le renouvellement d'équipements stratégiques (stockage, sauvegarde, sécurité) avec une extension de capacités (655 K€).

- le renouvellement des micro-ordinateurs portables et fixes (362 K€) dont les dotations des nouveaux élus en avril 2026 (95 K€),
- l'amélioration des outils décisionnels avec la mise en place d'entrepôts de données RH et finances, ainsi que le développement des référentiels de données (336 K€).

✓ Système d'Information Territorial :

Le budget demandé en 2026 en investissement est en légère augmentation mais conforme à la PPI.

Les projets structurants sont notamment, les évolutions majeures dans la gestion des bases de données centralisées du SIT et du portail cartographique ainsi que l'acquisition de données pour le référentiel cartographique métropolitain et l'adhésion au CRAIG.

RESSOURCES HUMAINES

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
ACCOMPAGNEMENT ET PREVENTION	122 400	122 400	918 000	900 000
CARRIERE REMUNERATION ET GESTION SOCIALE	214 580	242 500		10 000
DECHETS COLLECTE TRAITEMENT REMBOURSEMENTS DE FRAIS			3 427 849	3 114 605
DISPOSITIFS BOUGER AU TRAVAIL	137 500	137 500		
FONDS D'AIDES SOCIALES EXCEPTIONNELLES	15 000	10 000		0
FORMATIONS ET COLLOQUES	860 390	846 490	70 034	37 388
FRAIS DE DEPLACEMENT	222 000	222 000		0
GEMAPI REMBOURSEMENTS DE FRAIS			222 093	231 881
GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS REMBOURSEMENTS DE FRAIS			140 114	133 158
GROUPE D'ELUS	1 981 000	2 017 201	229 594	225 262
HANDICAP	56 000	356 000		400 000
INSTANCES ET ASSURANCE	900 521	900 521		
INTERVENTION EQUIPE RECLASSEMENT	59 450	66 300		
LOCAUX ECONOMIQUES REMBOURSEMENTS DE FRAIS			298 158	303 528
MANAGEMENT ORGANISATION	91 700	91 700		0
PERSONNEL HORS MASSE SALARIALE	475 119	653 946	125 000	2 500
PERSONNEL MASSE SALARIALE	81 598 342	82 055 111	1 709 987	2 586 990
PHOTOVOLTAIQUE REMBOURSEMENTS DE FRAIS			93 751	92 619
PREVENTION RISQUES PROFESSIONNELS	52 061	52 061	54 061	52 061
RECRUTEMENT ET MOBILITE	102 000	125 000		
REGIE ASSAINISSEMENT MISE A DISPO PERSONNEL			2 209 307	1 702 600
REGIE ASSAINISSEMENT REMBOURSEMENTS DE FRAIS			1 388 709	1 424 736
REGIE EAU POTABLE MISE A DISPO PERSONNEL			3 379 955	2 537 590
REGIE EAU POTABLE REMBOURSEMENTS DE FRAIS			1 305 426	1 558 867
RESEAUX DE CHALEUR REMBOURSEMENTS DE FRAIS			636 048	595 709
SERVICES COMMUNS MAD PERSONNEL			7 129 723	6 820 603
STATIONNEMENT EN OUVRAGE REMBOURSEMENTS DE FRAIS			226 305	239 780
SYNDICAT A MENAGEMENT DU BOIS FRANCAIS MISE A DISPO PERSONNEL			456 705	471 002
SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE LAIRE GRENOBLOISE MISE A DISPO PERSONNEL			1 217 049	1 215 587
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	86 868 063	87 898 730	25 237 868	24 656 446

Dans le cadre de la conduite des missions de gestion des ressources humaines et de la direction santé le budget est réparti, outre la masse salariale présentée par ailleurs, entre les principaux postes suivants :

- Recrutement et soutien à la marque employeur,
- Formation,
- Action de prévention et de santé au travail,
- Recrutement et soutien à la marque employeur,
- Accompagnement managérial,
- Moyen des groupes d'élus.

Des recettes sont également perçues principalement au titre de la refacturation de mise à disposition de personnels pour les budgets annexes ou au titre des services communs. Un point sur les refacturations est fait par ailleurs.

Ce budget est marqué par la volonté de favoriser un accompagnement qualitatif des agents métropolitains pour accompagner leurs compétences aux enjeux des différentes transitions mais également de leurs conditions de travail.

Dans le contexte actuel de contraintes budgétaires un effort néanmoins important de réduction a été réalisé sur ce budget pour le recentrer sur ses priorités, à savoir la formation, ainsi que l'accompagnement santé des agents.

✓ Formation :

Le budget formation demeure une priorité au sein du budget RH afin d'assurer l'actualisation permanente des compétences des agents métropolitains aux besoins du service public et ses nouveaux enjeux. Il est néanmoins piloté dans une démarche d'optimisation afin de maximiser l'impact des moyens budgétaires qui y sont consacrés.

A ce titre, pour 2026, une constante est à noter : la poursuite de la mobilisation des formations via le CNFPT pour diminuer les sollicitations des autres types d'organismes de formation. Afin d'assurer l'appariement entre l'offre de formation du CNFPT et nos besoins de formation un accent particulier est mis par l'organisation de formations intra sur mesures par le CNFPT aux sein de la métropole.

Il faut également mentionner le prélèvement sur la masse salariale permettant de financer le CNFPT, qui s'élève en prévision à 500 k€ (cotisation CNFPT).

Les 8 axes du plan de formation demeurent effectifs pour 2026. Ces axes s'inscrivent dans la dynamique GPEC impulsée depuis un an et sont maintenus pour l'année 2026. Ils intègrent néanmoins de nouveaux besoins qui deviennent des enjeux majeurs notamment l'intelligence artificielle et la cyber sécurité.

Les axes du plan identifiés pour 2026 sont les suivants :

- ✚ Axe n°1 – Accompagner les évolutions sociétales : transition et sobriété énergétique,
- ✚ Axe n°2 – Assurer la sécurité au travail en matière de santé et prévention,
- ✚ Axe n°3 – Faciliter l'intégration de collaborateur par la professionnalisation,
- ✚ Axe n°4 – Adapter les compétences à l'évolution des fonctions : expertises métiers,
- ✚ Axe n°5 – Accompagner les agents pour envisager les changements de métiers,
- ✚ Axe n°6 – Sensibiliser aux grandes causes et aux nouveaux contextes ayant un impact sur les ressources humaines,
- ✚ Axe n°7 - Partager une culture managériale commune,
- ✚ Axe n°8 - Accompagner les agents dans leurs demandes individuelles.

✓ **Autres actions RH :**

Un budget de 125 k€, est prévu pour les recrutements et mobilité. Il est en augmentation pour 2026 de 20 k€. Il s'agit de permettre le recours à des cabinets de recrutement pour d'éventuels remplacements d'emplois de direction dans un contexte de renouvellement de l'exécutif métropolitain.

Parmi les actions courantes de la DRH, sont prévues plusieurs études : un état des lieux des pratiques de gestion de personnel de droit privé (étude qui n'a pu être conduite en 2025) un appui au pilotage du contrat prévoyance, ainsi qu'une étude prospective sur les besoins d'évolution d'un échantillon de métiers au titre des enjeux de transition écologique. Cette étude est en partie couverte par des recettes dans le cadre du projet européen jet cities. Ces deux actions expliquent la légère augmentation de l'enveloppe.

✓ **Action de la métropole en matière de santé, prévention et sécurité au travail :**

La part la plus importante du budget de la direction santé (soit plus de 60 %) concerne les instances (conseils médicaux) et l'assurance statutaire qui sont une dépense obligatoire. L'assurance statutaire, après résultats du contrat avec la métropole, a procédé depuis 2025, à un aménagement des conditions d'assurances et représente une dépense de **900 521 €**.

En parallèle, une franchise de 30 jours a été mise en place dès le 1^{er} janvier 2025 afin de limiter la hausse du coût de l'assurance statutaire.

Maintien d'une enveloppe pour les conseils médicaux (CDG 38).

Le budget accompagnement santé englobe : 122 400 €

- . Ce programme englobe tous les accompagnements collectifs et individuels des agents, médiations, suivis psychologiques externes, évaluations de potentiels pro, dispositif reclassement, métiers exposés, fiches contraintes, addictions, ... les fournitures de petits équipements concernant la médecine professionnelle ou bien l'accueil, les contrats de prestation diverses les événements en lien avec la santé, l'amélioration des conditions de travail, les risques psycho-sociaux, ... Il est maintenu constant en 2026 après un effort d'optimisation en 2025.
-

- Les interventions de l'équipe reclassement (**44 800 €**) : Il s'agit des dépenses de charges générales liées aux activités des unités d'agent en repositionnement qui rendent des prestations de services internes répondant aux besoins de la métropole (par ex entretien des locaux, entretien des espaces extérieurs...).
- Programme **Handicap (56 k€)** : dépenses en lien avec la convention handicap commune entre la Ville de Grenoble – CCAS, la Métropole et le FIPFHP (renouvelée pour 4 ans de 2026 à 2029).

Les dépenses spécifiques métropole s'élèvent à 823 574 € sur 4 ans avec une prise en charge par le FIPFHP de 412 180 €). A noter qu'une partie des dépenses est lié au reversement de la subvention perçue aux deux partenaires de la convention au titre du pilotage par la métropole de la convention. Sur l'année 2026, les dépenses représentent 248 000 € (avec réversion aux 2 autres collectivités). Part métro (hors masse salariale + accessibilité numérique = **56 k€**).

Dans le cadre de l'organisation de son action sociale, Grenoble-Alpes Métropole s'est doté depuis maintenant trois ans, d'un fonds spécifique (Fonds d'aides sociales exceptionnelles : **10 k€**). L'objectif de ce dernier est d'allouer des aides ponctuelles et de soutenir financièrement, à leur demande et après instruction complète du dossier, des agents en difficulté financière

Le budget **prévention des risques professionnels** regroupe plus qu'un seul programme : **52 061 €**

Les dépenses de prévention du service commune concernent les analyses et recherches pour améliorer les conditions de travail, les visites de l'ACFI, les actions liées au PAPRIACT, les achats en lien avec la prévention (fournitures pour défibrillateurs de petites fournitures médicales, achats d'éthylotests) dont une partie est refacturée à la ville de Grenoble. Actions de prévention primaire à déployer dans l'objectif de diminuer l'absentéisme au sein des 2 collectivités. La part correspondant aux actions mises en œuvre pour la ville de Grenoble est refacturée

Le budget relatif au **dispositif Bouger au Travail : 137 500 €**

Ce dernier englobe tous les cours de renforcements musculaires, de séances de yoga (plus de 560 agents d'inscrits), d'échauffements/étirements/gestes et posture auprès des agents du technique et des cours d'activité physique adapté (APA) sport sur ordonnance. Poursuite des bilans de forme pour plus de 200 agents/ an.

Ainsi que les mardis de la santé, événements nutrition, actions de sensibilisation auprès des agents de terrain, pratique du vélo contre les accidents de ce mode de transport, les bilans santé forme ...).

Après un effort de recentrage sur 2025 ayant permis une optimisation du budget, le budget est maintenu en 2026. Une évaluation est en cours et met en évidence un impact significatif en matière de réduction de l'absentéisme, de sorte que les moyens dédiés apportent un retour sur investissement conséquent en termes de maîtrise de la masse salariale.

Les recettes prévisionnelles associées à ces actions se répartissent comme suit :

- Handicap : part métro : 102 595 € + (perception de la recette par le FIPFHP globale pour la Ville de Grenoble : 108 545 € et le CCAS de Grenoble : 36 698 € avec reversement aux deux entités).
- Refacturation VDG : 52 k€,
- L'assurance statutaire : plus de 900 k€

✓ **Management et organisation :**

Un budget de 91,7 k€ est proposé au BP 2026 pour porter la démarche d'accompagnement des managers (séminaires, codéveloppement...), l'innovation publique (en collaboration avec le département, la ville et le CCAS de Grenoble au sein du Lab interinstitutionnel « La Piste ») et des missions diverses d'accompagnement des organisations, en complément des moyens internes dont dispose la collectivité en la matière. Pour piloter cet accompagnement des organisations, un comité interdisciplinaire interne se réunit mensuellement afin de suivre les démarches en cours et déterminer la prise en charge la plus appropriée des nouveaux besoins.

➤ *Gestion des groupes d'élus*

Un budget de 2 M€ est prévu pour les dépenses RH liées aux groupe d'élus et intègre les rémunérations des élus. Conformément à la délibération qui régit les règles en matière d'indemnités des élus ces dernières peuvent être modulés à la baisse au regard de l'absentéisme des élus métropolitains en conseil et en commission.

COMMUNICATION

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP2026
COMM INTERNE EVENEMENTIEL	64 000	64 000		
COMM INTERNE SUPPORTS	22 280	22 280		
COMMUNICATION BA			386 141	250 121
COMMUNICATION GENERALE	163 000	93 000		0
COMMUNICATION NUMERIQUE	50 000	50 000		0
COMMUNICATION PARTENARIATS	551 500	387 000		0
COMMUNICATION PUBLICITES	189 000	125 000		
JOURNAL METROPOLE MAG	320 000	263 000		
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 359 780	1 004 280	386 141	250 121

❖ COMMUNICATION INTERNE

Le budget 2026 de la Mission communication interne est construit en fonction des objectifs suivants :

- Maintenir les moyens d'information, print, web et réseaux humains : MétroSphère, Yello (5n°/an), affichage, réseau Assistantes Administratives et réseau référents CI
Cette année, 2 Yellos Edition Spéciale prévus : PAE et nouvel exécutif - mise en place (élus, cabinet)
- Répondre aux besoins des publics et notamment des agents des services techniques par la continuité du dispositif de relation humaine 'Aller vers' et déploiement de la culture communication interne au sein des Pôles, Directions et Services.

- Contribuer à l'accompagnement des politiques de transitions notamment par l'axe 6 du Plan d'administration exemplaire
- Assurer la tenue et la qualité des événements protocolaires.

Il se décompose de la manière suivante :

- Le poste événementiel 64 k€
Stable entre 2025 et 2026, ce budget concerne
 - Les Vœux le 13 janvier 2026
 - La cérémonie des médaillés retraités en mai 2026
- Le poste supports 22,28 k€
Il est stable grâce aux nouvelles modalités de fabrication (internalisation de l'impression), de distribution et d'expédition. Il correspond principalement à
 - La réalisation du journal interne et des éditions spéciales,
 - La réalisation de vidéos internes.

❖ COMMUNICATION EXTERNE

- Communication Publicités

Des campagnes de communication seront réalisées pour rendre compte et mettre en valeur les actions métropolitaines pionnières et/ou symboliquement fortes et visibles.

Plan média

- ⇒ Création et déploiement d'une campagne « les métrovengers » en charge de relayer le message des transitions et des solutions pour y arriver, ayant pour cible un public massif et aujourd'hui encore démuné ou n'entendant pas à ces messages. Il s'agit ainsi de promouvoir les changements de comportement.

- Communication Générale

Elle permet la réalisation de vidéos, photos, créations graphiques, impressions et prestations diverses, pour une meilleure connaissance des compétences de la Métropole et la valorisation de son image. Communication métropolitaine aux habitants.

- Communication Partenariats

Cette opération concerne principalement des partenariats historiques, dont 3 avec les clubs sportifs professionnels (GF38, FCG Rugby, Hockey).

À cela s'ajoute d'autres partenariats sur des montants financiers moindres (radios, médias en ligne...), notamment avec Télé Grenoble.

- Magazine Institutionnel

Journal Métropole Mag (4 numéros dont deux doubles) : impression, distribution, pigistes + une maquette

- Communication Numérique

Un budget pour maintenir et renforcer la présence numérique de la Métropole et la visibilité de son action sur Internet et les réseaux sociaux.

- Coordination et Communication Événementielle

Accompagnement par divers outils de l'organisation, la coordination et la communication d'événements métropolitains mis en place pour accompagner les politiques de transitions et ouvrir la Métropole au public (conférences Presse-Citrons, expositions, Mois des transitions...).

- Réseau d’Affichage Mobile (en investissement dans le programme P56 Moyens collectifs : Opération P56EO050-DCOM

Création et exploitation d'un réseau d'affichage temporaire et mobile (panneaux changés de place 1 à 2 fois par an) de 20 à 50 structures d'environ 2x3m installés dans des emplacements stratégiques du territoire afin de décliner les campagnes de communication de la Métropole. Le budget sera réévalué en fonction de l'avancée des implantations sur le territoire de la Métropole.

13. ANNEXES DETTES

GRENOBLE ALPES METROPOLE DETTE BUDGET PRINCIPAL
CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS
Situation au 01/01/2026
Montants en Euro

N° EMPRUNT	N° SWAP associé			Score Gissler risque maxi	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2026	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	EMPRUNT ADOSSÉ (O/N)	TAUX D'INTÉRÊT		DURÉE RÉSIDUELLE
		Indice	Structure											NOMINAL (%)	ACTUEL (%)	
3	60	1	A	1 A	EMP REF LT111358 CO6908 001 FICHE EMP 3	CA-CIB	10 000 000	3 800 000	21	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,90000	O	2,93	1,43	07 ans 00 mois
4		1	A	1 A	EMP REF 00000539989 FICHE EMP 4	CA	187 869	18 195	13	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	4,11	4,89	00 ans 00 mois
7		1	A	1 A	EMP REF 00000807568 FICHE EMP 7	CA	260 000	52 000	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,39	3,42	02 ans 06 mois
9		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPCORENC FICHE EMP 9	CORENC	602 576	53 869	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
10		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPECHIROLLES FICHE EMP 10	ECHIROLLES	9 903 028	885 310	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
11		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPFONTANIL FICHE EMP 11	FONTANIL	753 220	67 336	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
12		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPGIERES FICHE EMP 12	GIERES	1 795 714	160 533	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
13		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPGRENOBLE FICHE EMP 13	GRENOBLE	25 107 314	2 244 541	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
14		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPJARRIE FICHE EMP 14	JARRIE	1 293 613	115 647	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
15		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPLEGUA FICHE EMP 15	LE GUA	502 146	44 890	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
16		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPPDCLAIX FICHE EMP 16	PONT DE CLAIX	1 673 168	149 578	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
17		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSTEGREVE FICHE EMP 17	ST EGREVE	2 510 731	224 454	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
18		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSTGDCOM FICHE EMP 18	ST GEORGES DE COMMIEERS	153 324	13 707	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
19		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSTVMX FICHE EMP 19	ST MARTIN VINOX	970 817	86 789	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
20		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPVARCES FICHE EMP 20	VARCES	2 332 360	208 508	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
21		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPVIF FICHE EMP 21	VIF	1 590 131	142 155	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
22		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPVIZILLE FICHE EMP 22	VIZILLE	2 661 783	237 958	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
23		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPFONTAINE FICHE EMP 23	FONTAINE	8 369 105	1 115 007	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
25		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPMC2 FICHE EMP 25	GRENOBLE	3 435 365	709 365	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	06 ans 00 mois
28		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSIVOMNERON FICHE EMP 28	SIVOM NERON	322 313	46 060	8	Semestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,98	4,02	00 ans 08 mois
29		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSIRD FICHE EMP 29	SIRD	282 055	168 067	14	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	4,42	4,49	07 ans 04 mois
30		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPALPEXPO FICHE EMP 30	GRENOBLE	2 762 172	985 911	17	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,99	3,65	09 ans 00 mois
12002		1	A	1 A	EMP REF 16794005002 FICHE EMP 12002	SG	20 000 000	4 735 454	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	4,89	2,38	03 ans 02 mois
14002	29, 55, 63 et 76	1	A	1 A	EMP REF 00778090692L02 FICHE EMP 14002	CF Groupe CE	20 000 000	10 900 693	28	Trimestrielle	TAG03M	0,00950	O	1,98	0,92	10 ans 11 mois
14003	67	1	A	1 A	EMP REF 00778090692L02 FICHE EMP 14003	CF Groupe CE	10 000 000	2 367 727	20	Trimestrielle	TAG03M	0,00950	O	2,01	0,53	02 ans 11 mois
16002	68	1	A	1 A	EMP REF CO1259 011 FICHE EMP 16002	CA-CIB	10 000 000	2 500 000	20	Trimestrielle	TAG03M	0,02000	O	2,03	0,44	04 ans 11 mois
27002		1	A	1 A	EMP REF 00003209792K1 FICHE EMP 27002	CE	5 000 000	1 025 641	19	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,58	3,68	04 ans 00 mois
32002		1	A	1 A	EMP REF LT111356 CO69006 001 FICHE EMP 32002	CA-CIB	10 000 000	3 800 000	21	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,90000	N	3,42	2,65	07 ans 00 mois
90483		1	A	1 A	EMP REF 50001006000 FICHE EMP 90483	SG	14 000 000	5 600 000	20	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,50	3,58	07 ans 06 mois
90485	70	1	A	1 A	EMP REF 971843 FICHE EMP 90485	CA	8 000 000	4 480 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,60000	O	2,64	1,50	14 ans 00 mois
90487		1	A	1 A	EMP REF 1300102001 FICHE EMP 90487	SG	5 000 000	2 631 579	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,55000	N	2,43	1,63	10 ans 00 mois
90488		1	A	1 A	EMP REF 1300102002 FICHE EMP 90488	SG	5 000 000	2 631 579	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,63	1,84	10 ans 00 mois
90490		1	A	1 A	EMP REF 1368103001 FICHE EMP 90490	SG	10 000 000	5 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,59000	N	2,53	1,81	10 ans 00 mois
90492		1	A	1 A	EMP REF 39072 FICHE EMP 90492	CF Groupe CE	5 000 000	2 500 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,85	1,87	10 ans 00 mois
90493		1	A	1 A	EMP REF MON510112EUR FICHE EMP 90493	CFIL	17 489 761	8 744 881	17	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,44	0,45	08 ans 00 mois
90494		1	A	1 A	EMP REF 9829061 FICHE EMP 90494	CE	15 000 000	8 250 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,08	1,09	11 ans 00 mois
90495		1	A	1 A	EMP REF MON512856EUR FICHE EMP 90495	Banque Postale	15 000 000	8 437 500	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,08	1,09	11 ans 00 mois
90496		1	A	1 A	EMP REF 036131C 42559 FICHE EMP 90496	Crédit Coopératif	10 000 000	5 500 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,00	1,02	11 ans 00 mois

Montants en Euro

4

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

Situation au 01/01/2026

Montants en Euro

		N° EMPRUNT	N° SWAP associé	Indice	Structure	Score Gissler risque maxi	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2026	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	EMPRUNT ADOSSÉ (O/N)	TAUX D'INTÉRÊT		DURÉE RÉSIDUELLE
																NOMINAL (%)	ACTUEL (%)	
		90554		1	A	1 A	EMP REF FR001400TBD1 FICHE EMP 90554	OCTO FINANCES	10 000 000	10 000 000	10	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	O	3,44	3,44	09 ans 04 mois
0,39%	Taux fixes sur durée partielle. Encours : 2,70	90501		1	A	1 A	REA ET REPROFILAGE 5 CONTRATS CE	CE	10 989 602	2 698 171	18	Semestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,35	1,63	10 ans 01 mois
2,49%	Sans taux. Encours : 17,22 M€	27		1	A	1 A	ACTIONS GEG VILLE DE GRENOBLE	CNE GRENOBLE	24 306 150	17 216 815	24	Annuelle	Néant	0,00000	N	0,00	0,00	16 ans 05 mois
1,28%	Eonia en attente conso ou relais trésorerie. Encours : 8,87 M€	2001		1	A	1 A	CONTRAT MIR282431 TIRAGE EONIA	DEXIA	2 439 184	614 060	28	Mensuelle	EONIA	0,27000	N	2,28	0,63	04 ans 09 mois
		13001		1	A	1 A	Echéancier Eonia CLTR MIR244856	DEXIA	40 000 000	8 256 000	29	Mensuelle	EONIA	0,00000	N	2,03	0,35	11 ans 00 mois
24,36%	Taux variable ou révisables non swapés. Encours : 168,40 M€	329		1	A	1 A	PCTM n°2120 BFT de 38,112254ME	CA CIB	7 622 451	529 300	24	Annuelle	TAM	0,06000	N	3,99	1,90	00 ans 11 mois
		4004		1	A	1 A	Tirage 2022	CF	3 300 000	1 833 333	6	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,07500	N	2,10	2,92	03 ans 09 mois
		12003		1	A	1 A	Tirage 2022	SG	2 570 000	1 487 372	14	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,01500	N	2,04	2,53	11 ans 00 mois
		16005		1	A	1 A	Tirage 2022	CA-CIB	3 999 900	3 142 779	14	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,01500	N	2,04	2,08	11 ans 00 mois
		26002		1	A	1 A	Financement 2009 Dexia Enveloppe ANRU/BEI	DEXIA	3 600 000	848 646	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,65000	N	2,83	1,21	04 ans 01 mois
		90481		1	A	1 A	Emprunt CDC PRU 2013	CDC	5 300 000	1 060 000	15	Annuelle	LIVRET A	0,60000	N	3,60	1,75	02 ans 02 mois
		90486		1	A	1 A	FINANCEMENTS 2014 CDC PRU AM	CDC	3 436 946	1 145 649	15	Annuelle	LIVRET A	0,60000	N	3,60	1,77	04 ans 00 mois
		90489		1	A	1 A	FINANCEMENTS 2015 CDC PRU AM	CDC	3 510 000	1 404 000	15	Annuelle	LIVRET A	1,35000	N	3,60	1,87	05 ans 00 mois
		90503		1	A	1 A	FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2017 SME CE	CE	5 000 000	3 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,32000	N	2,31	1,66	12 ans 00 mois
		90510		1	A	1 A	TRANSFERT EMP LE 21 AU BP	CAFFIL/SFIL	3 492 879	358 004	7	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,01000	N	2,95	1,51	00 ans 06 mois
		90511		1	A	1 A	TRANSFERT EMP LE 24 AU BP 58,06%	CACIB	4 991 683	2 977 371	16	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,30000	N	2,32	0,00	08 ans 10 mois
		90512		1	A	1 A	BEI 2018 TRANCHE 1	BEI	17 000 000	7 990 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,30900	N	2,33	1,62	13 ans 00 mois
		90537		1	A	1 A	BEI 2022 TRANCHE 1	BEI	15 000 000	11 125 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,30900	N	2,13	2,53	16 ans 11 mois
		90539		1	A	1 A	EMISSION OBLIGATAIRE 2022 17 T1	GFI	8 000 000	8 000 000	11	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,30900	N	2,51	2,91	08 ans 01 mois
		90540		1	A	1 A	EMP REF FR001400G0J8 FICHE EMP 90540	Aurel BGC SAS	15 000 000	15 000 000	9	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,46000	N	2,51	2,94	06 ans 02 mois
		90542		1	A	1 A	EMP REF MISS03492EUR FICHE EMP 90542	CAFFIL/SFIL	2 218 979	1 867 442	14	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,06000	N	2,00	2,53	11 ans 00 mois
		90543		1	A	1 A	LR1217201-92577 FICHE EMP 90543	BEI	6 000 000	4 850 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,34900	N	2,36	2,71	18 ans 00 mois
		90544		1	A	1 A	LR1217201-93430 FICHE EMP 90544	BEI	5 000 000	4 500 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,37500	N	2,39	2,69	18 ans 00 mois
		90545		1	A	1 A	EMP REF 3046 FICHE EMP 90545	Agence France Locale	25 000 000	21 282 895	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,61000	N	2,62	2,97	18 ans 00 mois
		90555		1	A	1 A	EMP REF FR001400ZEF7 FICHE EMP 90555	HSBC	23 000 000	23 000 000	9	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,99000	N	4,33	3,82	08 ans 11 mois
		90556		1	A	1 A	EMP REF FR00140102V1 FICHE EMP 90556	TP ICAP	12 000 000	12 000 000	9	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,99000	N	3,01	3,12	09 ans 01 mois
		90557		1	A	1 A	EMP REF 0162 F193430 FICHE EMP 90557	BEI	10 000 000	10 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,58100	N	3,88	3,57	20 ans 00 mois
		90558		1	A	1 A	EMP REF 0162 F197345 FICHE EMP 90558	BEI	15 000 000	15 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,58100	N	3,88	3,57	20 ans 00 mois
		90559		1	A	1 A	EMP REF 5057 FICHE EMP 90559	Agence France Locale	16 000 000	16 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,95000	N	4,25	3,95	20 ans 00 mois
2,87%	Taux monétaires swapés à taux fixe sans conditions. Encours : 19,88 M€	2	59, 61	1	A	1 A	Financements 2012	CA-CIB	5 000 000	1 900 000	21	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,90000	O	2,93	1,43	06 ans 09 mois
		327	57	1	A	1 A	TIRAGE 1 30MF ET 2 DE 20MF PCTM BFT	CA-CIB	7 622 451	513 852	25	Annuelle	TAM	0,06000	O	2,04	1,97	00 ans 11 mois
		343	32 & 54	1	A	1 A	PCTM 5120 BFT	CA-CIB	7 622 451	541 350	23	Annuelle	TAM	0,06000	O	2,04	1,45	00 ans 11 mois
		90549	28	1	A	1 A	EMP REF MIR282411EUR 001 FICHE 90549	DEXIA	4 314 074	3 650 370	13	Trimestrielle	EURIBOR03M	-0,10000	O	1,90	2,28	10 ans 11 mois
		27004	58	1	A	1 A	FINANCEMENT 2010	CF Groupe CE	15 000 000	3 750 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,48000	O	2,48	1,03	04 ans 11 mois
		90484	65, 66, 69	1	A	1 A	FINANCEMENT 2014 CREDIT AGRICOLE 25 ANS	CA	17 000 000	9 520 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,60000	O	2,58	1,48	13 ans 11 mois
0,73%	Taux monétaire swapé à taux fixe avec option donnée à la banque. Encours : 5,03 M€	2	62	1	C	1 C	Financements 2012	CA-CIB	5 000 000	1 900 000	21	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,90000	O	2,93	1,43	06 ans 09 mois
		90548	77	1	A	1 A	EMP REF MIR282411EUR 002 FICHE 90548	DEXIA	4 125 000	3 125 000	8	Trimestrielle	EURIBOR03M	-0,10000	O	1,84	2,41	06 ans 00 mois

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

Situation au 01/01/2026

Montants en Euro

		N° EMPRUNT	N° SWAP associé	Indice		Structure	Score Gissler risque maxi	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2026	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	EMPRUNT ADOSSÉ (O/N)	TAUX D'INTÉRÊT		DURÉE RÉSIDUELLE
																	NOMINAL (%)	ACTUEL (%)	
0,87%	<u>Taux monétaires swapés à taux fixe avec barrière. Encours : 5,98 M€</u>	332	25 & 47	1	B	1 B		PCTM 3120 BFT	CA-CIB	7 622 451	529 300	24	Annuelle	TAM	0,06000	O	2,04	1,95	00 ans 11 mois
		6002	22 & 50	1	B	1 B		CONSOLIDATION CE 2004 PRESAME	CF Groupe CE	20 000 000	5 454 545	25	Trimestrielle	TAG03M	0,08250	O	2,05	1,22	05 ans 11 mois
0,49%	<u>Taux monétaires swapés à taux fixe sous condition d'inflation. Encours : 3,40 M€</u>	27003	71	2	B	2 B		FINANCT 2009 TX MON REAM BAISSÉ MARGE 2010	CF Groupe CE	6 153 623	1 262 282	19	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,48000	O	2,46	1,00	04 ans 00 mois
		90478	42	2	B	2 B		REFINANCEMENT MIN265993EUR 01 08 2010	CAFFIL/SFIL	9 788 842	2 133 465	19	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,63000	O	2,81	1,17	04 ans 01 mois
0,32%	<u>Taux monétaires swapés à taux fixe sous conditions de taux CMS. Encours : 2,22 M€</u>	16004	44	3	B	3 B		FINANCEMENT 2010 CA CIB	CA-CIB	8 888 889	2 222 222	20	Trimestrielle	TAG03M	0,02000	O	2,06	0,43	05 ans 00 mois
0,75%	<u>Taux monétaires swapés avec Floor (tx plancher) et CAP (tx plafond) conditionnés à la variation de l'Euribor dans un intervalle. Encours : 5,21 M€</u>	4003	46	1	B	1 B		CONSOLIDATION 2EME TRANCHE DE 15ME	CF Groupe CE	15 000 000	2 710 843	22	Trimestrielle	TAG03M	0,08950	O	2,06	1,23	05 ans 02 mois
		16003	45 et 68	1	B	1 B		CONSOLIDATION 2 CA CIB	CA-CIB	10 000 000	2 500 000	20	Trimestrielle	TAG03M	0,02000	O	2,03	0,44	04 ans 11 mois
1,07%	<u>Contrat structuré à taux fixe avec barrière sur CMS. Encours : 7,40 M€</u>	90477		3	E	3 E		REFINANCEMENT MPH249711EUR 01 08 2010	CAFFIL/SFIL	16 833 827	7 400 045	22	Annuelle	Tx fixe à barrière	0,00000	N	3,70	4,26	06 ans 07 mois
1,07%	<u>Contrat structuré à taux fixe avec barrière sur Euribor. Encours : 7,40 M€</u>	90476		1	E	1 E		FIXIA 2007 REAMENAGEMENT FIXMS MIN983085EUR	CAFFIL/SFIL	18 024 385	7 400 045	25	Annuelle	Tx fixe à barrière	0,00000	N	3,84	3,90	06 ans 07 mois
1,07%	<u>Contrat structuré à taux fixe avec barrière sur les parités Euro /ChF et Euro/Dollar. Encours : 7,40 M€</u>	90479		6	F	6 F		DUALIS 2010 REFINANCEMENT MPH249730EUR001	CAFFIL/SFIL	16 396 644	7 400 045	21	Annuelle	Tx fixe à barrière €/CHF - €/Dollar	0,00000	N	4,95	4,09	06 ans 07 mois
0,43%	<u>Contrat structuré à barrières sur Euribor avec Floor et CAP. Encours : 3,00 M€</u>	31002		1	B	1 B		FINANCEMENTS 2011 CA CIB	CA-CIB	10 000 000	3 000 000	0	Trimestrielle	Tx fixe à barrière avec Floor et CAP	0,00000	N	4,65	2,75	06 ans 00 mois
100,00%																			

Encours total prévisionnel	691 342 294
----------------------------	-------------

Indice Gissler	Structure Gissler		
1	A	647 429 501,65	93,65%
1	B	14 194 688,76	2,05%
1	C	1 900 000,00	0,27%
1	E	7 400 044,64	1,07%
2	B	3 395 747,17	0,49%
3	B	2 222 222,29	0,32%
3	E	7 400 044,64	1,07%
6	F	7 400 044,64	1,07%
		691 342 293,79	100,00%

Contrat bénéficiant de l'aide du fonds de soutien dérogatoire
 Contrat bénéficiant de l'aide du fonds de soutien dérogatoire

Dont dette récupérable communes	7 659 684,93	1,11%
Dont dette récupérable GEG	17 216 815,00	2,49%
Total dette récupérable	24 876 499,93	3,60%